Suppléments : « l'Économie » ♦ Radio-Télévision

Le Monde



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15 ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14665 – 6 F

DIMANCHE 22 - LUNDI 23 MARS 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La CEI sans l'Ukraine ?

LES sommets de la « Communauté des Etats indépendants » qui a succédé à l'URSS se suivent et se ressemblent, mais ce qui pouvait passer pour les difficultés normales du début devient maintenant obstruction ouverte. Non pas de la part de tous ses membres, mais d'un des plus importants, l'Ukraine. Au point que son président, Leonid Kravtchouk, après avoir hébergé, vendredi 20 mars, la dernière réunion de ses homologues, a parlé de la CEI comme d'un « rêve », de surcroît au passé.

De fait, malgré les propos rassurants de Boris Eltsine, les participants n'ont pu se mettre d'accord sur le sort de l'armée ex-soviétique, le dernier « monstre » non encore démantelé du régime précédent, et n'ont même pas abordé le problème de la flotte de la mer Noire. Même la constitution, annoncée par le président kazakh, de « groupes d'observateurs militaires et de forces collectives de maintien de la paix sur le territoire de la CEI » peut difficilement être considérée comme un succès au moment où les protagonistes des principaux conflits, notamment dans le Caucase, préfèrent visiblement l'intervention des « casques bleus » de l'ONU à celle d'éventuels « casques rouges » largement discrédités.

CELA dit, la CEI n'est pas, en tout cas pas encore, la Yougoslavie : l'Ukraine n'a pas rompu les ponts, et personne, ni à Kiev ni à Moscou, ne souhaite aller au-delà de ces affrontements à fleuret moucheté. Simplement, les héritiers de M. Gorbatchev devront se résigner à ce qui leur paraissait une entreprise sans espoir il y a quelques semaines encore : constituer un ensemble russo-asiatique sans l'Ukraine, en tout cas se contenter d'une très maigre coopération avec cette république, « au coup par coup » seulement et sans liens institutionnels.

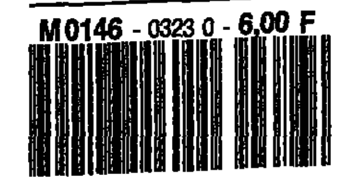
M. Eltsine devra d'autant plus s'y faire que d'autres problèmes peut-être encore plus redoutables l'attendent dans son propre pays. Le Tatarstan, une des nombreuses républiques ex- « autonomes » qui composent la Fédération de Russie, se prononce ce samedi par référendum sur une « souveraineté » qui, sans être qualifiée officiellement d'indépendance, a de fortes chances d'y conduire.

LA situation rappelle celle qui s'était créée il y a deux ans entre M. Gorbatchev et les pays baltes, lorsque ces derniers secouaient par des votes successifs la tutelle de Moscou. D'autant que les autorités russes, comme on l'a vu avec les Tchétchènes du Caucase, réagissent aujourd'hui de la même manière que le pouvoir soviétique d'alors, alternant les « décrets » catégoriques et les menaces sans lendemain.

Autrement dit, la vague de décolonisation déclenchée en 1989 par l'effondrement du mur de Berlin, et prolongée en 1991 par l'éclatement de l'Union soviétique, arrive aujourd'hui aux portes de la Russie elle-même, telle qu'elle s'est constituée non plus seulement au dix-neuvième siècle, mais bien avant. M. Eltsine aura besoin de toute son autorité, encore très forte, pour y mettre le holà.

Lire page 3 l'article de JAN KRAUZE

M 0146 - 0323 0 - 6,00 F



Un entretien avec Mme Edwige Avice

La France n'entend pas « donner des leçons » à l'Afrique

Dans un entretien au « Monde », Mme Edwige Avice, ministre de la coopération et du développement, exprime son « immense contentement » après la victoire du « oui » au référendum sud-africain, qu'elle juge « de bon augure » pour le développement de l'Afrique australe tout entière. Soulignant que la France « n'est pas le deus ex machina *des évolutions en Afrique », Mme Avice ajoute : « Nous ne sommes pas des donneurs de leçons. »*

« Que pensez-vous de la victoire du « oui » au référendum sud-africain ?

– Je ressens un immense contentement. C'est une victoire contre le *racisme et l'intolérance. L'Afrique* du Sud me tient à cœur. J'avais dû, en tant que ministre de la jeunesse et des sports, suspendre les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud. Plus tard, nous avions, avec Mme Mitterrand, facilité la première rencontre entre des personnalités sud-africaines blanches et des représentants de l'ANC. Tout cela m'est revenu en mémoire.

» Le fait que le « oui » l'ait emporté partout, sauf dans le Transvaal rural, est encourageant pour la suite des discussions. Je voudrais saluer le courage, la persévérance et le succès de deux hommes : Nelson Mandela, qui n'a *jamais perdu espoir*, et Frederik De Klerk. Cette victoire est aussi de bon augure pour le développement de l'Afrique australe tout entière.

» Depuis longtemps, ses voisins espèrent vivement une évolution positive de l'Afrique du Sud.

Propos recueillis par JEAN-PIERRE LANGELLIER et CATHERINE SIMON

Lire la suite page 5

A la veille des élections cantonales et régionales

La gauche et la droite libérale ont cherché à limiter l'ampleur de l'abstention

Le PS et la droite parlementaire regroupée au sein de l'UPF redoutaient les effets d'une forte abstention aux élections régionales et cantonales du dimanche 22 mars. La fin de la campagne a été marquée par les coups de feu qui ont blessé, le 19 mars, dans le Gard, un jeune homme participant à une manifestation contre le Front national.

par Anne Chaussebourg

Si ce n'est pas la première fois que les Français participent à un double scrutin, en revanche, la concomitance des dates des renouvellement des *conseillers généraux et des conseillers régionaux*, prévue par la loi du 11 décembre 1990, commence à entrer en application. La même loi fixe à 1998 l'organisation du premier renouvellement concomitant et intégral des conseils régionaux et généraux.

Près de 37 550 000 électeurs de métropole et d'outre-mer sont convoqués, dimanche 22 mars, pour choisir leurs conseillers régionaux (1 671 en métropole, 158 dans les quatre départements d'outre-mer), les 51 membres de l'Assemblée de Corse (où deux tours sont prévus) et les 20 conseillers territoriaux de Wallis-et-Futuna.

Lire la suite page 8



L'ÉCONOMIE

Le défi sud-africain

Le nouvel avenir économique de l'Afrique du Sud après l'abolition définitive de l'apartheid.

■ La filière textile telle que la conçoivent les Français et les Allemands. ■ Quinze grands groupes industriels français viennent de créer un lobby anti-pollution. ■ Alain Lipietz, l'itinéraire d'un économiste « vert ». ■ Zingaro, l'argent des chevaux. ■ Un dossier sur la fonction publique.

Avec la chronique de Paul Fabra et la page « Conjoncture » pages 21 à 28

Autodéfense informatique

Face aux délinquants et aux pirates, la profession s'organise

par Catherine Vincent

Ils portent des noms étranges (*Anti-Telefonica, Irish, Tequila*), inquiétants (*Ghost-COM, Datacrime*), parfois illustres comme celui de *Michel-Ange*. Ils ont le pouvoir, *a priori* redoutable, de se reproduire et de se propager *d'un ordinateur à l'autre. Ils sont* de plus en plus nombreux et pourraient être trois mille à se partager, en 1992, disquettes et disques durs du parc informatique mondial.

Les virus informatiques ont donc mauvaise réputation et n'en méritent sans doute pas tant. Les plus redoutés, les plus médiatisés, ont tout au plus contaminé 1 % des systèmes dans le monde. Conçus dans leur très grande majorité pour infecter des micro-ordinateurs, ils ne menacent que rarement des données stratégiques. Et l'utilisateur individuel a généralement les moyens de s'en protéger efficacement, pour peu qu'il s'équipe d'une bonne revue d'informatique, d'un Minitel et de quelques logiciels thérapeutiques « anti-virus ».

Le virus informatique, c'est l'arbre qui cache la forêt. Car la criminalité en col blanc, elle, existe bel et bien. Ainsi que le confirmaient les experts réunis lors de la semaine internationale de la sécurité informatique, qui avait lieu à Paris du 17 au 20 mars, elle est même en constante augmentation.

Lire la suite page 12

Colomb débarque

Voyage sur le tournage d'une coproduction européenne aux ambitions hollywoodiennes

JACO (Costa-Rica)

de notre envoyé spécial

Ici, même le thermomètre renonce à tout effort. Il s'est assoupi à 45 degrés centigrades. Hommes ou bêtes, tout ce qui a deux sous de bon sens est affalé à l'ombre. Sauf le bataillon d'Anglais, plus rouges que les murs de Hampton Court, qui s'affaire sur une jetée du bout du monde. Plus exactement, une jetée installée dans ce coin perdu du Nouveau Monde pour figurer le point de départ du Vieux Monde vers le nouveau. D'ailleurs il n'y a pas d'ombre.

Compliqué ? Sans doute. Mais bien dans la logique de ce qui se déploie ici, sur la côte Pacifique du Costa-Rica. Cela s'appelle du cinéma, dans une de ses variantes les plus mirobolantes, une superproduction indépendante européenne. Cela s'appelle *Christophe Colomb*, film de Ridley Scott, avec Gérard Depardieu dans le rôle-titre. Et Christophe Colomb, le grand rêveur, ne renierait probablement pas les manigances de ceux qui s'activent en son nom.

« J'ai jamais vu ça ! » Cette voix-là se reconnaît entre mille, à plus forte raison entre les mille nuances, du pur oxfordien au cockney garanti, qui bruissent sur l'estacade en bois brut. C'est Cyrano et l'abbé Donissan, c'est Depardieu. *« J'ai jamais vu ça ! »* Ça ? Autant d'énergie, d'organisation et de moyens déployés sur une telle durée (on en est à la quinzième semaine de tournage, il en reste trois), dans de telles conditions climatiques. *« Comme dit Elizabeth* – Depardieu aime souligner le bon sens de son épouse, – *moi qui voulais éviter le service militaire, je suis servi. »*

« Les difficultés mêmes du tournage créent une tension, une énergie positive sans laquelle le film serait de toute façon infaisable, affirme Ridley Scott. *Aux problèmes inhérents à un projet de cette ampleur s'ajoute l'obligation d'avoir terminé à une date fixe, terriblement proche : tout doit être prêt pour l'anniversaire de la découverte de l'Amérique, le 12 octobre prochain. »*

JEAN-MICHEL FRODON

Lire la suite page 13

HEURES LOCALES

L'an X de la décentralisation

Depuis 1982, date de la première loi Defferre, les régions, les départements et les communes se sont beaucoup émancipés. Maires, présidents de conseils généraux et de conseils régionaux ont hérité de l'Etat de nouvelles compétences qui ne sont pas toujours clairement connues et se chevauchent parfois.

pages 9 à 11

Pas de barrage à La Borie

Le Conseil d'Etat annule la décision de construire un barrage sur le site de La Borie, entre le Gard et la Lozère.

page 12

L'Algérie de la deuxième mémoire

Un entretien avec M. Michel Rocard

L'ancien premier ministre explique comment, après les drames de la guerre, il envisage les rapports de la France avec ce pays voisin et ami.

page 6

POINT

L'édition en Europe

De l'Italie à la Hongrie, de la Tchécoslovaquie à la Grande-Bretagne, un marché dans les limbes.

page 15

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or. ■ Marché monétaire et obligataire. ■ Matières premières. ■ Marché international des capitaux.

page 19

Le sommaire complet se trouve page 20

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 95 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DATES

Il y a cinquante ans

MacArthur évacue les Philippines

LA légende a souvent raison des faits. Le départ de son bastion de Corregidor de Douglas MacArthur, alors commandant des forces américaines aux Philippines, le 12 mars 1942, en est une illustration. A commencer par sa fameuse formule : *« Je reviendrai »*, prononcée sur la route de Melbourne une semaine après qu'il eut quitté les Philippines.

Parce que les Américains résistèrent plus longtemps que les Britanniques ou les Néerlandais à l'offensive japonaise, et bien que les cinq mois de combats à Bataan et à Corregidor aient un impact limité sur la guerre du Pacifique dans son ensemble, la défense des Philippines transforma le général en une légende vivante. L'Amérique – et le président Roosevelt en particulier, désireux de mobiliser l'opinion en faveur de l'effort de guerre – avait besoin d'un héros. Et en quelques semaines, MacArthur était devenu le « Lion de Luzon » (île principale de l'archipel philippin).

Les journaux décrivaient ses exploits à partir des quelque cent quarante communiqués de presse diffusés par son quartier général et dont beaucoup avaient été rédigés par lui-même. MacArthur et son service de presse, alors dirigé par Carlos Romulo, qui deviendra ministre des affaires étrangères de Marcos, *« étaient si soucieux de montrer le côté positif des choses que leurs communiqués mentionnaient fréquemment des victoires dans des batailles imaginaires »*, écrit Michael Schaller dans sa biographie de MacArthur.

Bien qu'il ait par la suite baptisé son avion Bataan, du nom de la péninsule au sud-ouest de Manille, théâtre des combats, le général ne s'y rendit qu'une fois au cours des soixante-dix-sept jours qu'il passa à Corregidor. *« L'opinion publique s'est construit un héros à partir de son imagination »*, notait pour sa part dans son journal le futur président Dwight Eisenhower, qui avait servi sous les ordres de MacArthur aux Philippines et était alors responsable du front asiatique au département de la guerre.

Une erreur de jugement

A l'image des relations spéciales qu'entretiennent les Etats-Unis avec les Philippins, qualifiés par le premier gouverneur civil américain, Haward Taft, de *« petits frères à la peau brune »* (*« little brown brothers »*), MacArthur, dont le père avait été gouverneur militaire de l'archipel, eut tendance à se percevoir comme un vice-roi américain chargé de la mission de sauver cette première démocratie chrétienne en Extrême-Orient : une mission qui fut *« son obsession, son illusion, sa tragédie, mais où il connut aussi ses plus grands moments »*, écrit Stanley Karnow dans *In Our Image. America's Empire in the Philippines.*

Douglas MacArthur était retourné aux Philippines en 1935 comme conseiller militaire. Le président Roosevelt se débarrassait ainsi d'un opposant avant les élections de 1936. Du point de vue stratégique, la nomination à Manille d'un ex-chef d'état-major américain ne pouvait qu'inciter les Japonais à prendre plus au sérieux l'archipel philippin. Lorsque la guerre du Pacifique éclata, à la suite de l'attaque sur Pearl-Harbor en décembre 1941, Douglas MacArthur avait repris du service depuis juillet : il était commandant des forces américaines en Extrême-Orient et avait sous ses ordres 130 000 hommes, dont 100 000 Philippins.

Un commandement qui débuta mal : par une erreur de jugement. L'élimination de la flotte américaine du Pacifique à Hawaï laissait aux Japonais les mains libres dans le Sud-Ouest. Quelques minutes après l'attaque sur Pearl-Harbor, ils lançaient d'autres offensives aériennes sur Singapour, Guam, Hongkong, Wake et deux objectifs aux Philippines (l'île de Palau, à l'est de Mindanao, et la station radio d'Aparri, à Luzon). Mais leur objectif principal était l'aviation américaine, stationnée à Clark-Field, au nord de Manille. Ils l'attaquèrent le 8 décembre.

A nouveau, les avions américains furent surpris au sol. Négligence encore plus surprenante que dans le cas de Pearl-Harbor, car on savait à Manille ce qui venait de se passer et on ne pouvait ignorer que les Philippines étaient pour les Japonais un objectif prioritaire, les forteresses volantes de Clark constituant un danger pour les convois nippons naviguant entre l'Indochine, la Chine continentale et Formose. La malchance voulut que le message d'alerte de la station radar d'Iba ne parvint pas à Clark : l'opérateur radio était parti déjeuner. Dans les cantines, la radio annonça que, selon certaines informations, Clark était attaqué. Ce qui provoqua l'hilarité générale. Quelques minutes plus tard, commençait le bombardement qui allait coûter à MacArthur la moitié de son aviation.

A la suite de la nouvelle de la débâcle à Hawaï et des premières attaques nippones sur Manille, pendant neuf âpres heures, le général n'avait pas réagi, enfermé dans son bureau à lire des rapports des services de renseignement. Il expliqua son absence de réaction en invoquant l'ordre de Washington de laisser les Japonais tirer les premiers. Mais deux heures après l'attaque sur Pearl-Harbor, les Etats-Unis étaient officiellement en guerre avec le Japon. Alors que les commandants à Hawaï furent accusés de négligence, personne à Washington ne blâma MacArthur pour avoir laissé anéantir son aviation. Ce 8 février n'était cependant que le début d'une débâcle qui s'étendit sur plusieurs mois, jusqu'à la capitulation en avril des troupes de Bataan et de Corregidor.

Chute de Guam, perte des deux unités faisant l'orgueil de la flotte britannique, le cuirassé *Prince-of-Wales* et le croiseur *Repulse*, dernière menace sérieuse pour les Japonais dans les mers du sud, capitulation de Hongkong, de l'atoll de Wake, de Singapour, de la Malaisie, puis de Java : début mars, le Japon multipliait les victoires. Restaient les Philippines. Les Japonais allaient se heurter à une résistance prolongée et tenace. Dès le 20 décembre, la quatorzième armée, placée sous le commandement du général Masaharu Homma, avait débarqué dans le nord-ouest de Luzon. Elle descendait vers le sud sans rencontrer de grande résistance. Le 24, un second débarquement massif eut lieu dans la baie de Lamon, au sud-est de Manille, et l'aviation commença à bombarder la capitale.

Déterminé à bloquer l'ennemi sur les côtes, MacArthur demandait des renforts à Washington. Mais l'état-major était plus préoccupé par le front européen que par les Philippines. Une attitude qui provoqua l'amertume du président philippin Quezon : *« Comme c'est américain de se tourmenter pour le destin d'une distante cousine tandis que sa fille est violée dans la pièce voisine. »*



15 août 1941 : le général MacArthur sur l'aérodrome militaire de Zablan-Field, dans l'île de Luzon.

Manille ville ouverte

Pour des raisons évidentes, la guerre du Pacifique resta longtemps, même pour les Américains, un théâtre secondaire. MacArthur se résolut alors à suivre le Plan Orange, qu'il avait qualifié autrefois de « défaitiste », et à concentrer ses efforts sur la défense de la péninsule de Bataan et de l'île de Corregidor, qui commande la baie de Manille.

Après avoir déclaré la capitale « ville ouverte », afin d'épargner la population, et avoir abandonné les bases militaires de Cavite, Clark et Nichols-Field, le général organisa la retraite. Il ordonna le repli des troupes du général Wainwright au nord et du général Jones au sud-est. Les Japonais ne comprirent apparemment pas le sens de ces mouvements et, croyant assister à une déroute, négligèrent de bombarder les routes de retraite. Ce qui permit de rassembler à Bataan, dès le milieu janvier, la majeure partie des forces américano-philippines et d'organiser une défense à partir de la ligne dite Abucay-Mauban. MacArthur installa son quartier général à Corregidor.

Peu de régions aux Philippines étaient plus propices que Bataan à une bataille défensive en raison de son relief montagneux – à condition que les approvisionnements soient adéquats. Or, en matière logistique, MacArthur fut moins brillant que pour la retraite. En prévision d'une défense des côtes, il avait fait constituer des dépôts d'équipements, de vivres et de médicaments dans les provinces. Les transferts se firent mal. L'insuffisance des ravitaillements, la malnutrition, la dysenterie et la malaria allaient tuer plus de soldats que les balles japonaises. Dans la jungle et les montagnes, sans ravitaillement et sans appui aérien ou naval, les combats devinrent de plus en plus âpres.

Retranché lui aussi à Corregidor, le président Quezon bombardait Roosevelt de télégrammes demandant de donner l'indépendance aux Philippines afin qu'il puisse déclarer l'archipel neutre et *« sauver un pays devenu champ de bataille de deux grandes puissances d'un plus grave désastre »*. Le général Hideki Tojo, premier ministre nippon, avait offert en effet de respecter la souveraineté des Philippines si une paix séparée était conclue – une manœuvre visant délibérément à diviser Américains et Philippins.

Comme à son habitude, MacArthur réécrivit l'histoire. Dans ses Mémoires, il affirme avoir mis en garde Quezon contre une telle position. Bien qu'il ne l'ait pas formellement approuvée, le général semble néanmoins avoir été tenté par une solution qui pouvait être une issue à une situation de plus en plus intenable, avance l'historien Theodore Friend. Etant donné le *« violent ressentiment manifesté par les Philippins à l'égard des Etats-Unis, le plan de Quezon était peut-être la meilleure solution à ce qui était en train de devenir une désastreuse débâcle »*, écrivait le général le 8 février. N'était-ce pas d'ailleurs en pensant à l'hypothèse d'une neutralité des Philippines que MacArthur avait refusé de donner l'ordre au général Brereton d'attaquer les bases japonaises de Formose après l'offensive sur Pearl-Harbor? Telle est en tout cas l'explication que donna Quezon à Eisenhower.

Prime secrète

Pour l'opinion publique américaine, le général restait une figure légendaire. Pour Eisenhower, il se *« comportait en enfant, comme d'habitude »*. Le département d'Etat voulait en tout cas que le « héros du Pacifique » continue à combattre.

La réponse de Roosevelt fut de défendre Bataan *« aussi longtemps que ce serait humainement possible »*. Dans l'espoir de former un gouvernement en exil aux Etats-Unis, et alors que la plupart des politiciens restés à Manille se rangeaient du côté des Japonais, Quezon quitta Corregidor fin février. Auparavant, il fit verser un demi-million de dollars à MacArthur, et des sommes plus modestes à trois de ses subordonnés, comme « récompense » pour leur *« magnifique défense »* des Philippines. Dette de gratitude entre *compadres* à la manière philippine ou manœuvre visant à obliger le général à tenir? Cette « prime » secrète, révélée par l'historien Carol Petillo, fut acceptée par MacArthur comme une expression de la générosité philippine – bien qu'elle ait été contraire aux règles de l'armée. Eisenhower, en revanche, déclina une offre similaire de Quezon.

Bien que cette tractation n'ait été connue que par la suite, MacArthur avait déjà largement perdu la confiance de ses hommes. Le moral était au plus bas et le ressentiment profond à l'égard d'un chef qui, dans ses communiqués, ne parlait que de lui. *« Sa suffisance lui aliéna ses troupes »*, écrit Stanley Karnow.

Sous l'effet de la disette, de la maladie et de l'isolement, la situation se détériorait. Bien que le commandement japonais ait été privé des meilleures troupes, qui avaient été envoyées en Malaisie, Washington prit conscience qu'il était vain de résister. L'avance nippone en Asie du Sud-Est se poursuivait, inexorable. Aussi Roosevelt décida-t-il de retirer MacArthur de Corregidor et de lui confier le commandement des troupes se rassemblant en Australie.

Le 11 mars, MacArthur annonçait au général Wainwright qu'il partait pour l'Australie. Le lendemain, accompagné de sa famille, il quittait Corregidor à bord d'une vedette et gagnait Mindanao, d'où il s'envola pour l'Australie. C'est en route pour Melbourne qu'il prononça son fameux *« je reviendrai »*. Une formule qui allait devenir parmi les soldats restés à Bataan un jeu de mots amer : *« Je vais aux latrines mais je reviens. »*

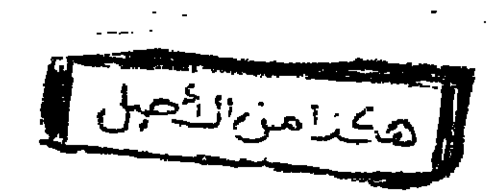
Ayant reçu des renforts, les Japonais donnèrent le coup de grâce au réduit de Bataan à partir du 3 avril. Quatre jours plus tard, la résistance américano-philippine s'effondrait. Contre les ordres de MacArthur et de Roosevelt, le général King, qui commandait à Bataan, décida de capituler. *« Les prisonniers seront-ils bien traités ? »* demanda-t-il à l'officier japonais qui reçut sa capitulation. *« Nous ne sommes pas des barbares »*, répondit, offensé, le Japonais.

L'acheminement des 76 000 prisonniers, dont 12 000 Américains, du sud de Bataan à la base de Clark se transforma en réalité en une « marche de la mort ». Manque de ravitaillement, atrocités : plus de 10 000 prisonniers périrent en quelques jours. Au cours des mois qui suivirent leur arrivée au camp O'Donnel, 2 000 Américains et 25 000 Philippins périrent. Parmi les prisonniers se trouvait le général Wainwright, qui défendit Corregidor avec 13 000 hommes jusqu'au 5 mai. *« Pauvre Wainwright !* écrit Eisenhower. *C'est lui qui se battit aux Philippines. Un autre recueillit la gloire. »* MacArthur s'opposa avec véhémence à ce que Wainwright fût décoré. Il ne le sera qu'à la fin de la guerre. Le 25 mai, la capitulation de la garnison de Leyte mettait fin à la campagne japonaise aux Philippines.

C'est aussi à Leyte, en octobre 1944, à la suite d'une célèbre bataille navale, que MacArthur reprit pied aux Philippines. L'archipel devait être libéré du joug japonais en juillet l'année suivante.

Une page des relations spéciales entre les Etats-Unis et leur colonie était tournée. Une nouvelle s'ouvrait avec l'accession de l'archipel à la souveraineté et la conclusion, en mars 1947, d'un accord donnant deux bases militaires aux Américains. Une présence résiduelle du passé colonial appelée à être constamment par la suite dénoncée par les nationalistes. Aujourd'hui, cinquante ans après que MacArthur a proclamé qu'il reviendrait, les Américains quittent à nouveau les Philippines, à la suite cette fois de la décision de Manille de ne pas reconduire l'accord sur les bases.

PHILIPPE PONS



CEI : le quatrième « sommet » des présidents à Kiev

Le différend russo-ukrainien sur les armes nucléaires tactiques n'est toujours pas réglé

Le quatrième sommet des chefs d'Etat de la CEI, vendredi 20 mars, à Kiev, n'a pas permis de dissiper le différend existant entre la Russie et l'Ukraine sur les questions militaires. Les conflits entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie sur le Haut-Karabakh ainsi que celui qui oppose les Moldaves roumanophones à la minorité russophone ont été évoqués, mais l'idée d'une « force d'interposition » de la CEI n'a pas fait l'unanimité. Le prochain sommet aura lieu le 15 mai à Tachkent.

MOSCOU

de notre correspondant

Le «sommet» de la CEI à Kiev s'était ouvert sur une admonestation solennelle du président ukrainien, M. Léonid Kravtchouk, qui avait mis en demeure les participants d'apporter la preuve, à cette étape «décisive», que la Communauté des Etats indépendants servait à quelque chose. Il s'est achevé par un échange public de propos grinçants entre le même Léonid Kravtchouk et le président russe Boris Eltsine. Autant dire que les «espoirs» placés dans cette réunion de Kiev ont été déçus, à cela près que personne n'en espérait grand-chose, y compris l'hôte de la conférence, qui a toujours considéré avec méfiance cette Communauté et doit tenir compte d'une opposition encore plus méfiante.

Certes, comme d'habitude, on a signé force «documents» (dix-sept, cette fois-ci), mais l'expérience prouve qu'ils ne règlent pas grand-chose. Le maréchal Chapochnikov a été confirmé à son poste de commandant en chef du «commandement unifié», avec le général Victor Samsonov comme chef d'état-major. Mais les responsables ukrainiens se sont empressés de faire savoir que cela ne les concernait pas, puisque Kiev n'a aucune intention de participer aux «forces unifiées». Des forces d'ailleurs de plus en théoriques, puisque la Russie a pris sous son autorité, en plus des troupes encore stationnées en Europe de l'Est et dans les pays baltes, l'armée de Transcaucasie, tandis que la Moldavie a annoncé qu'elle prenait le contrôle des forces situées sur son territoire.

Le problème hautement épineux posé par la flotte de la mer Noire reste entier – à vrai dire, il n'a même pas été abordé. Mais, de manière plus suprenante, on a appris que le différend apparu récemment entre Kiev et Moscou sur le contrôle du transfert d'Ukraine en Russie et de la destruction ultérieure des armes nucléaires tactiques, continuait lui aussi à se poser. En marge du sommet, le ministre ukrainien de la défense, le général Morozov, a fait savoir que si l'Ukraine restait déterminée à se défaire de ses armes tactiques d'ici au 1er juillet, le transfert n'avait pas repris pour autant vers la Russie, faute de garanties claires sur leur sort ultérieur.

« Désinformation » de Moscou...

MM. Eltsine et Kravtchouk s'étaient pourtant, croyait-on, mis d'accord par téléphone à ce sujet en milieu de semaine, mais en réalité cette conversation téléphonique n'a jamais eu lieu (*« J'ai parlé pour la dernière fois à Boris Eltsine le 16 février »*, – c'est-à-dire lors du précédent «sommet», celui de Minsk, a indiqué le président ukrainien). C'est un membre éminent de l'entourage du président russe, M. Serguei Stankievitch, qui avait fait part à l'agence Interfax de cette conversation imaginaire. En dépit des explications confuses de l'intéressé, «l'affaire» ne peut être interprétée à Kiev que comme un nouvel exemple de «désinformation» de la part de Moscou.

La brève conférence de presse qui a suivi la réunion a confirmé, s'il en *était besoin, à quel point les relations* russo-ukrainiennes restent tendues, MM. Eltsine et Kravtchouk faisant assaut d'ironie aigre. Le président russe a ainsi fait savoir qu'il *« appréciait beaucoup la contribution très constructive de l'Ukraine »* au débat sur les forces conventionnelles de la CEI (débat auquel, comme chacun sait, et comme M. Kravtchouk l'a aussitôt rappelé, l'Ukraine refuse de participer...)

Des observateurs militaires

Le président ukrainien a répliqué que, pour sa part, la position adoptée par la Russie à propos du partage des biens de l'ex-URSS *« lui avait beaucoup plu » : « J'ai compris aujourd'hui qu'aucun document concernant le partage* (de l'héritage) *ne serait jamais signé »* ... Plus précisément, l'Ukraine avait demandé que cette question figurât à l'ordre du jour de la réunion, mais M. Eltsine a obtenu qu'elle en soit retirée, jugeant que l'affaire était trop complexe et pas suffisamment préparée.

Le «sommet» a tout de même produit un résultat qui pourrait être encourageant. A l'initiative du Kazakhstan, on s'est mis d'accord sur un projet de création de *«groupes d'observateurs militaires et de forces collectives de maintien de la paix sur le territoire de la CEI»*. Cette version «communautaire» des «casques bleus» de l'ONU pourrait jouer un rôle d'interposition dans les conflits du Haut-Karabakh ou de Moldavie, mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres . Lorsqu'elle aura été créée, cette force communautaire ne pourra en effet être utilisée qu'après un cessez-le-feu, et à la demande des deux parties en présence.

En attendant, la réunion de Kiev a surtout montré à quel point l'opposition entre Erevan et Bakou restait irréductible. Les Azéris ont présenté un projet de résolution dénonçant *«l'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan avec la participation des forces armées de la CEI»* et *«l'indifférence des Etats membres de la CEI à l'égard de l'extermination massive d'enfants, de femmes et de vieillards sans défense»* (allusion au massacre de Khodjali). De leur côté, les Arméniens ont fait valoir que l'Azerbaïdjan n'aurait même pas du être autorisé à participer au sommet, dans la mesure où le Parlement de Bakou n'a toujours pas ratifié l'adhésion de l'Azerbaïdjan à la CEI.

Lors de la conférence de presse, un journaliste a posé la question rituelle sur l'avenir de la CEI, en demandant aux chefs d'Etat présents s'ils n'avaient pas eu tort de choisir le nom de «Communauté» (le mot russe «Sodroujestvo» est formé sur la racine «droug», qui signifie «ami»). M. Kravtchouk a répondu que le terme avait été retenu parce qu'il s'agissait *«d'un rêve»*. M. Eltsine a affirmé qu'il croyait toujours que *«le rêve deviendrait réalité»*. Le président biélorusse, M. Stanislas Chouchkievitch, toujours désireux de voir le bon côté des choses, a ajouté qu'il y avait plus de raisons d'appeler le nouvel ensemble une «Communauté» qu'il n'y en avait jadis d'appeler l'URSS une «Union» ...

On a donc décidé de se revoir, à Tachkent, mais pas avant le 15 mai. Comme si le rythme mensuel respecté jusqu'à présent ne se justifiait plus vraiment.

JAN KRAUZE

« Fokine à la casse ! »

KIEV

Correspondance

« Si l'Ukraine ne quitte pas la CEI, nous demanderons à Kravtchouk qu'il nous quitte » : l'intervention de M. Stephan Khmara, vice-président du Parti républicain d'Ukraine, devant quelque deux mille manifestants rassemblés, vendredi 20 mars, à Kiev, pour accueillir les chefs des délégations du sommet de la CEI, était dénuée d'ambiguïté. Les militants du Roukh, le grand mouvement qui avait lancé la campagne pour l'indépendance de l'Ukraine, et de divers partis d'opposition s'étaient réunis sur la place du Parlement de Kiev où se tenait le sommet. A l'arrivée de M. Boris Eltsine, ils se sont mis à scander : *«A bas la CEI !»*. La délégation ukrainienne, elle, a été saluée par : *«Fokine* [le premier ministre] *à la casse !»*.

Au centre de la place, des manifestants avaient transformé un parterre de fleurs en *«tombeau de la CEI»*, où chacune des onze Républiques membres était symbolisée par une croix rouge fichée en terre. Mais les rangs des manifestants étaient aussi grossis de plusieurs centaines de Tatars de Crimée, venus pour réclamer la restitution de leur territoire *autonome en Crimée, tel* qu'il existait avant leur déportation par Staline en 1944 pour *«collaboration avec l'ennemi»*. Soutenus par le Roukh, les Tatars avaient, deux jours avant le sommet, organisé une occupation pacifique du parvis de la Rada (le Parlement de l'Ukraine).

Le 19, quelques heures après que leur représentant eut été reçu par la direction ukrainienne, les OMON (forces d'intervention du ministère de l'intérieur) les ont brutalement dispersés et quatre personnes ont dû être hospitalisées. Risat Tchoubarov, président du Mouvement national des Tatars de Crimée, a expliqué qu'après un accord avec la municipalité de Kiev ils pourront continuer leur action. *«Nous irons jusqu'au bout, nous sommes tenaces, c'est le régime soviétique qui nous a rendus comme ça. Je connais des familles qui ont été expulsées de Crimée une dizaine de fois. Elles sont toujours revenues.»*

M. J.

□ **MOLDAVIE : Kichinev revendique le contrôle des forces armées de la CEI basées sur son territoire.** – Le président moldave, M. Mircea Snegur, a signé un décret plaçant les forces armées de la CEI basées sur le territoire moldave sous l'autorité de son gouvernement, a annoncé, vendredi 20 mars, l'agence Itar-Tass. Le décret stipule que le ministère moldave de la défense prendra le contrôle de tous les équipements, armements et biens des forces armées de la CEI sur le territoire moldave (près de 21 000 hommes). *«Les militaires de ces unités qui souhaitent servir sous contrôle moldave bénéficieront de tous les droits et avantages prévus par la loi»*, ajoute le décret. – *(AFP, Reuter.)*

ALBANIE : les élections législatives

« Liberté ! Démocratie ! »

Plus de cinq cents candidats de onze partis se présentent aux secondes élections libres du dimanche 22 mars en Albanie pour former une nouvelle Assemblée de cent quarante députés, élus par un mélange complexe de scrutin majoritaire et proportionnel. Vendredi, l'opposition a tenu son dernier meeting à Tirana.

TIRANA

de notre envoyé spécial

« George Washington, Sali Berisha ! », pouvait-on lire, vendredi 20 mars, à Tirana, sur une pancarte brandie par l'un des vingt mille partisans du Parti démocratique et de son leader, le cardiologue Sali Berisha, groupés sur la place Skanderbeg pour le dernier meeting organisé par l'opposition avant le scrutin du dimanche 22 mars.

Des milliers de personnes criant *« Liberté ! Démocratie ! »*, *« Nous voulons l'Albanie sans Ramiz Alia ! »*. Spectacle étonnant lorsqu'on se souvient qu'il n'y a même pas deux ans toute critique, même voilée, du régime aurait été impensable. Mais c'est peu, pourtant, comparé aux foules qui s'étaient pressées l'été dernier pour accueillir James Baker, le secrétaire d'Etat américain, à Tirana. Comparé aussi aux milliers de personnes qui, lors des élections d'avril 1991, assistaient aux manifestations du Parti démocratique dans la capitale.

Bref, alors que le sort de l'Albanie *devait peut-être* se jouer dimanche, la désespérance générale qui a gagné le « pays des aigles » a aussi déteint sur la campagne électorale. Même les plus fidèles partisans de l'opposition ne semblent plus avoir l'espoir chevillé au corps comme ils l'avaient encore au début de la « révolution » qui a obligé les dirigeants communistes à instaurer le pluripartisme. Certes, chacun sait – les responsables du Parti socialiste (ex-communiste) eux aussi peut-être, – que seule une claire victoire du Parti démocratique pourrait provoquer une sorte de sursaut, minimum mais vital, susceptible d'enrayer la dégradation continuelle de l'Albanie. Ne serait-ce que pour en finir avec l'alibi – « c'est-la-faute-aux-communistes ! » – permettant à chacun de fuir ses responsabilités. Il n'en reste pas moins que le ton de la campagne électorale, totalement coupé des réalités du pays, laisse mal augurer de l'avenir d'un pays dont on ne sait plus où il va. Mais, après tout, peut-être que George Washington lui-même...

JOSÉ-ALAIN FRALON

RUSSIE

Le Tatarstan vote sur son indépendance

Le Tatarstan, la plus peuplée des anciennes Républiques socialistes soviétiques autonomes de la Fédération de Russie et située au cœur de celle-ci, devait se prononcer par référendum, samedi 21 mars, sur l'indépendance de cette région. Mais le mot «indépendance» ne figurait pas dans la question posée aux quelque quatre millions d'habitants, dont 48 % seulement sont Tatars – peuple musulman de la branche turque – et le reste en grande majorité russe. Ils avaient à se prononcer sur la question, à dessein alambiquée : *«Etes-vous favorables à une République du Tatarstan, Etat souverain, sujet du droit international, édifiant ses relations avec la Fédération de Russie et les autres gouvernements sur la base d'accords* [dont les signataires sont] *égaux en droit?»*

Les Tatars de la Volga, cousins des Tatars de Crimée, forment la plus forte minorité ethnique au sein de la Russie, dispersée dans toute la Fédération et dont moins de la moitié seulement vit dans le Tatarstan actuel.

« Hordes tatares »

Leur mouvement nationaliste s'y est néanmoins développé avec vigueur depuis trois ans, avec des partis indépendantistes radicaux qui s'opposent à la fois aux Russes et aux Tatars ex-communistes, devenus favorables à une «souveraineté» totale, après avoir longtemps joué la carte de M. Gorbatchev contre M. Eltsine. Ces derniers dominent au Parlement qui siège à Kazan et ont longtemps repoussé l'idée de référendum sur l'indépendance, réclamé par des manifestants de plus en plus actifs, qu'ils n'étaient pas sûrs de gagner.

Mais la formulation finalement choisie laisse peu de doutes sur le sens de la consultation : les Tatars, qui dominent dans les villages, devaient voter *« oui »*, les Russes, majoritaires à Kazan et dans les grandes villes industrielles, devaient voter *« non »*. La Russie – dont le président Boris Eltsine avait, au début de ses campagnes électorales, appelé les *«peuples de Russie à prendre autant d'autonomie qu'ils peuvent en absorber»* – lutte depuis des mois pour dissuader désormais ces ex-autonomies de le faire, et en particulier la principale d'entre elles, le Tatarstan. Moscou lui a récemment concédé le contrôle de 50 % de ses ressources en pétrole, mais les autorités de Kazan refusent toujours de signer le projet de «traité fédéral», organisant les relations entre Moscou et les ex-Républiques autonomes un peu sur le modèle qu'avait voulu en son temps M. Gorbatchev pour l'URSS, sous forme de traité d'Union. Les courants nationalistes russes, mais aussi une grande partie des «démocrates», se sont mobilisés contre le référendum tatar et brandissent le spectre de la guerre civile, en réveillant les vieilles peurs des *«hordes tatares»* auxquelles Kazan fut prise au seizième siècle. Le Parlement de Russie, qui avait en automne empêché *in extremis* M. Eltsine d'intervenir militairement contre la petite République tchétchène du nord du Caucase qui avait proclamé son indépendance, s'est montré totalement réticent à admettre l'idée d'une possible séparation du Tatarstan où vivent des millions de Russes, qui est situé non à la périphérie, mais au cœur de la Russie et qui ne manquerait pas d'entraîner tous les autres hésitants à sa suite.

La Cour constitutionnelle de Russie s'est à son tour prononcée, estimant que le référendum tatar *«menace l'intégrité territoriale de la Fédération»* et a demandé, en vain, la reformulation de la question. Le Parlement de Kazan s'est borné à nier que cette consultation *«remette en cause l'appartenance du Tatarstan à la Russie»* et ses dirigeants n'excluent pas de signer un traité de la fédération amendé. M. Eltsine, qui avait appelé jeudi à l'annulation du référendum, a prononcé vendredi une allocution télévisée, affirmant que la victoire du «oui» *«donnerait le feu vert aux actions des nationalistes extrémistes»*, diviserait la population et entraînerait *«des souffrances»* pour tous. – *(AFP, Reuter.)*

Formée de la Serbie et du Monténégro

Une « nouvelle Yougoslavie » devrait voir le jour avant la fin du mois de mai

La Serbie et le Monténégro ont décidé de s'associer afin de créer une « nouvelle Yougoslavie » d'ici à la fin du mois de mai, a annoncé, vendredi 20 mars, le président du Parlement de Serbie, M. Alexandre Bakocevic. Il a précisé qu'une nouvelle Constitution, élaborée actuellement par des commissions constitutionnelles de Serbie et du Monténégro, serait *« prête avant la fin du mois »* et qu'un nouveau gouvernement ainsi que d'autres organes d'Etat pourraient être élus dans le courant de mai.

Ce projet de création d'une « nouvelle Yougoslavie » serbo-monténégrine a reçu l'aval du corps électoral monténégrin qui s'est prononcé par référendum, le 1er mars, pour le maintien du Monténégro dans un Etat commun avec *« toutes les Républiques qui en exprimeraient le souhait »*. La Serbie, en revanche, n'a pas consulté sa population sur ce projet, critiqué par l'opposition qui prône une Serbie indépendante.

Par ailleurs, l'agence croate Hina signale une recrudescence des incidents sur la côte adriatique, notamment à Dubrovnik et près de Zadar, alors que l'état-major de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU) a annoncé que le gros des «casques bleus» commenceraient à se déployer vers le 5 avril. – *(AFP.)*

A la faveur d'un cessez-le-feu partiel dans le Haut-Karabakh

Les envoyés de l'ONU et de l'Iran entrent à Stepanakert

Quelques échanges de tirs étaient toujours enregistrés, vendredi 20 mars, dans le Haut-Karabakh, quelques heures après l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu, conclu à l'initiative de Téhéran et coïncidant avec le Norouz, le nouvel an iranien. L'arrêt théorique des combats a permis à l'émissaire de l'ONU, M. Cyrus Vance, et au médiateur de l'Iran, le vice-ministre des affaires étrangères, M. Mahmoud Vaezi, de se rendre, par la route (à bord de blindés aux couleurs de l'ONU pour M. Vance) d'Agdam, en Azerbaïdjan, à Stepanakert, chef-lieu de l'enclave arménienne. De nouvelles roquettes sont tombées sur cette ville dévastée au moment de leur séjour, mais la radio iranienne a assuré que la trêve était réelle et *« durera une semaine pour donner suffisamment de temps aux négociations »*.

Le Parlement du Haut-Karabakh a pour sa part annoncé qu'il ne respecterait pas l'embargo sur les armes prévu par l'accord signé à Téhéran, estimant qu'un tel embargo est *« unilatéral »* et ne tient pas compte du fait que les forces azerbaïdjanaises se sont déjà procurées d'importantes quantités de matériel. Elles ont également demandé à M. Vaezi que l'Azerbaïdjan les reconnaisse comme *« partenaire légitime »* dans des entretiens de paix. – *(AFP.)*

□ **GRANDE-BRETAGNE : le service de presse de Buckingham présente des excuses à la duchesse d'York.** – Le chef du service de presse du palais de Buckingham, M. Charles Anson, a présenté, vendredi 20 mars, des excuses à la reine Elizabeth et à la duchesse d'York pour avoir contribué à la polémique entourant la séparation du Prince Andrew et de son épouse, la duchesse d'York, Sarah Ferguson (*le Monde* du 21 mars). – *(AFP.)*

□ **ITALIE : M. Andreotti affirme que le « plan de déstabilisation » de la Mafia est *« de la camelote »*.** – Le «plan de déstabilisation» de la Mafia, récemment révélé, a été qualifié, vendredi 20 mars, de *« pure camelote »* par le président du conseil italien, M. Giulio Andreotti. En annonçant, mercredi, l'envoi d'[illegible] mise en garde aux préfets contre un *« plan secret »* de la Mafia, le ministre de l'intérieur, M. Vincenzo Scotti, avait suscité un grand émoi dans la classe politique (*le Monde* du 20 mars). Selon le directeur de la police, M. Vincenzo Parisi, *« ce plan, c'est vrai, était de la camelote, mais même dans ce cas nous ne pouvions pas ne pas faire notre devoir »* en donnant de nouvelles instructions. – *(AFP.)*

□ **BULGARIE : prochaine dissolution des coopératives agricoles.** – Le Parlement bulgare a adopté, vendredi 20 mars, des amendements libéralisant la loi sur la restitution des terres agricoles, votée il y a un an par un Parlement encore dominé par les anciens communistes. Les coopératives agricoles seront dissoutes le 1er novembre. Des étrangers pourront acheter des terres en Bulgarie par le biais de sociétés mixtes où le partenaire bulgare sera majoritaire. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Destiné à autoriser les vols d'observation des activités militaires

Le traité «Ciel ouvert» sera signé le 24 mars à Helsinki

Les pays membres de l'OTAN et de l'ancien pacte de Varsovie se sont mis d'accord, vendredi 20 mars, à Vienne, sur un traité «Ciel ouvert» autorisant l'accès des espaces aériens, de Vancouver à Vladivostok, aux vols de contrôle des activités militaires. Cet accord sera signé à l'ouverture de la conférence de la CSCE à Helsinki, le mardi 24 mars. Il permettra aux pays membres d'effectuer, chaque année, un nombre déterminé de survols – *qui ne pourront pas être refusés* – avec un préavis de soixante-douze heures.

VIENNE

de notre correspondante

«Pour la première fois dans l'histoire des négociations de désarmement, a souligné le chef de la délégation allemande, M. Rüdiger Hartmann, *la Russie n'est plus considérée comme un ennemi».* Quant au responsable de la délégation française, M. Perrin de Brichambaut, il a tenu à préciser qu'il *«ne s'agit pas d'une légalisation de l'espionnage, mais d'un traité de sécurité collective».*

Les contrôles aériens dans le cadre de «Ciel ouvert» offrent, par rapport au système des satellites d'observation, l'avantage d'une plus grande efficacité grâce à l'utilisation d'avions équipés d'appareils sensibles (caméras optiques et vidéo, systèmes infrarouges) et d'un coût moindre. Les données recueillies seront accessibles à tous les Etats signataires contre remboursement des frais. Pour des raisons techniques, il ne sera cependant guère possible d'effectuer avant trois ans des survols exploitant toutes les possibilités prévues dans le traité. Des vols «d'essai» seront cependant probables avant ce délai, selon M. Hartmann, qui a fait état d'une réflexion, au sein de l'UEO, au sujet de «tests» au-dessus de la Russie.

Quatre mois de négociations

L'accord fixe le nombre de survols *autorisés* par an – 42 pour les Etats-Unis et la Russie-Biélorussie, 12 pour l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie et *moins pour les petits pays* –, leur répartition et l'équipement des avions qui, de toute façon, ne *seront pas armés.* Les pays signataires peuvent constituer des groupes pour se partager les quotas de survol afin de réduire les frais de l'opération. Selon le texte, la France aura notamment droit à trois vols sur le territoire de la Russie-Biélorussie et un vol sur la Roumanie.

«Ciel ouvert» sera signé par 24 pays – les pays de l'OTAN, les cinq anciens membres européens du pacte de Varsovie (Pologne, Hongrie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Roumanie) ainsi que la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine qui ont participé aux négociations – mais sera accessible aux autres Républiques de l'ex-URSS. Une formule spéciale permettra à la Finlande et à la Suède de participer immédiatement à «Ciel ouvert» et leur réserve le droit d'effectuer trois survols de la Russie. Les autre membres de la CSCE – qui en compte 48 – pourront accéder au traité dans les six mois après son entrée en vigueur. Puis, d'autres pays pourront le signer en cas de consensus chez les pays signataires. Une commission «Ciel ouvert» sera installée à Vienne pour traiter de toutes les questions relatives au traité. Elle entamera ses travaux fin mars.

Cet accord, qui a abouti après quatre mois de négociations, fait suite à une initiative du président Eisenhower, en 1955, qui avait été rejetée, à l'époque, par Moscou. Le président George Bush avait relancé l'idée en 1989, mais les deux conférences «Ciel ouvert» d'Ottawa et de Budapest n'avaient pas abouti. La percée a été rendue possible par l'effondrement de l'Union soviétique, dont les responsables militaires étaient catégoriquement opposés à des vols d'observation au-dessus de leur territoire.

WALTRAUD BARYLI

□ **Communauté européenne : la Finlande demande officiellement son adhésion.** – Le premier ministre finlandais, M. Esko Aho, a présenté officiellement, vendredi 20 mars, à son homologue portugais, M. Anibal Cavaco Silva, président en exercice de la Communauté européenne, la demande d'adhésion de son pays à la CEE. La Finlande, a-t-il expliqué, s'engage, dans le cadre de l'intégration, à *«œuvrer constructivement (...) en vue de promouvoir les principes de la démocratie ainsi que le respect des droits de l'homme et de bâtir une Europe où la paix, la sécurité et la prospérité soient indivisibles».* M. Cavaco Silva a pour sa part indiqué que la demande de la Finlande, qui sera soumise au conseil des affaires générales le 6 avril, *«avec toutes les conséquences qui découlent du nouveau traité de Maastricht»,* est un *«acte historique».* – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Cédant à la pression du Conseil de sécurité

L'Irak promet de détruire les éléments entrant dans la fabrication de ses missiles Scud

Cédant à la pression internationale et aux menaces de reprise des bombardements, l'Irak a accepté vendredi 20 mars de détruire tous les éléments entrant dans la fabrication de ses missiles Scud, satisfaisant ainsi à une des exigences du Conseil de sécurité des Nations unies.

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Les autorités irakiennes ont remis à la commission spéciale chargée de détruire les armes non conventionnelles de ce pays une lettre – dont le texte a aussitôt été transmis au Conseil de sécurité – qui contient *«d'importantes informations»* sur son armement balistique et chimique, a indiqué le 20 mars le chef de cette commission, l'ambassadeur suédois Rolf Ekeus.

Ce document, dont le contenu exact n'est pas encore connu, *«confirme les doutes que nous avions auparavant quant à la véracité des précédentes déclarations irakiennes»,* mais il traduit *«une attitude nouvelle»* de Bagdad, a-t-il ajouté, précisant que, à première vue, les indications fournies *«semblaient concrètes et crédibles»,* sous réserve des vérifications auxquelles va procéder la neuvième mission balistique de l'ONU actuellement en partance pour l'Irak.

Dans cette lettre dont M. Ekeus n'a pas voulu révéler davantage le contenu, l'Irak admet détenir encore *«un nombre considérable de missiles»* sur les 800 qui lui ont été livrés essentiellement par l'ex-Union soviétique et qu'il affirmait initialement avoir utilisés d'abord durant le conflit Iran-Irak, puis pendant la guerre du Golfe.

Selon les indications irakiennes, la quasi-totalité des missiles restants avaient été détruits l'été dernier, conformément aux directives de la commission, mais sans la supervision de l'ONU. Dans le même temps, l'Irak s'engage à autoriser la destruction de tous les équipements entrant dans la fabrication des missiles Scud et dont la commission a exigé l'élimination, ce qu'il refusait de faire jusqu'à présent.

L'Irak a aussi admis dans ce document posséder *«un certain nombre»* d'ogives chimiques destinées à ses engins balistiques mais il ne semble pas que Bagdad ait indiqué pour autant le nombre exact d'ogives chimiques détruites à ce jour. Enfin, et c'est là, d'après M. Ekeus un engagement important, l'Irak va fournir au début d'avril le *«dossier complet de ses armements»,* notamment nucléaire.

Les doutes du général Powell

Une mission irakienne est attendue incessamment à Vienne, où elle doit fournir des comptes sur le programme nucléaire de l'Irak devant les experts de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA). C'est également au siège de cette organisation qu'une délégation irakienne va arriver pour s'entretenir avec les responsables de l'AIEA des possibilités de convertir à des fins civiles son installation nucléaire d'Al Altir, située à proximité de Bagdad, et qui doit normalement être détruite.

Cet assouplissement à l'égard des exigences du Conseil fait suite à la visite à l'ONU la semaine précédente de M. Tarek Aziz, au cours de laquelle le vice-premier ministre irakien a, semble-t-il, donné en privé quelques gages de *«bonne volonté»* après avoir prononcé, en public, un discours qualifié de *«dur». «La forte pression du Conseil et les bruits de bottes en provenance de Washington ont certainement amené le gouvernement irakien à composer»,* soulignait un diplomate occidental. *«Parallèlement, le fait que l'Irak ait accepté de rediscuter à Vienne la possibilité de reprendre ses livraisons de pétrole sous contrôle* de l'ONU *est aussi un bon signe».*

A Washington, le général Colin Powell, chef d'état-major interarmes, qui intervenait le 20 mars devant la commission sénatoriale des forces armées, a rappelé que *«les forces armées des Etats-Unis disposaient d'une «variété d'instruments politiques, économiques et militaires»* susceptibles d'inciter l'Irak à faire face à ses obligations.

Il n'a pas démenti l'information du *Washington Post* selon laquelle, au-delà du discours officiel menaçant l'Irak d'un bombardement imminent, le général Powell et le Pentagone sont, en fait, opposés à une reprise des hostilités. Non seulement une nouvelle campagne militaire ne serait pas assurée de détruire la totalité des armes non-conventionnelles de Bagdad mais, assure le quotidien, rapportant les commentaires *«d'officiers de haut rang»,* un raid militaire comporterait des dangers pour les forces américaines et risquerait de déclencher une réaction politique négative de la part des pays arabes modérés.

SERGE MARTI

Après des propos contestés de M. Boutros-Ghali

La résolution 242, «obligatoire» mais pas «coercitive»

Une «petite phrase» du secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, jeudi 19 mars, sur le caractère *«obligatoire»* ou non des résolutions de l'ONU a soulevé une mini-tempête chez les diplomates de l'organisation internationale.

«Les résolutions du Conseil de sécurité sont obligatoires si elles sont fondées sur le chapitre VII de la Charte de l'ONU. Une résolution qui ne repose pas sur le chapitre VII n'est pas obligatoire, et la résolution 242 ne repose pas sur ce chapitre», a déclaré M. Boutros-Ghali, qui était interrogé sur la différence entre les traitements infligés à l'Irak et à Israël quant à l'application des résolutions de l'ONU.

Conformément à la résolution 242, adoptée après la guerre israélo-arabe de 1967, une paix juste et durable au Proche-Orient implique le retrait des forces israéliennes des territoires occupés pendant le conflit. Or, contrairement aux résolutions adoptées sur l'Irak par le Conseil de sécurité après l'invasion du Koweït, cette résolution n'avait pas été adoptée sous le chapitre VII, qui autorise l'ONU à entreprendre *«toute action qu'elle juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et la sécurité».*

Selon des experts à l'ONU, on peut ainsi faire une distinction entre les résolutions reposant explicitement sur ce chapitre, dont les Nations unies peuvent imposer l'application, et d'autres ne faisant pas référence au chapitre VII et qui seraient *«plutôt une recommandation».* Cependant, il est reconnu que même si toutes les résolutions n'ont pas un caractère coercitif, elles n'en sont pas moins obligatoires. Pour dissiper tout malentendu et un certain mécontentement parmi les diplomates arabes, le porte-parole de M. Boutros-Ghali a expliqué qu'*«il fallait comprendre que cette résolution n'est pas coercitive».* – *(AFP.)*

Les suites de l'explosion de Buenos-Aires

Un jeune Argentin aurait participé à l'attentat

Le groupe étranger – probablement le Djihad islamique – qui a perpétré l'attentat à la voiture piégée de mardi dernier contre l'ambassade d'Israël à Buenos-Aires (28 morts et 235 blessés, selon le dernier bilan) a au moins bénéficié du soutien logistique d'un jeune Argentin, converti à l'islam, a affirmé, vendredi 20 mars, le président argentin, Carlos Menem.

Dans sa revendication, qui a ensuite été démentie à Beyrouth par des appels non authentifiés, le Djihad islamique évoquait le suicide d'un certain Abou Yasser d'origine argentine, mais les enquêteurs n'excluent pas que la bombe ait pu être télécommandée. Le quotidien uruguayen *El Pais* a par ailleurs affirmé qu'une terroriste allemande de la Fraction armée rouge (RAF), Andrea Klump, spécialisée dans les explosifs, se serait rendue en Uruguay et en Argentine avant l'attentat. – *(AFP, UPI.)*

□ **LIBYE : Tripoli serait d'accord pour livrer les suspects.** – La Libye est d'accord, en principe, pour remettre au secrétaire général des Nations unies les deux hommes accusés d'être les auteurs de l'attentat de Lockerbie contre un Boeing 747 de la PanAm au-dessus de l'Ecosse, a-t-on appris vendredi 20 mars dans les milieux diplomatiques de Tunis. *«Les Etats arabes sont en train de travailler intensivement sur une telle solution, et la Libye est en principe d'accord pour les remettre au secrétaire général des Nations unies»,* a déclaré un diplomate nord-africain à l'agence Reuter.

□ **Une déclaration de M. David Lévy.** – Le ministre israélien des affaires étrangères, M. David Lévy, a réaffirmé vendredi 20 mars qu'Israël *«vengera le sang des victimes»* de l'attentat de mardi contre son ambassade à Buenos-Aires, qui a fait au moins vingt-cinq morts et deux cent vingt blessés. Une cérémonie militaire s'est déroulée à l'aéroport Ben-Gourion, près de Tel-Aviv, où l'avion personnel du président argentin Carlos Menem venait de ramener les dépouilles de deux des victimes israéliennes, Eliora Carmon et Zahava Zahavi. – *(AFP.)*

ASIE

CHINE : la nouvelle crise politique

La querelle entre patriarches tourne à l'avantage de M. Deng Xiaoping

La défense est le poste qui enregistre, avec une hausse de 12 % sur 1991, la plus forte augmentation dans le budget chinois pour l'exercice 1992, présenté samedi 21 mars devant le Parlement. Cette exception dans un budget par ailleurs austère paraît destinée à assurer la loyauté des militaires, dont M. Deng Xiaoping a grand besoin pour imposer ses projets de réforme économique à un appareil réticent.

PÉKIN

de notre correspondant

Les informations qui commencent à filtrer, en particulier par une série de fuites en direction de Hongkong, sur la relance des réformes en Chine sous l'impulsion de M. Deng Xiaoping, confirment que le régime vient de connaître une nouvelle crise majeure et n'a probablement jamais été aussi divisé depuis la mort de Mao Zedong, en 1976.

A en croire ces informations, plus que plausibles, l'affrontement en est arrivé au point où, juste avant l'apparente victoire de M. Deng lors de la réunion du bureau politique du PC chinois des 9 et 10 mars (*le Monde* du 14 mars), un puissant ténor de l'orthodoxie stalinienne, M. Deng Liqun, s'est permis de pleurer en pleine réunion et d'accuser le vieux patriarche d'être un *«faux marxiste».*

Si l'on tente de reconstituer, à partir de ces informations recoupées auprès de sources chinoises, la séquence d'événements qui a abouti à la déclaration-surprise du bureau politique avalisant le semi-capitalisme aux couleurs socialistes de M. Deng Xiaoping, on découvre que les tenants de la ligne dure ont commis une série de gaffes. Elles proviennent vraisemblablement de ce qu'ils avaient sous-estimé la pugnacité dont est encore capable, à quatre-vingt-sept ans, celui dont Mao se méfiait tant.

Une première tentative, en décembre, de ces opposants regroupés autour de M. Chen Yun, l'autre patriarche du régime, de critiquer la clientèle de M. Deng sous couvert d'*«étudier le socialisme»* à la campagne, fut suivie, début janvier, d'une boulette bien plus sérieuse : une dizaine de membres de la Commission des conseillers du comité central, mouroir où M. Deng avait casé ses vieux détracteurs, se liguèrent pour soumettre à la direction du parti une pétition proposant l'abolition des zones économiques spéciales, qui permettent au *«socialisme»* chinois de jouer au capitalisme dans les régions côtières. Motif invoqué : ces zones auraient servi de tête de pont au capitalisme étranger pour subvertir le régime de Pékin.

Le «Document numéro 2»

C'était provoquer directement M. Deng, officiellement à la retraite, et le contraindre à reprendre du service. Piqué, le vieux dirigeant effectua, du 18 janvier au 21 février, sa tournée dans ces zones, prononçant plusieurs discours qui allaient par la suite être rassemblés pour diffusion au sein de la bureaucratie dans un *Document numéro 2* de la direction du parti, dont plusieurs versions complémentaires circulent désormais dans le pays.

A Pékin, pendant ce temps, se jouait une partie serrée. Préparant le terrain sur le plan idéologique, marotte des conservateurs, un partisan de M. Deng, M. Li Ruihuan, joua le 22 janvier, devant une réunion préparatoire à une conférence des chefs de la propagande, le rôle classique de *«canonnier»* que Mao savait si bien susciter chez ses propres partisans. M. Li, un des six membres du consistoire restreint qui coiffe le PCC, accusa *«certaines personnes aux postes de commande»* de se livrer à un sabotage déguisé de la politique d'ouverture en vigueur, et *«certains départements»* de l'administration de *«résister avec obstination aux changements».*

A cette déclaration de guerre, les idéologues répliquèrent par un tir de barrage idéologique : le plus gauchiste d'entre eux, M. Deng Liqun, mis à pied en 1987 mais toujours actif en coulisse, aurait fait le serment de défendre jusqu'à son dernier souffle *«la pureté du marxisme-léninisme et la cause communiste»* face à un appareil accusé d'être aux mains de traîtres de classe. Autre erreur, ces *«traîtres»* ayant été nommés par M. Deng Xiaoping. La colère aidant, l'idéologue quitta même la réunion en signe de protestation. Nouvelle erreur que les conservateurs allaient répéter.

Les 25 et 26 janvier, la réunion des chefs de propagande allait être l'occasion de nouvelles passes d'armes. C'est à cette occasion que M. Deng Liqun aurait interrompu M. Li Ruihuan pour lire, les larmes aux yeux, un discours proclamant l'importance égale de l'idéologie et du développement économique, avant de quitter une nouvelle fois l'arène en lançant cet anathème sur un Deng Xiaoping absent : *«La lutte de classes dans la société, la lutte entre le marxisme authentique et le marxisme feint, et la lutte entre deux lignes au sein du parti sont des réalités objectives».*

Erreur encore plus grave que les précédentes : M. Deng Xiaoping venait précisément de faire savoir qu'une de ses propres *«grandes inventions»* par rapport au communisme chinois avait été de décréter *«qu'on* [s'abstînt] *désormais de se quereller. Cela* [permet] *d'économiser son temps pour le consacrer au travail pratique».*

Sèchement renvoyés dans leur but, les conservateurs n'entendaient pas moins continuer à saper l'impact des propos de M. Deng Xiaoping en freinant leur diffusion. Celui-ci se rendit auprès de M. Chen Yun à Shanghaï, aux alentours du 2 février, pour une séance d'explication qui semble avoir mal tourné. Les deux vieillards, qui ne s'étaient pas vus depuis environ un an, s'opposent sur le degré d'ouverture du pays.

Ayant échoué à convaincre le vieux stalinien, M. Deng convoqua le secrétaire général du PCC, M. Jiang Zemin, pour mettre au point l'ordre de bataille. Le 8 février, s'ouvrait une réunion du bureau politique élargie, dans les jours suivants, au comité central. Encore une occasion pour les conservateurs de se distinguer : une vingtaine d'entre eux boycottèrent la réunion. Parmi eux, le vice-président de la République Wang Zhen, malade, mais qui avait apparemment donné sa bénédiction aux autres absents, dont l'éternel M. Deng Liqun. L'affaire tourna à l'avantage de M. Deng Xiaoping.

Le 24 février, ce dernier parvenait à faire publier par *le Quotidien du peuple*, jusque là sous le contrôle des conservateurs, l'article désormais célèbre à la gloire du capitalisme qui rompait avec le sur-place économique en vigueur depuis plus de deux ans. La bataille était désormais publique. Le quotidien des intellectuels, *Clarté*, que M. Jiang Zemin avait vainement tenté de ramener sous la coupe réformiste fin 1991, était à son tour contraint de se mettre au diapason «dengiste». Le 1er mars, le *Document numéro 2* commençait à être diffusé. Les 9 et 10 mars, le bureau politique s'inclinait : les réformes et l'ouverture étaient confirmées *«pour un siècle».*

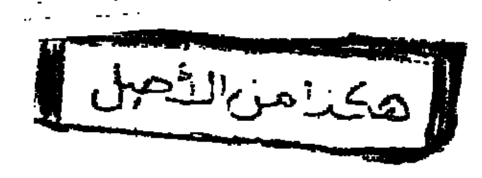
Il sera difficile au PCC de revenir sur un tel engagement, à la disparition des vieillards de la Longue Marche. M. Deng a-t-il pour autant gagné pour de bon ? On peut en douter. Le fait qu'il ait dû sortir de sa retraite pour mener ce combat de franc-tireur, bousculant la hiérarchie dans un style que n'aurait pas renié Mao, montre à quel point les résistances restent fortes au sein de l'appareil. Les exhortations à la *«lutte de classes»* laissent la population indifférente, mais on peut compter sur l'armée de bureaucrates formés par quarante ans de communisme pour livrer une âpre bataille d'arrière-garde face à l'inéluctable généralisation du *«socialime aux couleurs de la Chine»*, c'est-à-dire le capitalisme inavoué.

FRANCIS DERON

Le correspondant du «Monde» autorisé à «couvrir» la session de l'ANP

Le correspondant du *Monde* à Pékin, Francis Deron, a finalement été autorisé par les autorités chinoises à «couvrir» la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire (ANP), qui a débuté vendredi 20 mars à Pékin. Notification lui a été faite, le samedi 21, par le centre de presse de cette instance, que l'interdiction dont on l'avait frappé était levée.

Aucune raison ne lui a été fournie sur la décision initiale de le tenir éloigné des travaux de l'Assemblée. Cet épisode pourrait résulter des rivalités entre factions qui s'aiguisent alors que se profile l'inévitable relève de la «génération des octogénaires» dirigeant encore le pays en coulisse. *Le Monde* se félicite, naturellement, que ce faux pas bureaucratique ait été réparé.



AFRIQUE

Un entretien avec Mme Edwige Avice

Suite de la première page

» Petit à petit, des réconciliations sont intervenues en Namibie, désormais indépendante, *ou sont en cours* comme en Angola et au Mozambique. La réintégration de l'Afrique du Sud dans cet ensemble dynamiserait la coopération régionale.

– Plusieurs pays ont déjà annoncé qu'ils lèveraient leurs sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Que va faire la France ?

– En *mars 1991*, la France a décidé la levée de l'embargo sur les investissements, et il y a quelques jours, sur le charbon. La *levée des* sanctions pourrait peut-être bientôt s'étendre à d'autres produits. Ce n'est pas un problème seulement français. Des décisions seront sans doute prises à l'échelon communautaire ou international. J'imagine difficilement qu'il en *soit* autrement, mais je n'en connais ni le calendrier ni les modalités. Il faut attendre.

– Mais l'ANC reste favorable au maintien des sanctions.

– Je connais très bien les thèses de l'ANC, qui souhaite maintenir la pression pour qu'on avance le plus loin possible sur le chemin de l'égalité des droits.

– La France est-elle assez présente en Afrique australe ?

– Environ six mille Français sont présents en Afrique australe, dont les deux tiers en Afrique du Sud où sont implantés environ quatre-vingt-dix groupes français. Beaucoup de nos compatriotes sont là-bas depuis très longtemps. Mais notre présence *n'y est quand même pas à la hau*teur des enjeux. La France n'est que le septième partenaire commercial de l'Afrique du Sud, avec une part de marché de 3,3 %. La modestie de cette présence dans la région est d'ailleurs totalement contradictoire avec les engagements que la France a pris envers certains pays, comme *l'Angola et le Mozambique. Ces* pays n'abritent que quelques centaines de Français.

– On parle beaucoup, à propos de l'Afrique, d' « intégration régionale ». Qu'en pensez-vous ?

– Je *préfère parler de certains* thèmes régionaux. Il s'agit d'abord de coordonner certaines actions communes à un groupe d'Etats, par exemple dans le cadre de la SADCC (1) ou de la zone franc. Certains Etats – ceux de la zone *franc – ont déjà une monnaie uni*que. Et ils cherchent, en tenant compte de leurs complémentarités, à mener des actions communes et cohérentes. En agriculture, il faut éviter des concurrences trop fortes, organiser un minimum de marchés. Aux investisseurs, *il* faut fournir des garanties juridiques suffisantes. Les rencontres et les réflexions s'organisent autour de ces thèmes économiques et financiers.

» Leur prise en compte ne signifie pas un changement de politique. Les coordinations régionales ne remettent pas en cause notre logique, qui consiste à aider d'abord les plus pauvres. La France est le premier bailleur de fonds de l'Afrique. Son aide est essentiellement bilatérale. *Vingt des pays qui en bénéficient* figurent parmi les trente-sept plus pauvres du monde. Mais rien n'interdit de nous investir davantage dans des régions où notre présence est moins forte, en particulier en Afrique australe.

– L'argent n'est pas inépuisable...

– C'est vrai, mais il faut avoir un peu d'imagination, par exemple attirer d'autres financements au profit des pays *que nous aidons* en priorité. Il est également possible de mieux coordonner nos actions avec les projets multilatéraux. En outre, les liens avec l'Afrique débordent le cadre des relations d'Etat à Etat. Ils impliquent des organisations non *gouvernementales, des collectivités* locales, des associations, des entreprises, des partis politiques. Il faut améliorer la coordination entre les diverses aides. C'est un problème franco-français.

» Je suis hostile à un simple saupoudrage de l'aide. Mais on ne peut pas non plus mener une politique cynique en abandonnant les pays les *plus pauvres. Il faut répondre à un* double objectif : remplir nos engagements vis-à-vis des pays qui comptent essentiellement sur l'aide de la France ; s'ouvrir à d'autres Etats, quitte à faire appel à des partenariats moins habituels.

» Une grande partie de l'aide publique française au développement – 40 milliards de francs – va *vers l'Afrique. C'est plus de 60 %* de l'aide bilatérale. Cette aide se décompose en aide projets et aide hors projets, qui comprend notamment l'annulation de la dette. L'aide projets a doublé en cinq ans, et l'aide hors projets a triplé. Avec une aide de 0,56 % du PNB, la France vient en tête des pays du G 7. Au cours des dernières années, cette aide a augmenté de 10 % par an. L'aide américaine, égale au tiers de l'aide française, est multilatérale à près de 90 % et se concentre assez largement sur l'Afrique australe, et d'abord sur l'Afrique du Sud.

– Le discours de M. Mitterrand à La Baule en juin 1990 exaltait les apirations à la démocratie en Afrique. Certains Africains reprochent maintenant à la France de ne pas être asssez fidèle à ce discours.

– Je récuse certaines exégèses du discours de La Baule. Beaucoup de gens ne l'ont pas lu. On y trouve le principe de *non-ingérence*, et une phrase y dit que chaque pays doit avancer selon son propre rythme, que nous ne sommes pas des donneurs de leçons. On y trouve un paragraphe extrêmement important sur la transparence financière, sur la bonne gestion.

» Le discours de La Baule n'oblige pas la France à avoir une attitude uniforme, *systématique* envers tous les pays, alors que nous ne ferions jamais cela avec les pays d'Europe ou d'Amérique *latine. Considére*rait-on les pays africains avec un regard plus flou, plus distant, comme s'ils se ressemblaient tous ? Pour qui connaît un peu la vie et l'histoire de l'Afrique, ce serait un péché contre l'intelligence.

» De plus, le principe de souveraineté vaut aussi bien pour les pays d'Afrique que pour la France. La



France est libre de sa politique et peut choisir son mode d'intervention. Ses *réponses* varient selon les pays et les *situations*. Le Togo ne ressemble ni au Bénin ni au Zaïre. Exemple : notre coopération avec le Zaïre est bloquée, mais on essaie quand même de répondre aux besoins de la population. Cela n'est pas très facile...

» Nous savons très bien en Europe – je pense aux nationalismes, notamment en Yougoslavie – que des *interventions extérieures* sont souvent mal perçues. Pourquoi n'y aurait-il pas du côté des Africains un certain nombre de résistances à ce que d'autres se mêlent de leurs affaires ? Nous avons en face de *nous quelquefois des natio*nalismes ombrageux. La France n'est pas le *deus ex machina* des évolutions en Afrique. La démocratie, c'est d'abord un processus interne aux pays concernés.

» Lorsque à l'intérieur d'un pays, *les gens ne sont pas mûrs pour cette* expérience si nouvelle, cela prend du temps, ils tâtonnent, il ne faut pas les condamner pour cela. Nous sommes dans une période où les situations de transition dominent. Il va y avoir vingt élections cette *année en Afrique. Nous sommes* prudents, nous n'intervenons pas n'importe comment, nous analysons les situations. L'Afrique mérite ce traitement que l'on applique au reste du monde. C'est cela qu'on n'arrive pas à comprendre en France, où l'on est *parfois trop passionnel*. Peut-être est-ce dû au fait que cent trente-six mille Français vivent en Afrique.

« Vingt élections cette année »

– La Côte-d'Ivoire connaît, avec la récente condamnation du principal opposant au régime, une fin de règne un peu difficile qui n'est pas dans l'esprit du discours de La Baule.

– En *Afrique*, la *mémoire* et l'histoire sont importantes. La personnalité du président Houphouët-Boigny, le respect qu'il inspire ne sont pas des données négligeables. La Côte-d'Ivoire est un des pays engagés dans la démocratie pluraliste. J'espère aujourd'hui que la sagesse africaine saura régler par la négociation et la réconciliation une situation qui pourrait nuire à un apaisement nécessaire.

» Trois éléments sont indispensables au progrès des pays africains : l'Etat de droit, la croissance économique et la « réponse sociale ». L'Etat de droit et la sécurité supposent certaines *institutions qu'il faut* protéger. La croissance exige la relance de l'agriculture et de l'industrie. Quant aux réponses sociales, le ministère de la coopération est bien armé pour y contribuer, puisque par tradition il s'occupe d'éducation, de santé, d'agriculture, d'infrastructures.

» En matière économique, il faut mener des politiques d'ajustements sectoriels. *Je ne récuse pas les politiques d'ajustements*, mais certaines ont créé des problèmes sociaux importants. Beaucoup de questions se posent : comment relancer les filières productives autrefois largement financées par l'Etat (coton, café, cacao, bois, etc.) ? Faut-il s'inspirer des méthodes asiatiques ? Comment traiter la question des *échanges, quel secteur doit-on protéger* ? Le libéralisme à tous crins n'est pas forcément la bonne formule. Faut-il protéger certaines productions pour favoriser une autosuffisance, stimuler certaines exportations ?

» Autre domaine où on doit pratiquement tout démarrer à la fois : la transformation politique. Comment aider les pays africains à modifier leurs institutions, à en créer de nouvelles, à organiser des élections, à transformer leur système de dépenses ? Comment les aider à dégraisser leur fonction publique, à reconvertir leurs militaires, quand la paix est revenue ? On nous a demandé d'aider à mettre en place un système de sécurité différent qui respecte le droit des gens, à créer des gendarmeries. Nous avons un savoir-faire de longue date sur l'ensemble de ces sujets, mais il est *extrêmement difficile de plaquer* directement le système français.

» C'est un travail minutieux qui concerne en France plusieurs ministères. On nous demande des expertises sur tous les sujets relatifs au droit public, y compris la justice, et *à la gestion des finances publiques*. La coopération avait un domaine traditionnel d'intervention, qu'elle a dû élargir. Elle a dû aussi changer ses méthodes de travail.

– La France et les pays d'Afrique tentent-ils de mieux gérer les problèmes de l'immigration ?

– D'abord, il faut rappeler que l'Afrique vit ces problèmes chaque jour chez elle. Il y a six millions de réfugiés ou de personnes déplacées en Afrique. Pourtant, aucun Etat africain n'a envie de perdre sa population, surtout *si elle* est déjà formée professionnellement. On nous demande d'aider à fixer les populations par des projets de développement locaux, et aussi pour qu'elles n'aillent pas chez leurs voisins, ce qui peut leur poser des problèmes politiques.

» D'autre part, faute d'espérer trouver un emploi dans leur pays, beaucoup de jeunes diplômés africains restent en Europe. Nous avons commencé à mettre en œuvre des projets de développement pour que des migrants puissent se réinstaller de façon correcte dans leur pays, par exemple au Sénégal et au Mali. Encore *faut-il que ces politiques* soient acceptées par les intéressés. Elles sont toujours négociées avec les pays partenaires.

» Les pays d'Afrique ne veulent pas que leurs ressortissants soient maltraités. C'est une question de dignité humaine. On ne se rend pas assez compte en France à quel point la montée de Le Pen inquiète. Les Africains *ont raison d'être soucieux*, nous le sommes nous-mêmes. Mais ils sont conscients que l'immigration clandestine n'est pas une solution et qu'elle suscite de nombreux problèmes sociaux pour leurs ressortissants et des difficultés d'acceptation par la population *française. Des* pays qui ont fait un gros effort de transformation politique – c'est le cas du Bénin – voient revenir leur population.

– Si la droite revient au pouvoir en France, la politique africaine en sera-t-elle profondément changée ?

– Vous vous doutez bien que ce n'est pas cette hypothèse que je privilégie. Mon budget a été voté par le Sénat, dont la majorité n'est pas acquise au gouvernement. *Le mou*vement en cours en Afrique est lancé. Non seulement il sera très difficile de l'arrêter, mais personne n'a intérêt à le faire. Ceux qui se risqueraient à souhaiter revenir en arrière, à oublier ce qui s'est passé, à ignorer l'existence de contre-pouvoirs pourraient légitimement être accusés de vouloir une Afrique à *deux vitesses. Ce n'est pas parce que* l'on est pauvre que l'on n'a pas envie de liberté.

» Peut-on imaginer cette Afrique australe qui va se développer, et, à côté, des pays qui n'auraient le droit que de regarder ? Qui verraient le monde évoluer vers la démocratie sans prendre part à ce mouvement ? Je suis sûre qu'il y a, dans d'autres *formations politiques, dans des gens qui* connaissent et aiment suffisamment l'Afrique pour avoir sur elle une analyse moderne, réaliste et généreuse. »

Propos recueillis par
JEAN-PIERRE LANGELLIER
et CATHERINE SIMON

(1) Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe.

LOIN DES CAPITALES

Kaedi entre ses mauvais souvenirs et ses bonnes terres

KAEDI

de notre envoyé spécial

LES tam-tams qui, longtemps, s'étaient tus, résonnent de nouveau pour dire *les choses heureuses de la vie. Tout,* jusqu'alors – tentative de complot et guerre avec le Sénégal – avait contraint au silence *les gens d'ici, en majorité d'ethnies négro*africaines, soumis par les Maures blancs, maîtres du pays, à des brimades et à des *exactions sans nombre.*

Si légère soit-elle, la brise démocratique venue de Nouakchott, a, aujourd'hui, singulièrement radouci l'atmosphère. *« Il y a un an, je n'aurais pas osé vous parler, encore moins me plaindre,* admet M. Tidjane Koïta, maire de Kaedi et membre *du bureau éxécutif* de l'Union des forces démocratiques (UFD), le principal parti d'opposition. *Désormais, rien ne sera plus comme avant. »*

Maintenant que, entre Dakar et Nouakchott, l'heure est au rabibochage, Kaedi et sa région ne sont plus considérées comme *« zone de guerre »*, et le Sénégal, ce long fleuve tranquille – trop tranquille au goût des autochtones – qui sert de frontière *naturelle* entre les deux pays, reprend lentement vie. Dans ses eaux lisses et poissonneuses, les gens du cru retournent se *laver, taper leur linge,* baigner leurs chevaux et, surtout, jeter leurs filets.

Sur les berges du fleuve, les paysans se sont remis à cultiver maïs, patates douces et bananes. Et, d'une rive à l'autre, à la barbe des gardes-frontières qui ont *reçu ordre de* fermer les yeux, des piroguiers recommencent à faire un peu de troc : produits maraîchers contre charbon de bois et quincaillerie. Mais le marché de Kaedi est encore loin d'avoir retrouvé son animation d'antan. Il n'empêche qu'*« ici,* reconnaît M. Koïta, *on vit mieux ; on est moins fatigués que dans le reste du pays ».*

La jacquerie de Sylla

Peut-être est-ce pour cette raison-là que les gens du cru doivent se battre, presque pied à pied, pour défendre leurs terres contre une mainmise *« étrangère »*. La menace vient du Sud – des *Mauritaniens expulsés du Sénégal* en 1989, que l'on s'efforce de *« réinsérer »* en milieu agricole ; et aussi du Nord – des *« Arabes »* poussés par *la sécheresse* ou les perspectives de juteuses transactions foncières.

Sous couvert de permis d'occuper *généreu*sement délivrés, nombre de Maures blancs se sont vu, ces dernières années, attribuer des lots que beaucoup se sont empressés de revendre à profit. Faussement ingénu, M. Abderahmane Ould Dah, gouverneur de Kaedi, juge de cette affaire en moraliste : *« On ne peut pas continuer à mendier une aide internationale et laisser en jachère des terres fertiles et irrigables. »* Les autochtones se récrient : *« Ces champs, nous les avons défrichés de nos mains même, si, faute des moyens financiers que l'on nous refuse, certains n'ont pas encore été mis en valeur comme il se doit. »*

Au mois d'août dernier, les choses ont *tourné au tragique à Sylla*, tout près de Kaedi. Le gouverneur a fait donner la troupe pour déloger les paysans qui avaient organisé un *sit-in sur un terrain attribué* à une Mauresque de Nouakchott. *« Les autorités nous avaient déjà pris des terres pour les distribuer à des expulsés du Sénégal,* explique le chef de village. *Il n'était pas question d'en voir d'autres nous échapper. C'est notre espace vital, sur lequel nous avions prévu de bâtir une coopérative. »* Bilan de cette jacquerie du côté des manifestants : trois morts et cinq blessés.

« Bête et atroce »

Aujourd'hui, la population a repris ses esprits : ni prête à encaisser des coups ni même à enterrer le passé. Le vieux Moktar cherche à savoir pourquoi, en 1989, son fils



adoptif, un instituteur de trente-cinq ans, a été torturé à mort par des hommes en uniforme. Ousmane, cet autre habitant de Kaedi, *s'interroge sur le sort de son frère, enlevé,* en 1990, par des militaires, alors qu'il circulait à Mobylette. Ce *« fervent militant »* de l'UFD raconte les sévices que des policiers lui ont fait subir, pas plus tard qu'au mois de janvier dernier : *« Dans nos locaux, la démocratie, ça n'existe pas... »*, lui auraient dit ses gardiens.

« Ici, il n'y a pas une famille dont l'un des siens n'ait subi une exaction », assure le maire de Kaedi. Un haut fonctionnaire, Maure blanc, glisse cette confidence en forme d'acte de contrition : *« Tout ça, ce fut bête et atroce. »* Les autochtones doivent se battre, jour après jour, contre un pouvoir qui ne les porte pas dans son cœur et leur complique la vie. Difficile, pour eux, par exemple, d'obtenir une carte d'identité : *« Plus d'un millier de dossiers sont en souffrance,* explique un opposant, *pour une multitude de mauvaises raisons ».*

Les autochtones s'inquiètent du sort de milliers des leurs qui, *manu militari*, ont été *« déportés »*, en 1989, de l'autre côté du fleuve. Les plus démunis reviennent en douce se réinstaller, tant bien que mal, au pays. *Mais les autorités mauritaniennes ne sont pas* chaudes pour faire jouer la loi du retour en faveur de ceux qui ont perdu champs et troupeaux. Le gouverneur de Kaedi s'en tire par une pirouette : *« Dans leur écrasante majorité, ce sont des Sénégalais. »*

Les autochtones *voudraient aussi pouvoir* gérer leurs propres affaires. Au mois de janvier 1991, M. Koïta a dû se battre comme un beau diable pour éviter que, à force d'intrigues et de manipulations, un Maure blanc, un *« Arabe »*, n'occupe le siège de maire de *Kaedi, une ville de quelque 40 000 habitants,* à dominante négro-africaine. Maintenant qu'il a obtenu satisfaction, le voilà contraint de *subir les humeurs d'un gouverneur* avec lequel, dit-il, *« la cohabitation est difficile ».*

Un député « zoulou »

M. Koïta n'en finit pas de récriminer contre M. Ould Dah. *« Il a monté contre moi la police, qui refuse de m'aider à recouvrer les taxes sur le marché,* se plaint-il. *Il ne m'associe à aucune décision en matière de sécurité. »* Le maire de Kaedi est le seul de son espèce : la quasi-totalité de ceux qui, ici, occupent des postes de responsabilité sont des Maures, blancs ou noirs, du directeur de l'école d'agriculture à celui de l'hôpital en passant par celui des douanes.

Kaedi a mal voté à l'élection présidentielle, en accordant ses faveurs au candidat de l'opposition plutôt qu'au chef de l'Etat sortant. S'il n'avait dû respecter la consigne de boycottage lancée par l'UFD, il y a fort à parier que M. Koïta eût été choisi comme député par les siens. Aussi rage-t-il de voir un *« Zoulou »* – comme l'on surnomme, référence faite à l'Afrique du Sud, les Négro-Africains qui collaborent avec le pouvoir blanc – *lui voler* son siège à l'Assemblée nationale.

Il est un habitant de Kaedi qui a bâti sa fortune sur l'import-export et les conseils en tout genre prodigués à plusieurs chefs d'Etat africains, et dont les extravagances ne manquent pas d'intriguer les gens du cru. « Concorde-Samba » – allusion à ses fréquents séjours dans un palace parisien – qui se fait construire, ici, un petit « Vaux-le-Vicomte », a promis d'équiper sa ville d'une clinique et d'un hôtel avec salle de conférences. *Mais les autochtones n'en demandent* pas tant. Il leur plairait davantage d'être un peu mieux considérés par ceux qui les gouvernent. Les tam-tams *pourraient* alors, *sans* retenue, résonner, d'un bout à l'autre de la ville.

JACQUES DE BARRIN

EN BREF

□ **BIRMANIE : le chef de la junte n'est plus ministre de la défense.** – Le chef de la junte au pouvoir en Birmanie (SLORC), le général Saw Maung, a cédé ses fonctions de ministre de la défense au général Than Shwe, commandant en chef adjoint des Forces armées, a annoncé, vendredi 20 mars, Radio-Rangoun. *Cette restructuration du* pouvoir survient alors que les militaires birmans sont engagés dans une vaste offensive contre la minorité ethnique karen, dans le sud-est du pays. – *(AFP.)*

□ **JAPON : M. Shin Kanemaru échappe à un attentat.** – Le vice-président du Parti libéral démocrate, parti au pouvoir depuis 1955, M. Shin Kanemaru, soixante-dix-sept ans, considéré comme *« le faiseur de premiers ministres »*, a échappé à un attentat, vendredi 20 mars à Ashikaga, au nord de Tokyo. Un jeune homme membre d'un groupuscule d'extrême droite, le Yukoku-seiwakai, a fait feu à trois reprises vers *le podium où M. Kanemaru pro*nonçait un discours anticipant la campagne pour les sénatoriales de juillet. Il n'y a eu aucune victime. Une bombe avait, déjà, été récemment lancée contre son domicile. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

□ **MALAWI : représailles contre l'Eglise catholique.** – Une vingtaine de jeunes gens, dont plusieurs membres du Parti du congrès du Malawi (MCP), le parti unique au pouvoir, ont incendié l'imprimerie de la mission Montfort à Balaka, qui avait publié, début mars, une lettre pastorale des évêques catholiques, a annoncé, vendredi 20 mars, un porte-parole de l'église. Dans cette lettre, les évêques critiquaient le régime du président à vie, M. Kamuzu Banda. Les autorités ont averti que toute personne trouvée en possession de cette missive, qualifiée de « séditieuse », serait arrêtée. – *(AFP.)*

□ **PÉROU : une quinzaine de morts lors d'attentats et d'attaques de la guérilla.** – Deux militaires ont été tués lors d'un attentat dans le port de Callao (est de Lima) et un policier a été tué dans la capitale, vendredi 20 mars, par des membres présumés du groupe maoïste Sentier lumineux, a indiqué la police. Le même jour, une attaque lancée par le Sentier lumineux contre *des installations de la* compagnie pétrolière américaine Mobil, dans le département de *San-Martin (750 km au nord* de Lima), a fait une dizaine de morts dans les rangs des guérilleros et au moins un mort dans ceux de l'armée. – *(AFP, UPI.)*

□ **SRI-LANKA : 55 Tigres tamouls tués par l'armée.** – Selon une source militaire de Colombo, une embuscade de la guérilla tamoule indépendantiste a mal tourné pour le LTTE jeudi 19 mars dans le nord de l'île : 55 Tigres ont été tués et autant blessés. Les pertes gouvernementales n'ont pas été précisées. Lancé en 1983, le combat pour la création dans le nord et l'est de Ceylan, pays majoritairement bouddhiste, d'une entité nationale des Tamouls hindouistes, *l'Eelam*, a repris vigueur en juin 1990, après un cessez-le-feu de trois mois. Cette « seconde guerre de l'Eelam » a fait 12 000 victimes. – *(UPI.)*

ENQUÊTE

L'Algérie de la deuxième mémoire

Un entretien avec M. Michel Rocard

« La modernisation de ce pays voisin ne peut être amorcée sans une intense participation française », nous déclare l'ancien premier ministre

Pour conclure nos enquêtes sur la « deuxième mémoire » de la guerre d'Algérie et sur les relations entre la France et ce pays dans les années à venir (le Monde du 17 au 21 mars), M. Michel Rocard, qui, au début de sa carrière politique, avait milité pour une solution négociée du conflit algérien, évoque, dans l'entretien qu'il nous a accordé, les traces que cette période a laissées dans la société française et sa vision des rapports entre les deux pays. Aux yeux de l'ancien premier ministre, « l'amorçage de la modernisation, pas seulement économique, en Algérie, ne peut guère se faire sans une intense participation française ».

« Est-ce que la guerre d'Algérie a tracé, selon vous, dans la vie et dans le milieu politiques français, un clivage durable ?

– On a changé de République, avec, au fond, un discrédit général des grands partis. Ce qu'il y avait de frappant, à la fin de la IVᵉ République, c'est que 90 % du personnel parlementaire – députés et sénateurs – convenaient, dans toutes les conversations privées, qu'on allait vers l'indépendance et, pourtant, cela ne se traduisait pas dans l'action publique, pour des raisons mythologico-électorales. Tout le monde savait que la solution serait au moins une autonomie forte, sinon l'indépendance ; chacun le disait en privé ; personne ne l'acceptait en public ; et tout le monde savait, en plus, que chaque semaine perdue ferait davantage de violence et davantage de morts.

– Des connivences se sont-elles nouées entre les militants de l'indépendance algérienne comparables à celles qui existent entre les anciens de la Résistance ?

– Quand même pas, parce que ce fut plus flou. Au moment de la Résistance, il n'y avait pas beaucoup de solutions intermédiaires. Lors de la guerre d'Algérie, il y avait une convergence entre ceux qui cherchaient une solution négociée, la plus française possible ; ceux qui considéraient comme acquis que l'Algérie serait indépendante, mais qui restaient citoyens français et ne portaient pas les valises ; et ceux qui allaient jusqu'à l'insoumission. Tout ce monde-là s'est pas mal disputé et ne pouvait se retrouver dans une structure commune.

» En revanche, tous ceux qui, civils ou militaires, ont « fait l'Algérie », comme on dit, en ont été durablement marqués. Le jour est proche où la nation rendra l'hommage qui convient aux contingents qui ont été envoyés là-bas et dont le rôle, périlleux très souvent et difficile toujours, mérite d'être honoré.

– Dans votre relation avec M. Mitterrand, est-ce que l'affaire algérienne a pesé ? Avez-vous eu l'occasion de vous en expliquer avec lui ?

– Non.

– Au moment de la réhabilitation des généraux de l'OAS, en 1982, que pensiez-vous ?

– Je ne suis pas un homme de symboles. De temps en temps, il faut en manier, mais je n'aime pas les symboles conflictuels et je suis plutôt pour panser les plaies partout où on le peut. J'ai cependant été très gêné par cette affaire, d'abord parce que la loi qu'on a fait adopter était totalement inutile, sauf à considérer comme décisif de restituer aux intéressés le droit aux honneurs militaires lors de leurs obsèques, tous les autres droits leur ayant déjà été rétablis. Ensuite, en réveillant ce problème qui dormait, on a violé la conscience de tous ceux qui jugeaient cette réhabilitation inadmissible. En bref, j'étais contre. Cela dit, il est vrai que l'un des parlementaires socialistes les plus favorables était un de mes meilleurs amis, Gérard Gouzes.

« On aurait pu inventer alors l'indépendance-association »

– Personne ne prétend, aujourd'hui, même à l'extrême droite, que l'Algérie aurait pu rester française.

– Il fallait complètement changer le statut, mais on aurait pu arriver à un degré d'autonomie mieux négocié et, surtout, maintenir là-bas le million de Français. Il aurait fallu s'y prendre dès 1955 ou 1956, voire bien avant. Il était trop tard quand de Gaulle est arrivé au pouvoir. On s'était déjà beaucoup trop entretué.

– Mais cela aurait supposé que l'Algérie puisse rester hors du monde arabe...

– Quand on a rétabli Mohamed V au Maroc, son souci était de retrouver la pleine autonomie du protectorat, pas de rompre avec la France. En Tunisie, Bourguiba, avec toute sa grandiloquence, ne tenait pas tellement à se noyer dans le monde arabe. En Algérie, les emballements historiques poussant vers l'excès ont commencé très tôt. On aurait pu inventer l'indépendance-association dès ce moment-là... Il n'y a que les Québécois pour l'avoir vraiment fait.

– L'Algérie et la France, aujourd'hui, ce sont des relations d'Etat à Etat et, aussi, deux sociétés partiellement imbriquées l'une dans l'autre. Comment appréhender cette réalité dans les années qui viennent ?

– Plus cela va, moins il faudra raisonner sur l'Algérie isolément de ce qui se passe au Maroc et en Tunisie. Il y a une conscience croissante du Maghreb, ces trois pays sont les ailes porteuses de l'Union du Maghreb arabe. Ce qui se passe en ce moment a complètement gelé cette évolution, mais elle va repartir, c'est une nécessité géopolitique.

» L'imbrication des populations, renforcée par la langue, nous crée l'obligation d'avoir vis-à-vis de l'Algérie un traitement non pas nécessairement préférentiel – ce n'est pas de douane que nous parlons, – mais spécifique. La France ne peut pas avoir uniquement avec l'Algérie des relations d'Etat à Etat et objectives. Il s'est passé trop de choses. C'est bien plus dense encore qu'avec la Pologne – avec laquelle l'histoire commune tend à s'estomper – ou avec Israël. Le pays avec lequel ce type de liens va durer le plus longtemps, c'est l'Algérie, et cela nous crée une espèce d'obligation d'écoute et de compréhension, en même temps que de respect suffisant pour ne pas donner aux Algériens l'impression que nous voudrions reprendre les commandes de leurs affaires. Mais il est vrai que l'amorçage de la modernisation, pas seulement économique, ne peut guère se faire sans une intense participation française.

– L'effondrement économique de l'Algérie est-il évitable ?

– Pourquoi certains pays arrivent-ils au décollage et d'autres non ? Pourquoi un taux de croissance de 9 % en Malaisie ? De 7 % en Indonésie ? C'est donc possible. C'est vrai aussi que les pays asiatiques ont avec le travail une relation plus structurée que l'islam ou l'Afrique noire. On peut peut-être trouver des clés dans les travaux d'Emmanuel Todd. Quand il dit, par exemple, qu'il ne peut y avoir de développement économique que dans les soixante-dix ou quatre-vingts ans qui suivent le taux de passage des adultes à l'alphabétisation à plus de 50 % – ou, plus exactement, celui du taux d'alphabétisation des adultes masculins à plus de 85 %, – il dit quelque chose qu'on peut vérifier partout. Et quand il dit que la seule explication du taux d'alphabétisation, c'est l'âge moyen des femmes au mariage, il est également dans le vrai : plus le mariage est tardif et plus les jeunes mères ont le souci de préparer leurs enfants à la vie. Record moyen à la baisse de l'âge au mariage : l'islam, treize ans. Il y a bien un obstacle au développement qui vient de là.

» C'est aussi cela, nos relations avec l'Algérie. Saura-t-elle promouvoir les règles qu'on croit discerner pour une croissance rapide ? L'une des premières concerne la stabilité de droit (patrimoine, commerce, sociétés, fiscalité). La deuxième concerne la liberté des producteurs : éviter d'ossifier la vie économique. Est-ce que cette culture va imbiber maintenant les élites algériennes ? Ce n'est pas absolument impossible.



« Tenir compte de la réalité du gouvernement actuel »

– Quel rôle pourrait jouer la France dans ce processus ?

– C'est très difficile. Nous n'échapperons pas à cette responsabilité, mais on commettrait un gâchis si on ne respectait pas des notions comme l'identité collective, le prestige national. Vous avez remarqué que j'ai été très prudent dans mes commentaires sur le coup d'Etat. J'ai un certain nombre d'amis arabes pour lesquels il était justifié. Nous, avec notre culture des droits de l'homme, nous pensons que l'interruption d'un processus démocratique est forcément dangereuse pour la suite, que seul le processus démocratique peut résoudre les maux apportés par ceux-là mêmes qui auraient voulu profiter de ce processus pour tenter de le détruire ; mais tout cela suppose qu'on ait atteint un certain niveau démocratique, et je ne suis pas certain que l'Algérie soit à ce niveau.

» Prudence donc, mais il faut maintenir les liens. Il y a quelques mois, avant le coup de force, j'avais reçu la visite de mon ami Abdelhamid Brahimi, l'ancien premier ministre. Il m'avait expliqué que son problème, c'était de « défanatiser » le FIS et qu'il était le vice-président d'un comité de défense des prisonniers politiques, fondé et présidé par Taheb Ibrahimi. Or il n'y avait alors comme prisonniers politiques que des dirigeants du FIS. Ils ont cherché à jouer une carte intermédiaire en tentant de ramener vers une politique pratique, qui ne soit pas trop folle, les deux tiers ou les trois quarts des troupes du FIS, ce qu'ils pensaient possible.

« Donner des informations, pas des leçons »

» Vraisemblablement, ils ont été pris de vitesse par les événements et n'ont rien pu faire, mais leur tentative prouve bien qu'on n'est pas face à un mouvement khomeiniste, d'abord parce que beaucoup d'islamistes sont francophones, ensuite parce qu'ils ont tous des parents en France et, enfin, parce qu'ils sont sunnites, pas chiites. Il va donc falloir, à un moment ou à un autre, travailler autrement, même si nous avons l'obligation d'être intransigeants sur les droits de l'homme, pas seulement à l'égard de l'Algérie – et surtout, là, sur les droits des femmes.

» Dans la période où nous nous trouvons, qui peut être courte mais aussi très brutale, c'est assez difficile à présenter, mais il faut bien tenir compte de la réalité du gouvernement algérien actuel, même si les conditions de sa prise de pouvoir n'étaient pas acceptables. D'ailleurs, on le fait. Le dialogue est réamorcé.

– Ne faut-il pas reconnaître le FIS comme expression de la réalité algérienne ? N'y a-t-il pas une sorte de relent colonial dans la préférence donnée aux dirigeants pro-occidentaux ?

– Le FIS est l'expression momentanée d'une réalité algérienne. Quelle est cette réalité ou, plutôt, quelle était-elle ? Celle d'un régime inefficace, à dominante militaire et largement corrompu. Où pouvaient aller tous ceux qui avaient à s'en plaindre ? De toutes les forces d'opposition le FIS est celle qui a su le mieux offrir une apparence de réponse simple, rassurante, justement, parce qu'elle évitait à ceux qui y adhéraient de se poser trop de questions. Entre un Aït Ahmed, qui fait appel, courageusement, à l'intelligence et à l'effort, et un FIS, qui remplace l'une et l'autre par l'appel à la foi, le combat était inégal. D'autres voies s'ouvriront. Et si le pouvoir parvient à provoquer moins de rejets, si les autres forces politiques ont le minimum de temps qui leur permette de convaincre, alors le FIS perdra la prime considérable dont il a bénéficié jusqu'ici : celle du rassemblement puissant de mécontents aussi nombreux qu'hétérogènes.

» Quant à préférer les dirigeants qui nous soient le moins hostiles, je n'y vois aucun relent de colonialisme. C'est dans l'attitude inverse que je verrais des relents de masochisme !

– Etes-vous partisan de la création d'une zone de libre échange entre le Maghreb et les Douze ?

– Il ne faut pas oublier que le libéralisme, c'est un système pour les forts ; sans précautions, vous écrasez tous les faibles. Je ne suis pas sûr du tout du bien-fondé d'une zone de libre échange pour les pays du Maghreb. Ce n'est pas une panacée. Cela fera des dégâts, car j'ai peur que ce soit trop difficile pour leurs débuts industriels. En même temps, il est vrai que d'un point de vue politique, ce serait un enracinement vigoureux et symbolique dans une zone de développement forte, qui a un grand pouvoir « tractif ».

» La crispation des relations avec la France fait qu'on n'est pas au sommet de notre rayonnement au Maghreb. L'italie et l'Espagne en profitent, et c'est logique, mais cela enlèvera de la cohérence à la politique globale que pourrait faire la Communauté. Avant qu'on en arrive là, on ne fera que du bilatéral pendant longtemps. Je suis très demandeur d'une réactivation de notre présence au Maghreb.

– Comment pourrait-on aborder avec les dirigeants algériens leur problème démographique, qui risque de rendre illusoire toute tentative de développement ?

– La plus brutale politique démographique ne peut donner des résultats en termes économiques que plus de vingt ans après son adoption. Le sujet est tellement grave, d'un point de vue symbolique, et susceptible d'entraîner une nouvelle détérioration de nos relations avec l'Algérie, qu'il faut l'aborder avec prudence. D'autant qu'il aurait des effets nuls à l'horizon opérationnel. Il faut donc que les dirigeants en prennent conscience eux mêmes ; c'est une affaire intra-islamique. On peut aider en donnant des éléments d'information, pas des leçons. »

Propos recueillis par
JACQUES AMALRIC,
PATRICK JARREAU
et JACQUES-FRANÇOIS SIMON

□ **Rectificatif.** – Les numéros de téléphone du Rassemblement international des pieds-noirs et harkis ont été inexactement cités dans le quatrième volet de notre enquête « L'Algérie de la deuxième mémoire » (*le Monde* du 20 mars). Les numéros exacts sont : (1) 43-73-66-90 ou (1) 43-71-28-01.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

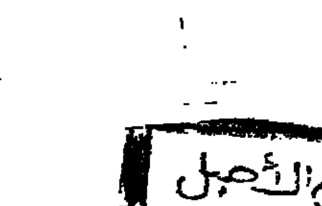
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



POLITIQUE

Les élections régionales et cantonales

PERSONNALITÉS EN CAMPAGNE

Bernard Bosson, Savoyard et européen

Le secrétaire général du CDS a pris, malgré lui, la tête de la liste UDF-RPR en Haute-Savoie mais son combat est d'abord celui de l'Europe

ANNECY

de notre envoyé spécial

« Et dire que je fais campagne pour ne pas être élu ! » Chez les démocrates-chrétiens, le sacrifice est une vertu . Cette nuit-là, de retour de Saint-Julien-en-Genevois, Bernard Bosson lâche un soupir de fatigue. Entre sa charge de député, son mandat de maire d'Annecy et ses obligations de secrétaire général du CDS, il a réussi, tant bien que mal, à caser sur son agenda deux cent quatre-vingt-douze réunions. Autant que de communes en Haute-Savoie. La tête de liste UDF-RPR l'a pourtant clairement indiqué : au lendemain du 22 mars, il donnera sa démission, en raison de la loi sur le cumul, mais l'union de la droite, enfin réalisée dans ce département, vaut bien de *« se mouiller, quitte à prendre des coups »*. Elle réserve, aussi, quelques satisfactions.

Ces régionales sont, en réalité, une aubaine pour l'ancien ministre des affaires européennes du gouvernement Chirac. S'il a résisté, en 1989, aux sirènes de Jacques Delors, qui le pressentait pour occuper un poste de commissaire à la CEE, c'est bel et bien pour conforter son implantation locale. Avant l'heure, voilà bientôt dix ans, il reçut en héritage la mairie d'Annecy, léguée par son père Charles. Il restait à ce grand jeune homme de quarante-quatre ans ans à s'imposer autrement qu'en « fils de famille ». Il s'est attelé à cette tâche, en tentant de renouer les fils de la désunion entre les trois partis régnant sur ce département sans risques, où la gauche plafonne à 35 % des voix. C'est apparemment chose faite.

« L'union va durer, parce qu'il y a désormais un élément supplémentaire à la mathématique électorale : l'amitié » : dans la bouche de Pierre Mazeaud, soixante-trois ans, le remuant et intransigeant député (RPR) des rives du Léman, ce constat vaut marque de respect. En 1988, ce fidèle de Michel Debré avait bien tenté de faire cavalier seul aux cantonales. Ses candidats avaient été écrasés. Cette fois, il n'a pas voulu courir le risque de passer derrière le Front national. Surtout, il s'est assuré que le centrisme de Bernard Bosson est solidement ancré dans l'opposition.

Le repas des « chefs de clan »

Au sortir de la réunion de Saint-Julien, et comme ils le font désormais régulièrement depuis deux ans, les « chefs de clan », parmi lesquels Michel Meylan, député (UDF-PR) et maire de Bonneville, ont partagé le même repas savoyard de jambon cru des montagnes et de reblochon, dans une ambiance détendue. C'est ainsi, assure Bernard Bosson, que les querelles d'hommes se sont apaisées. Car les divergences sur quelques questions essentielles demeurent. Entre Pierre Mazeaud, plus jacobin que jamais, et Bernard Bosson l'européen, il y a plus que l'espace d'une crevasse. Où qu'il aille, l'ancien ministre défend l'Europe, contre vents et marées. Devant les petits agriculteurs de Haute-Savoie, il continue de vanter les mérites des quotas laitiers, quitte à décerner un *satisfecit* à Henri Nallet, mais un blâme à Louis Mermaz, successeur du précédent au ministère de l'agriculture, accusé de ne pas dire la vérité.

Pierre Mazeaud n'en est pas encore là, lui qui s'apprête à déposer un recours en irrecevabilité contre le traité de Maastricht. Calmement, toutefois, les deux hommes n'hésitent plus à évoquer leurs « approches différentes », en se livrant, devant des auditeurs interloqués, à un étonnant numéro de duettistes sur le sujet. *« Ce clivage divise toutes les formations »*, se console Bernard Bosson. Il ne désespère pas d'entraîner les plus rétifs des RPR sur son terrain. *« Je préfère jouer à l'aile gauche de la droite que l'inverse. J'y suis bien dans ma peau. Est-ce le cas de Bruno Durieux ? »* demande-t-il ?

Plus habitués à en découdre dans le combat que dans l'union, militants et électeurs réclament toutefois des garanties et des assurances. D'autres n'ont pas attendu. Refusant *« les compromissions et des décisions d'apparatchiks »*, Bernard Accoyer, maire d'Annecy-le-Vieux et secrétaire départemental du RPR, est entré en conflit avec Pierre Mazeaud. Avec dix-neuf autres membres, il a démissionné de la commission fédérale, en suscitant tout aussitôt la création d'une liste de *« socioprofessionnels »*, emmenée par Jean-Claude Léger, maire de Cluses, lui aussi en rupture de RPR. *« Nous n'avons pas supporté que la représentativité du mouvement soit sacrifiée »*, affirment-ils, ironisant sur la *« farce de l'union »*.

Pour limiter les effets – réels – de ces dissidences, Bernard Bosson a choisi de parler *« le langage de la franchise et de la vérité, le seul courage qui paie à long terme »*. Premier exemple ? C'est peu dire que les régionales ne le passionne pas. *« Ici, nous sommes savoyards d'abord, français et européens, pas rhônalpins »*, explique-t-il. S'il a accepté de servir de *« caution »*, c'est que, selon lui, l'enjeu de ces élections dépasse, de loin, la désignation des représentants haut-savoyards à Charbonnières, le siège de la région Rhône-Alpes. *« Il n'est pas sain que l'opposition recule, lorsque la majorité s'écroule »*, répète-t-il inlassablement.

Dénonçant, tout à la fois, les risques d'une abstention massive, de la dispersion des voix sur onze listes et de la tentation des dérives extrêmes (*le Monde* du 19 mars), il agite l'épouvantail suprême : *« François Mitterrand va en tirer prétexte pour imposer au Parlement l'adoption, grâce au « 49-3 », d'un scrutin proportionnel. Sans qu'on s'en rende compte, on va changer de République. »* Le chevalier de l'union se présente aussi en défenseur des institutions : *« J'aurais été un lâche si j'avais laissé faire, sans participer à ce combat. »*

MICHEL DELBERGHE

La contagion de l'abstention

Pour beaucoup de jeunes, la participation électorale a cessé d'être un devoir pour devenir un droit, dont on choisit d'user ou non

Rien n'y fait. Avec ou sans les listes Chasse, pêche, nature, traditions, les « pêcheurs à la ligne » sont de plus en plus nombreux dès lors qu'il s'agit d'aller voter. La participation moyenne enregistrée à l'occasion des scrutins partiels qui se sont succédé depuis les européennes de 1989 n'est pas bonne. En septembre dernier, on a même atteint des sommets. En Loire-Atlantique, 62,38 % des inscrits ont boudé les urnes à l'occasion d'une élection législative partielle qui a permis à M. Claude Evin, ancien ministre des affaires sociales de M. Michel Rocard, de retrouver d'extrême justesse son siège de député. A Marseille, ils ont même été 79,08 % à s'abstenir pour une cantonale partielle !

L'abstentionnisme se maintient à des niveaux élevés, et les rendez-vous des 22 et 29 mars présentent toutes les caractéristiques des élections à faible participation.

Compte tenu de l'affaiblissement des grandes formations politiques, il est probable que les « pêcheurs à la ligne » constituent le « premier parti de France », une expression dont le simplisme agace Mme Françoise Subileau, directeur de recherche au Centre d'études de la vie politique française (CEVIPOF), qui suit à la loupe, depuis 1978, la participation électorale dans plusieurs bureaux de vote français et qui connaît, à ce titre, la complexité de la non-participation politique.

Un cens caché

On chiffre ordinairement à 10 % le nombre des inscrits qui s'abstiennent *systématiquement* à tous les scrutins. Cet abstentionnisme structurel, bien connu des chercheurs, est une des manifestations de la faible intégration dans la société d'une partie de la population, tenue à l'écart du jeu politique par un *« cens caché »*, selon l'expression de Daniel Gaxie.

L'abstentionnisme qui se développe actuellement traduit moins une marginalité sociale qu'une prise de distance vis-à-vis de la politique. Selon Mme Subileau, *« on constate une nette évolution auprès des jeunes de la notion de vote qui, de devoir civique, devient un droit, dont on use ou non »*. Une enquête qualitative réalisée en décembre par l'institut CSA (Conseil, analyse, stratégie) confirme ce hiatus entre les générations. *« Pour les personnes les plus âgées, le vote est indissociable de conquêtes sociales ou du droit de vote pour les femmes. Pour les plus jeunes, tous ces droits sont acquis et vont de soi. Il n'y a qu'un seul thème mobilisateur : les atteintes à la liberté »*, estime un des consultants de CSA.

Cette étude met aussi en relief une autre sorte d'abstention, celle de citoyens qui refusent d'envisager la politique comme un conflit d'idées ou de personnes. Les déçus de la politique devraient, *a priori*, s'intéresser davantage à la gestion locale. Les enquêteurs de CSA relèvent, d'ailleurs, que la région, structure méconnue, est relativement épargnée par le discrédit actuel. Cependant, pour l'heure, le « décrochage » est général. Au premier tour des élections municipales de mars 1989, élections de proximité s'il en est, ils étaient 27 % à ne pas accomplir leur devoir de citoyens, au lieu de 21 % six ans auparavant.

Françoise Subileau met cependant deux bémols au catastrophisme ambiant. *« Il sera difficile, voire impossible, de tirer des conclusions du taux de participation qui sera enregistré le 22, puis le 29 mars. Scientifiquement, on ne peut comparer que ce qui est comparable, et il s'agit, justement, du premier cas de figure où on voit des régionales couplées à des cantonales, qui, en milieu urbain, ne font pas vraiment sens »*, indique-t-elle.

Le chercheur rappelle, en outre, que les taux d'abstention de la fin des années 80 frappent d'autant plus qu'ils surviennent après une décennie exceptionnelle pour la mobilisation, politique ou syndicale, qui avait atteint son maximum en 1978.

Le reflux de la participation politique s'inscrit dans un mouvement qui dépasse largement les frontières hexagonales. Si on met de côté l'exemple américain, où inscrits et non-inscrits, votants et non-votants constituent presque des groupes égaux sans que l'on dresse pour autant l'acte de décès de la démocratie, on constate que les électeurs allemands et italiens sont gagnés par la contagion. En Italie, le vote est obligatoire, mais les non-votants ne sont pas sanctionnés . *« Dans ce pays catholique, où l'élection relève du devoir, la participation est traditionnellement forte, mais on glisse insensiblement de 90 % à 80 % de votants »*, constate Geneviève Bibes, chercheur au CERI. Henri Ménudier, professeur à la Sorbonne, enregistre la même érosion en Allemagne. La participation des électeurs de l'ancienne RFA est passée aux élections fédérales de 89,1 %, en 1983, à 78,6 %, en 1990. *« Le recul est identique pour les élections régionales »*, ajoute Henri Ménudier.

Reste à savoir à qui profite l'abstentionnisme. On peut penser que les électeurs du Front national sont, actuellement, ceux qui s'abstiennent le moins. La participation électorale en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, où le « débat » politique s'est organisé autour du Front national, pourrait apporter quelques éléments de réponse. Contrairement aux partis parlementaires, ou aux écologistes, qui ont tous lancé des appels à la mobilisation générale, le Front national a été le seul parti à n'avoir pas fait campagne contre l'abstentionnisme. Comme si celui-ci le servait.

GILLES PARIS

POLITIQUE

Les élections régionales et cantonales

ENJEUX ET PROGRAMMES

Ile-de-France : la capitale contre la province ?

Amorcé par M. Rocard il y a trois ans, le débat sur la place de la région parisienne dans l'ensemble français a tourné court

Le débat aurait pu, aurait dû, être de qualité : quelle place doit tenir, dans l'ensemble français, une région qui concentre le cinquième de la population française, l'essentiel des centres de décision du pays, plus de la moitié de la recherche nationale ? M. Michel Rocard, du temps où il était premier ministre, l'avait engagé. La droite avait accepté, alors, de le mener. Il était passionnant : les socialistes souhaitaient brider le développement de l'Ile-de-France pour favoriser un aménagement équilibré de l'ensemble du territoire national ; le RPR affirmait que la province ne pouvait que profiter de la croissance d'une région qui, déjà capitale de la France, serait mise, grâce au soutien du gouvernement, en position de devenir celle de l'Europe.

Malheureusement, ce débat a tourné court. Il n'y avait guère de raison, il est vrai, que l'Ile-de-France résiste à la dérive, si générale, qui a occulté les enjeux locaux. La droite s'est laissée emporter sans réserve. Le Front national n'avait aucun intérêt à faire autrement. Les socialistes n'ont fait mine d'y résister que parce que c'était leur seule chance d'espérer échapper à la déroute promise. Seuls les communistes, qui avaient tout avantage à s'appuyer sur leurs dernières places fortes locales, et les Verts, qui ne pouvaient que jouer la carte du refus du béton, ont mis en avant un véritable contre-projet de développement régional.

L'Ile-de-France est, depuis plus de vingt ans, un fief de la droite, et tout particulièrement, depuis quelque temps, du RPR. Le mouvement de M. Chirac tient non seulement Paris, mais deux des autres départements de la région (Hauts-de-Seine et Essonne) ; il devance l'UDF dans les trois dont celle-ci préside encore le conseil général (Seine-et-Marne, Yvelines, Val-d'Oise) ; il est la principale force d'opposition dans les deux départements que dirige toujours le PCF (Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) ; il préside logiquement, et depuis sa création, le conseil régional.

Lors de la plupart des consultations électorales, le PS est la principale force politique de l'Ile-de-France, du moins quand la droite parlementaire est divisée, mais ni aux cantonales ni aux municipales il n'a pu concrétiser cette primauté.

L'échec des socialistes

Un temps il a espéré le faire à l'*occasion de ces régionales*. M. Rocard, élu francilien, avait profité de son passage à l'hôtel Matignon pour ouvrir un « grand chantier » sur l'avenir de l'Ile-de-France. En affirmant, avec force, que ses habitants vivaient mal, à cause d'un développement mal équilibré, que la région *« allait dans le mur »* si son schéma de croissance n'était pas modifié, il mettait en cause clairement la droite, qui tient, depuis longtemps, les commandes régionales. Les socialistes se sont, bien entendu, engouffrés dans la voie que traçait le premier ministre de l'époque, car, pour surmonter leur manque d'implantation locale, il leur fallait mener une campagne à la dimension de la région.

Le maintien d'un mode de scrutin départemental a empêché le PS de traduire dans la campagne cette amorce de réflexion régionale. Bien que s'étant doté d'un « candidat à la présidence du conseil régional » en la personne de M. Michel Sapin, *ministre délégué à la justice*, ils n'ont pas réussi à donner une allure francilienne à leur campagne. La droite avait, il est vrai, réussi à désamorcer la bombe rocardienne, en expliquant que les difficultés de vie des banlieusards tenaient à la politique du gouvernement et que l'ambition des socialistes était, au contraire, de brimer les Parisiens et les habitants des villes *« bien gérées »* de la région.

L'impossibilité où a été la droite de désigner son postulant à la fonction présidentielle ne l'a pas véritablement gênée. Le RPR a réussi à faire taire ses divergences, même si M. Michel Giraud, élu du Val-de-Marne, et M. Michel Péricard, député des Yvelines, ont tout au long de la campagne maintenu leur « candidature à la candidature », et même si M. Alain Juppé, prétendant le plus sérieux à la fonction, a su habilement profiter de son titre de secrétaire général du mouvement pour mener campagne dans l'ensemble de la région. Seul M. Jean-Pierre Fourcade, premier vice-président sortant et sénateur (UDF) des Hauts-de-Seine, a continué à jouer les empêcheurs de tourner en rond, en ne cessant d'expliquer que le premier responsable d'un parti politique ne pouvait être en même temps le « patron » de la plus importante des régions française et qu'un élu de Paris n'était pas, *a priori*, le mieux placé pour être le porte-parole de l'ensemble de l'Ile-de-France.

La présidence ne devrait pas échapper à la droite, et probablement pas au RPR, qui restera le groupe le plus important de l'UPF, mais, selon qu'elle reviendra à un représentant de la capitale, de la petite ou de la grande couronne, l'exécutif francilien ne mettra pas l'accent sur les mêmes priorités lorsqu'il négociera avec le gouvernement. Car, au moment où il faudra mettre au point le futur schéma directeur d'aménagement régional, le débat devra bien se rouvrir sur la place de l'Ile-de-France dans l'ensemble français.

THIERRY BRÉHIER

La lutte contre l'extrême droite

L'évêque de Lourdes met en garde les catholiques contre le Front national

TARBES

de notre correspondant

A la veille des élections, Mgr Jean Sahuquet, évêque de Tarbes et Lourdes (Hautes-Pyrénées), a adressé, le jeudi 19 mars, un message aux catholiques de son diocèse. Mgr Sahuquet, qui prend rarement position dans les affaires publiques, et particulièrement politiques, lance un appel solennel et explicite contre le Front national.

« Il est du rôle de l'évêque, déclare-t-il, *en certaines situations, d'éclairer les consciences, surtout lorsque sont en jeu des valeurs essentielles de l'Evangile. Pour le chrétien, pour le croyant au Dieu de Jésus-Christ, tout homme est une histoire sacrée ; l'homme est à l'image de Dieu. Des chrétiens, des catholiques d'Allemagne, à la fin de la République de Weimar, auraient-ils porté Hitler au pouvoir s'ils avaient su ? Une question analogue se pose aujourd'hui pour nous. Je veux parler du Front national et de la pensée qui sous-tend les déclarations et les propositions de M. Le Pen. »*

Il poursuit : *« Les évêques de la région apostolique de Provence-Méditerranée, les évêques de la commission épiscopale des migrations, le cardinal Coffy, archevêque de Marseille, se sont clairement exprimés. Je fais miens leurs propos. On ne vote pas « contre », on vote « pour ». On choisit des hommes pour leur programme, dont l'objet est le bien commun, non pour en écarter d'autres. La paix se construit : elle repose sur la justice et l'amour, non sur la haine et l'exclusion. »*

Observant que *« certains partis ou mouvements font appel aux valeurs chrétiennes »*, il recommande de *« voir dans quel contexte idéologique s'insère une telle réflexion ». « Un vocabulaire en apparence chrétien peut cacher une vision païenne de l'homme et de la société. Je pense qu'il est indispensable qu'il y ait une réponse, une voix qui se fasse entendre pour dire :* « Non, le Front national n'est pas la voix de l'Eglise, ce n'est pas la voix de l'Evangile. » *J'adresse ce message fraternel à tous les hommes de bonne volonté. »*

J.-J. R.

M. Mélenchon (PS) préconise l'« empêchement démocratique » du FN

M. Jean-Luc Mélenchon, sénateur de l'Essonne et l'un des animateurs du courant Gauche socialiste au sein du PS, préconise dans le bulletin de ce courant, *A gauche*, une stratégie d'*« empêchement démocratique »* du Front national. *« Lorsque Le Pen est à trois points d'intentions de vote du parti au pouvoir, il n'est plus temps de compter sur l'effet d'épouvantail »*, écrit-il. Quant à interdire le Front national, *« c'est, en soi, une bonne idée »*, estime le sénateur de l'Essonne, mais *« c'est impossible, même si nous le voulions, dans les conditions politiques actuelles, car la démocratie n'en a déjà plus la force »*.

Que faire ? Premièrement, propose M. Mélenchon, *« assécher les conditions sociales qui nourrissent la montée de l'extrême droite »*. Deuxièmement, *« traiter le Front national comme un vrai parti, et non comme un fantasme, détailler son programme sans en rester aux thèmes, devenus passionnels, de l'immigration et autres salades métaphysiques sur l'identité française ». « La reconquête à entreprendre est idéologique,* explique-t-il. *Tout « front républicain » est un brouillage nuisible : il nous fait replonger dans l'univers fantasmatique de la diabolisation de Le Pen. »*

M. Mélenchon recommande, troisièmement, de *« rassembler et éduquer le plus grand nombre à l'idée que chacun est prêt à s'opposer concrètement et personnellement à la montée de Le Pen ». « Les manifestations à chaque meeting, les comités unitaires, les demandes d'interdiction autant qu'il en faut, voilà les travaux pratiques qui permettent de vérifier que la compréhension gagne du terrain, que la confiance en soi progresse, etc. Chaque meeting interdit, c'est peut-être dix lepénistes plus enragés qu'avant, mais c'est cinquante antilepénistes plus déterminés, vingt hésitants qui prennent conscience du danger, etc. »*

« Inutile de se laisser intimider : le trouble à l'ordre public, c'est la doctrine de Le Pen, continue le sénateur de l'Essonne. *Un point, c'est tout.* (...) *M. Le Pen doit savoir ce que pensent des gens comme moi : jamais je n'accepterai sa victoire, même si elle vient des urnes. »*

Limiter l'abstention

Suite de la première page

Un peu plus de la moitié des électeurs auront un deuxième vote à émettre pour pourvoir 2 025 sièges de conseiller général, dont 79 outre mer. Double scrutin, double système électoral : élus pour la première fois au suffrage universel il y a six ans, les membres des conseils régionaux le sont à la proportionnelle dans le cadre départemental. Les tentatives pour modifier la loi électorale régionale sont restées vaines, que ce soit pour organiser l'élection dans le cadre de la région ou pour reprendre le système appliqué aux municipales. Les règles actuelles ont deux conséquences : l'identité régionale n'est perçue qu'à travers le prisme des intérêts départementaux, et dégager des majorités solides dans les exécutifs régionaux est quasiment impossible. Les conseillers généraux sont élus, eux, dans le cadre du canton, au scrutin uninominal, majoritaire, à deux tours. Là aussi, certains souhaitent modifier les règles, pour permettre, notamment, une meilleure représentation des zones urbaines.

Double enjeu, double attente. Pour les uns, les élections des 22 et 29 mars sont des élections locales, qui doivent le rester. Pour les autres, c'est l'occasion d'un test national à enjeu national. S'il s'agit, effectivement, de désigner les acteurs de la décentralisation dans les régions et les départements, les citoyens ont l'occasion, aussi, de marquer une préférence partisane.

L'un des arguments qui plaidaient pour le regroupement des élections était que la multiplication des dimanches électoraux ne pouvaient que lasser l'électeur. Cet argument-là a toute chance d'être caduc. Les Français, qui n'ont pas connu d'élections nationales depuis les européennes du 18 juin 1989, ne semblent pas s'apprêter, en dépit du double scrutin, à reprendre massivement le chemin des isoloirs. Les régionales de mars 1986 avaient bénéficié du « moteur » que représentent généralement les législatives : le taux d'abstention n'avait été que de 22,07 % au total. Les cantonales de mars 1985, qui constituent la référence pour cette année, avaient attiré un peu plus du tiers des électeurs. Toutefois, les dernières cantonales, qui concernaient, en septembre 1988, la série de cantons non soumis au renouvellement cette année, avaient établi un record (moins d'un électeur sur deux avait voté), enfoncé lors du référendum de novembre sur la Nouvelle-Calédonie et battu, encore, aux européennes de 1989 (48,88 % de participation).

Paradoxe au moins apparent, le peu de mobilisation des électeurs s'accompagne d'une multiplication des candidatures. Pour les régionales, 804 listes (soit près de 16 000 candidats, dont 27 % de femmes) ont été déposées dans les quatre-vingt-quatorze départements métropolitains (hors la Corse), contre 643 en 1986 (moins de 14 000 candidats). Pour les cantonales, ce sont 11 310 candidatures qui ont été enregistrées. Les statistiques du ministère de l'intérieur font apparaître que les candidats sont plus nombreux en zone urbaine (ainsi, en Ile-de-France, le nombre de candidats par canton est partout supérieur à six) qu'en milieu rural. Avec 13,6 %, le pourcentage des femmes candidates est en augmentation par rapport aux précédentes consultations cantonales.

A l'évidence, les grands partis vont à la fois souffrir de l'abstention et de l'éparpillement des suffrages, encouragé par le nombre élevé de candidats. Dans les conseils régionaux qui auront à élire leur président le vendredi 27 mars, des alliances seront nécessaires pour, à défaut d'obtenir des majorités absolues, construire des majorités relatives. Dans les départements, la semaine qui précédera le deuxième tour des cantonales, sera, elle aussi, marquée par la course aux désistements.

Pour conserver les vingt présidences régionales (dont dix-neuf en métropole avec la Corse) qu'elle détient, la droite, qui refuse toute alliance ou toute reconduction d'alliance avec le Front national, ne peut que compter sur l'apport des écologistes, et celui d'élus de listes catégorielles. Le Parti socialiste peut, dans ces conditions, entretenir l'espoir de gagner une ou deux présidences de région, et relativiser ainsi son recul en suffrages.

ANNE CHAUSSEBOURG

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Yvan Blot

A la suite de la publication d'un article relatif à la participation de M. Yvan Blot, député européen, membre du bureau politique du Front national, à une réunion « révisionniste » organisée par un responsable néo-nazi allemand, M. Ewald Althans, en 1990, à Munich (le Monde *daté 15-16 mars*)*, nous avons reçu de M. Blot la lettre suivante :*

Contrairement à vos allégations, je n'ai pas assisté, le 19 novembre 1990, à une conférence organisée par un M. Althans, dont je n'ai aucun souvenir. Ce jour-là, j'étais en session plénière du conseil général du Pas-de-Calais, en tant que conseiller général.

Fils de résistant grand invalide de guerre, orphelin de mon père à douze ans, je réprouve le nazisme, qui est une gnose révolutionnaire, et je me réclame du nationalisme français, de type démocratique et respectueux de nos libertés républicaines, qui est celui du Front national.

Mon collègue au Parlement européen, M. Neubauer, m'a rappelé qu'il m'avait invité à Munich, en 1989, pour faire un discours sur la situation politique de la France devant les membres du Parti républicain, parti démocratique autorisé par la législation antinazie allemande. Il pense que la photo me montrant avec ce M. Althans a été prise à cette occasion, dans un but de provocation.

[L'information démentie par M. Blot avait été diffusée, à l'origine, par l'hebdomadaire allemand *Stern*, que notre correspondant en Allemagne avait contacté pour obtenir des précisions. Nous avions tenté de joindre le député européen, qui avait laissé nos messages sans réponse. *Stern* nous fait savoir qu'il maintient ses affirmations sur la participation de M. Blot à cette réunion, à Munich, le 19 novembre 1990. Le dirigeant lepéniste a bien été noté « présent » à la séance du conseil général du Pas-de-Calais, à Arras, ouverte, ce jour-là, à 14 h 40 et close à 16 h 25.]

LIVRES POLITIQUES

Toutes les nuances du vert

Les « écolos » sont devenus des personnages familiers du paysage politique et certains craignent même qu'ils ne l'envahissent. On perçoit, en gros, ce qui les distingue des autres partis mais il est plus difficile de dire ce qui les distingue entre eux. Premier constat : il n'y a pas de « vérité absolue » dans la famille écologiste, bien que d'aucuns prétendent la détenir. Les observateurs extérieurs, aux ouvrages desquels il est conseillé de se référer pour en savoir davantage, sont, sur ce point, formels. Ce n'est pas une mauvaise nouvelle.

En conséquence, Guillaume Sainteny avance prudemment *dans la synthèse qu'il esquisse sur* les Verts en un volume de la collection « Que sais-je ? » qui vient d'être réédité (comme l'est, dans la même collection, *l'Ecologisme*, par Dominique Simonnet, paru en 1979). Selon Guillaume Sainteny, le *« caractère hétérogène, protéiforme et parfois déconcertant de ces mouvements »* impose cette démarche.

Ces précautions étant prises, son ouvrage offre une base d'information solide sur ce phénomène politique récent, dont l'historique, le mode d'organisation et de fonctionnement, les sources, les thèmes, l'impact et les acteurs se trouvent clairement présentés. *In fine*, on comprend pourquoi la pulsion écologique ne saurait être totalement récupérée par les partis classiques puisqu'elle se révèle être, selon l'auteur, *« leur exact opposé, non seulement en termes de hiérarchie des préoccupations* (...) *mais aussi en termes d'organisation, de structuration, de fonctionnement, de mode d'action »*.

L'écologie ne se limite pas, on s'en doutait, à la protection de l'environnement. Née de la contestation des abus et méfaits de la société moderne, elle est conduite à lui opposer un autre modèle, différent de ceux qui existent, ou qui paraissent avoir échoué en route. C'est à la fois sa force et sa faiblesse. Sa force parce qu'elle répond, en période de panne idéologique, au besoin d'utopie qui demeurera tant qu'il y aura des hommes pour rêver de changer le cours des choses ; sa faiblesse, pour ce que cet utopisme en gestation charrie de contradictions, d'archaïsmes et d'ignorance *(voir la chronique de Paul Fabra consacrée au programme économique des Verts dans* le Monde *du 17 mars)*.

Il n'en reste pas moins que, même si l'on s'interroge sur la validité de son projet de société, l'écologie politique garde l'attrait d'un mouvement encore neuf, bourré de bonnes intentions, sympathique et rassurant, moins compromettant que tel autre s'il s'agit d'exprimer le rejet des courants politiques plus anciennement établis.

Si l'ouvrage de Guillaume Sainteny permet de voir plus clairement la couleur des Verts, l'étude de Raymond Pronier et Vincent-Jacques Le Seigneur, deux journalistes spécialistes de l'écologie politique, en révèle toutes les nuances. Ces deux auteurs cherchent à *« cerner l'identité et la nature des écologistes »* et c'est en entomologistes qu'ils décrivent le milieu qu'ils observent depuis des années.

Une chose est sûre : elle n'est *pas simple, la planète verte ! Et il* faut toute la science de nos guides pour ne pas s'égarer dans les divisions et subdivisions d'un mouvement dont on connaît surtout le divorce entre le réseau formé autour de Brice Lalonde et de Génération Ecologie, qui cherche à se faire une place au soleil dans le système politique contesté, et la famille des Verts, en principe rassemblée derrière Antoine Waechter, plus portée à s'affirmer dans l'autonomie par rapport au clivage gauche-droite.

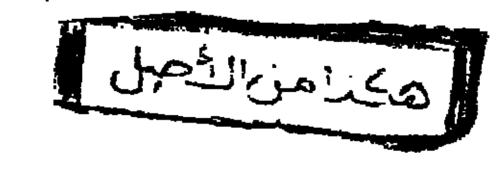
Raymond Pronier et Vincent Jacques le Seigneur montrent bien, à travers les combats historiques des écologistes, ce que leur organisation décentralisée, la multiplicité des courants, la collégialité des décisions, le basisme des militants, doivent à Mai 68 et aux antécédents gauchistes. Ils soulignent le penchant idéaliste, voire la religiosité, empruntés à la composante chrétienne, l'intolérance, voire le sectarisme, hérités des formations marxistes, le scientisme, succédané du soutien des milieux scientifiques, les ambiguïtés que laissent s'installer la naïveté ou l'immaturité politiques. Cette analyse s'appuie sur une masse de faits et, surtout, sur une peinture fouillée des animateurs du mouvement, de quelque bord qu'ils soient. Les portraits sont tracés sans complaisance, les cheminements personnels rappelés avec précision, les faiblesses idéologiques dûment recensées.

Le tableau n'en est pas pour autant négatif car les auteurs mettent aussi en lumière la vigueur d'un mouvement qui se cherche encore, et dont les tâtonnements ne sont pas si différents de ceux qu'ont connus les courants politiques précédents. De *« la forteresse assiégée »*, où campe Antoine Waechter, à *« la scène médiatique », où se déploie Brice* Lalonde, il y a une réalité politique, innovante à bien des égards, paralysante par d'autres, nécessaire sans doute, mais encore trop confuse pour dessiner d'un trait ferme une nouvelle planète, ou une société différente.

ANDRÉ LAURENS

► *Les Verts*, de Guillaume Sainteny. « Que sais-je ? » PUF, 127 pages, 38 F.

► *Génération verte, les écologistes en politique*, de Raymond Pronier et Vincent-Jacques Le Seigneur. Presses de la Renaissance, 335 pages, 110 F.



هكذا من الأصل

Le Monde

HEURES LOCALES

L'an X de la décentralisation

Des responsabilités croisées

Les lois imaginées par Gaston Defferre, simples dans leur principe, ont produit une architecture complexe, où communes, départements et régions se concurrencent

Dix ans déjà. En 1982, la France, à l'image de nombre de ses voisins européens, s'est donné des moyens législatifs pour tourner la page de son passé jacobin. Les lois de décentralisation ont apporté davantage de pouvoirs aux élus ; elles ont surtout permis à ces derniers de s'émanciper de la tutelle administrative exercée par les préfets.

Maires, présidents de conseils généraux et de conseils régionaux, possédaient, enfin, des domaines de compétences bien définis. A chaque échelon territorial, sa mission ; à chaque élu, ses domaines d'intervention. Mais, au fil des années, ce bel ordonnancement a donné naissance à un partage des pouvoirs bien moins évident que ne l'aurait souhaité le législateur.

Au moment où des millions d'électeurs accomplissent leur devoir de citoyen, « Heures locales » a voulu présenter le rôle de chacun de ces acteurs de la vie locale. En choisissant un domaine bien précis, l'urbanisme pour les maires, l'action sociale pour les départements ou les liaisons ferroviaires pour les régions, ce dossier illustre par quelques exemples les nouvelles compétences des élus. Il met aussi en évidence les risques qu'a encourus le législateur en confiant à des hommes pas toujours bien préparés à les assumer des responsabilités si importantes.

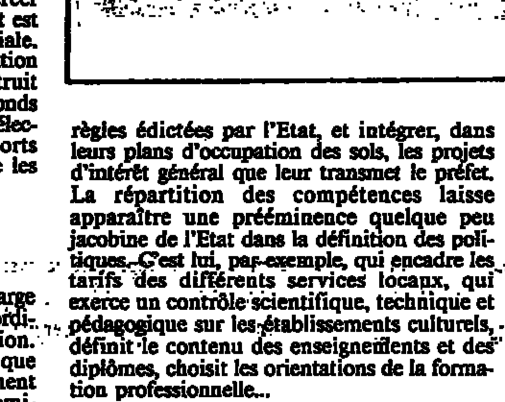
LIRE NOTRE DOSSIER PAGES 10 ET 11

■ Treize mille maires aux commandes de l'urbanisme ■ Les départements, maîtres de l'action sociale ■ Les nouveaux métiers nés de la décentralisation ■ Le tableau de la répartition des compétences entre les différentes collectivités ■ Le contrôle financier des chambres régionales des comptes ■ Un point de vue de Robert Hertzog

MARS 1982, mars 1992, dans la discrétion, pour cause de campagne électorale, la France fête un anniversaire. Il y a dix ans était votée la première des lois de décentralisation. A l'initiative de Gaston Defferre, les élus locaux voyaient leurs compétences augmenter. La réforme, devenue rapidement *« la grande œuvre »* du septennat, allait progressivement offrir aux maires, aux présidents des conseils généraux et régionaux plus de pouvoir. La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, instituée, notamment, par deux lois de 1983, respecte une certaine cohérence administrative : à chaque échelon territorial sa mission.

La commune est confirmée dans son rôle de gestionnaire de proximité. Elle fournit les équipements nécessaires à la vie de tous les jours, dont l'inventaire, non exhaustif, emprunte à Jacques Prévert : crèches, garderies, écoles maternelles et primaires, conservatoires, bibliothèques, transports urbains, aide sociale, adduction d'eau, assainissement, collecte et traitement des ordures ménagères, voirie, développement économique local, et, de manière facultative, cantines, gymnases ou piscines... Depuis 1983, la commune possède la maîtrise du sol et se trouve seule compétente en matière d'urbanisme.

Avec un seuil démographique suffisamment puissant pour lui permettre d'exercer une mission de solidarité, le département est essentiellement titulaire de l'action sociale. Mais le conseil général a aussi une vocation d'aménageur et de péréquateur. Il construit les routes départementales, répartit les fonds destinés à l'équipement hydraulique ou électrique, organise et finance les transports interurbains, gère les collèges ainsi que les bibliothèques centrales de prêt.



Les élus chargés du « béton »

La région possédait une échelle assez large pour se voir confier des missions de coordination, de réflexion et de programmation. C'est donc à cette administration jeune que reviennent la planification, l'aménagement du territoire et le développement économique. La région met en œuvre la formation professionnelle continue ainsi que l'apprentissage. Elle possède néanmoins une mission de gestion : l'équipement et le fonctionnement des lycées.

Le transfert des compétences devait s'effectuer par « blocs ». La loi du 7 janvier 1983 précise en effet que chaque domaine de compétence est affecté *« en totalité »* soit à l'Etat, soit aux régions, soit aux départements, soit aux communes, cela afin de produire une architecture aussi simple que possible. Elle interdit en outre qu'une collectivité exerce sa tutelle sur une autre. Or, le partage des responsabilités qui se dessine aujourd'hui est loin d'être aussi clair que l'aurait voulu le législateur.

Une collectivité peut avoir la responsabilité pleine et entière d'une compétence, mais elle ne l'exerce jamais de façon autonome. En matière d'urbanisme, par exemple, les communes doivent respecter de nombreuses règles édictées par l'Etat, et intégrer, dans leurs plans d'occupation des sols, les projets d'intérêt général que leur transmet le préfet. La répartition des compétences laisse apparaître une prééminence quelque peu jacobine de l'Etat dans la définition des politiques. C'est lui, par exemple, qui encadre les tarifs des différents services locaux, qui exerce un contrôle scientifique, technique et pédagogique sur les établissements culturels, définit le contenu des enseignements et des diplômes, choisit les orientations de la formation professionnelle...

Les collectivités sont seulement chargées de la maîtrise d'ouvrage, ou, comme disent crûment certains élus, du *« béton »*. Et encore cette compétence est-elle parfois victime d'une tutelle indirecte. Ainsi, avant de construire une école, un collège ou un lycée, communes, départements et régions doivent s'assurer que le recteur, gestionnaire du personnel, y affectera bien des enseignants.

Il est rare qu'une collectivité exerce une compétence de façon exclusive. La loi a maintenu de nombreuses autorités conjointes, mixtes ou concurrentes, comme en matière d'action sociale où interviennent non seulement le conseil général, mais aussi l'Etat et la commune. Le centre communal d'action sociale remplit les demandes d'admission à l'aide sociale, le département les instruit, une commission mixte décide des attributions. L'Etat et le conseil général financent des dépenses dont la frontière, entre préventif et curatif, est parfois mouvante, les communes prenant à leur charge 15 % des dépenses départementales. Les élus peuvent, en outre, mener des politiques redondantes en matière d'aide sociale facultative.

Des dépenses imposées

La pratique ajoute encore à la complexité. Les contrats de plan Etat-régions orchestrent un certain nombre de financements conjoints en matière, notamment, d'infrastructure routière, mais aussi de recherche ou de rénovation de l'habitat. *« Il n'est pas déraisonnable de la part de l'Etat de partager avec les collectivités locales les frais de construction d'une route »*, observe M. Charles Millon, président (UDF) de la région Rhônes-Alpes (1), lorsque cet équipement est destiné en priorité à la population locale. Mais *« les plans sont parfois l'origine d'étonnantes dérives »*, l'Etat faisant financer par les collectivités des voies qui relèvent du réseau national et qu'il a, seul, décidé de construire.

Lorsqu'il demande aux régions de participer à la construction de TGV ou d'universités, l'Etat ne respecte pas la doctrine des blocs de compétences. Même chose pour les régions, qui, par le biais des contrats de plan, imposent parfois aux départements et aux communes des dépenses que ces collectivités n'ont pas choisies. Quel que soit l'échelon auquel ils se trouvent, les élus locaux ne se privent pas de crier au scandale, mais ils acceptent de jouer le jeu, estimant plus intéressant, électoralement, de ne pas mécontenter l'usager...

Dans le domaine économique, la région exerce, en principe, une fonction de pilote, dans la mesure où c'est elle qui est compétente en matière d'aides directes aux entreprises (prime régionale à la création d'entreprise et prime régionale à l'emploi), les départements et les communes ne pouvant verser que des aides subsidiaires. Or, ces collectivités respectent de moins en moins le principe de la complémentarité. L'usage de structures-écrans comme les SEM ou les associations permet en effet de faire transiter des subventions de toutes sortes. Surtout, elles multiplient les aides indirectes comme la mise à disposition de terrains, la construction de pépinières d'entreprises, d'ateliers-relais ou l'octroi de garanties d'emprunt. L'importance croissante de ces interventions et la concurrence acharnée que se livrent les collectivités ont fait disparaître toute espèce de hiérarchie en matière économique.

La multiplication des financements croisés a entraîné une certaine dilution des responsabilités et une mauvaise lisibilité politique qui inquiète les associations d'élus. L'Association des maires de France, (à majorité RPR), mais aussi l'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG) et l'Association nationale des élus régionaux (ANER), à majorité UDF, réclament aujourd'hui une clarification des compétences, et veulent, dans leurs rapports avec l'Etat, faire respecter le principe *« qui commande paie »*.

Elles aimeraient aussi régler un autre contentieux, concernant l'évaluation des ressources financières accordées par l'Etat aux collectivités, afin qu'elles exercent leurs nouvelles compétences. L'Etat a transféré l'équivalent des crédits qu'il dépensait avant la décentralisation – c'est-à-dire très peu, notamment en matière scolaire, – et indexé leur croissance sur celle de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Après avoir hérité d'un parc scolaire immobilier en fort piteux état, les élus locaux ont souvent investi dix fois plus que ne leur offrait l'Etat, pour construire des lycées et des collèges. L'ANER réclame une compensation intégrale de ces dépenses. L'APCG estime que les présidents de département étaient libres de faire ces choix et ne demande pas à l'Etat d'assumer ce que les présidents de conseils généraux considèrent désormais comme leur vitrine politique.

Toutes les associations d'élus souhaitent néanmoins que la commission consultative de l'évaluation des charges, instituée en 1983, et mise en sommeil depuis quelques années, reprenne du service. Elles aimeraient que cette commission, présidée par un magistrat de la Cour des comptes, compare les dépenses réalisées aux ressources transférées, et évalue les charges induites par certaines décisions gouvernementales comme, par exemple, celle qui consiste à conduire 80 % des jeunes gens au baccalauréat.

RAFAËLE RIVAIS

(1) Revue *Pouvoirs*, n° 60, 1992, PUF.

Les trains des régions

Grâce à la loi d'orientation des transports intérieurs un véritable partenariat a pu s'établir entre les conseils régionaux et la SNCF

ON l'appelle la « Loti ». La loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 a un nom très littéraire qui évoque les voyages, mais son chapitre sur l'organisation des transports ferroviaires est particulièrement concis. Les lignes nationales restent sous la responsabilité de la SNCF. Les liaisons régionales peuvent passer dans le domaine de compétence des régions, la SNCF devenant alors prestataire de services. Avant la Loti, les transports ferroviaires régionaux étaient du ressort de l'Etat qui compensait le déficit d'exploitation des lignes. La SNCF était seule responsable du maintien de telle ou telle desserte. En instituant les régions *« autorités organisatrices »*, la loi indique que *« l'organisation des liaisons ferroviaires inscrites au plan régional des transports [...] fait l'objet de conventions passées entre la région et la SNCF »*.

Publiés en 1983, les textes d'application et le cahier des charges de la SNCF, transformée à l'occasion en *« établissement public industriel et commercial »*, ont laissé une certaine liberté aux régions. Tenant compte d'expériences comme celle du schéma Nord-Pas-de-Calais, la Loti n'impose pas le conventionnement. Mais, à ce jour, toutes les régions, sauf Poitou-Charentes, ont signé un accord avec la SNCF.

En Alsace, la convention est effective depuis le 1er janvier 1986. Elle est basée sur un *« service de référence »*, qui tient compte de l'état du réseau dans cette région en 1985. Si la SNCF ne peut plus fermer une seule ligne sans l'accord du conseil régional, celui-ci doit prendre en charge financièrement toute nouvelle charge d'exploitation résultant de ses propres décisions.

Attirer une nouvelle clientèle

La convention prévoit un équilibre financier à la date de début du contrat. Les frais de fonctionnement de ces lignes en 1985 sont donc réactualisés chaque année par la SNCF. Ils représentent en Alsace environ 300 millions de francs. Les deux tiers sont couverts par une dotation de l'Etat, le reste par les recettes. Mais, depuis 1985, la région a décidé de créer une quarantaine de nouvelles liaisons et de modifier la fréquence de certaines dessertes sur les douze lignes existantes.

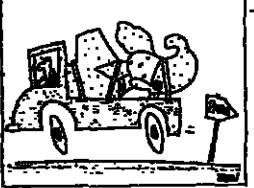
La convention a en effet permis à la région Alsace de demander à la SNCF de lancer un programme de modernisation (suppression des passages à niveau, modification de la signalisation) pour faire circuler à 200 km/h les trains entre Mulhouse et Bâle. Les travaux sont déjà réalisés entre Mulhouse et Strasbourg. Le parc des voitures sur cette ligne a été intégralement réaménagé selon les vœux du conseil régional.

A la suite d'une étude de marché, celui-ci s'est en effet aperçu que l'amélioration de la vitesse ne suffirait pas à attirer une nouvelle clientèle, indispensable à l'équilibre financier de la ligne. Cette modernisation a coûté plus de 120 millions de francs. La région a pris en charge 45 millions de francs et assuré l'avance de trésorerie aux deux départements qui ont, avec l'Etat, couvert le reste de l'investissement. Le déficit d'exploitation de cette ligne, qui ne devrait pas durer plus de trois ans au vu des premiers résultats de fréquentation, a nécessité le vote d'une ligne de 8,5 millions de francs dans le budget de la région.

Mis à part un petit contentieux sur l'aménagement des gares, et en particulier sur un modèle de distributeur automatique de billets qui se refusait à rendre la monnaie, le dialogue entre la région Alsace et la SNCF a été à la hauteur du partenariat institué par la Loti.

CHRISTOPHE DE CHENAY

Lire la suite page 10



Les nouveaux métiers des collectivités

La décentralisation et le contexte économique difficile qui l'a accompagnée ont fait apparaître de nouvelles professions, ainsi qu'un surcroît de matière grise, dans les services publics locaux

BESANÇON

de notre envoyée spéciale

A deux pas du musée qui expose la copie du plan-relief de Besançon, plusieurs géomètres s'appliquent à représenter les nouveaux contours de la ville. Comme les maquettistes de Vauban, ils reproduisent le plus fidèlement possible la boucle du Doubs et les fortifications du dix-septième siècle. Mais leurs vignobles, devenus des «espaces verts», ne sont plus recouverts de fibre de soie, et leur citadelle n'est pas taillée dans le bois tendre. C'est sur l'écran d'un micro-ordinateur qu'ils construisent aujourd'hui leur plan-relief. «Souris» en main, un technicien fait apparaître l'emplacement des anciennes casernes, devenues, pour la plupart, des établissements publics municipaux, ainsi que l'arsenal urbanistique des ZUP, ZAC, ZI et autres ZAD, qui font, de la cité militaire, une ville contemporaine.

«Bientôt, nous serons capables de représenter l'ensemble du réseau souterrain», promet le technicien, d'un ton enthousiaste. Géomètre de formation, fonctionnaire de la ville depuis toujours, il est entré dans l'ère des nouvelles technologies voici un an, grâce à une initiation offerte par la collectivité. *«Avant, il fallait manier quantité de cartes pour réunir toutes les informations géographiques concernant la ville. Aujourd'hui, une simple manipulation permet de superposer tous ces schémas sur un même écran.»*

A terme, les banques de données du plan seront connectées aux différents services de gestion de la municipalité, qui prendront ainsi un grand coup de jeune, comme l'explique un agent de l'état civil chargé de délivrer des autorisations d'inhumation. *«Pour l'instant, lorsqu'on reçoit un avis de décès, il faut se plonger dans ces registres*, dit-il, en montrant de volumineux cahiers écrits à la main, *afin de retrouver les propriétaires des concessions, lire leurs éventuelles dispositions testamentaires et vérifier qu'il reste de la place pour le défunt. Avec l'informatique, ces informations seront immédiatement croisées.»*

L'informatique a déjà simplifié la gestion de la médiathèque, où consoles et lecteurs de codes-barres ont remplacé les interminables fichiers manuels. Au service des vaccinations, les Bisontins nés depuis 1958 peuvent savoir, en quelques secondes, s'ils sont bien immunisés contre les maladies microbiennes. Même efficacité au service des élections, l'un des premiers à avoir bénéficié de la modernisation. Dans un bureau en sous-sol, un ingénieur s'exerce à présenter des résultats. *«Une demi-heure après le dépouillement, nous pouvons projeter des graphiques dans la salle des fêtes»*, assure cette personne, qui supervise aussi le développement d'un logiciel paramétré pour traiter tous les modes de scrutin.

Des emplois qualifiés

Comme presque toutes les villes, Besançon a eu recours au statut de contractuel pour recruter des informaticiens. En effet, ces nouveaux professionnels n'étaient pas prévus par les textes, et leurs salaires, sur le marché des sociétés de services, dépassaient de beaucoup la grille du secteur public. Aujourd'hui, le service compte une trentaine de personnes, pouvant gagner jusqu'à 23 000 francs nets mensuels.

L'informatique a fait disparaître les tâches répétitives d'exécution, et diminué le contingent des agents de catégorie C et D, au profit d'emplois plus qualifiés. Mais cette évolution ne se fait pas toujours sans heurts. *«Il faut que nous investissions plus dans la matière grise»*, insiste le directeur de cabinet du maire (PS) de Besançon, M. Robert Schwint, au cours d'une réunion avec les chefs de services de la mairie. *«Si nous voulons faire du lobbying à Bruxelles ou développer le pôle économique intercommunal, nous aurons besoin de collaborateurs extrêmement compétents»*, continue le directeur du cabinet, devant un encadrement quelque peu réticent. Le secrétaire général, M. Jean-Paul Chevailler, vient de confirmer l'embauche de jeunes administrateurs. L'arrivée de ces *«super-chefs»* devant coordonner les services inquiète les directeurs, qui ne veulent pas être court-circuités dans leurs relations avec la hiérarchie. En vrai père de famille, M. Chevailler s'emploie à les rassurer, car leur résistance a déjà empêché la venue d'un secrétaire général adjoint.

Pour cet homme-orchestre, patron de 3 000 agents, gestionnaire d'une ville de 120 000 habitants, et vice-président du Syndicat national des secrétaires généraux, de telles embauches sont impératives. *«Je suis happé par la gestion quotidienne. Je n'ai plus les coudées assez franches pour me consacrer à la gestion prévisionnelle. Or, dans mon métier, il est devenu impératif de programmer, d'anticiper, de prendre des risques»*, confie-t-il.

Même point de vue dans le grenier mansardé de la directrice financière. *«En quelques années, nous sommes passés d'un marché protégé à une situation concurrentielle. Avant 1986, nous disposions d'emprunts à taux privilégiés et à annuités constantes. Depuis, nous avons réaménagé les dettes, découvert les taux variables, négocié avec les banques commerciales.»* Aujourd'hui, les élus doivent optimiser leur gestion, et *«la direction financière peut, précisément, dégager des marges d'économie»*, explique-t-elle, en mettant au point une procédure nouvelle de «trésorerie zéro». Ce système, qui consiste à rembourser des emprunts par anticipation, doit permettre d'économiser 1 million de francs en 1992.

En matière de recrutement aussi, la prise de risques est au rendez-vous. Le secrétaire général n'est plus une simple chambre d'enregistrement des embauches. Il choisit ses futurs collaborateurs, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, en sachant qu'il sera rendu responsable d'une mauvaise option. Ce matin, M. Chevailler trie des lettres de candidatures en compagnie de l'adjoint chargé de la communication et du sport. Les deux hommes cherchent un directeur de la communication polyglotte, ayant une expérience d'encadrement, capable de monter des manifestations internationales, connaissant bien le câble et la télématique, mais dont les prétentions ne dépasseraient pas 220 000 francs annuels. Sur les 157 propositions qui leur ont été envoyées en un mois, aucune ne déchaîne leur enthousiasme. S'ils ne trouvent pas, ils feront appel à un cabinet de recrutement spécialisé.

Des postes à risques

Du côté des candidats, la garantie de l'emploi n'est plus l'attrait numéro un des collectivités. Le nombre des chargés de mission embauchés sur contrats temporaires ne cesse d'augmenter (*le Monde* daté 1er-2 décembre 1991). Le poste de directeur de cabinet, éminemment politique, comme le prouve l'existence de deux associations de tendance opposée, est à haut risque. *«Nous avons une épée de Damoclès sur la tête»*, assure M. Patrick Henri, directeur de cabinet du maire (RPR) de Suresnes, fondateur de l'Association des directeurs de cabinet de l'opposition nationale. Responsable d'un laboratoire pharmaceutique, et militant RPR depuis vingt ans, il a accédé à ce poste après la campagne municipale de mars 1989. *«Du côté du PS, la fonction de «dir'cab» est apparue après la vague rose de 1977. Les élus des communes moyennes avaient besoin de collaborateurs dotés d'une fibre politique, ce qui n'était pas toujours le cas des secrétaires généraux»*, assure M. Claude Mouchard, président de l'Association des directeurs de cabinet des collectivités à direction socialiste et majorité présidentielle.

Les directeurs de la communication sont *«les seconds fusibles après les directeurs de cabinet»*, estime *M. Vincent Guiheneuf, président de* l'association Communication et citoyen, en poste au conseil régional de Bourgogne. Ces collaborateurs ont généralement une forte sensibilité politique. M. Dominique Dord, ancien directeur de la communication de la région Rhône-Alpes, vient, ainsi, de quitter son poste pour se présenter aux élections régionales de Savoie sur une liste UDF. M. Guy Lorant, directeur de la communication de la ville de Nantes (PS), travaillait avant auprès de M. Edmond Maire, ancien leader de la CFDT.

«Le contexte économique difficile dans lequel nous vivons exige que tout le monde prenne des initiatives», estime M. René Allart, secrétaire général de la ville de Reims. Il a donc recruté un «directeur des ressources humaines», dont la mission dépasse la simple gestion statutaire et administrative des 2 000 agents. Malgré les rigidités de la fonction publique territoriale, le DRH doit créer une nouvelle dynamique chez le personnel. Il a, bien sûr, lancé un journal interne, qui, à la différence du bulletin municipal, n'est pas l'instrument de communication du maire, M. Jean Falala (RPR).

M. Allart a surtout lancé une démarche de management participatif. Importée du secteur privé, elle consiste à associer à l'élaboration des décisions le personnel sans responsabilités. Les agents de maîtrise, dûment équipés de mallettes et de pin's maison, se réunissent ainsi avec le directeur des ateliers municipaux pour effectuer un inventaire de leurs *«points forts»* et de leurs *«problèmes»*. Et les patrons des serruriers, menuisiers, maçons, électriciens, peintres et plombiers communaux se découvrent plusieurs qualités. *«En ville, on nous traite de fainéants. Pourtant, personne ne peut nous concurrencer lorsqu'il s'agit de répondre à l'urgence. De plus, nous faisons du travail de qualité.»* Principaux griefs : l'insuffisance du nombre de véhicules, la lourdeur des procédures d'achat.

Pour améliorer les conditions de travail du personnel, M. Allart a embauché un «ingénieur-sécurité», venu du secteur privé. Depuis un an *et demi*, celui-ci a déjà diminué le nombre des accidents qui survenaient au cours de l'élagage des arbres, en imposant le port de visières de protection, de harnais, de gilets de visibilité et de gants. Pour faire passer le message, il a fait éditer des bandes dessinées colorées et pédagogiques, ainsi que des vidéocassettes diffusées pendant les heures de travail. A l'heure où certaines municipalités concèdent les services du nettoyage à des entreprises privées peu soucieuses de leur personnel, Reims se distingue pour l'attention qu'elle a portée aux femmes de ménage. La municipalité a fait acheter plusieurs centaines de paires de chaussures antidérapantes, de balais à manche télescopique et de cireuses électriques. Ces accessoires devront réduire le mal de dos qui sévit ici comme partout, mais aussi... l'absentéisme.

«Depuis une dizaine d'années, les collectivités sont soumises aux mêmes évolutions que la société tout entière», constate M. Bernard Ode, président de l'Association des administrateurs territoriaux. Face à une situation de contrainte et de risque, les élus ont dû apprendre à utiliser au mieux les deux nerfs de la guerre que sont le personnel et les finances locales.

RAFAËLE RIVAIS

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	ÉTAT
Action sociale	• Établissement des demandes • Prestations facultatives	• Aide à l'enfance • Protection maternelle • Hébergement des handicapés • Hébergement personnes âgées • Service social • Prévention sanitaire		
Enseignement	• Écoles élémentaires	• Collèges	• Lycées	• Universités
Économie et développement local	• Aides indirectes • Aides directes complémentaires • Chartes intercommunales	• Aides indirectes • Aides directes compl. • Équipement rural	• Formation prof. continue • Pôles de recherche • Développement économique • Aides directes et indirectes • Aménagement du territoire • Contrat de plan avec l'État	
Transports	• Urbains	• Non urbains	• Liaisons d'intérêt régional	• TGV
Culture	• Archives • Musées • Bibliothèques • Conservatoires } municipaux	• Archives • Musées • Bibliothèques centrales de prêt } département	• Archives • Musées } régionaux	
Urbanisme	• Schémas directeurs • Plans d'occupation des sols • Autorisations d'occupation des sols (dont permis de construire)			
Environnement	• Distribution eau potable • Assainissement • Collecte et traitement des ordures ménagères			
Voirie	• Routes communales • Ports de plaisance	• Routes départementales • Ports maritimes de pêche et de commerce		• Routes nationales • Autoroutes

Les trains des régions

Suite de la page 9

Ce n'est pas toujours le cas. Ainsi en Basse-Normandie les projets de fermeture de certaines lignes évoqués dans un courrier interne de la direction commerciale de Normandie – et retardés pour cause de période électorale – ont été vigoureusement dénoncés par le conseil régional (*le Monde* daté 15-16 septembre 1991).

Cette nouvelle loi ne donne, en tous cas, que des satisfactions à la SNCF. Pour M. Jacques Chauvineau, directeur de l'action régionale, elle a permis de *«faire fonctionner ensemble la loi du marché, l'esprit d'entreprise et le service public. De décentraliser dans la cohérence»*.

M. Chauvineau estime que la SNCF doit, aujourd'hui, *«imaginer les réponses aux besoins d'aménagement du territoire exprimés par les régions»*. Le lancement, en 1987, d'un concept de TER (transports express régional) a répondu, selon la SNCF, aux attentes du public, qui délaissait les omnibus traditionnels et qui souhaitait des trains plus rapides. La SNCF estime que la mise au point des matériels en concertation avec les conseils régionaux, l'édition de guides horaires performants, la cohérence avec les autres transports existants ont contribué à l'amélioration de la qualité d'un service.

La Loti a été à l'origine d'une véritable modernisation au sein de la SNCF. Cette loi de décentralisation a conduit le service public à confier, lui aussi, de nouvelles responsabilités et compétences à ses directions régionales.

CHRISTOPHE DE CHENAY

هكذا من الأصل

L'AN X DE LA DECENTRALISATION

Treize mille maires aux commandes de l'urbanisme

Responsables de l'aménagement du cadre de vie les élus se retrouvent souvent seuls face à la pression des promoteurs et à celle des électeurs

LE 1er avril 1984, la France bruissait des discussions de *marchands* de tapis entre Jacques Chirac et l'Etat pour savoir qui paierait l'organisation éventuelle des Jeux olympiques, huit ans plus tard, à Paris. Une date pourtant capitale dans l'histoire de l'urbanisme est, de ce fait, passée inaperçue. Sept mille maires ont reçu ce jour-là le pouvoir de signer les permis de construire qui appartenait jusque-là à l'Etat. Avec la responsabilité de l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et des plans d'occupation des sols (POS) qui leur avait échu le 1er octobre 1983, les édiles devenaient les maîtres de l'aménagement urbain.

La décentralisation décidée par une loi de janvier 1983 devenait donc opérationnelle. Gaston Defferre et ses amis socialistes avaient voulu rapprocher les décisions d'urbanisme du citoyen, responsabiliser les élus et, en somme, démocratiser l'aménagement du cadre de vie. Mais pour que les nouvelles libertés municipales ne tournent pas à l'anarchie, ils avaient assorti la responsabilité de délivrance des permis de construire d'une condition : seuls les maires ayant planifié l'utilisation du sol de leur commune par un POS pouvaient en user. La liberté donc, mais avec une règle du jeu (1).

Dans les communes n'ayant pas encore de POS, rurales pour la plupart, l'Etat restait le patron. En outre, il gardait partout le contrôle de la légalité des actes municipaux. Enfin il offrait aux collectivités locales dépourvues de service d'urbanisme, l'immense majorité, l'assistance gratuite des professionnels de l'équipement pour instruire les dossiers des SDAU, des POS, des permis et des lotissements (95 % des communes profitent encore de cette facilité). Les instruments d'une révolution silencieuse étaient en place. Comment allaient-ils être utilisés ?

Réveil de l'architecture

Quelques constatations statistiques permettent d'apprécier l'action des élus. Aux cent quatre-vingt-dix schémas directeurs approuvés avant la réforme, les maires n'en ont ajouté qu'une dizaine. En revanche, ils ont mis en révision cent vingt des documents existants. Ils ont montré beaucoup plus d'enthousiasme pour les POS sans lesquels leur nouvelle liberté de signer les permis serait restée lettre morte. En gros, le nombre des communes possédant ces documents a doublé en huit ans pour atteindre treize mille cinq cents aujourd'hui. Résultat : les édiles contrôlent 43 % du territoire sur lesquels habitent 85 % des Français et ils signent les trois quarts des quatre cent mille permis de construire délivrés bon an mal an. Le basculement des pouvoirs d'urbanisme de l'Etat vers les collectivités locales a donc été massif. Et il continue puisque trois cent nouveaux POS entrent en application chaque année.

Les conséquences de cette décentralisation-là sont multiples et provoquent des commentaires contrastés, c'est le moins qu'on puisse dire. D'abord sur le volume des mises en chantier. Pour les logements comme pour les locaux industriels, artisanaux et commerciaux, 1984, l'année de passation des pouvoirs, a été une année noire.

Ensuite, malgré le désengagement de l'Etat sur les aides au logement social, les constructions d'appartements ont repris de 1984 à 1989, pour s'éroder à nouveau depuis deux ans. Mais pour les ateliers, échoppes et magasins, les surfaces autorisées par les maires ont presque doublé en huit ans. Quelle est la responsabilité des édiles dans cette vigoureuse remontée ? La réponse n'est pas évidente, mais il est sûr qu'ils ont activement poussé à la réhabilitation de quartiers historiques. Opérations compliquées, longues à mener, mais qui ont rendu leur charme et leur attrait à une foule de villes moyennes.

Quant à la qualité des constructions neuves, on constate son amélioration. Le réveil de l'architecture depuis le début des années 80, le travail des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), présents dans quatre-vingts départements, les exigences de l'opinion peuvent expliquer cette amélioration. Soucieux de donner de leur ville une bonne image, les maires ont engagé des équipes de professionnels et les « métiers de la ville » ont connu une véritable explosion. On voit même émerger enfin de véritables projets de ville comme à Lyon, Nantes ou Rennes. Certains maires ont compris que leur rôle ne consiste pas à signer des permis au petit bonheur la chance, mais bien de concevoir et d'organiser la cité de demain.

Des manipulations incessantes

Mais pour quelques exemples encourageants, que de bavures ! Partageant l'inculture et l'indifférence des Français devant les formes urbaines, les élus se sont trouvés seuls et fort démunis face à la pression formidable des promoteurs et celle, non moins corrosive, des électeurs. Il aurait fallu des hommes en acier trempé pour y résister. Hélas ! même quand ils n'ont pas succombé au mirage des quartiers clés en main proposés par les constructeurs, aux tentations des enveloppes discrètes et aux sollicitations du clientélisme, bien des élus ont écouté les sirènes du « progrès ». Autrement dit, ils se sont laissé persuader qu'il fallait adapter sans cesse leur commune à une évolution présentée comme inéluctable.

Comme le POS, précisément, ne permet pas cette politique de girouette, on s'empresse de le modifier ou de le réviser, puisqu'on en a désormais la liberté. Comme le soulignent les observateurs, actuellement 40 % d'entre eux subissent ces manipulations, qui deviennent incessantes (2). Il n'y a plus de règle du jeu. Ce qui était inconstructible hier le deviendra peut-être demain. Gros ou petits, tous les propriétaires se sentent pousser des ailes de spéculateurs. Si l'équipe municipale est trop ferme, il suffit d'attendre les élections suivantes.

« *On se demande parfois s'il y a encore un pilote dans la ville* », s'exclamaient des urbanistes lors d'un colloque récent. On pourrait citer cent exemples à Paris comme en province, dans les centres-villes comme sur le littoral où le POS est manipulé sans autre motif que l'ouverture de nouveaux droits à construire. Partout où la pression immobilière est puissante, le béton est roi.

Une telle dérive ne pouvait manquer de susciter des réactions. Celles des préfets ont été plus que timides. La proportion des actes des collectivités locales déférés aux juridictions administratives au nom du contrôle de légalité ne dépasse pas 0,35 %. En revanche, les associations de défense et les comités de quartier pullulent. Un seul cri : « *Monsieur le maire, arrêtez de densifier la ville et de miter la campagne.* » De leur côté, les recours en justice pleuvent comme jamais. Et cette fois les juges administratifs, ainsi que les magistrats des cours régionales des comptes, font leur métier.

Aux permis abusifs répondent les annulations en rafale. La décentralisation va-t-elle provoquer une nouvelle guérilla urbaine ? L'équilibre en tout cas n'est pas trouvé. Une mesure d'assainissement réclamée par bien des associations est à l'étude au ministère de l'équipement. Pour être mise en route, la révision du POS devrait être décidée, comme toute réforme constitutionnelle, à la majorité des deux tiers. Mais qui osera faire voter une telle modification de la loi de 1983 ?

MARC AMBROISE-RENDU

(1) L'autorisation de lancer des unités touristiques nouvelles (UTN) échappe aux communes de montagne au profit des préfets.

(2) *Aménagement du territoire et urbanisme*, par Jean-Claude Marquis, Ester, 1991.

Les départements, maîtres de l'action sociale

De l'aide aux handicapés à la lutte contre le cancer les conseils généraux possèdent un vaste domaine d'intervention

DANS sa volonté de rapprocher l'administration du citoyen, le législateur a estimé que la collectivité la mieux placée pour décider dans le domaine social devait être le département. La loi du 22 juillet 1983 a donc transféré au président du conseil général des compétences, exercées auparavant par les représentants de l'Etat, afin qu'il puisse « *promouvoir des solidarités en réalisant une péréquation des moyens entre les communes* ».

L'objectif était de favoriser une meilleure prise en compte des réalités de la vie quotidienne. L'aide sociale devait parvenir à ceux qui en ont le plus besoin, mais la nécessaire action entre les communes d'un même département devait aussi permettre de « *développer de nouvelles formes de coopération dans des domaines qui, comme l'urbanisme, le logement, les transports et la culture ont des dimensions sociales* ». Le conseil arrête le schéma départemental des établissements sociaux et médico-sociaux et adopte le règlement d'aide sociale. A l'intérieur d'un cadre assez strict et en fonction de la réglementation en vigueur, il dispose cependant d'une certaine marge de manœuvre.

Que ce soit pour aider les personnes âgées ou les chômeurs en fin de droits, un conseil général peut prévoir des conditions d'attribution plus favorables et des montants plus élevés que ceux définis par l'Etat. Mais dans ce cas il en supporte seul la charge financière. Ce plus que peut apporter une collectivité territoriale explique l'importance du social dans les débats des assemblées départementales.

45 milliards de francs en 1990

Depuis qu'ils sont devenus adultes, de nombreux conseils ont ainsi fait preuve d'imagination dans le domaine social. Certains ont privilégié l'action en faveur de la petite enfance, d'autres la solidarité envers les plus démunis ou l'aide au logement, en innovant dans toutes les mesures proposées aux habitants.

Ainsi les départements de l'Orne et du Loiret vont bientôt s'équiper de véhicules aménagés pour proposer aux femmes de quarante à soixante-dix ans une mammographie gratuite afin de dépister d'éventuels cancers du sein. L'expérience montpelliéraine du « mammobile », application sur le terrain de ce que l'on nomme la « *nouvelle santé* », basée essentiellement sur la prévention et le dépistage de la maladie avant qu'il ne soit trop tard, a séduit des élus qui souhaitent qu'il n'y ait pas que les citadins des grandes agglomérations à profiter des progrès de la médecine (*le Monde* daté 16-17 juin 1991).

Autre forme d'aide sociale, celle réalisée dans des cantons du département du Tarn, où l'association du conseil général, de la Fondation de France et de petites communes rurales a permis de mettre en place un service de portages de repas à domicile pour les personnes âgées. Baptisée « Repas service des quatre cantons », cette initiative originale est entrée réellement en service le 1er octobre 1987. Chaque jour, une cinquantaine de repas sont confectionnés par la cantine municipale de Gaillac et livrés à des personnes âgées ou handicapées, par une camionnette. Les chauffeurs ne se contentent pas d'être des livreurs, ils remplissent aussi des services annexes permettant ainsi d'œuvrer pour le maintien à domicile des personnes âgées (*le Monde* daté 8-9 mars).

En Dordogne le conseil général envisage « *une campagne de vaccination ROR (rubéole, oreillons, rougeole) dans les écoles maternelles ; la création de centres médico-sociaux réaménagés ; la poursuite de l'humanisation des maisons de retraite. Un fonds d'innovation sociale permet de financer des idées sur des zones d'intervention des travailleurs sociaux* ». Exemple cité dans *le Conseil départemental*, un livre de Bernard Bioulac et Jean-Pierre Muret (1). Un ouvrage qui évoque aussi les actions du conseil de l'Isère pour le dépistage du cancer, celle du Lot en direction de la petite enfance ou les mesures d'insertion mises en place dans le Haut-Rhin.

« *En 1990, plus de 45 milliards de francs ont été consacrés par les départements aux dépenses directes d'aide sociale. Ces dépenses ont progressé de 5,4 % en moyenne annuelle par rapport à 1988* », plaide Jean Puech, président de l'Assemblée des présidents des conseils généraux (APCG). Il ajoute que l'aide sociale représente « *la part la plus importante du budget de fonctionnement des départements, soit environ 48 %* ». Les conseils généraux disposent de moyens, et bien souvent d'idées pour créer de nouvelles solidarités. A eux de le faire savoir aux habitants.

S.B.

(1) *Le Conseil départemental*, par Bernard Bioulac et Jean-Pierre Muret, 250 pages, éditions Syros-Alternative 1992.

Des contrôleurs financiers

Les chambres régionales des comptes ont permis de passer à un contrôle a posteriori des dépenses des collectivités

LES lois de décentralisation ont provoqué un véritable bouleversement dans les méthodes de surveillance de la gestion des collectivités locales. Elles sont en effet passées d'un système de tutelle a priori, qui était de la responsabilité des préfets, à un contrôle a posteriori. Celui-ci est exercé depuis 1983 par vingt-cinq chambres régionales des comptes (vint-deux en métropole, trois dans les DOM-TOM) (*le Monde* daté 24-25 février 1991).

L'article 87 de la loi du 2 mars 1982 leur a transféré la compétence sur le « jugement des comptes ». Le respect des procédures légales était jusqu'alors contrôlé par les trésoriers payeurs généraux, sur délégation de la Cour des comptes. Cette première compétence peut permettre à la juridiction régionale d'engager la procédure dite de « gestion de fait » si un maire, par le biais d'une association qu'il préside, manie des fonds publics. Dans la plupart des cas, un élu ainsi désigné peut justifier d'une utilisation des deniers publics dans l'intérêt commun. Les élus ont cependant tenté d'amoindrir le pouvoir des chambres régionales des comptes dans ce domaine en retirant de leur champ d'action les communes de moins de 2 000 habitants.

La fonction d'examen de la gestion a également suscité une certaine émotion chez les élus locaux. Ils ont d'ailleurs imposé, le 5 mars 1988, la confidentialité des observations des juges, mais celle-ci a été supprimée par la loi du 15 janvier 1990 sur le financement des campagnes électorales. Et les observations des chambres régionales alimentent largement le rapport annuel de la Cour des comptes.

« Toute personne y ayant intérêt »

Enfin le contrôle budgétaire a priori, héritage de l'ancienne tutelle des préfets, est exercé par les chambres régionales des comptes, qui peuvent, sur saisine du préfet, émettre un avis dans trois cas. Si le budget n'est pas voté à la date prévue par la loi, s'il est en déséquilibre, s'il apparaît un déficit après son exécution. Dans cette dernière circonstance, les chambres présentent aux élus des propositions pour rétablir la situation financière. A certaines occasions, le préfet peut même se substituer à la collectivité locale défaillante et régler lui-même le budget. Enfin « toute personne y ayant intérêt » peut saisir la chambre pour lui faire constater l'absence d'inscription de crédits dans un budget pour une dépense obligatoire. Les lois de décentralisation n'ont pas, sur ce dernier chapitre, redonné un véritable pouvoir aux préfets, car les chambre régionales des comptes jouent parfaitement leur rôle de « médiateur technique ». La loi sur l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 a cependant prévu de nouvelles dispositions permettant d'améliorer l'efficacité du contrôle de l'Etat sur les actes budgétaires locaux. Il est vrai qu'ils représentent 700 milliards de francs, soit près des deux tiers du budget de l'Etat.

Indépendants du pouvoir politique, offrant les garanties que donnent des magistrats, les 1 200 personnes qui étudient environ 60 000 dossiers chaque année dans les chambres régionales des comptes sont les autorités indispensables à une bonne gestion des biens publics.

C. de C.

POINT DE VUE

Une non-campagne électorale

par Robert Hertzog

LA calamiteuse non-campagne des élections régionales est un mauvais coup porté à une institution dont on fête pieusement les dix ans. En mars 1986, la première élection des conseils régionaux au suffrage universel, couplée avec les élections législatives, fut *noyée dans le brouhaha d'un débat sur le choix* d'une majorité de gouvernement à l'Assemblée nationale. En 1992, la deuxième élection est occultée par une espèce de référendum sur un leader politique et son parti nationaliste. Elle pouvait pourtant être l'occasion de rattraper un double handicap des régions françaises : un défaut d'image et un déficit d'autorité.

La première affirmation surprendra peut-être, alors que les sondages montrent que, malgré leur jeunesse, les régions se sont acquis un fort potentiel de sympathie dans l'opinion publique et que, malgré le caractère artificiel de beaucoup d'entre elles, elles ont su se forger une identité. Pourtant, les citoyens savent mal à quoi sert la région et quelles nécessités l'ont fait introduire dans nos institutions depuis une trentaine d'années. Le juriste lui-même peine à les expliquer.

La loi énumère quelques compétences ponctuelles, comme la construction des lycées, le financement d'une partie de la formation professionnelle, les voies navigables dans certaines conditions. Elle donne à la région priorité en matière d'action économique, qui ne représente qu'un pourcentage modeste dans ses budgets et est, dans la réalité, assumée davantage par les villes et départements. Restent des missions définies en termes vagues comme la promotion du développement social, culturel ou scientifique, l'aménagement du territoire ou la préservation de l'identité régionale, pour lesquels les compétences concrètes appartiennent plutôt à l'Etat, au département ou aux communes. En dépit des vœux constamment émis sur ce sujet, la détermination des compétences régionales ne se réglera pas par de nouvelles énumérations législatives, mais résultera d'une évolution politique, nécessairement diversifiée.

La campagne électorale aurait dû servir à consacrer des politiques propres à chaque région et les impôts qu'il faudra voter pour les financer. C'était d'autant plus nécessaire que le plus souvent elles débordent sur les compétences d'autres institutions : l'Etat (pour les universités), la SNCF (pour le TGV), le département (pour les voies de communication), les communes (pour l'urbanisme, l'aménagement *ou la culture*). Or, *combien d'électeurs ont une* claire idée des programmes proposés par les partis et vont se déterminer sur ceux-ci. Ceux du Front national *s'imaginent-ils que le conseil* régional prendra des mesures sur l'immigration ou la sécurité ?

La région, collectivité territoriale non explicitement prévue par la Constitution, méritait enfin *une légitimation par un débat sur ses missions* et son devenir. Ce ne sera pas cette fois-ci. Alors en 1998 ?

Manque d'autorité

Circonstance aggravante, le pouvoir régional qui sortira des urnes sera *faible* et, *ici et là*, impotent. Le mode de scrutin, la proportionnelle par listes départementales, cumule tous les défauts. L'élaboration des listes fut exposée aux manœuvres d'appareil habituelles à tout système proportionnel. Les listes sans véritable projet politique se multiplient, sept à dix par département n'étant pas rares. Avec une participation faible, chaque parti ne recueillera qu'un nombre de voix insuffisant pour asseoir son autorité ou celle de la coalition qu'il organisera autour de lui. Le cadre départemental ne permet pas l'émergence de programmes régionaux et interdit aux partis de faire incarner à un de *leurs leaders une ambition pour la région*. Comme dans l'assemblée sortante, le conseil régional sera donc émietté et l'élection du président *sera le fruit de marchandages dignes de* la IVe République, débouchant sur un « gouvernement » réduit au plus petit commun dénominateur.

Tout cela est d'une extrême gravité pour l'avenir de la région. *Elle avait originellement* été créée pour assurer dans l'administration d'Etat une certaine mise en cohérence des politiques publiques. Ses premières missions furent de coordination, de programmation (on parlait des régions de programme), de planification. C'est dans ces fonctions-là qu'elle trouve encore sa principale raison d'être. Mais comme le législateur a refusé de lui accorder une primauté sur les autres collectivités publiques, elle ne peut exercer une influence sur l'Etat, les *communes ou les départements qu'en négo*ciant avec eux. Sa position de force peut tenir à sa capacité de fournir des moyens financiers supplémentaires – *mais ses marges de manœuvre s'épuisent*, – à la clarté avec laquelle son programme politique aura été accepté par les électeurs et le pouvoir politique régional conforté par eux. Or ces conditions ne seront pas réunies.

Il n'y aura ni programme d'aménagement régional ou de protection de l'environnement *suffisamment validé par les élections régionales* pour que la région puisse le faire accepter par les communes et départements, ni pouvoir régional fort capable de défendre devant les maires ou les présidents de conseil général, voire des ministres, une politique originale ! Le président de la République, qui n'aime pas la région, et qui s'est affirmé « résolument départementaliste » sera sans doute comblé. Mais il faut alors arrêter de poser le problème régional en termes faux ou hypocrites.

La vérité n'est pas que les régions sont trop petites, ni que leurs moyens sont insuffisants dans la compétition européenne. Elle est que le système politique leur interdit d'exister pleinement, de développer leurs fonctions et leur identité et d'asseoir leur autorité. Par peur d'avoir quelques baronnets de droite en France, on se refuse de muscler nos athlètes en laissant le champ libre à ceux de nos concurrents. Bien joué, n'est-ce-pas ?

▶ **Robert Hertzog est professeur à l'université *Robert-Schuman* de Strasbourg.**

SOCIÉTÉ

Le CSA saisi par l'ordre des médecins

« Halte à la médecine-spectacle ! »

Sous le titre « Halte à la médecine-spectacle ! », le Conseil national de l'ordre des médecins s'en prend vivement, dans un communiqué rendu public vendredi 20 mars, à *« la prolifération d'émissions télévisées mêlant spectacle, information et médecine »*. *« La surenchère visuelle, la chasse au scoop médical,* ajoute-t-il, *conduisent actuellement trop de médias, et en particulier certaines chaînes de télévision, à des mises en scène savamment orchestrées sous l'œil de caméras complaisantes : on a pu voir des « arrestations » de médecins inculpés (et donc présumés innocents), des agressions physiques, des simulacres de procès sur des sujets d'actualité sensibles ou pour le moment devant la justice, la promotion de charlatans donnant de faux espoirs aux malades »*... Inquiet de cette *« dérive de l'information médicale au profit du spectacle »*, le Conseil de l'ordre a décidé de saisir le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Président du conseil national de l'ordre, le docteur Louis René précise, dans une déclaration au *Monde*, que ce communiqué ferme n'est pas motivé par la seule inculpation récente de Patrick Sabatier pour complicité d'exercice illégal de la médecine (1). *« Notre propos est beaucoup plus large,* souligne t-il, *et cette dérive de l'information médicale est particulièrement pernicieuse, compte tenu de l'état d'émotion dans lequel se trouve plongée la France à la suite de l'affaire du sang contaminé ».*

« De fausses justices populaires »

« Prenez le cas de l'émission « Mea Culpa », diffusée le 11 mars sur TF 1, poursuit le docteur René. *La situation est la suivante : dans un village, une famille a un enfant hémophile contaminé par le virus du sida. Il s'ensuit un processus d'exclusion de la famille par les autres habitants du village. Qu'ont fait les producteurs de l'émission ? Ils ont mis face à face, sur le plateau, les « méchants » et les « malheureux », jusqu'à ce que le présentateur, se comportant comme un procureur, amène les « méchants » à se déclarer coupables. De la même manière, ce qui est arrivé au docteur Habibi la semaine dernière* [lire ci-dessous] *est inacceptable.*

» Que signifient ces fausses justices populaires ? Quels sont ces mœurs qui conduisent certains médias à filmer des malades mentaux ou des toxicomanes sans avoir demandé, au préalable, leur accord ? On pourrait, hélas, multiplier les exemples de cette dérive. »

« A mon sens, conclut le président du Conseil national de l'ordre des médecins, *cette dérive trouve son origine dans les impératifs d'Audimat auxquels les chaînes sont affrontées. Mais il faut que cela cesse et qu'à nouveau les émissions médicales soient animées et conçues par de véritables journalistes médicaux. Qu'on veuille bien se rappeler la qualité exceptionnelle des émissions de Pierre Desgraupes, Igor Barrère et Etienne Lalou et le formidable impact qu'elles avaient alors sur les téléspectateurs ! »*

F. N.

(1) Inculpé pour avoir reçu dans son émission « Si on se disait tout », sur TF 1, le 28 décembre 1990, un « guérisseur », M. Philippe Gouezh, recherché par la justice, l'animateur a déclaré, vendredi 20 mars : *« Je suis irréprochable. »* Il a estimé que *« rien ne laissait présager »* que le guérisseur utiliserait son passage comme *« tremplin pour des escroqueries »*, et a revendiqué sa *« bonne foi »* et sa *« rigueur professionnelle »*.

POINT DE VUE

Lynchage, sida et audimat

Nous publions la réaction de cinq spécialistes du sida après l'agression dont a été victime le docteur Bahman Habibi par des militants de l'association Act Up (*le Monde* daté 15-16 mars).

IL y a quelques jours, des membres d'une association de lutte contre le sida, Act Up, ont agressé physiquement, enchaîné et couvert de peinture rouge le docteur Bahman Habibi, directeur scientifique du CNTS, lors d'une réunion scientifique à la Pitié-Salpêtrière, devant de complaisantes caméras de télévision convoquées pour la circonstance. Nous tenons à réagir pour plusieurs raisons.

Entre 1983 et 1985, nous avons été confrontés en permanence et dans divers milieux non seulement aux doutes, mais aussi au déni sur la gravité potentielle de ce que nous pouvions entrevoir de l'épidémie.

Beaucoup d'incertitudes existaient alors. Il fallait donc apporter de nouvelles connaissances, débattre et convaincre. C'est dans cette période que nous avons rencontré le docteur Habibi, l'un des rares spécialistes de la transfusion sanguine avec qui nous avons pu alors travailler.

Face à l'indifférence largement répandue dans les milieux de la transfusion et de l'hémophilie, le docteur Habibi a inlassablement contribué à collecter et diffuser toutes les informations disponibles auprès de ses confrères. Réalisant le premier rapport destiné à la Commission nationale de transfusion sanguine en juin 1983, il a participé à la rédaction de la première circulaire faite à la même date recommandant la sélection des donneurs de sang pour limiter les risques, ainsi qu'à l'écriture des premiers dépliants d'information destinés à ces mêmes donneurs. C'est lui qui organisait, en février 1984, la première réunion scientifique sur Sida et transfusion sanguine et en assurait la publication de ses conclusions. Malgré les contestations auxquelles son rapport de 1985 a récemment donné lieu (*le Monde* du 1er et du 2 novembre 1991), nous n'oublions pas qu'il avait pris position publiquement en mai dans les colonnes du *Quotidien du médecin* pour faire accélérer la mise en place du dépistage systématique sur les dons du sang, ni qu'il avait, devant les retards de mise en place de ce dépistage, écrit à M. Laurent Fabius, alors premier ministre, au nom des responsables des centres de transfusion de la région parisienne pour l'avertir qu'ils mettraient en place le dépistage dès le 1er juillet 1985, devançant d'un mois la date prévue.

Nous tenons à assurer publiquement Bahman Habibi de notre estime, qui n'a pas varié depuis l'époque où nous lui avions demandé de rejoindre le groupe d'experts internationaux qui préparaient la conférence internationale de Paris sur le sida, en 1986. C'est la première raison de notre réaction, mais il y en a d'autres. Si Bahman Habibi a commis des fautes, c'est à la justice d'en décider. Or, il ne fait pas partie des personnes qui ont jusqu'ici été inculpées. Il y a là une question de principe, et nous n'acceptons pas qu'une association ou qu'un groupe quelconque, créé plusieurs années après cette période, et qui en ignore manifestement tout, décide de qui est coupable et de qui ne l'est pas, juge, condamne et exécute même ses propres sentences.

Certains, actuellement, dans d'autres groupes, prônent des mesures radicales d'exclusion, dénoncent des minorités à la vindicte publique et veulent faire adopter des lois contre des « responsables » éventuels de contamination sexuelle. Ces extrémismes ne font que se renforcer mutuellement, et tous les séropositifs pourraient un jour en être les victimes, si la radicalisation haineuse du débat sur le sida prend le pas sur les conceptions de solidarité qui ont jusqu'ici prévalu.

Troisième raison enfin, la présence d'équipes de télévision invitées par Act Up pour assister à ce cérémonial nous inquiète comme, dans un autre contexte, il y a peu de temps, celle d'une autre équipe qui avait suivi un groupe de skinheads sans intervenir, pour offrir au public le spectacle d'une ratonnade.

Cette soif d'images alimente, voire justifie aux yeux de leurs auteurs les passages à l'acte violents, qui leur permettent plus sûrement d'attirer l'attention que le travail quotidien et moins facile que réalisent tant d'autres associations de lutte contre le sida.

Quelle sollicitude ! nous dira-t-on. Pourquoi ne vous penchez-vous pas plutôt sur les milliers de transfusés et d'hémophiles qui souffrent et souffriront dans leur chair plus longtemps et plus durement que le docteur Habibi. Nous ne pensons pas qu'il y ait là matière à choix. Cela fait longtemps que nous nous battons contre le sida en essayant de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que cette épidémie s'arrête. C'est de cette façon que nous sommes solidaires de tous les malades, sans distinction. Mais nous n'acceptons pas, comme citoyens, de voir la loi de Lynch et l'audimat remplacer la justice.

► Ce texte est signé du docteur Jean-Baptiste Brunet (Centre européen pour la surveillance du sida) et des professeurs Jean-Claude Gluckman (hôpital de la *Pitié-Salpêtrière*), David Klatzmann (hôpital de la Pitié-Salpêtrière), Luc Montagnier (Institut Pasteur de Paris), Willy Rozenbaum (hôpital Rothschild).

SPORTS

□ **Football : Monaco-Feyenoord en demi-finales de la Coupe des coupes.** – L'AS Monaco rencontrera l'équipe néerlandaise du Feyenoord Rotterdam, avec match retour aux Pays-Bas, en demi-finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupes, les 1er et 15 avril. Ainsi en a décidé le tirage au sort effectué, vendredi 20 mars, à Genève. Dans l'autre demi-finale, le FC Bruges (Belgique) sera opposé au Werder de Brême (Allemagne).

□ **championnat de France.** – En match avancé de la 32e journée du championnat de France de football, Montpellier a battu Nantes par deux buts à un, vendredi 20 mars au stade de la Mosson, à Montpellier.

□ **BOXE : le Français Thierry Jacob devient champion du monde.** – A l'issue d'un match organisé à Calais vendredi 20 mars, le boxeur français Thierry Jacob a battu aux points le Mexicain Daniel Zaragoza. A vingt-sept ans, le boxeur calaisien devient champion du monde des super-coq WBC.

JUSTICE

Autodéfense informatique

Suite de la première page

Détournement de logiciels, espionnage, sabotage « immatériel » : réduits à quelques cas isolés il y a seulement dix ans, les actes malveillants intentés contre l'ordinateur tournent à l'épidémie.

Désastre économique pour les éditeurs de logiciels, le piratage est aujourd'hui pratique courante dans la plupart des entreprises. L'organisme français pourtant chargé de protéger la propriété industrielle (INPI) n'en serait pas exempt lui-même. Selon les derniers chiffres de la Software Publishers Association (SPA), la copie illicite de disquettes commercialisées aurait ainsi entraîné, en Europe, une perte de 4,5 milliards de dollars (22 milliards de francs) pour la seule année 1990 (1).

Moins institutionnalisé, mais encore plus inquiétant, le « crime informatique » (détournement de fonds ou de données, sabotage) est lui aussi en pleine croissance. Les entreprises les plus exposées à ces pratiques douteuses sont les banques et le secteur tertiaire, notamment les circuits de distribution. Selon les estimations du Club de la sécurité informatique français (CLUSIF), 57 % des pertes financières dues en 1991 à l'informatique (10,4 milliards de francs) étaient imputables à des actions malveillantes (5,9 milliards). *« Soit une progression de 28 % par rapport à 1990, alors que, dans le même temps, les pertes attribuées aux accidents (2,7 milliards) et aux erreurs (1,8 milliard) sont restées pratiquement stables »,* précise M. Jean-Marc Lamère, président du CLUSIF. Et ces estimations sont encore loin de refléter l'étendue des dommages causés à l'économie nationale, puisque le « chiffre noir » de la criminalité informatique représente, selon les experts, au moins deux à trois fois les pertes connues.

Armes privilégiées de ce terrorisme économique, les « bombes logiques », insérées directement ou sous forme de disquettes dans les programmes normaux, sont des programmes à retardement qui se déclenchent automatiquement lors de la réception ou de la suppression d'une information donnée. Contrairement aux virus qui frappent au hasard, les bombes logiques sont presque toujours posées dans des systèmes complexes, dans un but précis et rarement innocent. Ce sont elles qui, ces dernières années, ont provoqué les plus grandes paniques (notamment celle du vendredi 13 octobre 1989), et les pertes les plus graves dans les grands systèmes informatiques. Et leur pouvoir ne fera qu'empirer avec la multiplication des réseaux nationaux (tel Transpac de France-Télécom) et trans-frontières (tel SWIFT pour les banques), qui, demain, relieront entre elles des centaines d'entreprises dans le monde.

Loin d'aider à enrayer le phénomène, la crise économique, qui touche désormais la plupart des secteurs d'activités, risque au contraire de favoriser la montée de cette nouvelle délinquance. Les constructeurs de matériel informatique et les prestataires de services qui leur sont associés se livrent désormais une impitoyable guerre des prix. Les entreprises, par inconscience ou par nécessité, rognent dans leur budget la part consacrée à la sécurité informatique. *« Si l'on ajoute à cela le malaise ressenti par les informaticiens, dont la profession était survalorisée il y a seulement quelques années, où le taux de chômage atteint aujourd'hui la moyenne nationale, on obtient,* souligne M. Jean-Marc Lamère, *tous les ingrédients nécessaires à la montée d'une « crise noire » en matière de sabotage informatique. »*

Des entreprises de plus en plus vulnérables

Rappelant que *« la malveillance représentait 35 % des pertes dues à l'informatique en 1984, 41 % en 1985, 50 % en 1988 »,* M. Philippe Rose, auteur d'un rapport réalisé pour le compte de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (2), estime quant à lui que les préjudices *« seront multipliés par deux à quatre entre 1990 et 2005 ».* La criminalité en col blanc, tous les experts le confirment, risque ainsi d'instaurer dans les années à venir un redoutable climat de concurrence : l'ordinateur contrôlant désormais les fonctions vitales d'un nombre croissant de sociétés, il suffit en effet d'une perte de fichiers ou d'un espionnage bien orchestré pour les déclasser pendant plusieurs années de la compétition économique, voire pour compromettre purement et simplement leur existence.

La vulnérabilité des entreprises est d'autant plus grande que le droit, pour l'essentiel, reste impuissant à combattre cette forme sauvage de guerre économique. Certes, il existe en France des lois sur la fraude informatique et la protection des logiciels. Dernière en date, celle du 5 janvier 1988 (loi Godfrain) punit d'une amende de 2 000 à 200 000 francs l'intrusion illicite sur un système informatique. Mais comment appliquer la loi lorsque la plupart des victimes, soucieuses de protéger leur image de marque, refusent de porter plainte afin de taire à leurs clients et concurrents la vulnérabilité de leur système informatique ?

La solution viendra sans doute des entreprises elles-mêmes, qui se verront progressivement contraintes de mettre en place de véritables politiques de sécurité informatique. Mais l'évolution risque d'être lente. *« L'approche actuelle privilégie les aspects techniques sur les aspects organisationnels, eux-mêmes mis en avant par rapport au facteur humain. C'est la démarche inverse qu'il convient de mettre en place »,* remarque Philippe Rose.

Qu'ils soient prophylactiques ou thérapeutiques, matériels (protection du contrôle d'accès) ou logiques (programmes de prévention, de détection, d'élimination), à quoi peut en effet servir le système de sécurité le plus performant, si le personnel ayant accès à l'informatique ne sait comment l'utiliser ? Ou encore s'il épingle – cela s'est vu plusieurs fois – le mot de passe donnant accès au système sur les abat-jour des bureaux de sa société ? *« La protection informatique est avant tout affaire de responsabilité humaine, d'éducation et de bon sens »,* insiste Jean-Marc Lamère. En attendant, peut-être, qu'elle ne soit intégrée dès la fabrication des ordinateurs et des logiciels, objectif auquel commencent à s'attaquer les concepteurs de matériel informatique.

CATHERINE VINCENT

(1) Le service Minitel 36-14 INFOVIRUS, mis en place par le CLUSIF et France-Télécom, fournit en permanence la liste des nouveaux virus identifiés dans le monde, leur mode de contamination et la manière la plus efficace de les détecter.

(2) *La criminalité informatique à l'horizon 2005*, analyse prospective réalisée en octobre 1991.

□ **Six personnes déférées au parquet après la manifestation étudiante.** – Six « casseurs » présumés – cinq majeurs et un mineur – interpellés lors de la manifestation des lycéens et des étudiants du jeudi 19 mars à Paris ont été déférés au parquet, vendredi 20 mars. Quarante-trois jeunes gens avaient été interpellés par les forces de l'ordre lors des incidents violents qui avaient émaillé le défilé. La plupart avaient été remis en liberté après une vérification d'identité. Mais, contrairement à ce qu'avait annoncé la préfecture de police de Paris (*le Monde* du 21 mars), treize d'entre eux avaient été placés en garde à vue dans les locaux de la police judiciaire.

ENVIRONNEMENT

Le projet de barrage annulé par le Conseil d'Etat

La Borie sauvée des eaux

A la demande de trois communes – Mialet et Saint-Jean-du-Gard, dans le Gard ; Saint-Etienne-Vallée-Française, en Lozère) – et de trois associations locales, le Conseil d'Etat a, par un arrêt rendu le 20 mars, annulé, pour excès de pouvoir, la déclaration d'utilité publique (DUP) du barrage de La Borie qui avait été signée conjointement par les préfets du Gard et de la Lozère.

Le Conseil d'Etat a suivi les conclusions du commissaire du gouvernement, qui avait invoqué une grave irrégularité dans la procédure administrative. En effet, compte tenu de son coût (plus de 150 millions de francs), de son site, à cheval sur deux départements, le Gard et la Lozère, des différents ministères concernés et de l'avis *« franchement défavorable »* émis par celui de l'environnement, le projet de barrage aurait dû être soumis à une commission mixte et son éventuelle utilité publique décrétée par le Conseil d'Etat. En prenant seuls un arrêté de déclaration d'utilité publique, les préfets ont donc commis un excès de pouvoir.

Cette décision du Conseil met un point final à une véritable saga dans laquelle, depuis huit ans, s'entrecroisent l'économie, l'écologie et l'histoire religieuse. Pour les économistes, l'objectif du barrage était clair : transformer la plaine viticole du Languedoc en une sorte de petite Californie française. Ce projet, défendu par la Compagnie nationale du Bas-Rhône-Languedoc et son animateur Philippe Lamour, prévoyait de dériver les eaux du Rhône et de domestiquer, au moyen d'une série de barrages, des torrents cévenols. L'un de ces barrages était déjà construit ; le deuxième devait l'être sur le Gardon de Mialet, un affluent du Gard au régime fantasque. L'ouvrage aurait enfermé, derrière un mur de béton de 46 mètres de haut et de 210 mètres de long, 23 millions de mètres cubes d'eau. Relâchées en été, les eaux ainsi retenues auraient relevé l'étiage du Gard et permis aux agriculteurs d'irriguer les terres de la plaine.

Pour les écologistes, en revanche, le projet revenait à noyer sur 8 kilomètres une vallée encore si sauvage qu'on pouvait y observer une colonie de castors et ces oiseaux rares que sont les cincles plongeurs. Dans ce pays cévenol où le tourisme est l'une des seules ressources, un site pittoresque d'avenir risquait de se trouver sacrifié au profit des champs de maïs. Une fois de plus, la montagne déjà pauvre allait payer pour la plaine.

Enfin, le Gardon de Mialet et les terroirs voisins sont un lieu de mémoire quasi sacré pour la diaspora huguenote, dont les ancêtres camisards payèrent ici de leur vie et de leur liberté leur résistance aux dragons du Roi Soleil.

Dans un tel contexte, le projet de barrage, apparemment banal, conçu par des ingénieurs du génie rural, a suscité un débat dans lequel les symboles ont mobilisé autant que les arguments techniques. Au début, les ingénieurs et les conseillers généraux de la plaine gardoise ont paru l'emporter. Dès 1986, le projet a été déclaré d'utilité publique par les préfets manœuvrant « à la hussarde ». Mais les montagnards cévenols, immédiatement soutenus par les écologistes, puis par les maires et enfin, plus tardivement, par la haute société protestante, ne s'en sont pas laissé conter. Défilant sur les routes, déposant des recours devant les tribunaux administratifs, occupant le site et brûlant les deux premiers bulldozers, ils ont montré une détermination au moins égale à celle des aménageurs. M. Michel Rocard, qui était alors premier ministre, décida de s'en remettre à la décision du Conseil d'Etat.

La population soulagée

Celui-ci vient aujourd'hui de légaliser une situation qui, au fil des ans, avait passablement évolué. De jeunes agriculteurs occupaient solidement le site du barrage avec leurs ruches et leurs troupeaux. Lassé d'attendre et pressé par une sécheresse exceptionnelle, le conseil général du Gard a financé des travaux d'hydraulique pour irriguer la plaine : adduction d'eau potable, rehaussement de barrages existants, renforcement d'un canal, forages profonds, aide aux cultivateurs qui optent pour la technique de l'irrigation au goutte-à-goutte. Bref, le réservoir de La Borie avait déjà perdu sa principale justification.

Les Cévenols sont désormais rassurés. *« Nous poussons un « ouf » de soulagement,* avoue Jean-Yves Colleu, conseiller municipal de Saint-Jean-du-Gard, chargé de l'environnement . *Cette affaire nous minait. »* Pour Lucien Affortit, maire (sans étiquette) de Saint-Jean, *« c'est une victoire pour toute la région et elle incitera les assemblées départementales à mieux écouter la population. »*

La décision des conseillers d'Etat constitue un encouragement supplémentaire pour les écologistes et souligne la nécessité, souvent affirmée mais toujours négligée, de réaliser, avant tout projet d'envergure, une étude d'impact sérieuse et présentant toutes les solutions possibles. Si cela avait été fait pour le barrage de La Borie, on aurait à la fois ménagé la sensibilité des Cévenols, épargné l'argent public et répondu plus rapidement aux souhaits légitimes des agriculteurs.

MARC AMBROISE-RENDU

Colomb débarque

Suite de la première page

Le choc de deux univers

CULTURE

Colomb débarque

Suite de la première page

« Je n'ai pas derrière moi la grosse machine financière et logistique d'un studio de Hollywood, souligne Ridley Scott. *La machine, c'est nous ! Je suis véritablement responsable de la bonne marche du film, d'éventuels dépassements du budget et du plan de travail. Et du coup, il n'y en a pas. »*

Remarqué en 1976 avec *les Duellistes*, cet Anglais de cinquante-deux ans est devenu une valeur sûre du cinéma américain. Mais depuis que cet ex-graphiste et décorateur, britannique jusqu'à la racine de ses cheveux roux, s'est confronté à la Californie, il n'a cessé de raconter la découverte d'une autre forme de vie, qu'il s'agisse du monstre d'*Alien*, des « répliquants » de *Blade Runner*, du grand luxe révélé à un petit flic dans *Traquée*, des mœurs japonaises dans *Black Rain* ou de la liberté ennivrant soudain deux provinciales en rupture de ban avec *Thelma et Louise*. Dompteur de mégaprojets et fasciné par le télescopage de deux mondes, il était l'homme de la situation pour filmer dans les grandes largeurs le face-à-face entre la vieille Europe et le nouveau continent.

Le choc de deux univers

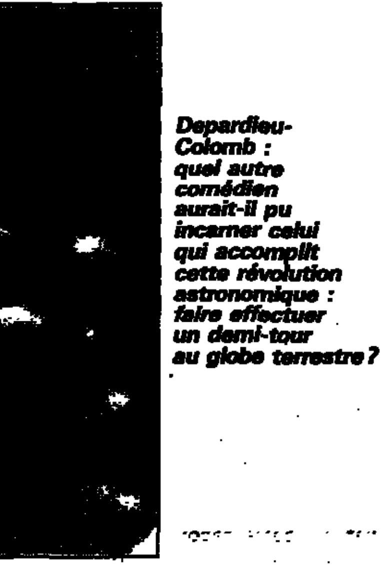
Sous les ordres de celui que la scénariste du film, Roselynne Bosch, surnomme *« Captain »* Scott, c'est bien une opération de vaste envergure qui se déroule depuis bientôt quatre mois. Il y a eu la campagne d'Espagne, menée par un froid glacial et relatant les combats de Colomb pour mettre sur pied ses voyages et jouir de leurs bénéfices. Voici l'expédition d'Amérique centrale, puisque c'est là, et non aux Antilles (véritable lieu d'accostage du navigateur) que se tourne le film. Un film qui, conformément au scénario imaginé par la jeune ex-journaliste, sera moins la reconstitution d'une aventure maritime qu'une évocation de l'Europe à l'aube de la Renaissance et le récit du choc de deux univers.

Cette fameuse jetée du grand départ, et les murs factices de la cité ibérique de Palos d'où appareilla le Gênois, sont donc plantés dans la baie noire d'Herradura, à quelques encablures de Jaco (prononcer avec la *jota*), au Costa-Rica. Pourquoi en Amérique centrale et pas en Europe ? La réponse est sagement amarrée au bout du quai : la *Santa-Maria* et la *Nina*, reconstruites à l'identique dans les chantiers navals de Glasgow, et la *Pinta* fabriquée, elle, à Bahia, ont cinglé vers ce qui serait, de toute façon, leur destination plutôt que de faire un périlleux et interminable détour par le sud de l'Europe.

Elles sont impressionnantes, les caravelles de la grande découverte, et pas du tout splendides. Rien à voir avec le somptueux galion construit naguère pour les *Pirates* de Polanski. Des barcasses de bois noirci, encombrées de ballots et de barils, habitées de forbans patibulaires et hailloneux. Quelques minutes à bord convainquent plus sûrement de la folie que fut l'entreprise de Colomb que tout discours devant une mappemonde. Et l'occasion se présente vite de monter à bord : *Captain* Scott est à la manœuvre.

Il s'agit de filmer l'adieu des notables, du clergé et de la population de Palos aux vaillants navigateurs. Le « sponsor » de l'expédition, le banquier Santangel (joué par l'acteur américain Frank Langella), la si belle maîtresse de Colomb (Angela Molina) et les deux fils du navigateur sont en tête de la procession qui serpente sur plus de 100 mètres : longue théorie de figurants transpirants sous la bure ou l'armure, brandissant flambeaux, fanions et lances. Grand arroi de braseros (comme s'il ne faisait pas assez chaud), beaucoup de fumée aussi, élément fétiche de l'imagerie de Ridley Scott, qui lui vient sans doute de son long passé de réalisateur publicitaire.

Moment partagé entre l'angoisse et le fou rire : il faut tourner vite, avant que disparaisse le soleil, qui sous ces latitudes tombe comme une pierre. Debout sur la passerelle, Colomb dit sa dernière réplique avant le départ. Mais la lumière n'est pas seule à avoir baissé, la marée aussi, et avec elle, évidemment, les bateaux. La passerelle tout à l'heure horizontale accuse une pente à 45 degrés. Une fois, dix fois, Depardieu glisse et tombe. Chacun retient son souffle, n'osant pas imaginer les conséquences d'une mauvaise chute de la vedette. Sauf l'intéressé, hilare. Et Ridley Scott, concentré, imperturbable. Sous un bob qui déshonore des siècles d'élégance britannique, en short et gros cigare, il surveille l'installation d'un travelling, puis règle le mouvement d'une seconde caméra sur grue, appelle au talkie-walkie le petit bateau où s'en balance une troisième. *« Ça pourrait être pire »*, lâche, fataliste, Pierrot Gamet, l'ingénieur du son français – il a, quelques semaines auparavant, renoncé à quitter le tournage pour venir chercher le césar que lui a valu son travail sur *Tous les matins du monde*. Ridley Scott ne répugne pas à faire tourner en même temps jusqu'à cinq caméras. Gamet se recouvrira de quatre bottes de foin pour échapper aux regards croisés des objectifs, qui « couvrent » tout le champ de vision.



DAVID APPLEBY

Depardieu-Colomb : quel autre comédien aurait-il pu incarner celui qui accomplit cette révolution astronomique : faire effectuer un demi-tour au globe terrestre ?

Pour ceux qui n'ont pas ce privilège, un seul refuge, les cales des bateaux. On s'y entasse pêle-mêle avec les techniciens des effets spéciaux, les vrais et faux marins, les machinos porto-ricains et ces Anglais ruisselants d'huile solaire et de sueur, en grosses godasses et chaussettes de laine. Pour obtenir le silence, s'exerce l'autorité débonnaire d'un des personnages les plus hauts en couleur de cette équipe qui n'en manque pas.

Michael Stevenson, long comme un jour sans porridge dans son impeccable ensemble kaki, est un vétéran du désert de *Lawrence d'Arabie*, des steppes glacées de *Docteur Jivago*, des tempêtes de *la Fille de Ryan*. Malgré ses galons conquis sous le commandement de David Lean, deuxième assistant il reste, par goût. Stevenson s'est spécialisé dans un personnage mi-nurse mi-major de l'armée des Indes, qui fait la joie des présents. Ils en ont diantrement besoin, levés à 5 heures six jours par semaine depuis ils ne savent plus combien de temps.

Un travail d'Atlas

Blotti dans l'entrepont de la *Pinta* commandée par le capitaine Pinzon, alias Tchéky Karyo, autre vedette française de l'affiche, on peut se retrouver au coude à coude avec une autre « figure » du tournage, aussi française que Stevenson est anglais, aussi ronde qu'il est long. Le T-shirt *« Je ne suis pas grosse, seulement petite pour mon poids »* qu'arbore Louise Vincent est le premier indice de sa bonne humeur communicative. Ce bout de femme a travaillé avec le tout-cinéma d'Amérique et d'Europe, et fut une fidèle de Visconti. Sa fonction ? Cela s'appelle, dans tous les pays du monde, *« coach »*. Et cela veut dire aider la diction des acteurs, en particulier lorsqu'ils ne s'expriment pas dans leur langue maternelle.

Problème crucial sur ce film à la distribution cosmopolite, réalisé en anglais et qui a besoin de s'imposer sur le marché américain pour ne pas tourner au naufrage. Comment s'en tire le Gérard national ? Il ne s'agit plus d'interpréter un *frenchie* comme dans *Greencard* de Peter Weir, cette « carte verte » qui fut sa carte de visite sur les écrans des Etats-Unis. *« Il a une oreille diabolique »*, affirme Louise Vincent, stupéfaite des progrès de son turbulent élève. C'est là son moindre mérite. Depardieu en action reste un spectacle en soi. Ce n'est pas, ici, le fin partenaire de Truffaut, de Pialat, de Duras, l'été prochain de Godard. C'est le colosse qui souffle la puissance et l'émotion sur les grandes reconstitutions littéraires ou historiques, et les arrache à l'illustration académique. C'est l'homme capable de se trancher le sexe chez Ferreri, de se trancher le cœur sous le balcon de Roxane, capable de tenir tête à Robespierre dans *Danton* ou aux apparatchiks d'*Uranus*, en attendant *Germinal* de Claude Berri cet automne, puis peut-être un Napoléon, un colonel Chabert, une vie de Balzac...

Le voici, suant sous sa cape d'amiral, en train d'accomplir une révolution astronomique, rien moins que de faire effectuer un demi-tour au globe terrestre. On voit mal quel autre comédien serait taillé pour ce travail d'Atlas. Et puis le voilà, aussitôt après le *« coupez ! »*, au beau milieu d'un village de cannibales aussi terrifiant que le repaire de Brando dans *Apocalypse Now* et où il vient d'en découdre avec un indigène dans une explosion de violence. Il devise de la vinification comparée des vins de Loire (dont il est propriétaire-récoltant) et de Bordeaux.

Demain, au plus touffu d'une jungle où on vient d'occire un serpent non prévu par le plan de travail – une semaine plus tôt, Ridley Scott a personnellement découpé en rondelles un superbe fer-de-lance à l'aide d'un sabre sorti du magasin d'accessoires, – dès que la troupe d'hidalgos dépenaillés qu'il entraîne entre les racines géantes fera halte, il se préoccupera d'organiser la nouba qu'il compte offrir à l'équipe le samedi soir suivant. Avec serment qu'elle durerait jusqu'à l'aube, ponctué d'un vigoureux : *« C'est pas entre pompiers qu'on va se marcher sur le tuyau ! »* Hilarité générale, nonobstant la barrière des langues, y compris parmi la troupe d'Indiens dans le plus simple appareil, appuyés sur leur lance.

La plupart de ces Indiens viennent du Costa-Rica, mais les rôles principaux sont tenus par des habitués de la caméra, venus de Colombie : Bercelio Moya, qui interprète celui qui deviendra l'ami de Colomb avant de retourner sur les terres de ses ancêtres, et ses confrères ont débuté dans *Mission*. Ils ont été à nouveau recrutés par Iain Smith. Officier d'intendance (directeur de production), ce placide malabar qui, de l'avis unanime, fait honneur à la réputation des Ecossais, gère au jour le jour finances et organisation.

Il en a l'étoffe, pour avoir rempli ces mêmes fonctions sur la plupart des grands projets exotiques qu'affectionne le cinéma britannique et dont le producteur David Putnam fut un temps le démiurge : *la Déchirure*, *Mission*, ou, à nouveau avec Roland Joffé, *la Cité de la joie* dont il a quitté sans respirer le tournage mouvementé en Inde pour rejoindre celui de Ridley Scott. Il règne sur les six cents figurants et les cent cinquante techniciens, s'enchante de ce que les hôtels où ils sont logés soient, pour deux d'entre eux, sortis de terre grâce à l'argent de la production.

Un « trou » de 4,5 millions de dollars

Il raconte comment il a dû vaincre la méfiance des autorités locales, à qui une précédente équipe de cinéma avait laissé autant de dettes que de mauvais souvenirs, avant de s'inquiéter de ce que les cachets versés aux Indiens soient utilisés pour l'achat de tronçonneuses par ceux qui devraient, à ses yeux, être les gardiens de la forêt. Et, comme tout un chacun ici, il ne tarit pas d'éloges sur la ténacité, l'adresse et la clairvoyance de l'homme de l'ombre de ce charivari, le producteur Alain Goldman.

Alain Goldman a trente ans, et pas mal de cheveux blancs. Il n'en avait aucun il y a un an. *Colomb* est, en toute simplicité, son premier film. Sa mise sur pied, entre Paris, Londres, Madrid et Los Angeles, fut en elle-même une saga presque aussi épique que celle narrée par *Christophe Colomb* (*le Monde* du 26 avril 1991). Mais la pire tempête se déclencha au mois de novembre dernier, trois semaines avant le premier *« Moteur ! »*. Hommes et matériels étaient à pied d'œuvre en Espagne, les caravelles voguaient vers l'Amérique latine, les douze décors costariciens étaient en construction, quand la société d'assurance américaine chargée de garantir le film s'avisa que, tout bien recompté, il manquait la bagatelle de 4,5 millions de dollars.

A ce moment-là, 8 millions de dollars avaient été dépensés, dont Goldman se retrouvait personnellement responsable. A ce moment-là, personne à Los Angeles ne donnait cher de la peau de ce jeune téméraire. Tandis qu'un consortium bancaire français spécialisé dans l'audiovisuel, la SODETE (*« Des héros »*, dit aujourd'hui le producteur), assurait le suivi des dépenses, il se lançait dans un vertigineux rodéo pour, en une semaine, trouver les fonds manquants. Il faillit y laisser sa santé et sa raison ; il y gagna, *in extremis*, le respect du tout-cinéma des deux côtés de l'Atlantique.

« 44 773 036 dollars ». Entre humour et maniaquerie, Alain Goldman annonce le budget exact du film, gigantesque même à l'échelle hollywoodienne. Un budget couvert jusqu'au dernier *quarter* par la prévente des droits de distribution, pays par pays. Les plus gros acheteurs sont Gaumont pour la France (8 millions de dollars, dont 1,5 million apporté par Antenne 2 pour les droits télévision) et Paramount pour les Etats-Unis (10,5 millions). *« Il est exceptionnel de parvenir à combiner une coproduction purement européenne* (France/Grande-Bretagne/Espagne), *une prévente mondiale et une distribution aux Etats-Unis par une major »*, souligne le producteur.

Il est encore plus exceptionnel, *a fortiori* pour des Européens et sur un projet de cette ampleur, d'arracher à un studio le contrôle artistique (le fameux *final cut*) d'un film. *« Je n'ai jamais vu ça ! »*, s'est exclamée, elle aussi, Sigourney Weaver lorsqu'elle arriva en Espagne pour interpréter Isabelle la Catholique. Elle n'en revenait pas : aucun « superviseur » des studios *sur le plateau pour vérifier la* marche des opérations.

Le verdict des « previews »

Mais Ridley Scott, aussi ravi soit-il d'avoir obtenu ce privilège, est plus réaliste : *« Au bout du compte, ce ne sera ni Stanley Jaffe* [patron de Paramount] *ni moi qui décideront, mais les* « previews », ces projections-tests qui mesurent la réaction du public... américain. Et le réalisateur ne s'inquiète guère plus des distinguos entre films américains et européens dont on fait grand cas chez nous : *« Je ne veux pour mes films qu'un seul passeport, celui du pays du cinéma. »*

Colomb, Colon, Colombus, contre-attaque d'envergure du vieux continent face à l'impérialisme US ou cheval de Troie hollywoodien ? La mèche du scénario adroitement tissé par Roselynne Boch, le puits de mine opiniâtrement creusé par Ridley Scott et son équipe de sapeurs cramoisis, la dynamite Depardieu ne tarderont plus à être en place, pour le feu d'artifice de la sortie. Une pétarade elle aussi d'une ampleur hors norme, mise à feu quasiment en même temps dans le monde entier. Près de cinq mille copies distribuées d'un coup, dont mille cinq cents aux Etats-Unis le 9 octobre, et trois cent cinquante en France le jour anniversaire du 12. C'est un lundi ? Tant pis pour le rituel national du mercredi.

Ce jour-là, les ruines somptueuses de la (fausse) ville d'Isabella construite par Colomb dans le Nouveau Monde auront fini d'être recouvertes par la jungle.

JEAN-MICHEL FRODON

MODE

Jean-Paul Gaultier en liberté

La semaine des collections de prêt-à-porter des couturiers et des créateurs (hiver 1992) s'est ouverte à Paris

Plus de mille sept cents journalistes assistent aux présentations : près de quatre-vingts en une semaine en comptant les « on » et les « off », c'est-à-dire les créateurs non adhérents à la chambre syndicale. La majorité des défilés ont lieu à la cour Carrée du Louvre, qu'on retrouvera pour deux saisons encore, la date d'ouverture du Carrousel du Louvre ayant été repoussée de six mois. C'est en novembre 1993 que devrait être inauguré ce chantier de 2,5 hectares, abritant quatre salles modulables (1 500, 1 200, 700 et 500 places) et une galerie longue de 250 mètres, avec soixante boutiques « de prestige », travaux ambitieux qu'il faudra bien rentabiliser. Une époque se termine, partagée entre la mode des bureaux de style formatée pour gagner et les expérimentations des créateurs, tantôt noires, tantôt plus optimistes.

Dans l'atmosphère un peu morose de ces premiers défilés, Jean-Paul Gaultier abat ses cartes avec humour. Sa collection est non seulement le fruit d'un vrai travail sur le vêtement, mais, en plus, elle raconte une histoire, exprime un projet avec une vraie fantaisie, oppose à l'Europe aseptisée, calibrée, monochrome, des mélanges en liberté.

Le voyage commence dans un Tyrol imaginaire, avec des blondes aux joues pastellisées tirant sur leurs nattes. Pas d'écologie bon teint, ni de plongée misérabiliste dans les bas-fonds. C'est comme s'il s'agissait d'attirer la ville à la campagne et vice et versa. Nouveau détournement : corsets coupés dans des pulls de ski en jacquard, manteaux d'écuyer aussi confortables que des anoraks, fracs à revers hologrammes. L'idée, c'est aussi cette mobilité reprenant des thèmes chers à Yohji Yamamoto et Rei Kawakubo (Comme des garçons). Voici des vestes à poches vide-poches, d'autres à manches amovibles ou encore un trench qui, grâce à des boutons pression, se décompose en robe à taille haute et micro-boléro.

Des nomades du troisième type

Mais c'est Gaultier : il y a cette palette de brun et de bleu-vert, cette manière de mélanger sans façon une veste en vichy rouge et un pantalon de soie bronze, d'imprimer à quelques centimètres d'une braguette un visage qui a l'air posé là comme un ange. Le stylisme, parfois un peu artificiellement « spontané » (pulls enfilés sur des manteaux, chaussettes rayées et escarpins), n'entrave pas le propos initial : l'idée de protection, d'efficacité, d'ailleurs tournée en dérision par un final historique. Ce sont des Minerve hérissées d'antennes (en tuyaux de douche) avec, au bout, tout le nécessaire de la femme moderne : pince, sèche-cheveux, fume-cigarette, miroir grossissant, mini-cage à oiseaux pour nomades du troisième type... Surréalisme ? Sur les filles et les garçons, les parkas, les manteaux, les vestes réservent dans leur simplicité quotidienne une part de rêve et d'utopie : *« Je voudrais pouvoir changer de sexe comme je change de chemise »*, comme le disait André Breton.

LAURENCE BENAÏM

Kawakubo, Yamamoto, Moreni

La mort, l'ange, la femme

Noires seront les femmes. Pas de couleur chez Comme des garçons. A peine une tache rouge entrevue entre deux pans de drap déchiqueté, des mèches de cheveux violine, échappées d'un chignon sous des chapeaux abat-jour. Ou alors du blanc clinique pour blouse d'infirmière. Les femmes sont pâles, portent des chaussures à talons épais, cassés en biais. Et pourtant, elles marchent, le regard atone comme si on venait de les extraire de quelques décombres, après une explosion, un tremblement de terre. Rei Kawakubo n'accorde aucune concession au glamour. Elle pose sur les femmes des mousselines à plis, entoure leurs hanches de foulards en lambeaux, place sur leurs épaules des vestes effrangées. Au dos sont cousues des chemises dont les manches se balancent comme des bras de pendus que l'on transporterait la tête en bas sans précaution. Rei Kawakubo fait défiler ses obsessions. Quelque chose qui a à voir avec les bras. Elle demande aux filles de les croiser sous un fichu, les dissimule sous une robe dont le col de laine à côtes cache la moitié du visage, sous une blouse sans manches : carrément la camisole de force...

Les pièges de la simplicité

On peut difficilement faire plus radical. Le « message » porte avec force, on aimerait pouvoir mieux le décrypter. A côté, Yohji Yamamoto paraîtrait classique. Lui aussi retrouve le noir. Ses noirs profonds, ses bleus sombres, des verts kaki, plus de temps en temps du violet, du grenat, un peu de rouge, une robe pancho dans un écossais jaune et noir très doux... Et de l'or : des épaulettes, des brassards en chaînettes, des traces de peinture or sur des redingotes noires, sur des robes blanches translucides. Il y a même un gag : des poupées multicolores accrochées sur une large jupe, souvenir de la petite Savoyarde des JO... Mais ce qui reste le plus marquant est cette femme rectiligne, au mince visage encadré par le col d'un pull chaussette, enroulée dans une jupe paréo sur un pantalon cigarette. Elle porte des socquettes blanches, de grosses galoches souples. Elle est asexuée mais gracieuse : un ange, à l'aise dans des vêtements dont la souplesse et la rectitude dépendent d'une invraisemblable géographie de découpes en biais, inventées par un Modigliani astigmate. Les pièges de la simplicité...

Yohji Yamamoto fait défiler ses créatures sur un plancher de miroirs, Marcel Marongiu sur des tapis d'Orient – et des musiques en harmonie. Elles sont cosaques, avec de fines bottes jusqu'aux genoux, des vestes épaulées aux revers effilés. Les vêtements collent au buste et s'évasent en souplesse. Le drap brut, le velours, la soie lourde dominent. Les longues robes à traîne chatoyantes et les couleurs – forcément – sombres évoquent la cérémonie d'investiture d'un prince revenu dans un coin oublié du Caucase... Aussi, quand on arrive chez Popy Moreni, c'est la détente et presque l'étonnement : la mode est féminine, on aurait pu l'oublier. Ici, tout est tendresse duvetée, longs pulls angora, robes fluides longilignes, teintes qui s'harmonisent, soie, mousseline, plumes nocturnes mouchetées de rouge, petits brillants, vestes pouf-pouf blanches sur lesquelles se dessinent des méandres noirs. C'est souvent bicolore, jamais heurté, c'est doux à donner envie de caresser. Et puis c'est gai. On peut encore sourire, sans amertume *ni* dérision, dit Popy Moreni.

COLETTE GODARD

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'amour est aveugle : 19 h. 1, 71 m et 53 kg d'héroïne pure : 20 h 30. Dépressions verbeuses : 22 h.
AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Don Juans : 20 h 30, dim. 15 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Pleins Feux : 17 h et 20 h 45, dim. 16 h.
ARCANE (43-38-19-70). L'Ange de l'information : 20 h 30, dim. 17 h.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Vassa Geleznova : 16 h et 20 h 30.
ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle Louis Jouvet. Bérénice : 20 h 30, dim. 16 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Nature : 19 h 30, dim. 15 h 30.
BATEAU-THÉATRE (FACE AU 3, QUAI MALAQUAIS) (40-51-84-53). Les Plumes Sergent Major : 20 h 30, dim. 17 h.
BOBINO (43-27-75-75). Bouvard du rire : 21 h, dim. 15 h.
BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Ruy Blas : 15 h et 20 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). Lilith, ex-femme de Dieu : 20 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15. Les Couloirs de la honte : 22 h.Dim. Festival d'expression artistique : 20h.
CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Septième Ciel : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle II. La Mangeuse de crottes : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Minna von Barnhelm : 20 h 30, dim. 15 h. Histoire d'amour : 21 h.
COLLÈGE NÉERLANDAIS (40-78-50-00). Kreacja : 20 h 45, dim. 16 h 30.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Bernard Mabille : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h. Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 21 h, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). La Vie de Galilée : 20 h 30.Dim. Caligula : 14h. Le roi s'amuse : 20h30.
DAUNOU (42-61-69-14). Couac! le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Dieu est absent des champs de bataille : 21 h, dim. 17 h.
DEUX ANES (46-06-10-26). Cresson qui s'en dédit : 21 h, dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Rosencrantz et Guildenstern sont morts : 20 h 30, dim. 16 h.
EDGAR (43-20-85-11). Femmes à lunettes : 20 h 30. Les Babas cadres : 22 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Décibel : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
EGLISE SAINTE-ELISABETH (45-48-20-25). Le Voyage de saint-brenden : 20 h 30.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE KRONEMBOURG AVENTURE (44-31-16-31). Aztèques : 18 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30. La Mouette : 20 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle II. La Quête de la femme oiseau : 20 h 30, dim. 16 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Roland Magdane dans Rire : 18 h et 20 h 15. Tu es gentil, tu laisses Marie-Madeleine en dehors de tout ça : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Le Chant du cygne : 18 h 45. Trois petites planches et trois petits clous : 20 h 30. Le Premier : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30, dim. 15 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). C'était hier : 21 h, dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Les Gastronomades : 21 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Le Supplément au voyage de Bougainville : 20 h 30, dim. 17 h.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma souriante Algérie : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Histoires camiques : 20 h 30.
LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). L'Histoire de Kandu et Pramlotcha : 20 h 30, dim. 16 h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Guerres privées, 1969 : 20 h. La vie n'est pas un film de Doris Day : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h. Comme une légère angoisse : 20 h. Entre chien et loup où la véritable histoire de Ah Q : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES) (42-36-27-53). Du bout du monde au coeur de Blaise : 20 h 30, dim. 16 h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Estelle : 20 h. Savage Love : 22 h.
MARIGNY (42-56-04-41). Le Misanthrope : 21 h, dim. 15 h.
MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Cher Menteur : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Chacun pour moi : 17 h 3021 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Je veux faire du cinéma : 20 h 30, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 15.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Dali ou le Journal d'un génie : 21 h, dim. 15 h 30.
NAUTILIUS BATEAU-THÉATRE (40-51-84-53). Par si, par la... : 20 h 30, dim. 17 h.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). R, P, ... I.E.R.T.Q.C.I : 18 h. Aliénor ou L'aigle se réjouira : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.
OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-86-88-83). Le Fantôme de l'Opéra : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 19 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Grande salle. Jean-Marie Bigard : 20 h 30.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Petite salle. Le Voyage : Archéologie et Domus : 20 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Clotilde et moi : 21 h, dim. 15 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Zizanie : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
PROCRÉART (42-06-59-91). Don Juan ou l'Homme de cendres : 20 h 30, dim. 15 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). L'Illusion comique : 21 h, dim. 17 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). Le Voyage en Italie, le Bout de la nuit, le Champ de betteraves : 20 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
SHOW-BUS (42-62-36-56).Dim. Show Bus : 14h30.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). A propos de Martin : 20 h 30, dim. 15 h.
THE SWEENEY (46-33-28-12).Dim. Hope Street : 20h30.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). L'Echange : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). La Maison de la nuit : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Sarcio : 22 h.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Nuit de l'an 2000 : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un soir au bout du monde : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). De la paille pour mémoire : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Piment cannibale : 20 h 30, dim. 18 h 30. Le Fou de bassan : 22 h, dim. 20 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Maria Ducceschi : 22 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Jean Vilar. Maître Puntila et son valet Matti : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Le Vieil Hiver, Fragile Forêt : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Les Videurs : 21 h, dim. 16 h.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Lorsqu'un poète meurt... Federico Garcia Lorca : 18 h 45. Roro er Saoz : 20 h 30. Mais où est donc Dada? : 22 h.
THÉATRE DE PARIS (48-78-22-00). Smain : 18 h et 21 h. Je vous demande plaît-il! : 20 h 30.Dim. Hot House : 15h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Le Soir des rois : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Don Quichotte : 18 h 45. Lettres de Louise Jacobson : 21 h, dim. 15 h.
THÉATRE VALHUBERT (45-84-30-60). Ces dames aux chapeaux verts : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Ne m'oublie pas : 21 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). Le Chariot : 19 h.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Le Troisième Témoin : 15 h. Patrick Timsit : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Trilogie marseillaise : 16 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 23 MARS

« Les salles souterraines, nouvellement fouillées, des thermes de Cluny », 11 heures, entrée du Musée de Cluny.

« La crypte archéologique du parvis de Notre-Dame », 14 h 30, à l'entrée (P.-Y. Jaslet).

« La tapisserie au Musée de Cluny », 14 h 15, entrée, 6, place Paul-Painlevé (Paris et son histoire).

« L'hôtel de Chimay et l'Ecole des beaux-arts », 14 h 30, 13, quai Malaquais (S. Rojon-Kern).

« Les fastes de l'Opéra Garnier. Le mystère du fantôme », 14 h 30, dans le hall, sous la statue de Lully (Arts et caetera).

« Petits appartements meublés du Louvre et leurs boiseries. La nouvelle collection Rothschild », 14 h 30, sortie métro Louvre-Rivoli (I. Hauller).

« La peinture française au Louvre. Le dix-huitième siècle », 14 h 45, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Tourisme culturel).

« De Marc Désaugier à Yves Montand : deux siècles de chanson française au Père-Lachaise », 14 h 45, porte principale, boulevard Ménilmontant (V. de Langlade).

« Le quartier chinois et les rénovations du treizième arrondissement », 15 heures, sortie métro Porte-de-Choisy, côté pair du boulevard Masséna (Monuments historiques).

Exposition : « Clodion » au Musée du Louvre », 15 heures, sous la Pyramide, au pied de l'escalier (Approche de l'art).

« Le nouveau réalisme », 19 heures, Musée national d'art moderne (Centre Georges-Pompidou).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Le socialisme a-t-il un avenir ? », par E. Balladur (Académie des sciences morales et politiques).

Ecole cathédrale, 8, rue Massillon, 20 h 45 : « Familles monoparentales. Des bases pour une nouvelle espérance », avec M. et Mme Catta (Institut de la famille).

Eglise réformée du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, 20 h 45 : « Etre chrétien dans la nation », avec le pasteur G. Markhoff et N. Copin. Entrée libre (Carrefour protestant 1992).

146, rue Raymond-Losserand, 20 h 30 : « Vaincre le bégaiement », par D. Varma (Soleil d'or).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

L'Affiche rouge (1976), de Frank Cassenti, 16 h 30 ; Crin blanc (1953), de Albert Lamorisse ; Hoah Binh (1969), de Raoul Coutard, 18 h 30 ; An Jung Gun tire sur Hirobumi Ito (1979, v.o. s.t.f.), de Eum Guil Seun, 19 h ; la Jetée (1962), de Chris Marker ; A bout de souffle (1959), de Jean-Luc Godard, 21 h.

DIMANCHE

La Passion selon Florimond (1969), de L. Gomes ; la Guerre des boutons (1961), d'Yves Robert, 16 h 30 ; Poussières d'étoiles (1985), de A. Merlet ; l'Enfance nue (1969), de Maurice Pialat, 18 h 30 ; Enfants des courants d'air (1959), de E. Luntz ; Paradiso (1977), de C. Bricout, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Hommage à la Warner Bros : l'Arrangement (1969, v.o. s.t.f.), d'Elia Kazan, 14 h 30 ; Casablanca (1947, v.o. s.t.f.), de Michael Curtiz, 17 h 30 ; Qu'est-il arrivé à Baby Jane? (1962, v.o. s.t.f.), de Robert Aldrich, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à la Warner Bros : Arsenic et Vieilles Dentelles (1944, v.o. s.t.f.), de Frank Capra, 14 h 30 ; les Anges aux figures sales (1938, v.o. s.t.f.), de Michael Curtiz, 17 h 30 ; le Prince de New York (1981, v.o. s.t.f.), de Sidney Lumet, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Voisins, voisines : A comme amour : Rosette cherche une chambre (1987), Rue de l'Estrapade (1953) de Jacques Becker, 14 h 30 ; H comme huis clos : le Goûter de Josette (1981) de Gérard Frot-Coutaz, Femmes, Femmes (1974) de Paul Vecchiali, 16 h 30 ; F comme faits divers : Bande annonce : le Jour se lève (1939) de Marcel Carné, Hôtel du Nord (1935) de Marcel Carné, 18 h 30 ; Z comme zizanie : Bande annonce : Domicile conjugal (1971) de François Truffaut, Une femme est une femme (1961) de Jean-Luc Godard, 20 h 30.

DIMANCHE

Voisins, voisines : I comme intrigues : le Mauvais Garçon (1921) d'Hervé Diamant-Berger, Pot-Bouille (1957) de Julien Duvivier, 14 h 30 ; Q comme quartiers : le 20e arrondissement à travers Gaumont (1910-1930), Rue des Prairies (1959) de Denys de La Patellière, M comme milice, 16 h 30 ; A vingt minutes par le RER (1980) de Richard Malbequi, les Chiens de Jayne Bevitt, 18 h 30 ; E comme enquête : Bande annonce : le Couple témoin (1975) de William Klein, Place de la République (1972) de Louis Malle et Fernand Mozskovicz, images de Etienne Becker et Jacques Dorot, montage de Suzanne Baron et Jocelyne Rivière, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A QUOI TU PENSES-TU ? (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
L'AFFUT (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46).
L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
AMOUREUSE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
L'ANNONCE FAITE A MARIE (Fr.-Can.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
AU SUD DU SUD (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
AUTOUR DU DÉSIR (It.-Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LE BAL DES CASSE-PIEDS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
BARTON FINK (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA BELLE HISTOIRE (Fr.) : Palais des Congrès, 17e (40-68-00-05).
BETTY (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LE CERCLE DES INTIMES (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46).
LE CIEL DE PARIS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
COMME LES OISEAUX (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
CONTE D'HIVER (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA COTE D'ADAM (Sov., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
DANZON (Mex., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
DEAD AGAIN (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
DELICATESSEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
LE DERNIER SAMARITAIN (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LE DOCTEUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES DOORS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
EN LIBERTÉ DANS LES CHAMPS DU SEIGNEUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
LES ENFANTS DU NAUFRAGEUR (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
EUROPA (Dan.-Su., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE FESTIN NU (*) (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Rex, 2e (42-36-83-93).
LA FÊTE ET LES INVITÉS (tchèque, v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FISHER KING (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FRANKIE & JOHNNY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
GRAND CANYON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA GUERRE SANS NOM (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
HAMLET (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
J'EMBRASSE PAS (Fr.-It.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
JFK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
JUSQU'AU BOUT DU MONDE (Fr.-All.-Autr., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LUCKY LUKE (A., v.f.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MÉCHANT GARÇON (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
MON PÈRE CE HÉROS (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).
LA MORT D'UN MAITRE DE THÉ (Jap., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
NORD (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
OLIVER ET OLIVIA (Dan., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
PARISTORIC (Fr.) : Espace Hebertot, 17e (42-93-93-46).
LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LE PASSAGER (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LE PETIT HOMME (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).
POISON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
PRETTY WOMAN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE PRINCE DES MARÉES (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
PROMENADES D'ÉTÉ (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
RICOCHET (**) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
RIFF RAFF (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).
ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
UNE LUEUR DANS LA NUIT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
VAN GOGH (Fr.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
VILLE A VENDRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

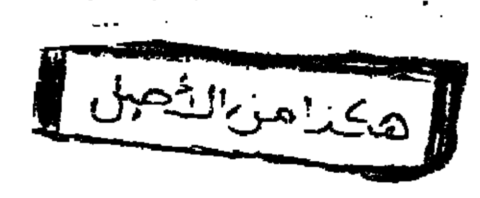
BUGSY. Film américain de Barry Levinson, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

FAMILY EXPRESS. Film franco-suisse de Nicolas Hayek : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

LES NERFS A VIF. (*) Film américain de Martin Scorsese, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA VIE DE BOHÈME . Film franco-suédois d'Aki Kaurismaki : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA VIE SUR UN FIL. Film chinois de Chen Kaige, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).



POINT / L'ÉDITION EN EUROPE

Un marché dans les limbes

L'édition vit difficilement à l'heure de l'Europe. Malgré des initiatives ponctuelles, comme celle d'une Histoire de l'Europe confiée à Jacques Le Goff par des éditeurs italien, français, allemand, anglais et espagnol, malgré la multiplication des coéditions destinées à amoindrir les coûts en élargissant le marché à plusieurs pays, la logique des zones linguistiques continue à l'emporter sur celle de la construction d'un marché européen du livre. Avec, pour conséquence, la *domination* absolue des Etats-Unis sur l'édition mondiale.

Il est vrai que l'état de santé du livre et de la lecture varie sensiblement selon les pays, que les structures de la production et de la distribution, mises en place depuis longtemps, varient selon les lieux et que les récents bouleversements en Europe du Centre et de l'Est ont ouvert de nouveaux champs – et de nouveaux problèmes – à l'édition privée.

Le livre se porte relativement bien en Allemagne, démentant les augures qui annoncent un déclin général de l'écrit dans les pays riches. Il connaît des crises, mais de nature très différente, en Espagne, en France, en Grande-Bretagne et en Italie. Dans les pays ex-communistes, un grand appétit de lecture, notamment pour les produits jusqu'à présent exclus de l'édition officielle, se conjugue avec l'effondrement du système de distribution.

ITALIE

L'éditeur Giuseppe Laterza analyse le nouveau lectorat

Giuseppe Laterza, qui nous a accordé un entretien, appartient à une longue lignée d'éditeurs installés à Bari depuis la fin du vingtième siècle. Aujourd'hui, les éditions Laterza figurent parmi les rares grandes maisons d'édition italiennes demeurées indépendantes.

« Comment concevez-vous votre métier d'éditeur?

– Je publie des livres afin d'aider les gens à vivre, s'améliorer, réfléchir sur le monde et leur fournir un outil pour, s'ils le désirent, changer en mieux ce monde. La maison d'édition Laterza a plus d'un siècle d'existence et, dès ses débuts, elle a voulu donner la parole aux « savants » sans verser dans l'académisme, mettre la connaissance au service de la société, d'un idéal, d'un engagement civique.

» Notre stratégie repose sur trois secteurs. Premièrement, le livre scolaire, très important parce qu'il a une fonction civique de formation des nouvelles générations. Ensuite, les publications universitaires que nous allons développer. Ces deux domaines, très solides à long terme, sont la base sur laquelle nous avons construit un secteur « essais », correspondant à un marché plus difficile. Des essais scientifiques, de sciences humaines, d'architecture, mais aussi des essais politiques de réflexion, de dénonciation, des « livres engagés ». Laterza a toujours été ouvert à des auteurs d'orientations idéologiques diverses. Ce qui n'est possible qu'en préservant notre indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques.

« Les gens cherchent des livres solides »

» Depuis peu, nous nous efforçons de nous associer, de partager ce métier d'éditeur avec des collègues étrangers. Il nous semble intéressant de travailler avec des auteurs et des éditeurs européens en concevant des ouvrages ensemble dès le début. Nous cherchons à bâtir un projet intellectuel européen, de vraies « co-éditions intellectuelles », alors que jusqu'ici la coédition visait surtout à réduire les coûts.

» Voilà quelques années, mon père et moi avons eu l'idée de faire une collection sur « L'histoire de l'Europe ». Nous avons proposé ce projet à Jacques Le Goff et à quatre éditeurs européens avec lesquels nous partageons la même conception de l'édition : Le Seuil en France, Beck en Allemagne, Blake en Grande-Bretagne, Critica en Espagne. Ils ont accepté avec enthousiasme et nous en sommes actuellement au travail de conception.

» La publication simultanée de ces livres dans cinq pays, sans le décalage dû habituellement à la traduction, suscitera un débat, un véritable échange européen.

– Mais certains craignent justement que l'Europe soit synonyme d'une perte d'identité des cultures nationales...

– Je ne crois pas que ce soit le vrai problème. La culture française a une énorme influence en Italie depuis quarante ans. Laterza a été un de ses véhicules en traduisant les historiens, les anthropologues, les sociologues français, ce qui nous a valu des critiques. On nous accusa d'avoir privé d'espace les intellectuels italiens. C'est tout à fait faux : l'importation d'idées françaises a renouvelé, enrichi la culture italienne. Dans cet échange, seules les idées les plus riches survivront à long terme. Je pense à celles de Georges Duby, Fernand Braudel, Jacques Le Goff... Par contre, je doute que les idées de certains intellectuels italiens, comme Toni Negri, ou de Français à la mode, comme Bernard-Henri Lévy, aient de l'avenir malgré leur grand impact médiatique.

– Comment expliquez-vous qu'avant le début des années 80 et le succès d'Umberto Eco, les éditeurs français aient manqué de curiosité envers la culture italienne?

– La force de la culture française, c'est d'avoir toujours été bien consciente d'elle-même et d'avoir imposé des modes, ce que la culture italienne, beaucoup plus fragmentée, n'a pas fait. La culture française est à Paris. La culture italienne, ce n'est pas Rome, Milan, Venise ou Florence, mais toutes ces villes réunies. Mais la situation commence à changer. La disparition des grands maîtres à penser français qui dominèrent la période de l'après-guerre jusqu'aux années 70 oblige les éditeurs français à s'intéresser aux autres pays. De plus en plus d'auteurs italiens vont être connus.

» Si les Français semblent plus méfiants que les Italiens envers les auteurs étrangers, ils sont bien plus ouverts aux thèmes et sujets lointains. Par exemple, un livre sur l'islam est plus facile à publier en France qu'en Italie. Si dans mon pays les traductions sont courantes, l'introduction de thèmes étrangers à notre contexte socioculturel reste difficile. Cette complémentarité de nos deux cultures fait l'intérêt du travail de coédition.

» Je trouve que la culture française, aujourd'hui, a encore une grande capacité de renouvellement. En histoire notamment, à côté des grands noms déjà cités, il y a tant d'autres chercheurs formidables, comme Christiane Klapisch, Arlette Farge, Pauline Schmitt, qui ont participé à *l'Histoire des femmes*. Ils posent les fondements d'une nouvelle historiographie et, collaborant volontiers avec leurs collègues étrangers, ils contribuent à l'ouverture de la culture française.

– Comment réagissez-vous à la crise de la lecture?

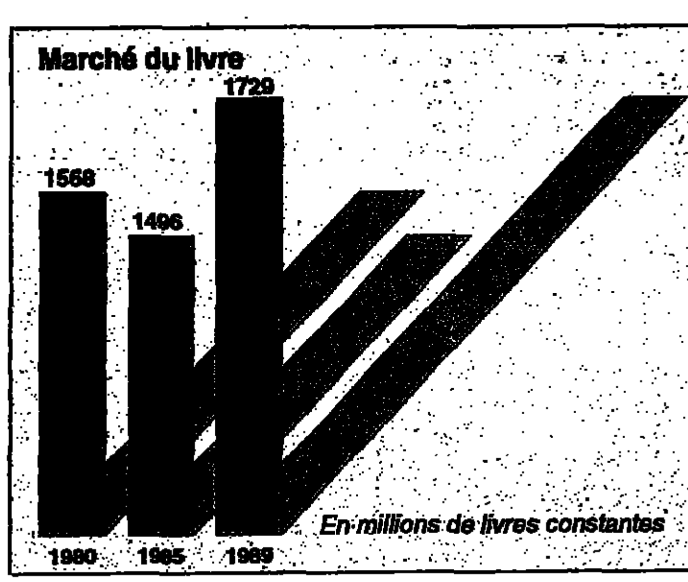
– Parler de crise de la lecture ne signifie pas grand-chose. Je pense plutôt que les gens changent leur façon de lire. Le livre devient de plus en plus un outil de travail, de réflexion, de formation intellectuelle. A ce titre, il est irremplaçable, ce qui n'est pas le cas du livre comme distraction. Les gens cherchent des livres solides, bien faits : le bricolage et la belle couverture ne marchent plus. Il n'y a pas une crise, mais une spécialisation. Il faut cerner et comprendre les lecteurs auxquels on s'adresse.

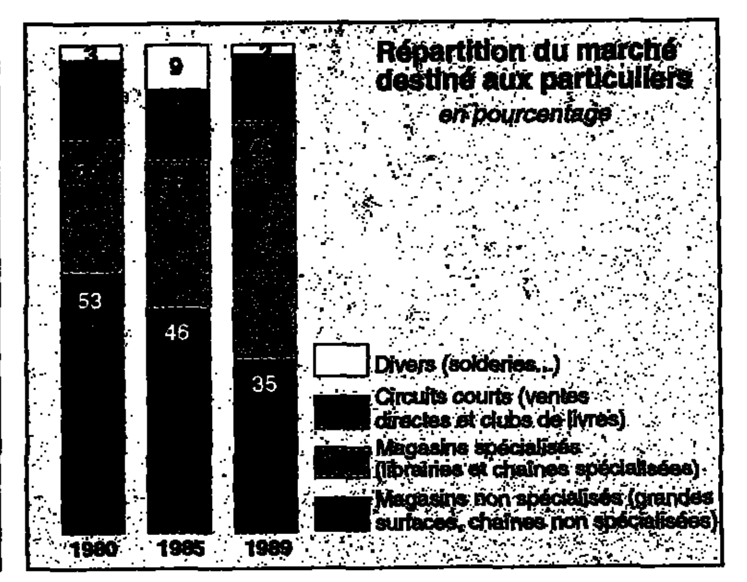
» L'éditeur qui a une bonne idée éditoriale persévère, se montre cohérent et patient même s'il doit attendre un ou quatre ans, il finira par avoir du succès. »

Propos recueillis par
LOUIS ROMÉO

GRANDE-BRETAGNE

Des licenciements massifs illustrent l'échec du modèle éditorial américain





Source: "Chaînes et groupements de librairie en Europe", Marc Minon. (Cahiers de l'économie du livre).

Plus 3,5 % en volume, mais seulement plus 2 % en valeur nette par rapport à 1990 pour la période allant du 1er janvier au 1er août 1991. En découvrant ces chiffres mitigés, qui mesurent les ventes de 500 ouvrages grand public, plus d'un éditeur britannique a pourtant dû se sentir soulagé. Malgré une production record de 63 980 titres l'année dernière, l'édition britannique revient en effet de loin. *« Décimation », « plus terrible saignée de mémoire d'éditeur »* sont les termes utilisés par la presse pour qualifier la campagne de licenciements par laquelle elle a conclu l'exercice *1990 et ouvert le suivant.*

Dans un *« paysage éditorial visité par quelque général Schwarzkopf »*, la petite mais prestigieuse Faber laisse sur le bord de la route 10 % de son personnel (130 au total); *Ladybird Books, 16 % (337)*; Hodder et Stoughton, fleuron s'il en est de l'édition britannique, 18 % (640). Quoique dans une moindre proportion, les grands groupes ne demeurent pas en reste : 35 licenciés chez Random Century, 60 chez Harper Collins, 110 au Reader's Digest, etc.

Des coupes dans les programmes d'édition sont bientôt annoncées. Jusqu'à moins de 20 % de titres parfois, en littérature étrangère et chez les jeunes auteurs surtout. Pour justifier ces mesures, les responsables mettent en avant la récession frappant l'économie britannique en général et le budget des lecteurs en particulier. Selon Simon Westcott, qui suit pour la société Bookwatch les ventes des 500 ouvrages grand public déjà cités, ces dernières baissent de 17 % en volume et de 10 % en valeur en 1990. Malgré un taux d'inflation de 9,5 %!

L'inflation des coûts de production est également incriminée. *L'augmentation des taux d'intérêt* et la hausse « vertigineuse » des avances exigées par les auteurs à succès érodent les marges sur les livres encore vendus, déclarent certains éditeurs. Ces analyses ne font pas forcément l'unanimité. Sans contester le recul des ventes, la Société des auteurs montre du *doigt les politiques de restructuration*. Sous l'impulsion du « grand capital » américain ou britannique trouvant chic de s'investir dans la communication, rachats et regroupements se multiplient depuis 1985. Débouchant sur des fusions *de services, ils seraient responsables* de nombreux licenciements.

Nette progression des ventes

Simon King, grand nom de l'édition récemment *« débarqué »*, constate que ces prises de contrôle ont souvent été payées au prix fort. Pour rentrer dans leurs fonds, estime-t-il, les acquéreurs ont dû compresser coûts de fonctionne*ment et masse salariale. Selon* certains agents, les dégraissages traduisent l'inadaptation du modèle éditorial importé des Etats-Unis à la fin des années 70. A les en croire, la concentration a moins modifié l'échelle de l'activité éditoriale que sa nature. Le but n'est plus de publier des livres en gagnant autant que possible de l'argent. Il n'est même plus de faire de l'édition commerciale pour continuer à faire de l'édition littéraire. Il est de gagner le plus d'argent possible dans le moins de temps possible par l'édition.

L'hypothèse selon laquelle les responsables ont laissé l'idée de récession s'ériger en mythe pour mieux se dédouaner ne peut être exclue. L'Association des éditeurs n'a-t-elle pas provoqué l'embarras de ses membres en publiant, au printemps dernier, des chiffres concluant à une très nette progression des ventes totales (et pas seulement grand public) en 1990?

Si les « dégraissages » ont permis à *l'édition britannique d'assainir* ses finances, ils n'ont pas forcément mis fin à ses maux véritables.

JEAN-PIERRE AIRUT

HONGRIE

Les maisons ne trouvent pas d'acheteurs

BUDAPEST

de notre correspondant

Le 10 septembre 1991 marque un tournant symbolique dans l'histoire du monde littéraire hongrois : pour la première fois des annonces officielles sont parues dans des quotidiens nationaux pour la vente aux enchères d'une dizaine de librairies, un sort jusque-là réservé aux boucheries, épiceries et autres petites boutiques intégrées au sein des grandes entreprises d'Etat.

C'est le début d'un vaste programme de privatisations qui va totalement bouleverser le monde de l'édition magyare. Un monde en pleine débandade depuis l'émergence, il y a deux ans, d'une concurrence privée débridée. Mais le secteur du livre, plus que les autres, est particulièrement frappé par la baisse du niveau de vie de la population. Autre handicap : l'écroulement du réseau de distribution géré par trois sociétés d'Etat moribondes propriétaires de quelque quatre cents librairies à travers le pays.

La transformation des dix-sept maisons d'édition, créées sur le modèle soviétique à la fin des années 40, était inévitable. Mais depuis son investiture il y a seize mois, le nouveau gouvernement conservateur, soucieux de ne pas *« brader le patrimoine culturel »*, a longtemps hésité sur la marche à suivre. Après plus d'un an de négociations ardues entre les ministères de la culture et des finances, un projet de privatisations progressif a finalement été élaboré au mois de mai. Résultat : seule la maison d'édition chargée de publier les livres scolaires restera à cent pour cent aux mains de l'Etat. Toutes les autres sont à vendre, à une restriction près : le capital de quatre maisons d'édition qui *« représentent une valeur spéciale pour la nation »*, selon Peter Inkei, le directeur du département du livre au ministère de la culture, devra être majoritairement détenu par des groupes hongrois. Parmi ces quatre compagnies, deux se *spécialisent* dans la littérature classique, une autre s'occupe des ouvrages pour enfants et la dernière se consacre exclusivement à la publication de partitions de musique. L'entreprise de commerce extérieur Kultura ainsi qu'une grosse imprimerie d'Etat sont, elles aussi, à vendre.

Une demande très fluctuante

Toutefois, les perspectives sont *plutôt moroses : en l'absence d'un* marché porteur ou de garanties de subventions publiques, seuls les investisseurs étrangers peuvent venir au secours de l'édition hongroise. Or ils ne se bousculent pas au portillon. *« On aurait dû être privatisé il y a un an,* se lamente Istvan Bart, le directeur des éditions Corvina, spécialisées dans la publication de livres en langues étrangères. *A l'époque, les hommes d'affaires défilaient dans mon bureau. Mais à défaut de directives précises de l'Etat, je ne pouvais rien leur dire. Et aujourd'hui, ils se sont tous découragés. »* L'Allemand Julius Springer (rien à voir avec le groupe de presse Axel Springer) a lui aussi perdu patience.

Faute d'une réponse définitive du gouvernement sur son projet de rachat de la société d'Etat Medecina, il a tout simplement débauché l'ensemble de la direction de cette maison d'édition pour monter une autre société. L'âge d'or de l'édition hongroise a été de courte durée. Le dernier gouvernement socialiste a provoqué une véritable explosion en 1989 en levant les dernières restrictions sur la publication de livres, de journaux et de périodiques. Tout ce qui avait été interdit pendant cinquante ans a été diffusé à des dizaines de milliers d'exemplaires, et les rues ont été prises d'assaut par une cohorte de bouquinistes. Au total, on recense plus de trois cents maisons d'édition privées. *« Mais seule une poignée,* estime Peter Inkei, *sont de véritables éditeurs pouvant présenter un catalogue sérieux. »* Toutefois, l'ensemble de ces entreprises ont néanmoins réussi à rafler, en l'espace de deux ans, près de la moitié du marché du livre, dont la valeur annuelle est estimée à quelque 8 milliards de forints (environ 800 millions de francs).

Plus dynamiques et flexibles, les éditeurs privés ont su s'adapter à une demande extrêmement fluctuante. Après la première vague de curiosité pour les livres politiques et les revues pornos, c'est maintenant les ouvrages sur la vie pratique et les questions ésotériques qui remportent un franc succès. L'évolution des ventes des éditions Lang, une des premières compagnies privées, est révélatrice de cette tendance. Une biographie de Staline *(écrite par un Hongrois mais* dont les droits ont été rachetés aux Soviétiques!) a été l'un des best-sellers de la société en 1988 avec plus de 90 000 exemplaires vendus. Cette année, c'est une série sur les horoscopes qui arrive en tête du palmarès avec des ventes qui frôlent les 800 0000 exemplaires!

YVES-MICHEL RIOLS

TCHÉCOSLOVAQUIE

A l'heure des camelots

PRAGUE

correspondance

A Prague, sous les néons blafards du métro, image invraisemblable de voyageurs noyés dans leur roman. En surface, tout aussi troublantes, ces immenses files d'attente devant les librairies. c'est ici le pays de l'écrivain-président, on ne saurait l'oublier. Le prix des livres a beau avoir doublé depuis la « révolution de velours », les Tchèques demeurent des lecteurs invétérés. Le goût de l'écrit est ici presque une vie, une manie cependant contrariée par la *disparition* récente de quelque cent vingt librairies d'Etat. Bon nombre de ces boutiques installées dans des locaux confisqués par les communistes dans les années 50 ont en effet dû être liquidées.

C'est ce retour de l'Histoire qui est aujourd'hui à l'origine de la faillite de la librairie de gros d'Etat, Velkoobchod Kniha. Comment désormais écouler les 690 tonnes de livres en souffrance dans les entrepôts de la rue Spalena? La directrice de l'entreprise, Jana Axamanova, ne sait plus à quel saint se vouer : *« Dans l'euphorie de la révolution, les maisons d'édition se sont mises à produire une quantité invraisemblable d'ouvrages que nous avons dû acheter et dont nous ne pouvons nous débarrasser »*, explique-t-elle.

En Tchécoslovaquie comme dans tous les « pays frères », les maisons d'édition étaient en effet assurées de leurs débouchés : la librairie de gros leur achetait la totalité de leur production et se chargeait de revendre ces volumes aux librairies de semi-gros. Après novembre 1989, le système a perduré *tant bien que mal jusqu'au* moment où les banques ont refusé d'accorder de nouveaux crédits à ces entreprises intermédiaires. Impossible pour l'instant de savoir qui publie quoi et où commander les livres que l'on désire vendre. Les libraires, faute d'une organisation centralisée, doivent s'adresser directement aux maisons d'édition. Une tâche qui relève de l'exploit. Car depuis la « révolution de velours », pas moins de 2 600 d'entre elles ont vu le jour.

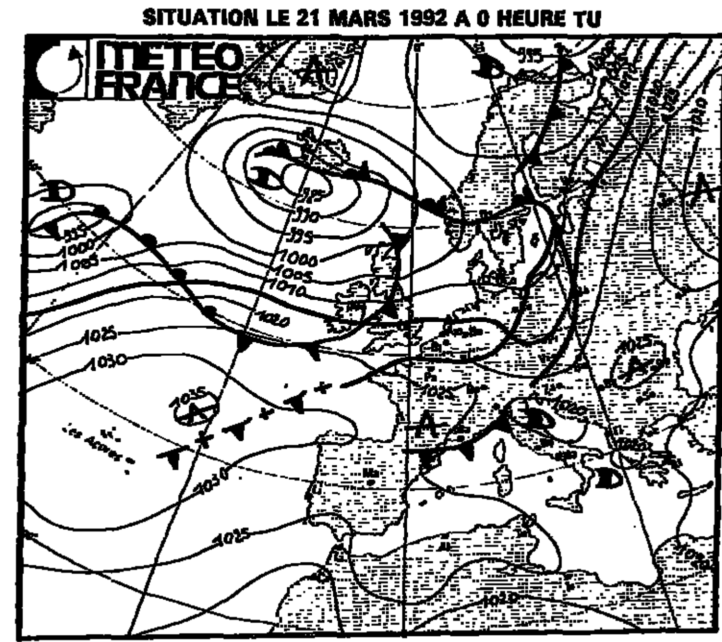
Caché derrière ses grosses lunettes cerclées de noir, Ladislav Horacek, directeur de la petite maison d'édition Paseka, fait partie de ceux-là. Pour faire tourner sa boutique, il publie *Tarzan* d'Edgar Burroughs à 60 000 exemplaires. Par passion, il édite en fac-similé l'œuvre du poète graphiste maudit Josef Varhal et enfin, pour le prestige, les poèmes de Guillaume Apollinaire et ceux de Tardieu. A la fois libraire et éditeur, il assure comme il peut la distribution des ouvrages qu'il publie. *« Chacun d'entre nous doit se débrouiller seul. Cela revient beaucoup trop cher »*, déplore-t-il. C'est pourquoi il se joint à l'association Ceska Kniha créée par Jan Kanzelsberger à la fin de l'année dernière. Au-delà de la nécessité de s'organiser, celle d'imposer certaines règles lui semble également cruciale : comme dans tous les pays de l'Est, ce sont les vendeurs de rue qui se sont substitués au réseau de distribution d'Etat moribond.

Dans les boutiques, on doit souvent s'adresser à un vendeur incompétent, dans le meilleur des cas, faire la queue pendant une demi-heure pour finalement se rendre compte que le volume recherché n'est pas en magasin. Dans la rue, on peut le regarder en toute impénitence, le toucher, le feuilleter... Les libraires devront, eux aussi, s'adapter à ce nouveau goût pour la liberté.

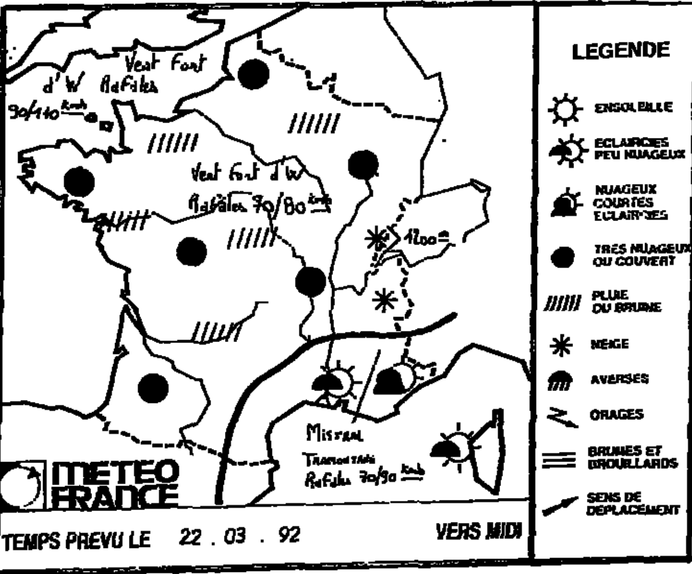
CATHERINE MONROY

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21 MARS 1992 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 22 MARS 1992



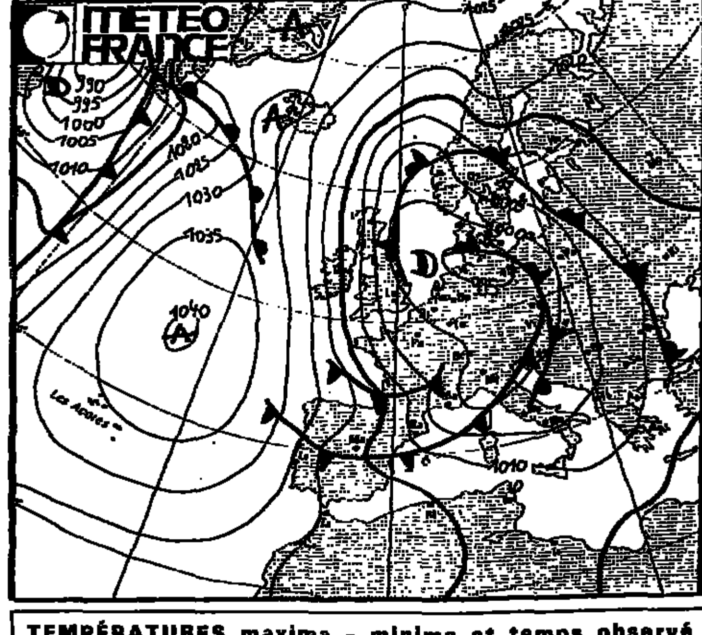
Dimanche : vent, nuages et précipitations. – La majeure partie de la France se réveillera sous les nuages. Seules les régions situées au sud d'une ligne Biarritz-Strasbourg verront encore un peu de soleil le matin avant que les nuages ne viennent en masse obscurcir le ciel. Cette vaste couche nuageuse ne donnera d'abord des pluies modérées que sur la Bretagne, la Normandie, la Picardie et le Nord avant de s'étendre à toute la moitié nord du pays et au Sud-Ouest en matinée. Ces pluies progresseront vers l'Est au fil des heures. Il *neigera sur les massifs au-dessus de* 1 200 mètres.

Le soleil réapparaîtra sur les côtes de la Manche en fin de matinée. Ce sera enfin un temps de mars avec son cortège de vent et de giboulées. Cette zone d'averses et d'éclaircies gagnera ensuite rapidement la Bretagne, la Normandie, puis l'Ile-de-France, les Pays de Loire et le Centre.

Le vent soufflera fort. Sur la moitié nord du pays, les rafales d'ouest atteindront 80 kilomètres/heure dans l'intérieur des terres mais pourront dépasser 100 kilomètres/heure près des côtes. Le vent s'orientera au nord-ouest avec l'arrivée des éclaircies mais son intensité ne faiblira guère. Près du golfe du Lion, le vent de nord-ouest pourrait aussi atteindre des pointes de 100 kilomètres/heure.

Le vent et la couverture nuageuse homogénéiseront les températures. Les minima seront légèrement supérieures à 5 degrés dans l'intérieur et proches de 10 degrés sur le littoral. Les maxima varieront de 10 degrés à 14 degrés. Le thermomètre pourrait néanmoins indiquer l'après-midi jusqu'à 17 degrés sur les régions méditerranéennes, notamment en Corse où le soleil se manifestera plus longtemps.

PRÉVISIONS POUR LE 23 MARS 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 20-3-1992 à 18 heures TU et le 21-3-1992 à 6 heures TU — le 21-3-92

FRANCE			
AJACCIO	16	6	N
BIARRITZ	21	10	C
BORDEAUX	18	7	B
BOURGES	14	6	B
BREST	13	10	P
CAEN	17	11	P
CHERBOURG	12	9	C
CLERMONT-FER.	19	2	N
DIJON	18	8	C
GRENOBLE	19	3	D
LILLE	10	10	C
LIMOGES	16	6	B
LYON	17	3	D
MARSEILLE	19	10	N
NANCY	18	11	C
NANTES	16	8	P
NICE	16	12	P
PARIS-MONTS.	19	12	C
PAU	21	8	C
PERPIGNAN	24	16	N
RENNES	17	10	C
ST-ETIENNE	17	3	D
STRASBOURG	16	10	C
TOULOUSE	19	6	C
TOURS	17	7	C
POINTE-A-PITE	30	22	D

ÉTRANGER			
ALGER	18	4	D
AMSTERDAM	10	8	C
ATHÈNES	12	5	N
BANGKOK	36	27	N
BARCELONE	17	6	D
BELGRADE	7	– 1	D
BERLIN	10	8	P
BRUXELLES	11	10	P
COPENHAGUE	8	6	C
DAKAR	23	16	D
DJERBA	14	6	D
GENEVE	16	2	N
HONGKONG	33	20	N
ISTANBUL	6	4	P
JÉRUSALEM	10	8	D
LE CAIRE	19	9	D
LISBONNE	24	13	D
LONDRES	15	10	N
LOS ANGELES	15	10	C
LUXEMBOURG	15	9	P
MADRID	25	6	D
MARRAKECH	27	13	D
MEXICO	26	15	C
MILAN	19	0	N
MONTRÉAL	1	– 17	A
MOSCOU	5	– 2	D
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	29	23	B
NEW-YORK	6	0	N
OSLO	2	0	P
PALMA-DE-MAJ.	18	5	N
PÉKIN	2	– 3	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	16	6	D
SINGAPOUR	35	26	N
STOCKHOLM	7	3	C
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	13	5	N
TUNIS	15	7	N
VARSOVIE	9	1	C
VENISE	13	4	B
VIENNE	10	6	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 21 mars

TF 1

20.50 Variétés : Sébastien c'est fou !
22.35 *Magazine : Ushuaïa.*
23.40 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Formule sport.

A 2

20.50 Magazine : La Nuit des héros.
22.45 Magazine : Double jeu.
0.00 *Journal et Météo.*

FR 3

— *De 20.00 à 1.15 La Sept* —

CANAL PLUS

20.35 Téléfilm : La Rose noire.
22.00 Les Nuls... l'émission.
22.50 Flash d'informations.
23.01 *Le Journal du cinéma.*
23.05 Cinéma : Jeu d'enfant. ■
0.30 Cinéma : Mr and Mrs Bridge. ■

LA 5

20.55 Série : Commissaire Schimanski.
22.35 Série : Deux flics à Miami.
23.30 Série : Freddy, le cauchemar de vos nuits.
0.20 Journal de la nuit.

M 6

20.40 *Téléfilm :* Safari pour un diamant.
22.35 Téléfilm : *Les Patins de la gloire.*
0.10 *Musique :* Flashback.
0.40 Six minutes d'informations.

LA SEPT

21.00 ▶ Documentaire : Les Patients.
22.15 Documentaire : *Comment ça va ?*
22.30 Le Courrier des téléspectateurs.
22.35 Soir 3.
22.50 Téléfilm : Après tout ce qu'on a fait pour toi.
0.25 Mégamix.

Dimanche 22 mars

TF 1

13.20 *Série : Hooker.*
14.15 Série : Rick Hunter inspecteur choc.
15.15 Série : Columbo.
16.55 Disney parade.
18.15 *Magazine : Téléfoot.* A 19.10, Loto sportif.
19.20 Tiercé et Météo.
19.30 Elections régionales et cantonales 1992 *et Journal.*
20.00 Soirée spéciale : Elections régionales et cantonales 1992.
21.55 Tapis vert.
22.00 Cinéma : Dernier domicile connu. ■
23.45 Elections régionales et cantonales 1992.
0.50 Magazine : Le Vidéo club.
1.00 Météo.

A 2

13.25 Dimanche Martin. (et à 15.50).
14.55 Série : Mac Gyver.
17.30 Documentaire : L'Equipe Cousteau *à la redécouverte* du monde.
18.15 1. 2. 3. Théâtre.
18.25 Magazine : Stade 2.
19.30 Journal, Journal des *courses et Météo.*
19.55 Soirée électorale.
22.00 Téléfilm : Vaines recherches.
23.25 Soirée électorale (suite).
1.00 Journal et Météo.
5.00 24 heures d'info.
5.40 Feuilleton : Amour gloire et beauté.

FR 3

13.20 Magazine : D'un soleil à l'autre.
13.50 Magazine : *Faut pas rêver.*
17.15 C'est Lulo !
18.15 Magazine : A *vos amours.*
19.00 Le 19-20 de l'information. Invité : Claude Lelouch. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 Elections régionales et cantonales dans votre région.
20.30 Dessin animé : The Old Plantation.
20.45 Téléfilm : Braker.
22.00 Elections régionales *et cantonales* dans votre région.
0.00 Dessins animés : Spécial Tex Avery (v.o.).
1.15 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : Un mort bien vivant.
15.30 Magazine : 24 heures.
16.25 Magazine : Exploits 2.
16.35 Dessin animé : Les Simpson.
17.00 Les Nuls... l'émission.
17.56 Le Journal du cinéma.
18.00 Cinéma : Aujourd'hui peut-être. ■
— *En clair jusqu'à 20.30* —
19.35 Flash d'informations.
19.40 Ça cartoon.
20.20 Dis Jérôme... ?
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
20.30 Cinéma : Les Arnaqueurs. ■■■
22.15 Flash d'informations.
22.20 L'Equipe du dimanche.
0.25 Cinéma : Le Roi de New-York. ■ (v.o.).
2.05 *Documentaire :* La Réincarnation de Khensur Rinpoche.

LA 5

13.20 Série : L'Homme de l'Atlantide.
14.10 Série : Simon et Simon.
15.10 Série : Lou Grant.
16.05 Spécial drôles d'histoires.
16.30 Sport : Formule 1.
17.05 Série : Frog Show.
17.20 Feuilleton : Un Français libre.
18.50 Série : L'Enfer du devoir.
19.45 Soirée spéciale élections.
20.25 Météo.
20.30 Magazine : Le Club F1.
22.45 Soirée spéciale élections.
0.15 Journal de la nuit.

M 6

13.50 Série : L'Incroyable Hulk.
14.45 *Variétés : Multitop.*
16.15 *Jeu : Hit hit hit hourra !*
16.20 Série : Clair de lune.
17.15 Série : Le Saint.
18.05 Série : Tonnerre *mécanique.*
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Spécial élections.
20.35 Magazine : Sport 6.
20.45 Téléfilm : *Rock'n Roll Mom* (Maman connaît *la musique*).
22.30 Spécial élections.
22.35 ▶ Magazine : Culture pub.
23.00 Cinéma : Mort ou vif. □
0.50 Six minutes d'informations.

LA SEPT

13.25 Théâtre : *Monsieur chasse !*
14.45 Documentaire : Les Artisans de Jean Renoir.
16.35 Téléfilm : *La Femme de papier.*
18.05 Documentaire cubain.
19.00 Documentaire : La Carré noir.
20.00 Documentaire : Les Sentiers de la réussite.
20.25 Le Courrier des téléspectateurs.
20.30 *Cinéma :* La Prodiga. ■■
21.35 Courts-métrages : Nelson Cavaquinho ; Maioria absoluta.
22.10 Le Dessous des cartes.
22.15 Cinéma : La Bête humaine. ■■■
23.55 Court-métrage.

CARNET DU Monde

Naissances

– Anne BELLAÏCHE
et
Michel GUILLEMIN
et Fanny
ont la joie d'annoncer la naissance de

Louis,

le 23 février 1992, à Paris.

Décès

– Paris. Champvallon.

Mme Yvonne Ceron-Boyer,
son épouse,
Dominique et Pierre Ceron,
ses enfants,
Guillaume et Alexandre,
ses petits-fils,
Ses cousins et cousines,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean CERON,

survenu dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques religieuses auront lieu le lundi 23 mars 1992, à 15 heures, en l'église de Champvallon (Yonne), où l'on se réunira.

Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Rue des Vignes-du-Carrefour,
89710 Champvallon.

– Ses parents Thierry Dilberger et Sylviane, née Lacombe,
Sa sœur Sophie et son frère Cédric,
Ses grands-parents M. et Mme Lacombe,
Sa grand-tante Mme Maleyrie,
Ses oncles et tantes,
Ses cousins et cousines,
ont la tristesse de faire part du décès de

Nathalie DILBERGER,

à l'âge de quatre ans, le 18 mars 1992.

1, rue Berlioz,
13320 Bouc-Bel-Air.

– M. Anatole Claude Béral Varasse
son époux,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Francette Rose Louise VARASSE,
née Villenet,

survenu le 25 novembre 1991.

Selon sa dernière volonté, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, Paris-14e, le 28 novembre 1991, suivies de son incinération au cimetière du Père-Lachaise, Paris-20e, le 3 décembre 1991.

4, rue des Mariniers,
75014 Paris.

– Mme Alain Roger,
son épouse,
Muriel et Maud Roger,
ses filles,
M. et Mme Lionel Roger,
ses parents,
Mme Michelle Philippe,
sa belle-mère,
M. et Mme Luc Roger
et leurs enfants,
M. et Mme Vincent Roger
et leurs enfants,
ses frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alain ROGER,
photographe,

survenu le 13 mars 1992, dans sa quarante-septième année.

« Rien ne se termine par la mort, car tout s'inscrit pour toujours, tout s'évalue ailleurs, quelque part au-dessus de nous, dans cette partie indissociable de l'ordre mystérieux du cosmos, de la nature et de la vie, que les croyants appellent Dieu. »
Vaclav Havel.

Selon les désirs du défunt, l'incinération a eu lieu au crématorium du Père-Lachaise, dans l'intimité familiale.

30, rue Fabert,
75007 Paris.

Anniversaires

– En ce 23 mars 1992, quatrième anniversaire de la disparition de

Jacqueline LÉPINASSE,
née Barrué,
professeur au lycée Hélène-Boucher,

elle manque toujours aussi cruellement à son mari, sa famille, ses amis et ses anciens élèves.

Manifestations du souvenir

– L'association La Mémoire des lieux
apposera une plaque sur la maison où vécut

Vladimir JANKÉLÉVITCH,

1, quai aux Fleurs (île de la Cité), mercredi 25 mars à midi.

Soutenances de thèses

– Université Paris-I (Sorbonne), en vue de l'habilitation à diriger des recherches, Jean Terrel soutiendra ses travaux le samedi 28 mars 1992, à 14 heures, salle Louis-Liard. Thème : *« La philosophie de Thomas Hobbes ».* Directeur : M. le professeur Bernard Bourgeois.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5741

HORIZONTALEMENT

I. Le bon « *marché* » ne l'attire pas. *Est tendre au cœur d'un bâtard.* – II. Promesse de Gascon. Présente des roses à ses admirateurs. Possessif. Si c'est un dur, il ne sera jamais battu. – III. Peut rendre un avocat marron. – IV. Toucherait profondément un cœur d'or (deux mots). Fait aller le « marmite ». – V. Symbole. La mer y est inconnue à Odessa. Belle, elle a le cœur chaud. – VI. Se mettent à ronfler quand les enfants s'amusent. Pronom. Frappa. – VII. Dans le surnom d'un roi de France. Ils vont se fixer quelque part. – VIII. Des canons sous les boulets. Article. *S'étend régulièrement* avant les repas. Symbole. – *IX. Plus* vertes. Est plus souvent libre en Amérique qu'en France. Domestique, on le fait finalement rougir. – X. Certains *se taillent. Jolie bosse. Pro*nom. – XI. Rapportent de l'or à des idoles. Même douce, elle est toujours mordante. – XII. Cap. Bienheureux. Protègent des « gambettes » contre le froid. – XIII. Fait un usage abusif des apostrophes. Le zirconium. – XIV. Est généralement fort dans sa partie. Corne de berger. – XV. Bouts de flûtes. Sont destinées à être agitées. Il était si fort qu'il obligea Héraclès à filer.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I												■			
II			■			■				■					■
III														■	
IV										■	■				
V			■		■				■						
VI								■			■				
VII						■									■
VIII			■			■						■	■		
IX						■				■	■				
X				■									■		
XI		■						■							■
XII				■			■							■	
XIII	■												■		
XIV								■		■					
XV					■						■				

VERTICALEMENT

1. Dévoilait une excellente adresse *à des amateurs d'illusions. Désigne* un métal dense. – 2. Plus net. Organe des républicains. – 3. Participe. S'élève dans les airs. Les nonnettes y ont un jabot. – 4. Très ferme. Est souvent pressé. – 5. Bouche un trou. Bons pour le service. – 6. Dessus de lit étroit. Centre industriel étranger. – 7. Drames en plusieurs actes. On met de l'ordre dans son bureau. – 8. Physicien. Parti... pris. Etait souventes fois seriné à l'enfant grec. – 9. Maître d'école. Empêche de digérer bien des choses. – 10. Petite pièce intime. A reçu et recevra encore des tas de noms. – 11. Réalisa le premier rapprochement des classes. Divinité. Est inspiré par la générosité ou la traîtrise. – 12. Le mot de l'énigme. Donne le *jour. – 13. Cela* va sans dire. En France. Désigne une unité. – 14. Supporte pas mal de litres. Trouve à redire. Possède parfois un joli magot. – 15. Il a touché bien des *« fortunes ». Donne* de la poudre et des balles. Beaux, ils ont aussi leurs horreurs.

Solution du problème nº 5740

Horizontalement

I. Abondance. – II. Feu. Email. – III. Favorite. – IV. Eté. Métro. – V. Rie. Ego. – VI. Toto. Es. – VII. Adulent. – VIII. Tiret. Iso. – *IX. Ile. Odeur.* – X. O.E. Il. Née. – XI. Anesses.

Verticalement

1. Affectation. – 2. Béat. Odile. – 3. Ouverture. – 4. Iole. In. – 5. Derme. Etole. – 6. Amie. On. – 7. Natte. Tiens. – 8. Cierge. Suée. – 9. El. Oospores.

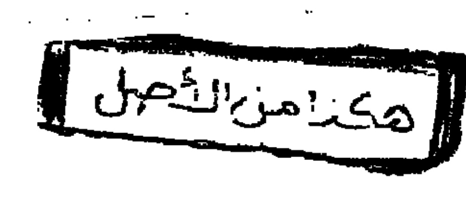
GUY BROUTY

BILLET

L'OPEP désemparée

La décision de l'Irak de reprendre, la semaine prochaine, les discussions avec les Nations unies sur ses ventes de pétrole n'est guère rassurante pour les autres pays de l'OPEP. [illegible]

JEAN-PIERRE TUQUOI



BILLET

L'OPEP désemparée

La décision de l'Irak de reprendre, la semaine prochaine, les discussions avec les Nations unies sur ses ventes de pétrole n'est guère rassurante pour les autres pays de l'OPEP.

Certes, il ne s'agit pas de lever l'embargo décrété par la communauté internationale, mais, plus modestement, d'autoriser Bagdad à exporter du pétrole brut à hauteur de 1,6 milliard de dollars pour satisfaire les besoins les plus pressants de sa population. Il reste que l'engorgement des marchés pétroliers est tel et le niveau des stocks dans les pays industriels si élevé que la moindre quantité supplémentaire de brut proposée fait craindre un effondrement des prix. Depuis la dernière réunion de l'OPEP, en février, les cours ne cessent de s'effriter. Vendredi, sur le marché à terme de New-York, le baril a encore perdu 39 cents.

Au total, cette semaine, le prix moyen du brut OPEP est tombé à 15,6 dollars, selon les calculs de la revue spécialisée *Pétrostratégies*. En termes réels, l'OPEP est donc en train de renouer, lentement mais sûrement, avec les semaines les plus noires du *« contre-choc pétrolier »* de 1986. *« Les prix vont baisser au prochain trimestre, à moins que quelqu'un, ou l'OPEP, ne soit capable de réduire la production, ou encore que la demande de pétrole n'augmente »* : les sombres pronostics du président de l'OPEP, M. Jibril Aminu, ont toutes chances de se réaliser.

Les pays exportateurs de pétrole portent une large part de responsabilité dans la situation actuelle. Au lendemain de la réunion de février, ils avaient décidé d'une baisse de la production de 1 million de barils par jour. Outre que l'engagement n'est, semble-t-il, qu'imparfaitement respecté, il est clair que le sacrifice n'est pas suffisant. Un million de barils supplémentaires par jour doivent être retirés du marché pour espérer voir les prix remonter de 1 à 2 dollars, comme le souhaite l'OPEP.

A court terme, un seul élément paraît de nature à raffermir les cours du brut : un embargo pétrolier international contre la Libye. Effectivement mis en œuvre, il réduirait l'offre de 1,6 million de barils par jour. Interprété comme un premier pas dans cette direction, l'embargo aérien contre la Libye que se prépare à voter l'ONU a suffi pour faire remonter les cours du pétrole sur les marchés. L'embellie n'a pas duré plus de vingt-quatre heures.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Réunissant son 15e congrès à Caracas

La CISL prône un « syndicalisme vert »

« Pain, liberté et paix » : le triptyque qui exprime, depuis quarante-trois ans, la devise de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) va peut-être devoir s'enrichir d'un nouveau slogan : la défense de l'environnement.

CARACAS

de notre envoyé spécial

Qu'on se le dise : l'édification d'un « nouvel ordre démocratique mondial » est inséparable de la défense des ressources et des équilibres naturels, proclame en substance l'internationale syndicale, qui regroupe cent cinquante-deux organisations et cent dix millions d'adhérents dans cent huit pays. Il ne s'agit plus seulement de dénoncer les catastrophes industrielles ou le pillage du tiers-monde. De toute évidence, cette apparition spectaculaire de l'écologie dans le discours de la CISL, dont le quinzième congrès s'est ouvert le 17 mars à Caracas, survient au moment opportun. Cette organisation, que la chute du mur de Berlin a privée de son ciment anticommuniste originel, cherche, en effet, à se donner une nouvelle identité. Impératif d'autant plus pressant qu'elle ne cherche pas à nier le reflux du syndicalisme à l'Ouest et son impuissance au Sud et à l'Est.

Les dirigeants de la CISL se défendent pourtant de verser dans la facilité. *« C'est un vrai mouvement de fond »*, assure M. Reg Grenn, spécialiste de l'environnement à la CISL, dont le siège bruxellois est situé rue Montagne-aux-Herbes-Potagères... *« Parmi nos membres, de plus en plus nombreux sont ceux qui réalisent que la défense de l'environnement n'est pas seulement une nécessité en soi, mais, dans une large mesure, la clé du développement de la démocratie. Qu'on le veuille ou non, le monde est en train de modifier la façon dont il produit et dont il consomme. Les salariés acceptent ces mutations, mais ils ne doivent pas en subir toutes les conséquences. Leur coût doit être partagé, donc négocié »*, ajoute-t-il.

La stratégie de la CISL est bien établie : puisque certains produits et, probablement, des industries entières risquent d'être condamnés à disparaître dans les économies développées, mieux vaut prendre les devants et se mettre en position d'obtenir, par exemple, des plans sociaux. *« Il peut, certes, y avoir des pertes d'emplois, mais il est important de reconnaître que l'environnement devient, sous certains rapports, non négociable et que les changements se produiront même si cela peut avoir des effets négatifs »*, reconnaît d'ailleurs le projet de « Programme syndical pour l'environnement et le développement » soumis aux mille congressistes.

Autrement dit, le « syndicalisme vert » doit avoir un prix, mais il constitue un levier indispensable pour faire admettre le tripartisme Etat-patronat-salariés cher à la CISL et redonner un pouvoir de négociation aux syndicats. Il présente, en outre, l'avantage de sensibiliser aussi bien dans les pays riches que le tiers-monde ou les anciennes démocraties populaires, qui souffrent du bilan écologique désastreux de quarante années de communisme.

La voie est tracée mais elle est difficile. Dans les anciens pays socialistes, on redoute d'abord l'indifférence de la population. *« En Roumanie, les gens veulent un emploi et un salaire décent ; l'environnement vient ensuite »*, reconnaît M. Miron-Tudor Mitréa, dirigeant du nouveau syndicat Fratria, qui n'a pourtant pas hésité à s'opposer à la réouverture de certaines usines par trop polluantes. Mais les moyens financiers sont largement insuffisants et, pour l'heure, Fratria ne peut que sillonner le pays avec un minibus équipé pour effectuer des prélèvements et, lorsqu'il le faut, *« appeler les gens à ne pas boire l'eau prétendument potable »*, sans que ses mises en garde soient toujours écoutées.

Dépasser les contradictions

Quant aux pays en voie de développement, ils ne peuvent que favorablement accueillir le discours de la CISL, qui établit un parallèle entre la détérioration de l'environnement et le respect des droits de l'homme, notamment syndicaux. La confédération admet pourtant que certains représentants de ces pays *« redoutent que cette préoccupation soit d'abord liée aux intérêts des pays développés »*, inquiets devant la concurrence que subissent certains de leurs secteurs industriels. Sans oublier que, dans le tiers-monde, *« les besoins économiques pressants et l'existence de ressources limitées constituent des obstacles importants »* au « syndicalisme vert » .

Pour dépasser ces contradictions, la CISL est décidée à faire pression sur la CNUCED (la Conférence de l'ONU sur le développement), la Banque mondiale, le FMI (Fonds monétaire international) ou la BERD (Banque pour la reconstruction et le développement). Appuyée par l'Organisation internationale du travail (OIT), elle propose d'élaborer une convention internationale de l'information sur la protection de l'environnement dans l'entreprise, d'inclure des *« clauses sociales et écologiques »* dans les dispositions adoptées par le GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), afin de prévenir les distorsions de concurrence et de susciter les études d'impact sur l'environnement dans le cadre des politiques d'aide internationale. De même, la CISL suggère de réduire une partie de la dette de certains pays en échange du lancement de programmes écologiques. En tout état de cause, estime l'internationale syndicale, *« la création d'un organisme international, doté d'un pouvoir de décision pour résoudre les problèmes d'environnement, constitue le point de départ des actions à entreprendre »*.

En décidant d'intégrer prioritairement l'environnement dans sa démarche, la CISL répond aux attentes de nombreuses organisations d'Europe et d'Amérique du Nord (notamment la puissante Fédération des travailleurs de l'automobile) et du Brésil. Les autres syndicats, parmi lesquels la CFDT et FO pour la France, sont certes favorables à cette attitude, mais ils n'ont peut-être pas encore saisi toutes les conséquences que cette démarche peut avoir sur certaines pratiques syndicales au quotidien. A commencer, insiste la CISL, par la nécessité de *« donner davantage de pouvoirs aux consommateurs »* .

JEAN-MICHEL NORMAND

La préparation du XIe Plan

Cinq commissions, neuf groupes et leurs présidents

Mme Edith Cresson a nommé, jeudi 19 mars, les présidents des commissions et groupes qui auront pour tâche de préparer le XIe plan et, selon le communiqué de l'hôtel Matignon, de *« contribuer à éclairer les choix d'avenir du gouvernement »*. Le XIe Plan couvrira une période de cinq ans allant de 1993 à 1997, de la première année du marché unique aux premiers pas de la monnaie unique européenne.

Cinq commissions ont été constituées sur les thèmes suivants : *« L'Etat et les services publics en l'an 2000 »*, présidée par M. Christian Blanc, PDG de la RATP ; *« La compétitivité française »*, présidée par M. Jean Gandois, PDG de Pechiney ; *« Agriculture et développement rural »*, présidée par M. Philippe Mangin, président du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) ; *« Cohésion sociale et prévention de l'exclusion »*, présidée par M. Bertrand Fragonard, délégué interministériel au RMI ; *« Environnement, qualité de la vie, croissance »* présidée par M. Bertrand Collomb, PDG de Lafarge-Coppée. Ces commissions seront composées de patrons, de syndicalistes de hauts fonctionnaires et d'experts.

Quatre groupes transversaux auront pour rôle d'animer les débats dans les commissions sur les thèmes *« Monde-Europe »*, *« Perspectives économiques »*, *« Emploi »*. Le premier, qui comprendra une trentaine de personnes, sera présidé par M. Pascal Lamy qui dirige le cabinet de M. Jacques Delors à la Commission de la CEE ; le deuxième, qui comprendra huit experts et huit partenaires sociaux, sera présidé par M. Jean-Michel Charpin, qui dirige le service des études économiques de la BNP ; le troisième, qui comprendra une vingtaine de personnes, sera présidé par M. Bernard Brunhes, actuellement PDG de Brunhes – consultant et ancien conseiller de M. Pierre Mauroy quand il était premier ministre. Un groupe *« outre-mer »* d'une vingtaine de personnes sera présidé par M. Gérard Belorgey, préfet, ancien directeur des affaires économiques, sociales et culturelles de l'outre-mer.

Enfin cinq groupes travailleront à côté des commissions sur les thèmes de *« l'éducation et la formation »* (M. Michel Praderie, directeur général de l'AFPA), de la *« création culturelle »* (M. Marin Karmitz, cinéaste et producteur), de la *« décentralisation »* (Mme Martine Buron, urbaniste et maire de Châteaubriant, en Loire-Atlantique), de *« la recherche et technologie »* (M. Guy Paillotin, président du comité national d'évaluation de la recherche), de *« la ville »* (M. François Geindre, maire d'Hérouville-Saint-Clair, dans le Calvados.

L'ambition du XIe Plan et de M. Jean-Baptiste de Foucauld, le nouveau commissaire nommé le 8 janvier dernier (*le Monde* du 10 janvier) en remplacement de M. Pierre-Yves Cossé est de *« sélectionner quelques objectifs clés à partir d'une analyse prospective des forces et faiblesses de la France ; d'afficher des règles du jeu et des principes ; de définir les lignes de force des politiques publiques avec le souci d'en évaluer régulièrement les résultats ; de favoriser la cohérence des stratégies nationales et régionales »*.

Destiné à favoriser la classe moyenne américaine

Le compromis fiscal voté par le Congrès se heurtera au veto du président Bush

NEW YORK

de notre correspondant

Le Congrès américain a adopté, vendredi 20 mars, un texte législatif résultant d'un compromis passé entre le Sénat et la Chambre des représentants et accordant des avantages fiscaux aux ménages à revenus moyens en échange d'une pression fiscale accrue sur les plus riches. Le président Bush a aussitôt fait savoir qu'il mettrait son veto à ce compromis fiscal qui, selon lui, aura pour effet d'*« augmenter les impôts sans créer d'emplois »*.

A une majorité plus étroite que prévu (211 voix pour, 189 contre à la Chambre des représentants, 50 voix pour, 44 contre au Sénat), le Congrès a adopté un plan de prélèvement de 60 milliards de dollars (336 milliards de francs) sur les revenus des 1 % d'Américains les plus fortunés pour les redistribuer sous forme de 42 milliards de crédits d'impôts aux contribuables appartenant à la *middle class*.

Ces dispositions seront financées par un relèvement de 31 % à 36 % du taux maximum d'imposition pour des revenus dépassant 115 000 dollars pour un célibataire et 140 000 dollars pour un couple et par un impôt supplémentaire de 10 % pour tous les revenus supérieurs à 1 million de dollars par an. Les autres dispositions principales sont : la réduction du taux d'imposition des plus-values que souhaitait le président Bush, la suppression de la taxe applicable aux bateaux, aux avions, aux bijoux et aux fourrures, la déductibilité d'un montant maximum de 2 000 dollars sur les revenus déposés en compte d'épargne...

Sans attendre que ce texte de compromis soit déposé officiellement sur son bureau à la Maison Blanche, ce qui lui permettrait alors d'apposer effectivement son veto, le président Bush a envoyé au Congrès une longue liste de soixante-sept propositions totalisant 3,6 milliards de dépenses déjà approuvées par le Congrès au titre de l'exercice fiscal en cours et qu'il veut supprimer.

Dans le même temps, le Trésor annonçait un déficit de 48,8 milliards de dollars (273 milliards de francs) pour le mois de février, en augmentation de 86 % sur les 26,2 milliards de l'année précédente à la même époque.

SERGE MARTI

□ **« Vendredi noir » dans les banques allemandes : douze mille grévistes.** – Les banques allemandes ont connu leur « vendredi noir ». Douze mille grévistes ont répondu à l'appel du syndicat des employés DAG. Il s'agit de la plus grande grève dans ce secteur depuis la naissance de la RFA. Les employés ont cessé le travail dans six des seize Lander, avec un point fort au nord du pays, notamment à Hanovre et Brême, où une centaine d'agences bancaires sont restées fermées. Le syndicat DAG et le syndicat HBV, également représentatif du secteur bancaire qui emploie 430 000 personnes, réclamaient, au départ, 10 % de hausse des salaires. Ils ont, depuis, déclaré qu'ils étaient prêts à trouver un compromis autour de 6,5 % d'augmentation alors que le patronat refuse d'aller au-delà de 5 %.

Les collectivités locales venant à la rescousse

Le personnel de la compagnie Bas-Rhône-Languedoc met fin à sa grève

MONTPELLIER

de notre correspondant

Le personnel de la compagnie Bas-Rhône-Languedoc (BRL), principal fournisseur d'eau de la région Languedoc-Roussillon, a mis fin, vendredi 20 mars, à la grève qu'il avait lancée la veille. Il demandait des assurances sur la mise en place du plan de redressement de l'entreprise, annoncé en septembre dernier, qui prévoyait notamment une augmentation de capital de 50 millions et un emprunt du même montant, afin de couvrir le déficit de la compagnie (100 millions, pour 480 millions de francs de chiffre d'affaires).

Considérant que la compagnie est un outil indispensable pour la région, les collectivités locales se sont engagées à montrer leur bonne volonté sans attendre un signal des banques, encore réservées. Le conseil régional du Languedoc-Roussillon va verser immédiatement une avance sur sa prise de participation dans le capital de 2,5 millions. Le conseil général de l'Hérault prête sans attendre 6 millions et renonce à exiger le remboursement des 5,2 millions prêtés à la compagnie l'an dernier. Le conseil général du Gard a, de son côté, décidé d'avancer 5 millions immédiatement.

Ce geste a permis de désamorcer un conflit social qui commençait à perturber le fonctionnement de l'agriculture régionale : des coupures d'eau avaient été constatées dans plusieurs communes de la région, privant d'irrigation environ 100 000 hectares de terres. Mais la compagnie ne sera sortie d'affaire que lorsque tous les partenaires se décideront à mettre en place rapidement la totalité du plan de redressement. Sur ce point, syndicats, direction et collectivités sont d'accord.

JACQUES MONIN

SOS-Dettes interdit de publicité

M. François Doubin, ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation, a obtenu l'arrêt immédiat (sous astreinte de 10 000 francs par jour et par affiche) de la publicité en faveur du serveur Minitel SOS-Dettes. Ce service expose aux débiteurs des solutions pour échapper à leurs engagements. On y apprend par exemple qu'en cas de saisie un agriculteur doit garder *« 2 vaches ou 12 chèvres ou brebis »* à son choix, *« 1 porc ou 24 animaux de basse-cour »* (...) et les *« denrées nécessaires à l'alimentation de ces animaux jusqu'à la récolte suivante »*. Le tribunal de grande instance d'Avignon, saisi par la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, a estimé que la campagne publicitaire en faveur de ce service comportait des indications fausses.

Le Japon accorde une aide de 16 milliards de yens au Pérou

TOKYO

de notre correspondant

A l'occasion de la visite du président péruvien, M. Alberto Fujimori, la semaine dernière, le Japon a annoncé un plan d'aide au Pérou d'un montant de 16 milliards de yens (675 millions de francs). Ce plan comprend une aide gratuite de 3,5 milliards de yens, assortie de prêts d'un montant de 12,5 milliards de yens qui seront versés par l'entremise de la Banque interaméricaine de développement.

L'aide gratuite de 3,5 milliards de yens est la contribution la plus élevée de ce genre accordée par le Japon. En décembre, Tokyo avait déjà fourni au Pérou une aide gratuite d'un montant presque équivalent ainsi que des prêts de 54 milliards de yens. Tokyo témoigne ainsi son intérêt pour un pays qui pourrait devenir une tête de pont de la présence nippone en Amérique latine (*le Monde* du 22 octobre 1991).

Ph. P.

La concurrence entre les chaînes privées allemandes

Springer reprend les parts de la CLT dans Telefünf

La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) vient de vendre au groupe de presse Axel Springer les 24 % d'actions qu'elle détenait dans le capital de la chaîne privée Telefünf. Cette « Cinq » allemande touche environ 9,6 millions de foyers et, bien qu'elle détienne 2,8 % du marché allemand, elle reste déficitaire. Springer détenait déjà 25 % de Telefünf, le groupe italien Berlusconi et Telemünchen/ABC se partageant le reste du capital.

Le retrait de la CLT est un épisode du conflit qui l'oppose au géant des médias allemands Bertelsmann. Avec respectivement 48 % et 38,9 % de la principale chaîne privée allemande, ils sont associés dans RTL-Plus et liés par une clause de non-concurrence. Or la CLT, qui avait accepté que Bertelsmann lance Première (une chaîne payante), s'oppose au dernier projet de Bertelsmann, une chaîne d'information sur le Westschiene Kanal attribué par les Lander de l'Ouest. Bertelsmann répliquant que la CLT était elle aussi actionnaire d'une autre chaîne, la CLT vient de lui ôter cet argument en se retirant de Telefünf. Certains observateurs estiment toutefois que le conflit pourrait aller jusqu'à la fin du pacte autour de RTL-Plus.

□ **Cent quinze licenciements à La Cinq.** – Environ cent quinze salariés de La Cinq – dont une trentaine de techniciens et une vingtaine de journalistes – ont été avertis oralement de leur licenciement ; les lettres officielles le leur confirmant devaient être expédiées ces jours-ci. C'est avant le 25 mars que M. Silvio Berlusconi doit présenter le tour de table qu'il cherche à réunir pour une première augmentation de capital de 700 millions de francs. Son plan doit être avalisé par le tribunal de commerce, puis par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. S'il est possible qu'Hachette participe à cette opération de reprise – qui lui éviterait, en partie, les conséquences financières d'un arrêt total, – les banques actionnaires seraient, de leur côté, découragées par les perspectives de la chaîne. Les recettes des deux premiers mois de 1992 (80 millions de francs) sont, en effet, insuffisantes pour espérer équilibrer les coûts dans le respect de la réglementation.

Lors des élections professionnelles

Léger recul de la CGT à la SNCF

Selon les résultats rendus publics, vendredi 20 mars, par la direction de la SNCF, les élections professionnelles confirment la première place de la CGT, malgré une légère érosion, et une stabilité globale des autres organisations.

Pour les comités d'établissements, avec un taux de participation de 85,12 % pour 206 217 inscrits, la CGT obtient 41,87 % des suffrages, contre 44,18 % en 1989 (– 2,31 points). FO baisse également, en passant de 7,10 % à 6,73 %. Les autres organisations progressent très légèrement : la CFDT passe à 28,96 % contre 28,23 % en 1989, la CFTC à 7,06 % contre 6,44 %, la FGAAC-agents de conduite autonomes à 3,80 % contre 3,42 %, et la FMC-cadres à 10,28 % contre 9,31 %.

Aux élections des délégués du personnel, avec un taux de participation de 85,74 % pour 198 130 inscrits, le recul de la CGT est plus faible : 44,01 % contre 45,44 % en 1989. La CFDT est en baisse (29,40 % contre 29,67 %), mais toutes les autres organisations bénéficient d'une légère hausse ou sont quasiment stables : FO (5,64 % contre 5,34 %), CFTC (5,53 % contre 5,06 %), FGAAC (3,23 % contre 3,24 %), FMC (10,91 % contre 9,88 %).

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 16 AU 20 MARS 1992

PARIS

Les grands méchants taux

INDICE CAC 40

-1,44 %

Les mois de mars se suivent et ne se ressemblent pas. *Portée par la* libération du Koweït et la fin de la guerre du Golfe, la Bourse de Paris volait en mars 1991 *de succès en succès*. Las, cette année et depuis trois semaines, elle aurait plutôt ten*dance à se morfondre, voire* à s'inquiéter de tout et même de son ombre. Conséquence, sur les cinq séances de la semaine, quatre se sont conclues par des baisses et le repli global atteint 1,44 %. La cause presque unique de ses tourments, on la trouve une nouvelle fois du côté du MATIF et des taux d'intérêt. Paradoxe dont les marchés financiers sont coutumiers, la confirmation, tant espérée, de la reprise économique américaine est maintenant une source d'inquiétudes ! La logique des investisseurs est la suivante : toute reprise de l'activité va dans le sens d'une hausse des taux et génère de l'inflation. A partir de ce principe imparable, le redémarrage même poussif de la croissance outre-Atlantique et ensuite en Europe, est *«un bien qui peut faire mal»*.

Dès lundi matin, à l'ouverture de la séance, le ton était donné. La lourde chute (– 3 %) de Tokyo, revenu à ses niveaux de février 1987, entraînait Paris dans son sillage. La baisse du MATIF, affecté par les tensions sur l'emprunt du Trésor américain à trente ans, et l'accueil plus que réservé du plan d'épargne en actions concocté par le ministère des finances ne réchauffaient pas l'atmosphère. La baisse atteignait même 1,30 % en milieu de matinée et un petit redressement dans l'après-midi permettait de limiter les dégâts à un repli de 0,92 %. Pourtant, le lendemain, un vent d'optimisme venu de l'autre côté de l'Atlantique permettait au marché français de retrouver le chemin de la hausse. Les statistiques américaines pour le mois de février, notamment sur la production industrielle en progression de 0,6 % et *sur les mises en chantier* et les permis de construire, en hausse respectivement de 9,6 % et 4,4 %, confirmaient *la reprise de l'activité*. Du coup, l'indice CAC 40 améliorait sa performance tout au long de la journée pour finir sur une hausse de 0,74 %. Répit de courte durée, puisque, après avoir ouvert sur un petit gain mercredi, les valeurs françaises *repartaient rapidement vers la* baisse sous l'influence des taux. Si le loyer de l'argent au jour le jour restait sous les 10 %, le MATIF était particulièrement chahuté. Phénomène aggravant, l'approche des élections régionales éloignait les investisseurs étrangers de la place parisienne. En fin de séance, les pertes atteignaient 0,79 %.

Paralysée par les élections

Jeudi, la Bourse entrait cette fois résolument en hibernation pour cause d'échéance électorale imminente. Dans des volumes de transactions faméliques, les opérateurs jouaient à se faire peur avec des rumeurs de hausse des taux de la Bundesbank. Le MATIF continuait donc à plonger et les valeurs françaises perdaient en clôture 0,32 %. Enfin, le dernier jour de la semaine boursière se situait dans la droite ligne de jeudi, sous le signe de l'indécision et de l'attentisme. Une inactivité digne *«de la veille d'un 15 août»*, expliquaient les opérateurs. Vendredi, en fin d'une séance *«pour rien»*, l'indice affichait une toute petite baisse de 0,15 %.

Dans ce contexte morose, peu de valeurs se sont réellement détachées du lot. Perrier, pour cause d'OPA, fait évidemment partie des rares exceptions, surtout après la décision lundi du tribunal de commerce de mettre sous *séquestre les titres* représentant l'autocontrôle (13,8 %) et cédés à Saint-Louis. De façon étonnante, ce jugement, qui relance la bataille boursière entre le tandem Nestlé-Indosuez et Agnelli, n'a pas entraîné une flambée du titre. Au contraire, après un plus haut de 1 664 francs lundi en séance, l'action Perrier n'a cessé de baisser pour se retrouver à 1 546 francs vendredi à la clôture. Un recul que les analystes expliquent par un dégonflement de la spéculation. Les deux camps en présence sont maintenant condamnés à *négocier et les opportunistes* prennent leur bénéfice.

Autre titre remarqué cette semaine, Pechiney international, qui a été autorisé mercredi par Bercy à céder ses activités «aluminium» et «emballage» à sa maison mère Pechiney. Pechiney International va pouvoir ainsi se désendetter de façon significative. Du coup, l'action gagnait près de 5 % mercredi dans des échanges importants qui représentaient 7 % du volume global des transactions de la journée.

Mais les véritables vedettes de la semaine ont été les autorités boursières. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles ne se ménagent pas. Non contentes de régler cette semaine le sort des OPA (le Conseil des Bourses de valeurs), elles se penchent au chevet d'un second marché malade (la Commission des opérations de Bourse et la Société des Bourses françaises). Déjà en partie clarifiée par la jurisprudence née de l'affaire Perrier et des jugements des tribunaux de Nîmes et de Paris, la réglementation des OPA l'est définitivement à la suite de la décision du Conseil des Bourses de valeurs de modifier son règlement général. *L'offre publique portant sur 66 % du capital de la société* visée, une originalité bien française, a vécu. Désormais, les OPA et *OPE* devront porter sur 100 % du capital. Le ministère des finances s'est empressé de déclarer qu'il homologuera rapidement ses modifications. Elles lui seront soumises officiellement le 8 avril. Nul doute que l'activisme des actionnaires minoritaires dans l'affaire Pinault-Printemps et dans celle au dénouement plus heureux autour *d'Exor et de Perrier* a permis d'accélérer les réformes.

Créé en 1983 pour permettre aux PME et PMI de s'acclimater à la Bourse, le second marché ne *s'est jamais remis* du krach d'octobre 1987. Considéré lors de ses premières années d'existence comme un casino, il est devenu ensuite aux yeux de nombreux investisseurs un marché piège d'où *il est impossible* de sortir quand la tendance est défavorable. Pourtant, les petites et moyennes entreprises françaises ont besoin d'un accès au marché financier pour financer leur développement. Des propositions de relance du second marché devraient ainsi être formulées d'ici à l'automne.

ERIC LESER

Pétroles

	20-3-92	Diff.
BP-France	120	+ 2
ELF-Aquitaine	357	– 7,10
Esso	759	+ 99
Primagaz	700	– 25
Sogerap	394	– 11
Total (div. par 4)	230	– 9,80
Exxon	313,70	– 5,70
Petrofina	1 704	– 34
Royal Dutch	430,20	+ 0,70

Alimentation

	20-3-92	Diff.
Béghin-Say	*615*	+ 1
Bongrain	2 875	– 2
BSN	1 086	– 15
Carrefour	2 549	– 12
Casino, G., Per.	159	– 7,40
Guyenne-Gasc.	1 650	– 10
LVMH	4 480	– 135
Olipar	167	– 3
Pernod-Ricard	1 498	– 15
Promodès	3 467	+ 57
Saint-Louis	1 299	– 98
Source Perrier	1 548	inch.
Nestlé	36 000	+ 950

Pétroles

	20-3-92	Diff.
BP-France	120	+ 2
ELF-Aquitaine	357	– 7,10
Esso	759	+ 99
Primagaz	*700*	– 25
Sogerap	394	– 11
Total (div. par 4)	230	– 9,80
Exxon	313,70	– 5,70
Petrofina	1 704	– 34
Royal Dutch	430,20	+ 0,70

Métallurgie, construction mécanique

	20-3-92	Diff.
Alspi	318	– 2,10
Dassault Aviation	341	+ 1
De Dietrich	*1 509*	+ 28
Fives-Lille	380	+ 7
Peugeot	725	+ 4
SAGEM	1 785	– 3
Strafor, Facom	764	– 16
Valeo	703	– 2
Vallourec	258,30	– 5,70

Matériel électrique

	20-3-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	598	– 5
CSEE	300	+ 25
Générale des eaux	2 258	– 22
Intertechnique	820	+ 37
Labinal	720	– 19
Legrand	4 110	– 110
Lyon. des eaux	497	– 1
Matra	164,50	– 13,50
Merlin-Gerin	511	– 11
Moulinex	181	– 5,50
Radiotechnique	640	+ 9
SEB	2 041	+ 9
Sext.-Avionique	231	– 7
Thomson-CSF	155	– 7
IBM	489,50	– 15,80
ITT	*370,20*	+ *9,20*
Schlumberger	323,90	+ 0,90
Siemens	2 273	– 7

Bâtiment, travaux publics

	20-3-92	Diff.
Auxil. d'entr.	1 001	– 44
Bouygues	596	– 19
Ciments français	320,20	– 9,80
GTM	377	– 8
Immob. Phénix	147	+ 3
J. Lefebvre	940	– 10
Lafarge-Coppée	349,70	– 0,30
Poliet	522	– 13
SGE-SB	243	+ 1

Valeurs diverses

	20-3-92	Diff.
Accor	748	– 26
Air liquide	757	– 16
Bic	671	– 2
Bis	350,40	+ 17,50
CGIP	1 220	– 30
Club Méd.	526	– 9
Elf Sanofi	1 184	– 10
Essilor	400	+ 1,50
Euro Disney	161,30	+ 0,50
Europe 1	910	– 41
Eurotunnel	42,50	– 1,45
Groupe Cité	522	+ 2
Hachette	170,10	– 12,60
Havas	492,50	– 6,80
Marine Wendel	332	– 12
Navigation mixte	1 121	– 4
Nord-Est	112,10	– 2,70
L'Oréal	782	– 6
Saint-Gobain	526	+ 5

Produits chimiques

	20-3-92	Diff.
Institut Mérieux	6 000	+ 380
Roussel-Uclaf	2 220	– 20
Synthélabo	1 170	– 15
BASF	831	+ 1
Bayer	1 010	+ 10
Hoechst	870	+ 13
Imp. Chemical	124,50	+ 0,40

Banques, assurances,

	20-3-92	Diff.
AGF	501	– 6
AXA (ex-Cie Midi)	*920*	– *10*
Bail Equipement	135,10	inch.
Bancaire (Cie)	475	– 26
Cetelem	822	– 2
CCF	185,30	– 9,70
CFF	959	– 63
CFI	298	+ 0,40
Chargeurs	1 190	– 15
C. Local de France	231,60	+ 1,10
CPR	277	– 5,10
Eurafrance	1 633	+ 43
GAN	1 948	– 27
Locindus	710	– 12
Paribas	390,10	– 12,70
Schneider	667	– 8
Société générale	516	– 13
Sovac	820	– 5
Suez (Cie fin.)	333	+ 1,90
UAP	536	– 22

Mines, caoutchouc

	20-3-92	Diff.
Géophysique	619	– 30
Imétal	319	+ 6,50
Métaleurop	90,10	+ 0,80
Michelin	163,30	– 2,80
RTZ	54,60	– 0,65
ZCI	2,08	inch.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Source Perrier	450 895	724 499 825
Alc.-Alsthom	*1 039 963*	*624 273 648*
Euro Disn. SCA	3 287 826	532 640 232
Saint-Gobain	1 004 055	528 339 367
Gle des Eaux	230 206	522 759 546
Elf-Aquitaine	1 251 498	452 476 323
LVMH	101 280	425 889 973
Total cat. B	1 684 947	399 198 597
BSN	351 159	385 073 467
Peugeot SA	436 466	312 644 387
Air liquide	395 573	302 036 580
Laf. Coppée	847 148	291 065 547
Oréal (L')	326 531	256 471 849
Rhône-Poulenc	435 476	255 176 324

(*) Du vendredi 13 mars 1992 au jeudi 19 mars 1992 inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Gal. Lafayette	+ 20,1	Saint-Louis	– 6,7
Essu	+ 16,9	Matra	– 6,5
Salomon SA	+ 15,4	André SA	– 5,7
EBF	+ 9,4	SFIM	– 5,6
CGP	+ 8,3	Source Perrier	– 5,4
Institut Mérieux	+ 6,2	CFF	– 5,2
Berger SA	+ 6,1	SCOA	– 5,2
BIS	+ 5,3	Bancaire (Cie)	– 5
CSEE	+ 5,3	Hachette	– 5
Unibail	+ 4,4	*Casino*	– 4,8
Gaz et Eaux	+ 4,3	Primagaz	– 4,6
Pechiney	+ 4,3	MMB	– 4,5
Nouv. Galeries	+ 3,8	SCOR SA	– 4,3
Crédit national	+ 3,5	Auxil. Entrepr.	– 4,2

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 20 mars 1992

Nombre de contrats : 93 996 environ.

COURS	ÉCHÉANCES			
	MARS 92	JUIN 92	SEPT. 92	DÉC. 92
Premier	106,06	107,72	108	–
+ haut	106,14	107,76	108	–
+ bas	105,88	107,48	107,78	–
Dernier	105,98	107,60	107,82	–
Compensation	105,98	107,58	107,82	107,90

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	13-3-92	16-3-92	17-3-92	18-3-92	19-3-92
RM	2 260 017	2 780 694	2 499 508	2 466 341	2 366 467
Comptant R. et obl.	2 989 767	4 509 396	7 414 248	4 861 763	5 189 692
Actions	127 219	64 625	83 643	632 506	195 783
Total	5 377 003	7 345 715	9 997 399	7 960 610	7 751 942

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	111,9	110,8	111,4	111	110,7
Etrangères	102,7	101,8	101,8	103,3	103,2

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	16-3-92	17-3-92	18-3-92	19-3-92	20-3-92
Indice gén.	523,4	522,7	524,4	522,3	520,3
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 933,69	1 943,59	1 928,18	1 921,99	1 919,12

MARCHE LIBRE DE L'OR

	Cours 13-3-92	Cours 20-3-92
Or fin (kilo en barre)	63 200	62 100
– (kilo en lingot)	63 100	62 150
Pièce française (20 fr.)	358	381
• Pièce française (10 fr.)	435	449
Pièce suisse (20 fr.)	380	381
Pièce latine (20 fr.)	383	388
• Pièce tunisienne (20 fr.)	385	356
Souverain	464	462
• Souverain Elisabeth II	474	465
• Demi-souverain	340	340
Pièce de 20 dollars	2 085	2 085
– 10 dollars	1 102,50	1 040
• – 5 dollars	700	890
– 50 pesos	2 375	2 330
• – 20 marks	467	430
– 10 florins	392	370
• – 5 roubles	230	255

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

NEW-YORK

Portée par la reprise

INDICE DOW JONES

+1,25 %

Face aux signes concordants de reprise économique aux Etats-Unis et sans accélération de l'inflation, Wall Street a connu une semaine favorable. Les investisseurs ont retrouvé des raisons d'être optimistes, même s'il n'était pas question d'euphorie. Les gains sont d'ailleurs restés limités dans l'attente de la publication des résultats trimestriels des entreprises améri*caines. L'indice Dow Jones des* valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 276,38 points, en hausse de 40,47 points (1,25 %) par rapport à la semaine dernière.

Le gouvernement américain a publié cette semaine une rafale de statistiques encourageantes sur *l'état de santé de l'économie (forte* hausse des mises en chantier de logements et nette reprise de la production industrielle en février, légère baisse du déficit commercial en janvier et recul des demandes d'allocations chômage début mars).

La Réserve fédérale a aussi conforté le marché en publiant mercredi une étude indiquant que l'économie américaine donne des *signes de reprise dans plusieurs* secteurs d'activité alors que les chefs d'entreprise se montrent légèrement plus optimistes.

En dépit de ces bonnes nouvelles, les investisseurs ont peu bougé, préférant attendre confirmation de cette amorce de reprise avec la publication, vers la mi-avril, des résultats des entreprises américaines pour le premier trimestre 1992. De plus, le niveau des liquidités dont disposent les opérateurs a nettement diminué et ces derniers sont devenus plus sélectifs dans leur choix de titres.

Indice Dow Jones du 20 mars, 3 276,38 (c. 3 235,91).

	Cours 13 mars	Cours 20 mars
Alcoa	69 1/8	70 3/8
ATT	38 1/4	40 5/8
Boeing	44 3/4	44 5/8
Chase Man. Bank	23 1/4	25 1/8
Du Pont de Nemours	44 1/2	46 3/8
Eastman Kodak	42 5/8	40 5/8
Exxon	57 1/8	54 7/8
Ford	36 5/8	40 1/2
General Electric	78	78 5/8
General Motors	37 1/8	39 1/8
Goodyear	62 1/4	67 1/4
IBM	89 5/8	86 1/8
ITT	63 3/8	66 1/4
Mobil Oil	61 5/8	58 1/2
Pfizer	71 3/4	71
Schlumberger	57 1/4	56 3/8
Texaco	58 7/8	57
UAL Corp. (ex-Allegis)	145 1/4	151
Union Carbide	24 7/8	25
United Tech.	51 3/4	53 3/8
Westinghouse	19 5/8	19 5/8
Xerox Corp	75 1/4	76 7/8

TOKYO

Poursuite de la baisse

INDICE NIKKEI

- 1,32 %

La Bourse de Tokyo a poursuivi sa baisse, le Nikkei passant même sous la barre des 20 000 yens lundi. L'indice est toutefois remonté en fin de semaine pour terminer jeudi à 20 185,09 (vendredi la place était fermée pour cause de jour férié – équinoxe de printemps). Sur les quatre jours, le Nikkei a perdu 270,97 yens (– 1,32 %) après un recul de 2,60 % la semaine précédente. Le volume des transactions a été en *hausse à 440,15 millions d'actions* échangées contre 330,2 millions la semaine précédente.

Le marché est tombé lundi au plus bas depuis le 16 février 1987 (19 531,52), le Nikkei perdant 618,90 yens (– 3,03 %) à 19 837,16 yens. Les investisseurs restaient déprimés par l'environnement économique et politique au Japon tandis que l'approche de la fin de l'année fiscale nippone *(31 mars) provoquait des ajuste*ments de position. Mardi, les propos rassurants du ministre des finances, selon lequel *«la situation s'améliorerait»* dès que la comptabilité des entreprises serait définitivement établie, ne rassuraient pas totalement les intervenants. Le Nikkei s'appréciait de 0,4 % avant de rechuter mercredi, – 0,77 %. Toutefois, le marché enregistrait un sursaut jeudi à la suite de spéculations appuyées d'une baisse des taux de la Banque du Japon, actuellement de 4,5 %. *«Si la baisse du loyer de l'argent est de 0,75 point, elle aura une répercussion favorable sur le marché, alors que si elle n'est que de 0,5 point elle n'aura qu'un faible impact»*, affirmait un opérateur. Nippon Telegraph and Telephone (NTT), qui avait enregistré treize séances consécutives de baisse jusqu'à mardi, a terminé la semaine à 663 000 yens, contre 656 000 yens vendredi dernier.

	Cours 13 mars	Cours 19 mars.
Akai	540	515
Bridgestone	1 100	1 100
Canon	1 310	1 280
Fuji Bank	2 030	2 000
Honda Motors	1 470	1 520
Matsushita Electric	1 280	1 310
Mitsubishi Heavy	582	584
Sony Corp.	3 960	3 930
Toyota Motors	1 260	1 380

LONDRES

Affectée par les élections

– 0,8 %

La Bourse de Londres a vécu au rythme des sondages et des statistiques économiques décevantes pendant la semaine écoulée, perdant encore 0,8 % après les débuts peu prometteurs de la campagne du *gouvernement conservateur* en vue des élections générales du 9 avril.

Le marché, traditionnellement *favorable* aux conservateurs, a été secoué mercredi par la publication de deux sondages donnant cinq *points d'avance aux travaillistes* après la présentation du contre-budget de M. John Smith, chancelier de l'Echiquier du «cabinet fantôme». Les mauvaises statistiques ont aussi continué à pleuvoir : baisse de la *production* industrielle en janvier, hausse du chômage en février, à son plus haut niveau depuis quatre ans et demi, maintien de l'inflation à 4,1 % en rythme annuel le mois dernier alors que les analystes espéraient une baisse.

Indices du 20 mars : 100 valeurs, 2 456,6 (c. 2 476) ; 30 valeurs, 1 916,5 (c. 1 935,8) ; Fonds d'Etat, 86,06 (c. 86,36) ; Mines d'or, 123,4 (c. 123,9).

	Cours 13 mars	Cours 20 mars
Bowater	7,68	7,75
BP	2,62	2,61
Charter	4,93	5,03
Courtaulds	5,14	4,68
De Beers	13,46	15
Glaxo	7,84	7,62
GUS	19	19,40
ICI	12,53	12,30
Reuters	11,23	11,42
Shell	4,47	4,43
Unilever	9,27	9,11
Vickers	1,54	1,53

FRANCFORT

Consolidation

+ 0,21 %

Expectative et attentisme ont été les maîtres mots cette semaine à Francfort, où l'on attend toujours des stimulants pour relancer la hausse. Dans ce contexte calme, l'indice instantané DAX a gagné 0,21 % à 1 736,30 points. Les investisseurs attendent des signes de reprise économique en Allemagne pour revenir sur le marché. Mais la résistance de Francfort constatée ces dernières semaines en dépit de l'absence de bons indicateurs économiques montre que la clientèle internationale est toujours intéressée par le marché boursier allemand. Le volume des échanges sur les marchés des actions des huit places boursières allemandes s'est élevé cette semaine à 33,94 milliards de deutschemarks, contre 28,25 milliards la semaine dernière.

Le marché obligataire a fluctué dans une marge étroite. Le taux de rendement moyen des emprunts publics a tourné autour de 8,1 %.

Indices du 20 mars : DAX, 1 736,30 points (c. 1 732,64) ; Commerzbank, 1 992,9 points (c. 1 992,7).

	Cours 13 mars	Cours 20 mars
AEG	218,50	217
BASF	245,10	247
Bayer	294,30	298
Commerzbank	264,10	262,60
Deutschebank	724,60	724,30
Hoechst	253,60	259,60
Karstadt	657	659
Mannesman	280,20	283
Siemens	672	673,50
Volkswagen	371	363,50

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Deux emprunts sortent du lot

Dans l'ambiance très maussade qui régnait ces derniers jours dans tous les compartiments du marché international des capitaux, rares ont été les nouveaux emprunts à se mettre vraiment en évidence. Deux euro-émissions ont su toutefois retenir l'attention des spécialistes. Elles ont toutes les deux été bien accueillies par les investisseurs, mais elles se distinguent surtout par des aspects techniques qui en font des opérations de référence.

La Banque européenne d'investissement a émis, mercredi 18 mars, pour 500 millions de dollars d'euro-obligations à des conditions sévères qui ont néanmoins suffi à assurer un placement tout à fait satisfaisant. D'une durée de cinq ans, les titres rapportent au départ 7,28 %, soit douze centièmes de point de pourcentage seulement de plus que les fonds d'Etat américains. La qualité des titres a attiré les *investisseurs parmi les plus* importants du monde, notamment des banques centrales.

Le produit de l'emprunt sera utilisé tel quel, le dollar étant depuis plusieurs mois une monnaie très recherchée par les bénéficiaires des prêts de la Banque européenne. Les financements accordés par cet organisme ne sont toutefois pas immédiats, ils ne s'effectuent pas non plus nécessairement en une fois, et un même emprunt peut être en faveur de plusieurs bénéficiaires. Entre le moment où les ressources se drainent sur le marché des capitaux et celui où elles sont reprêtées, il peut s'écouler un délai de plusieurs mois. Il convient donc de placer ces fonds à court terme de façon à bénéficier d'une rémunération jusqu'au moment où ils seront utilisés.

Or, sur le marché du dollar, on ne peut pas se contenter d'agir de la sorte car les dépôts à court terme rapportent moins que les investissements à long terme. La Banque européenne vient, avec l'aide de Goldman Sachs International, eurobanque chargée de l'opération, de trouver une solution à ce problème. Un système compliqué de couverture a été mis en place, qui fait que finalement tout se passe pour l'emprunteur comme si les taux à court terme étaient plus élevés que ceux à long terme. Cela permet de placer les fonds sur le marché monétaire et d'en retirer un rendement supérieur au taux d'intérêt de l'emprunt. La formule est appelée à être reprise par d'autres débiteurs de tout premier plan.

Sur les principaux marchés européens, la situation continue d'être beaucoup plus confortable à cet égard car l'échelle des taux d'intérêt y est anormale. Les dépôts de courte durée y sont mieux rémunérés que les placements à longue échéance, une situation qui reflète la politique monétaire suivie en Allemagne.

Rachat d'un placement privé

La seconde transaction particulièrement intéressante de ces derniers jours porte sur 225 millions d'écus, et elle est pour le compte du Crédit local de France. Elle a ceci de particulier qu'il ne s'agit pas entièrement d'argent frais. Pour 50 millions d'écus, elle remplace un emprunt privé qui, il y a quelques mois, avait été contracté auprès d'un seul prêteur. Des opérations privées de ce genre sont courantes. Elles ont comme grand avantage pour l'unique investisseur de répondre parfaitement à ses besoins. Il a, par exemple, le choix du mode ou même du moment de sa rémunération, qu'il pourra faire coïncider avec ses propres échéances. Mais cette liberté a son prix, elle l'empêche de mobiliser sa créance dont le profil est trop spécifique.

S'il souhaite s'en défaire avant la date de *remboursement*, il ne peut guère compter que sur une offre de rachat de la part du débiteur. C'est précisément ce qu'a fait le Crédit local par le truchement d'une banque, qui a bien joué son rôle d'intermédiaire financier. A la date du rachat, la dette sera annulée. Pour la rembourser, l'emprunteur en a rajouté le montant à la somme de 175 millions d'écus qu'il entendait offrir en souscription publique sur le marché international des capitaux.

Un emprunteur de premier plan dont la présence sur l'euromarché est quasi permanente a tout intérêt à se montrer aussi accommodant. Pour se procurer les fonds dont il a l'emploi, il lui faut avoir accès à toutes les sources de financement. Les transactions à caractère privé prennent une grande importance et, comme sur le marché public, la concurrence est vive pour l'obtention des capitaux. Les prêteurs seront enclins à préférer un débiteur à un autre s'ils savent qu'on peut lui faire confiance, qu'il gère vraiment sa dette et qu'on ne risque pas de demeurer pris au piège dans un investissement qui n'aurait d'autre issue que son remboursement final.

Un trait plus classique de l'opération du Crédit local est qu'elle est destinée à se greffer sur un emprunt existant, ce qui fera passer son encours à 725 millions d'écus. La nouvelle tranche était offerte de façon à rapporter 8,73 % aux investisseurs. Son produit a fait l'objet d'un contrat d'échange de façon à procurer à l'emprunteur des fonds en dollars des Etats-Unis sur lesquels il lui faudra servir un taux d'intérêt variable. Trois banques, de nationalités différentes, se sont directement occupées de cette affaire, le Crédit commercial de France en tant que chef de file de l'emprunt, J. P. Morgan et Istituto Bancario San Paolo di Torino.

Il y a eu, la semaine passée, deux autres émetteurs français sur le marché de l'écu, la Caisse centrale de coopération économique, qui se présentait par l'intermédiaire du Crédit lyonnais, pour un montant de 200 millions sur cinq ans, et la banque Indosuez, qui a levé pour 75 millions d'obligations de deux ans de durée sous la conduite de l'eurobanque londonienne d'une maison japonaise, Daiwa.

Sur le marché du franc, la société Aérospatiale avait confié au Crédit lyonnais le soin de lancer son second emprunt de l'année. C'est une eurotransaction de 1 milliard et d'une durée de dix ans. Par ailleurs, une signature nouvelle est venue enrichir la liste des emprunteurs en francs, celle de Toyota Motor Credit Corporation, une société américaine du groupe japonais, qui jouit d'un excellent crédit sur le plan international. Dirigé par Paribas, l'emprunt de 1,5 milliard de francs de Toyota s'est, pour l'essentiel, vendu en Suisse. Sa durée est de trois ans.

CHRISTOPHE VETTER

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Tristesse et déception

Tout s'est conjugué cette semaine à Paris pour déprimer le marché financier : l'approche des élections régionales et cantonales, les inquiétudes, plus ou moins fondées, sur la politique de la Bundesbank, la lassitude de certains opérateurs. On a donc vu les cours du MATIF, bon baromètre de l'opinion, chuter encore, revenant de 107,02, sur l'échéance mars, à 106,14, après avoir un moment «cassé» le seuil de 106 comme il avait, quinze jours auparavant, cassé le seuil de 107,30, considéré comme important par les analystes sur graphique de la Société générale, qui voyaient alors ce cours revenir sur ses plus bas niveaux de juin dernier (103,88).

Notons que les cotations de l'emprunt «notionnel» sur le MATIF passent, maintenant, de l'échéance mars à l'échéance juin qui, pour des raisons techniques (changement de type d'obligation *livrable à l'échéance*) vaut un peu plus cher (107,76). Mais l'évolution de la tendance reste la même. On le voit bien sur les rendements à long terme, celui de l'OAT à 10 ans passant de 8,55 % à 8,66 %, l'écart avec le Bund 10 ans s'élargissant à 0,7 point contre 0,6 point. L'ampleur des variations depuis quelques mois n'est pas mince : le rendement de l'OAT à 10 ans est revenu de 8,90 % au début de décembre 1991 à 8,35 % à la mi-janvier 1992, pour remonter à près de 8,70 %, comme on l'a vu.

Cette morosité est due en grande partie aux ventes et à l'abstention des investisseurs étrangers (les américains de Londres, comme Salomon, Morgan Stanley, Lehman, etc.) qui avaient «fait» la hausse des cours en janvier et ont provoqué leur reflux depuis. Elle semble excessive à certains analystes, comme M. Christopher Potts, économiste à la salle des marchés d'Indosuez, selon lesquels les cours sont proches des plus bas, comme le serait celui des étrangers. *Ces derniers, on le sait,* ont du mal à comprendre le fonctionnement, ou le dysfonctionnement, de la cuisine politique française, et redoutent l'«après-élections». Ils se rappellent le remplacement surprise de M. Michel Rocard par Mme Edith Cresson, en mai dernier, qui avait suscité, de leur part, des réactions négatives, c'est-à-dire des ventes massives d'OAT.

Taux directeurs inchangés

En milieu de semaine, le marché a joué à se faire peur en apprenant que le chancelier Kohl assisterait, le 19 mars, à la réunion du conseil d'administration de la Bundesbank. Il frissonnait déjà à l'évocation d'un scénario-catastrophe suivant lequel le chancelier se rendrait au conseil pour tenter d'empêcher la Bundesbank de relever à nouveau ses taux directeurs.

C'était faire preuve d'une imagination un peu morbide. Il semble, en effet, que M. Kohl, qui ne s'était pas rendu à une séance du conseil depuis juillet 1988, ait voulu assister à celle du 19 mars le jour où le Bundestag adoptait la réforme dudit conseil, dont les membres représentant les Lander passent de 12 à 9 (ils auraient dû être 16, mais les fusions en ont décidé autrement).

Si on y ajoute les 8 membres du directoire, les «fonctionnaires», l'effectif du conseil passe à 17, avec une légère majorité aux Lander. En tout cas, la BUBA a maintenu inchangés ses taux directeurs tout en admonestant sévèrement le gouvernement contre l'inflation et le dérapage du déficit budgétaire. A cet égard, les négociations entre le patronat et le puissant syndicat IG Metall reprendront le 24 mars. Une des branches, celle des chauffagistes, a obtenu 7,2 % d'augmentation, mais à l'IG Metall on assure que ce chiffre ne constitue pas une référence.

Aux Etats-Unis, on a relevé avec intérêt les propos de M. John Laware, l'un des gouverneurs de la Réserve fédérale des Etats-Unis, s'exprimant devant l'Association internationale des banques en Floride : *«Il est de plus en plus clair que nous en avons peut-être fait suffisamment»* (pour ce qui concerne la baisse des taux). Il a estimé que l'économie américaine avait *«tourné une page»* et connaissait une *«reprise réelle»*, prévoyant une hausse de 2 % du PNB en 1992 avec une progression d'un point au premier trimestre.

M. Laware a exprimé le vœu de voir les taux à long terme diminuer, en précisant que la Réserve fédérale était *«étonnée»* qu'ils ne l'aient pas déjà fait, ce retard, selon lui, s'expliquant par le scepticisme du marché en ce qui concerne la maîtrise de l'inflation.

Sur le marché obligataire de Paris, l'atmosphère était lourde, avec peu d'acheteurs et des étrangers sur le reculoir avant les élections. Mis à part les emprunts des banques placés dans leurs réseaux (Crédit agricole et Crédit lyonnais), seul le Comptoir des entrepreneurs s'est présenté pour 800 millions à 9,30 %, et cela a été une belle «colle».

Pour la semaine prochaine, on attend la Banque européenne d'investissement, Floral (faux nez du Crédit local), la Société générale et la Lyonnaise de banque. Sur le front des SICAV, suivant les statistiques d'Europermance, l'encours total, capitaux et intérêts, a progressé de 35,1 milliards de francs en février 1992, contre 54,3 milliards de francs en janvier, pour atteindre 1 713,3 milliards de francs, dont 1 181,9 milliards de francs pour les SICAV court terme et 984 milliards de francs (+26,1 milliards de francs) pour les SICAV monétaires.

Pour ces derniers, les souscriptions nettes ont été de 17,7 milliards en février contre 27,5 milliards en janvier, les achats nets sur les SICAV obligations atteignant 3,6 milliards de francs en février contre 4,3 en janvier, tandis que les SICAV actions continuent de se contracter : -3,3 milliards de francs en collecte à fin février.

FRANÇOIS RENARD

DEVISES ET OR

Le dollar hésite

La devise américaine, qui avait marqué le pas la semaine dernière après une forte avance, est prudemment repartie de l'avant, butant toujours sur la barre des 1,68 DM, dure à franchir jusqu'à présent. Ce redémarrage sans fièvre a été provoqué par quelques bonnes nouvelles en provenance des Etats-Unis, notamment *les demandes d'indemnités*-chômage, en diminution de 27 000 unités et les signes de reprise des ventes d'automobiles, après une année entière d'érosion : par rapport à mars 1990, ces ventes sont en hausse de 2,7 % pour les voitures et de 15 % pour les camions.

Sur le thème d'une reprise économique aux Etats-Unis, oui ou non, de nombreux analystes relèvent qu'aucun redémarrage sérieux ne peut se produire sans augmentation des emplois. Or, depuis le début de la récession en juillet 1990, un million d'emplois ont été détruits et les créations nettes commencent à peine.

Or, selon M. Robert Solow, Prix Nobel d'économie, un rythme d'augmentation de 3 % du PNB est juste suffisant pour empêcher le taux de chômage d'augmenter, ou, à la rigueur, pour le faire légèrement baisser. Or, ce rythme de 3 % ne peut être atteint durablement que si l'emploi augmente parallèlement, ce qui est loin d'être le cas à l'heure actuelle, où les créateurs d'emplois ne suivent pas du tout les signes de reprise enregistrés dans les ventes au détail, la construction de logements et la vente d'automobiles. Inquiétant...

Au sein du Système monétaire européen, la livre sterling est toujours déprimée à l'approche des élections législatives britanniques, pour lesquelles les sondages donnent une légère avance aux travaillistes. Quant aux élections régionales et cantonales en France, elles n'affectent guère la tenue du franc. Vendredi, en fin d'après-midi, le cours du mark est revenu en-dessous de 3,3950 francs, au plus bas depuis le début de septembre 1991. Au plus haut, entre-temps, la devise allemande avait valu près de 3,42 francs.

L'or au plus bas depuis 1986

Décidément, l'or n'a plus la cote : en fin de semaine, le cours de l'once de 31,1 grammes a glissé au-dessous de 340 dollars à Londres, tombant à 337 dollars, au plus bas depuis juin 1986, après une pointe à près de 500 dollars en 1987 et un sursaut à 400 dollars en 1990. Bien des raisons expliquent ce glissement : ralentissement de l'inflation partout dans le monde, qui retire au métal fin une grande partie de son intérêt comme valeur-refuge; ventes en provenance des pays de l'Est et du Moyen-Orient.

Surtout, relève M. Jean-Claude Martini, PDG de la Compagnie parisienne de réescompte-or, ce sont les acheteurs qui font défaut, notamment chez les particuliers, qui, eux aussi, sont vendeurs dans les pays où, auparavant, on aimait bien le métal pour des raisons d'évasion fiscale : France, Italie, etc. Dans les successions, les héritiers qui trouvent de l'or s'en débarrassent en premier. Le résultat est qu'à Paris, sur un marché au chiffre d'affaires quotidien de 10 à 15 millions de francs, les particuliers sont vendeurs nets pour 70 à 100 kilos, en lingots ou en pièces assez décotées puisque le napoléon est inférieur de 1 % à 2 % à la valeur du poids de métal contenu (prime négative).

A cette occasion, il est probable que le régime fiscal français de l'or non industriel, c'est-à-dire négocié sous forme de pièces anciennes et de lingots, ne résistera pas à l'abaissement des frontières dans la CEE au 31 décembre 1992. En Europe, il est prélevé une TVA de 12 % à 14 % sur les transactions à l'achat, sauf en France, où, en revanche, les ventes sont taxées à 7,5 % depuis 1976, théoriquement pour frapper les plus-values. Il en résulte une évasion de l'or français, qui sort par contrebande pour être vendu à l'étranger en détaxe. Des modifications sont donc à prévoir.

Enfin, si le succès du référendum sur la politique gouvernementale en Afrique du Sud éloigne le spectre de troubles politiques dans un proche avenir, l'accession de Noirs à certains postes politiques est susceptible de conduire à des augmentations de salaires dans les mines du pays et, donc, à une élévation des coûts de production qui, en moyenne, frôlent les 270 dollars l'once, avec des extrêmes de 150 à 400 dollars. Si les cours internationaux du métal continuaient à glisser (on prévoit 320 dollars l'once), la rentabilité de la production d'or d'Afrique du Sud et de la CEI pourrait être gravement affectée, avec des conséquences politiques qui pourraient peut-être, selon M. Martini, amener les banques centrales occidentales à acquérir du métal.

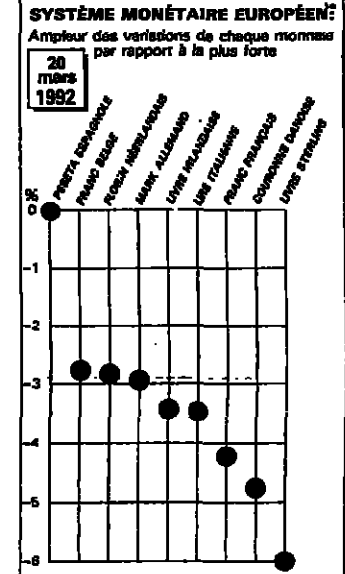
F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 16 MARS AU 20 MARS 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7855	–	17,5685	65,7246	59,6302	2,8985	52,9661	0,0007
	1,7140	–	17,6772	66,4010	60,006	2,9180	53,3333	0,0008
Paris	9,7077	5,6920	–	374,1045	339,4156	16,4985	301,4830	4,5174
	9,6960	5,6570	–	375,6308	339,4539	16,5071	301,7066	4,5256
Zurich	2,5949	1,5215	26,7304	–	90,7274	4,4101	80,5879	1,2075
	2,5812	1,5060	26,6218	–	90,3690	4,3945	80,32	1,2048
Francfort	2,8601	1,6770	29,4624	110,2201	–	4,8608	88,8241	1,3309
	2,8563	1,6665	29,4590	110,6573	–	4,8628	88,88	1,3332
Bruxelles	58,8397	34,50	6,0611	22,6749	20,5724	–	18,2733	2,7380
	58,7387	34,27	6,0579	22,7556	20,5640	–	18,2773	2,7416
Amsterdam	3,2199	1,8880	33,1693	1,2408	112,5819	5,4724	–	1,4984
	3,2137	1,8750	33,1447	1,2450	112,5112	5,4712	–	1,5000
Milan	2148,93	1260	221,3633	828,1301	751,3416	36,5217	667,3728	–
	2142,50	1250	220,9651	830,0132	750,0750	36,4750	666,666	–
Tokyo	229,3897	134,50	23,6296	88,3996	80,2027	3,8985	71,2394	0,1067
	228,4762	133,30	23,5637	88,5126	79,9879	3,8896	71,0933	0,1066

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 20 mars, 4,2319 F contre 4,2438 F le vendredi 13 mars 1992.



* Taux calculés par rapport aux cours pivots de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Horizon dégagé pour le platine

En approuvant par un «oui» massif la poursuite des réformes en Afrique du Sud, mardi 17 mars, les Blancs n'ont pas pour autant accepté de voir les grands conglomérats miniers abandonner aux Noirs leurs prérogatives, sites et unités d'extraction. A la veille de la consultation, cependant, le marché du platine s'était inscrit à la baisse, passant sous la barre symbolique des 350 dollars l'once (1) à New-York.

Les opérateurs craignaient qu'un «non» (au demeurant improbable) entraîne des grèves dans les sites d'extraction. Au lendemain du référendum, les cours ont finalement remonté légèrement à 353 dollars l'once. Mais comme l'indiquait justement M. Patrice Léger, un des responsables du négoce au comptoir français Lyon Alemand, *«nul n'a jamais cru à une interruption des livraisons sud-africaines. La seule chose qui compte pour le platine, c'est de savoir s'il y aura ou non une reprise économique, et quelle sera la demande de l'industrie automobile».*

Les observateurs notent en effet que, dans un passé récent, les grèves chez le grand producteur sud-africain Impala n'ont pas provoqué de hausse sensible des cours. Seul a augmenté le taux de location du métal, c'est-à-dire la marchandise que les producteurs dans l'impossibilité temporaire de livrer empruntent sur le marché pour honorer leurs contrats. Les grèves ont aussi eu pour conséquence d'accroître la prime sur ce qu'on appelle la mousse de platine (en réalité une poudre à granulation régulière), utilisée dans la fabrication des catalyseurs automobiles (difficiles à dissoudre, les lingots de platine ne trouvent guère de débouché dans ce secteur). Globalement, la consommation mondiale de platine pour les pots non polluants continue de progresser, mais de façon moins importante que prévu, en raison des ralentissements enregistrés coup sur coup par les économies française, américaine et japonaise. La consommation de métal à des fins de placement n'est pas très attractive, en raison, notamment, des différentes taxes prélevées sur les achats de métaux précieux. Dans un contexte de taux d'intérêt élevés, les investisseurs préfèrent en outre placer leur argent sur des Sicav et autres instruments financiers peu ou pas imposés, plutôt que sur des morceaux de platine susceptibles de se déprécier, et de surcroît fortement taxés. Au Japon, où l'incitation à investir sur ces métaux est plus grande, la tendance est nettement à la baisse depuis plusieurs années.

Deux freins à la production

D'après une étude américaine publiée par une société de conseil sur les métaux précieux, la consommation mondiale de platine devrait fortement s'accroître entre 1991 et 1995, passant de 4,780 millions d'onces à 5,110 millions d'onces. Au cours de cette période, la demande de métal blanc par l'industrie automobile progresserait de 55 % (865 000 onces) pour s'élever à 2,4 millions d'onces. Si les voitures absorbaient déjà l'an passé 36 % de *la production disponible, leur part* pourrait passer à 50 %.

Quant à la production mondiale, elle devrait progresser moins rapidement que la demande, pour deux raisons principales. En premier lieu, la morosité des prix ces dernières années a incité plusieurs groupes sud-africains sinon à fermer des unités (Crocodile River, du groupe Impala), du moins à réviser à la baisse leurs programmes d'expansion. Ensuite, les professionnels considèrent qu'en 1991 l'ex-URSS a outrepassé ses capacités habituelles de vente en écoulant 990 000 onces, soit 23 % de l'offre mondiale.

La production soviétique dans les années 80 représentait chaque année quelque 350 000 onces, avant de bondir en 1990 à 700 000 onces. La performance exceptionnelle de l'an passé n'a pu s'accomplir qu'au prix d'un prélèvement dans les réserves stratégiques. Autrement dit, l'offre de l'actuelle CEI devrait s'infléchir, au moins dans un premier temps, les problèmes de commercialisation s'ajoutant aux difficultés d'exploitation des sites.

L'étude américaine précitée laisse entrevoir pour 1992 un déficit mondial de 75 000 onces, qui pourrait se creuser à plus de 300 000 onces en 1995. Le surplus mondial, qui s'élève *actuellement à 455 000 onces,* disparaîtrait totalement pour faire place à un manque de 330 000 onces. Mais il ne s'agit là que de prévisions...

ÉRIC FOTTORINO

(1) Une once de platine pèse 31,1035 grammes.

PRODUITS	COURS DU 20/3
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 330 (+ 6) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 322 (+ 16) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 455 (– 70) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	269,5 (+ 2,20) Dollars/tonne
Café (Londres) Mai	878 (+ 33) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mai	1 076 (+ 19) Dollars/tonne
Blé (chicago) Mai	398 (+ 13) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	270 (– 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	179 (+ 2,4) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Le Monde

L'affaire de la tour BP de la Défense

Le gérant de deux grandes surfaces de Seine-et-Marne a été inculpé

M. Jean-Claude Gallet, gérant des grandes surfaces Intermarché de Montévrain et de Saint-Thibault-des-Vignes (Seine-et-Marne), a été inculpé, vendredi 20 mars, de *« complicité de faux et de complicité d'abus de biens sociaux »* par M. Jean-Luc Delahaye, le juge d'instruction parisien chargé du dossier de la tour BP, et écroué. L'enquête a permis d'établir que des relations financières existaient entre ces deux grandes surfaces de Seine-et-Marne et la société Eurocen, spécialisée dans le blanchiment de capitaux et contrôlée par le policier Daniel Voiry (*le Monde* du 23 janvier).

Outre ces liens financiers, l'Intermarché de Saint-Thibault était apparu à diverses reprises dans le dossier de l'enquête. Ainsi, le brigadier chef Daniel Voiry s'était suicidé, en décembre 1990, après avoir garé sa voiture sur le parking de cette grande surface. Son fils, M. Michel Voiry, dirigeait une société de vente d'automobiles installée dans l'enceinte de l'Intermarché et dans laquelle il était associé à Pascal Ganne, retrouvé pendu à son domicile le 11 février.

Le nom de M. Jean-Claude Gallet, le gérant, figure aussi parmi les clients de l'agent d'assurances du groupe AXA, Bernard Derycke, retrouvé pendu, avec une balle dans la tête, à son domicile de Seine-et-Marne, le 26 mars 1990. C'est en examinant les comptes de Bernard Derycke que les enquêteurs étaient remontés jusqu'à la société Eurocen et à l'opération immobilière de la tour BP.

M. Christian Schwartz remis en liberté

Le juge Delahaye a remis, vendredi 20, en liberté, sous un strict contrôle judiciaire, M. Christian Schwartz, inculpé et écroué le 2 octobre dernier. M. Schwartz, inculpé d'abus de biens sociaux et de faux et usage de faux, était directeur général de la société immobilière P II associée à la société Lucia, filiale du groupe du promoteur immobilier Christian Pellerin, lors de l'achat de la tour.

Derniers jours de campagne en Provence

Imbroglio juridique autour des anciens chantiers navals de La Ciotat

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Dans un jugement rendu le 25 février, mais notifié vendredi 20 mars, le tribunal administratif de Marseille a annulé une décision du 3 novembre 1989, par laquelle le maire (UDF-PR) de La Ciotat, M. Jean-Pierre Laffont, avait fait jouer son droit de préemption pour acquérir les terrains privés des anciens chantiers navals de la commune. Statuant sur une requête déposée par le conseil général des Bouches-du-Rhône et l'ex-société Lexmar-France, le tribunal a estimé que la décision attaquée était entachée d'un vice de forme, car non motivée.

Les actifs de la Normed, l'ex-société des chantiers, avaient été primitivement cédés, de gré à gré, à la banque Worms, agissant comme mandataire de l'Etat, par une ordonnance du tribunal de commerce de Paris en date du 4 août 1989, pour la somme de 55 millions de francs. La commune de La Ciotat avait fait jouer son droit de préemption et avait racheté, le 13 janvier 1990, au comptant, pour 45 millions de francs, l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers de l'ex-Normed, à l'exception de l'outillage. Cette initiative visait à faire obstruction au plan de reprise de la Lexmar. Le conseil général des Bouches-du-Rhône estime que l'annulation de la décision du 3 novembre 1989 permet à la banque Worms de redevenir propriétaire de la totalité des actifs des anciens chantiers. Dans ce cas, il envisage de lui racheter une parcelle de 4 hectares de terrains (sur les 13), qui est enclavée dans le domaine public maritime et dont la maîtrise lui paraît nécessaire en vue de la relance des chantiers, mais la commune de La Ciotat a déjà entamé la démolition de certains bâtiments et s'apprête à lancer sur les terrains contestés la construction d'un IUT et d'une médiathèque.

Venu vendredi matin à Digne soutenir la liste UPF des Alpes-de-Haute-Provence conduite par M. Pierre Rinaldi (RPR), vice-président du conseil régional, M. Jean-Claude Gaudin a accusé M. Bernard Tapie, à propos de l'éventuelle relance des chantiers navals de La Ciotat, de *« se déguiser en pilleur d'épave et en pêcheur des voix communistes »*, nous indique notre correspondant François de Bouchony. *« La fusion des trois chantiers navals de La Ciotat, La Seyne, et Dunkerque a coûté, de 1982 à 1987, 8 milliards de francs aux contribuables*, a déclaré le président du conseil régional sortant. *Le dernier bateau construit à La Seyne n'avait même pas fait l'objet d'une commande : c'est la marine nationale qui a été contrainte d'en faire l'acquisition. »*

G. P.

Après l'incident de la réunion électorale du Front national

Les recherches se poursuivent pour retrouver l'auteur du coup de feu de Bagnols-sur-Cèze

Après l'incident survenu jeudi 19 mars à Bagnols-sur-Cèze (Gard), peu avant une réunion électorale du Front national, au cours duquel un lycéen de dix-neuf ans, Gaël Pelletier, manifestant contre le FN, a été blessé par balle, la police entendait toujours, samedi 21, une dizaine de témoins présents sur les lieux, mais n'obtenait que des versions contradictoires. L'auteur du coup de feu n'était toujours pas retrouvé. L'hypothèse du geste d'un militant du Front national est l'*« une des directions dans lesquelles s'orientent les recherches »*, disent les enquêteurs. Selon le père de la victime, le véhicule du responsable local du Front national a été pris à partie après et non avant le tir du coup de feu, contrairement à la version initialement diffusée (*le Monde* du 21 mars). M. Jean-Marie Le Pen a déclaré, vendredi 20 mars, à Grasse, (Alpes-Maritimes), que *« la responsabilité du Front national n'est pas engagée »*. *« Il s'agit peut-être*, a t-il ajouté, *d'une provocation, ce qui n'est pas exclu à quarante-huit heures des élections, ou bien ce sont les gens qui craignent d'être agressés et molestés qui font de l'autodéfense, ce qui est très regrettable. »*

□ **Un mort dans l'effondrement d'un immeuble à Bordeaux.** – Une jeune femme de vingt-sept ans, Elisabeth Charron, est morte ensevelie sous les décombres de l'immeuble soufflé par une explosion de gaz le 20 mars, rue du Jardin-Public à Bordeaux *(nos dernières éditions du 21 mars)*. Six autres personnes ont été blessées. Elisabeth Charron, qui habitait dans cet immeuble depuis un mois, a été écrasée par les gravats. – (*Corresp.*)

La mort de Robert Pontillon

M. Robert Pontillon, sénateur (PS) des Hauts-de-Seine, président de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale, est décédé vendredi 20 mars des suites d'une longue maladie. MM. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, et Laurent Fabius, premier secrétaire du PS, ainsi que M. Pierre Mauroy, dont il était proche au sein de ce parti, ont rendu hommage à l'ancien maire de Suresnes, qui sera remplacé au Sénat par Mme Françoise Seligmann.

Un socialiste de la vieille école

Socialiste de la vieille école, Robert Pontillon était avec son épouse, Marie-Josèphe Pontillon, décédée en 1985, un notable expérimenté du mouvement socialiste français et européen. Il avait entamé une carrière politique, au lendemain de la guerre, dans la presse de ce qui s'appelait alors la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière), avant d'entrer au cabinet de M. Gérard Jaquet, secrétaire d'Etat chargé de l'information auprès du président du conseil, Guy Mollet, puis de devenir le spécialiste des relations internationales de son parti. Il est vrai que né à Paris, le 4 décembre 1921, de parents socialistes, il avait été inscrit dès sa douzième année aux Faucons rouges (les scouts de la SFIO), avait adhéré lui-même au parti en 1937 et animait les Jeunesses socialistes à Issoudun, dans l'Indre, lorsque la guerre avait éclaté.

Arrêté par les Allemands, déporté en Tchécoslovaquie en 1943, Robert Pontillon s'évade et rejoint les maquis tchèques, ce qui lui vaudra la médaille de la Résistance de ce pays. Rapatrié en France par l'armée américaine, il achève ses études par une licence en droit et devient journaliste à *Centre-Presse*. Puis il vient à Paris, où il est nommé rédacteur en chef du *Drapeau rouge*, organe des Jeunesses socialistes, dont la direction est « noyautée » par des trotskistes. Il ne suit pas ces derniers dans leur opposition à Guy Mollet. En 1948, il entre au service étranger du *Populaire*, le quotidien de la SFIO, et au département des affaires internationales du parti.

Son rôle auprès de M. Jaquet, secrétaire d'Etat à l'information en 1956, puis ministre de la France d'outre-mer en 1957, lui permet d'accéder, en octobre 1957, à la direction du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer, en remplacement de Pierre Schaeffer. Six ans plus tard, il est écarté de cet organisme, par le premier ministre, Georges Pompidou, qui lui reproche d'avoir accompagné Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO, dans un voyage politique en Union soviétique. Membre du comité directeur de la SFIO, il entre à la compagnie Thomson-Houston, où il est chargé des activités éducatives, puis devient, en 1965, maire de Suresnes, sur une liste d'union avec les communistes, alors que la mairie était détenue par la SFIO en alliance avec le centre et les gaullistes. En 1967, il est élu, dans le canton de Suresnes, conseiller général des Hauts-de-Seine, département dont il dirige la fédération socialiste.

Les portes de l'Internationale

Le congrès d'unification d'Epinay-sur-Seine, auquel il participe dans le sillage de M. Pierre Mauroy, confirme Robert Pontillon dans la responsabilité des relations internationales du nouveau PS. Auprès du premier secrétaire, M. François Mitterrand, auquel il ouvre les portes de l'Internationale socialiste (IS), il agit pour faire comprendre aux partis européens, hostiles à toute entente avec les communistes, la stratégie d'union de la gauche. Il obtient, en janvier 1973, la participation des dirigeants des partis de l'IS à une conférence destinée à soutenir le PS à trois mois des élections législatives. La même année, au congrès extraordinaire de Bagnolet, il défend la construction européenne, dont il est un militant constant, et plaide pour l'élection de l'Assemblée de Strasbourg au suffrage universel.

Robert Pontillon est de ceux qui amorcent, au PS, un débat sur la défense, qui aboutira à la conversion des socialistes à l'armement nucléaire en 1978. Animateur des Conventions pour l'armée nouvelle au côté de Charles Hernu, il contribue à améliorer l'audience de la gauche parmi les officiers. Son évolution vers la doctrine gaulliste de défense, que combattait la SFIO, ne l'empêche pas de rester fidèle à l'alliance avec les Etats-Unis, ce qui lui vaut d'être dénoncé comme atlantiste par les communistes et par la minorité du PS autour de M. Jean-Pierre Chevènement. Il est élu, en janvier 1978, président de l'Union des PS de la Communauté européenne.

Elu sénateur des Hauts-de-Seine à l'automne précédent, Robert Pontillon, qui a continué de s'intéresser aux médias – il préside le Salon de l'audiovisuel et de la communication, – défend l'idée d'une évolution de ce qui est, alors, le monopole des chaînes publiques de radio et de télévision, afin de permettre la création de radios libres dans le cadre du secteur public. La préparation des premières élections européennes est, néanmoins, sa grande affaire, avec la difficile mise au point d'un programme des PS de la Communauté. Cependant, en avril 1979, le congrès de Metz, marqué par la rupture de la majorité – M. Mauroy ayant fait cause commune avec M. Rocard, – lui fait perdre, au profit de M. Lionel Jospin, le secrétariat aux relations internationales, et il ne figure pas parmi les élus socialistes à Strasbourg.

Devenu conseiller spécial de M. Mauroy à l'hôtel Matignon après la victoire de la gauche, en mai 1981, Robert Pontillon ne bénéficie guère des répartitions de postes auxquelles peut procéder le nouveau pouvoir. L'ambassade de France à Washington lui est refusée par M. Mitterrand. Aux élections cantonales de mars 1982, il perd son siège de conseiller général et, un an plus tard, la mairie de Suresnes. Réélu sénateur des Hauts-de-Seine en septembre 1986, après une difficile bataille interne au terme de laquelle il est censé céder son siège à une mitterrandiste, Mme Françoise Seligmann, après deux ans de mandat – ce qu'il ne fait pas, – il ne retrouve un rôle important qu'en accédant, en juin 1990, à la présidence de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale. Il se fait, dans cette fonction, l'avocat d'une défense commune conçue comme le pilier européen de l'OTAN, ce qui n'est pas la thèse de M. Mitterrand.

PATRICK JARREAU

□ **Mme Seligmann devient sénateur des Hauts-de-Seine.** – Robert Pontillon sera remplacé au Sénat par Mme Françoise Seligmann, membre du secrétariat national du PS, chargée des organismes centraux, qui était son suivant de liste dans les Hauts-de-Seine lors des élections sénatoriales de 1986.

[Née le 9 juin 1919 à Marseille, Mme Seligmann rejoint la Résistance dans le mouvement Combat, à Lyon, en décembre 1941. Elle siège au Mouvement de libération nationale après la guerre, puis adhère en 1949 à la Ligue des droits de l'homme. Proche de Pierre Mendès France, elle participe à la lutte contre la guerre d'Indochine, puis à la dénonciation de la torture en Algérie. Entrée au Parti socialiste en 1974, elle est élue au comité directeur en 1975, au bureau exécutif en 1981 et fait partie, depuis cette date, du secrétariat national.]

Les élections dans « le Monde »

Le Monde publiera lundi 23 mars (daté 24) les résultats commentés des régionales dans les départements et les villes de plus de cinquante mille habitants, la composition des nouveaux conseils régionaux, les résultats de tous les cantons avec les commentaires département par département, ainsi que l'état des lieux parti par parti. *Le Monde* du 24 mars (daté 25) publiera les résultats des villes de plus de quinze mille habitants en Ile-de-France, ainsi que les pertes et les gains électoraux des grandes formations politiques par département.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 21 mars 1992 a été tiré à 497 354 exemplaires.

Un tableau de Picasso volé au Musée de Grenoble

GRENOBLE

de notre correspondant

L'un des plus petits tableaux de la collection d'art moderne du Musée de Grenoble, *l'Enfant à la poupée*, peint par Picasso en 1901 sur une pièce de bois – il mesure 23,3 centimètres sur 31,8 – a été dérobé, jeudi 19 mars, pendant les heures d'ouverture au public des salles d'exposition. Ce vol, constaté au moment de la fermeture du musée, n'a été déclaré à la police que le lendemain matin. Les responsables du musée se sont en effet interrogés pendant plusieurs heures sur cette absence, qu'ils ont tout d'abord attribuée à un décrochage en vue d'une éventuelle restauration. Ils ont porté plainte au nom de la ville de Grenoble, propriétaire du tableau.

Pendant la journée, le musée n'est pas équipé en caméras. Pas plus qu'il n'est muni d'un dispositif électronique de protection des œuvres contre les vols. Seuls des gardiens surveillent ses salles. *L'Enfant à la poupée* est la première œuvre de Picasso acquise par un musée français. Celui de Grenoble l'acheta au peintre en 1935. Il fut dérobé une première fois en 1949, mais retrouvé une semaine plus tard à Nice. Il est estimé aujourd'hui à plus de 30 millions de francs.

C. F.

□ **Trois dessins de Picasso retrouvés.** – Trois dessins de Picasso ont été retrouvés, vendredi 20 mars à Paris. Ces trois œuvres, réalisées en 1955 pour le film d'Henri-Georges Clouzot *le Mystère Picasso*, se trouvaient en la possession d'un receleur, qui a été interpellé. D'une valeur de 3 millions de francs, ces dessins, qui appartiennent au Musée Picasso à Paris, avaient été volés le 19 janvier 1990, lors d'une exposition au Musée de la Vieille Charité à Marseille.

Décès de François Chavane

Le producteur de films François Chavane est décédé le 11 mars des suites d'un empoisonnement alimentaire. Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

Né à Paris le 5 avril 1910, François Chavane, qui appartient à une famille de notaires, fait des études de juriste puis se tourne vers le cinéma. En 1938, il est directeur commercial d'*Eclair Journal* et commente les actualités. Sous l'Occupation il s'essaie à la production avec *Marie-Martine*, d'Albert Valentin, et *l'Inévitable M. Dubois*, de Pierre Billon. Sa carrière commence vraiment en 1947 après qu'il aient racheté la société Cinéphonic. Il coproduit avec Alain Poiré *les Casse-pieds*, de Noël-Noël et Jean Dréville, qui remporte un grand succès. En 1950, il produit *Caroline chérie*, adaptation du roman de Cecil Saint-Laurent.

François Chavane, qui contrôlait ses films de bout en bout depuis l'écriture du scénario, va être un promoteur très avisé de ce cinéma commercial et populaire où l'on trouve à la fois les deux suites de *Caroline chérie*, *Je l'ai été trois fois*, de Sacha Guitry, *Les hommes ne pensent qu'à ça*, la première réalisation d'Yves Robert, *Rue de l'Estrapade* et *les Aventures d'Arsène Lupin*, de Jacques Becker. C'est encore à lui que l'on doit, en 1958, les débuts d'Edouard Molinaro dans la réalisation : *le Dos au mur*.

François Chavane s'attacha toute sa vie à défendre les intérêts du cinéma français. Il fut plusieurs fois le président de la Chambre syndicale des producteurs et exportateurs de films français.

J. S.

هكذا من الأصل

Le Monde

L'ÉCONOMIE

Zingaro, l'argent des chevaux

Dans les coulisses, un numéro délicat se joue pour équilibrer les comptes d'un opéra équestre

LES oies cacardent dans leur enclos, mais le cliquetis de la calculatrice couvre leurs cris. Au creux d'une journée de soleil, dans le calme d'une caravane, Marie-France Dupuy, la vigilante, dresse pour le visiteur de passage les comptes de Zingaro. Sous les sabots, les chiffres.

Zingaro, une troupe au nom tsigane qui subtilement unit le cirque, le théâtre, l'opéra *kabuki* européen, et autour d'une piste de sable fait danser ses chevaux au rythme de la nostalgie. Théâtre équestre Zingaro, tel est son nom. Un spectacle brutal et raffiné, rêche et doux comme une eau-de-vie.

«Nous fonctionnons comme un théâtre, non comme un cirque.» L'ancienne psychothérapeute, devenue administratrice dans le monde du spectacle, tient à cette distinction que les représentations justifient. A ce titre, le ministère de la culture accorde une subvention annuelle qui représente 9 % du budget, comme le fait pour le même pourcentage le conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Après les années d'errance, Zingaro est maintenant installé à demeure sur le territoire de la commune d'Aubervilliers où il occupe un terrain viabilisé de 7 hectares, loué depuis septembre 1989 1 franc symbolique.

Michel Boyer

Lire la suite page 24

BARBE

Le défi sud-africain

Le «oui» massif apporté le 17 mars par la communauté blanche au référendum sur la poursuite des réformes est une victoire économique autant que politique. Elle a d'ailleurs été saluée comme telle par les milieux d'affaires. Désormais réhabilitée sur le plan international, l'Afrique du Sud peut espérer non seulement une levée totale des sanctions, mais aussi un retour des investissements étrangers, indispensables pour relancer une économie en plein marasme. Pour autant, rien n'est encore gagné. L'apartheid politique est aboli mais un apartheid économique de facto subsiste. Or sa disparition constitue la condition sine qua non d'un véritable décollage. Sans une garantie de paix sociale les investisseurs tant attendus ne viendront pas... Et dans ce pays encore beaucoup trop dépendant de ses ressources minières, l'égalité reste un rêve lointain : le salaire d'un Noir est en moyenne trois fois inférieur à celui d'un Blanc, et bienheureux encore s'il a un emploi, puisque la moitié de la population active est directement touchée par le chômage.

Lire page 23 l'article de Frédéric Fritscher

Textile : l'art de survivre

En investissant massivement, en délocalisant la confection, la filière textile/habillement allemande a renoué avec le succès... et l'emploi. En France, on a fait tout le contraire : le résultat est décevant

DIVERGENCES franco-allemandes... Au départ, il y a la mode. Si parisienne sur les bords de la Seine; si teutonne sur les bords du Rhin. A l'arrivée, il y a des industriels de la confection et les premiers ne sont pas ceux que l'on croit. Les Français affichent des bilans en berne et ceux qui, comme Jean Cacharel ou Daniel Hechter, avaient conquis une certaine notoriété en pays germain, sont en train de repasser le Rhin. Les Allemands rivalisent d'ambition à l'image de leur nouveau porte-drapeau, Escada, parti à la conquête de la rue du faubourg Saint-Honoré et de l'avenue Montaigne, de la rue Bonaparte (marque Laurel) ou encore de la rue des Saint-Pères (marque Crisca).

Par le chiffre d'affaires ou le nombre de salariés, l'industrie allemande domine de la tête et des épaules sa concurrente française : moins d'entreprises (à peine plus de 2 000 contre 2 500), mais plus de chiffres d'affaires (90 milliards de francs contre 70) et plus de salariés (164 000 contre 135 000). En regard, les deux milliards de francs d'excédents réalisés outre-Rhin par les professionnels du «pays de la mode» (6,42 milliards avec les pays industrialisés), sont peu de chose et ne font pas oublier les 8,5 milliards de déficit globalement enregistrés par la France en 1991 dans le secteur. La confection allemande marque des points; le vêtement français marque le pas.

La cause est connue. Dans les années 60, les industriels allemands vivent mal, les Français bien. Dans les années 70, les premiers investissent massivement, améliorent la productivité de l'amont (le textile), délocalisent leurs unités de l'aval (l'habillement) là où les salaires sont bas, et conçoivent – parfois avec les meilleurs stylistes étrangers – des modèles séduisants et «portables».

FLEXIBILITÉ • Les deux branches industrielles de la filière passent un accord tacite – les vêtements fabriqués par des industriels allemands dans le tiers-monde le sont avec des tissus allemands. Le système trouve sa traduction fiscale avec le TPP (trafic de perfectionnement passif), mesure qui exonère partiellement de droits de douane les vêtements importés fabriqués avec du tissu exporté. En 1975, l'Allemagne fait adopter son système par la Communauté européenne. La boucle est bouclée; l'ensemble de la branche se redresse harmonieusement.

Aujourd'hui, l'Allemagne est le troisième exportateur de textile/habillement du monde (32,3 milliards de deutschemarks en 1990 – quelque 110 milliards de francs, – dont largement plus de la moitié en fibres et tissus). Les Français, pendant ce temps, refusent la délocalisation au nom de la défense de l'emploi, annoncent l'inexorable déclin des industries de l'habillement – industrie de main-d'œuvre – dans les pays développés sous la pression des importations à bon marché, cessent de se moderniser (sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, les investissements sont moitié moindres que dans les années 60). Et quand Pierre Mauroy (premier ministre) et Pierre Dreyfus (ministre de l'industrie) prennent enfin conscience de la débâcle qui s'annonce, ils lient les allègements de charges salariales qu'ils consentent à des engagements sur la modernisation et l'emploi.

Le «plan textile» de 1982 relance l'investissement (+125 % dans l'habillement), mais diffère seulement les suppressions d'emplois (*le Monde* du 15 novembre 1991).

Aujourd'hui, les industriels enfourchent un nouveau cheval de bataille. Celui-là même que le rapport Jollès-Bounine leur indiquait, il y a deux ans déjà : la flexibilité (*le Monde* du 6 décembre 1989).

Pierre-Angel Gay

Lire la suite page 25

ENVIRONNEMENT

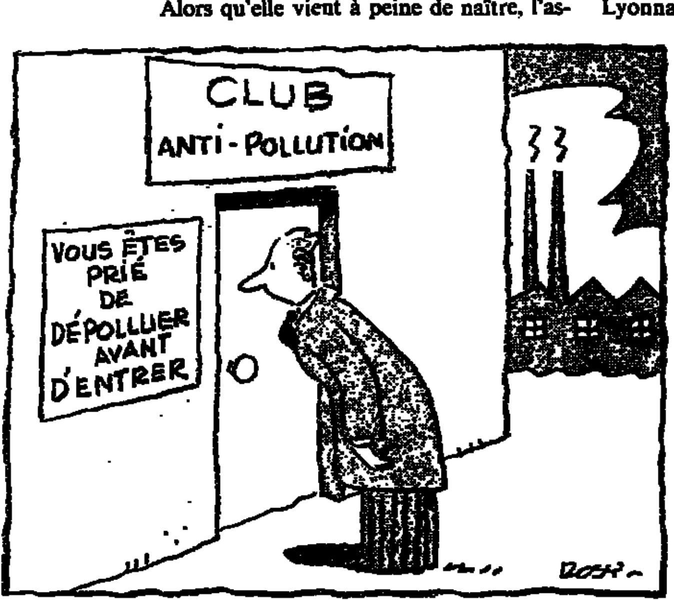
Un lobby industriel antipollution

Une quinzaine de grands groupes viennent de constituer l'Association française des entreprises pour l'environnement, en vue d'agir concrètement et de défendre le point de vue des industriels en la matière

ON avait rarement vu une telle concentration de chefs d'entreprise à la même tribune : pas moins de quinze PDG ou directeurs de quelques-unes des plus grosses sociétés françaises (1) étaient réunis le 17 mars à Paris pour annoncer la naissance officielle de l'Association des entreprises françaises pour l'environnement. Un club pour l'instant très sélectif, mais qui compte s'ouvrir progressivement aux PME et PMI (2).

Le président de la nouvelle association, Jean-René Fourtou, président de Rhône-Poulenc, a expliqué quelles sont les quatre missions de cette nouvelle association. Il s'agit : 1) d'inciter les entreprises à s'engager plus largement dans les problèmes d'environnement ; 2) de favoriser les échanges d'expériences, tant techniques que « managériales » ; 3) de soutenir des programmes d'action ; 4) de défendre le point de vue des entreprises en matière de protection de l'environnement.

De ces quatre missions, la troisième est incontestablement la plus nouvelle. Ce sera en effet la première fois que des industriels français participeront ensemble à des programmes d'action qui ne concernent pas directement leur entreprise. L'association Entreprises pour l'environnement se propose par exemple de financer des programmes de dépollution de sites industriels abandonnés sans propriétaire, ce qu'on appelle les « points noirs orphelins ».



CAGNOTTE • Aux yeux des industriels, l'existence de ces points noirs est très préjudiciable, car elle conforte l'opinion publique dans l'idée que l'activité industrielle est toujours sale et polluante. Pour l'Etat et les collectivités locales, d'autre part, ces points noirs représentent un casse-tête juridico-administratif quasi insoluble. Qui doit payer pour nettoyer des terrains contaminés et laissés en friche depuis des décennies, comme les anciennes usines à gaz de Nantes revendues à un promoteur immobilier ?

Aux Etats-Unis, il existe une loi dite « Superfund », qui permet de mobiliser nationalement des ressources afin de décontaminer les anciens terrains industriels et les sites de décharge. Mais l'application de cette loi s'avère extrêmement difficile, car la recherche des propriétaires et l'identification des responsables prend parfois des années. Il n'existe en France rien de comparable, d'où les encouragements du gouvernement à la proposition Fourtou. Les industriels français vont se charger d'effacer eux-mêmes les malheurs ou les erreurs de leurs collègues disparus.

Alors qu'elle vient à peine de naître, l'association dispose déjà d'une cagnotte non négligeable : 17 millions de francs, représentant le ticket d'entrée des quinze entreprises fondatrices (100 000 francs chacune), plus des contributions volontaires destinées à financer des opérations particulières (de 500 000 francs à 1,6 million de francs). Les deux tiers de ce fonds, selon Jean-René Fourtou, seront consacrés au programme d'actions, qui ne se limitera pas à la résorption des points noirs. Il financera des projets élaborés par divers partenaires, et notamment la nouvelle Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Le fonds dont dispose l'association devrait augmenter rapidement, car Entreprises pour l'environnement envisage d'enrôler d'autres industriels de poids – les grands absents, et notamment les groupes papetiers. Le club va même s'ouvrir aux PMI et PME, moyennant un droit d'entrée réduit, calculé au prorata des moyens financiers de la société. Tout chef d'entreprise devrait, à terme, pouvoir faire partie du club et participer ainsi au programme d'actions qui sera décidé par le prochain conseil d'administration.

Une autre mission de l'association, comme l'a précisé Jérôme Monod, président de Lyonnaise-Dumez, sera de devenir un moyen d'expression des industriels. « *Jacques Delors nous reproche de ne pas faire entendre notre point de vue à Bruxelles*, a-t-il dit. *Nous allons donc nous faire entendre.* » Ce *lobbying*, de l'aveu même du président Fourtou, va « *recouper* » l'action menée par la commission Environnement du CNPF, présidée par Michel Pecqueur – par ailleurs membre fondateur de l'association. Mais, en la matière, les moyens d'expression – et de pression – ne sont jamais assez nombreux. Le président de Rhône-Poulenc le sait bien, lui dont le groupe anime par exemple l'association internationale SCOPE, qui s'efforce de faire valoir le point de vue des industriels producteurs de phosphates...

Entreprises pour l'environnement va aussi mener une action « *planétaire* », en participant aux grands débats comme celui sur le réchauffement de la planète et sur l'effet de serre. Les industriels français, sur ce point, emboîtent le pas au président d'EDF, Pierre Delaporte, qui s'insurge contre une éventuelle taxe sur les émissions de gaz carbonique – « *un péché contre l'esprit* », dit-il. D'après lui, il vaut mieux, avec la même somme, aider les Chinois à dépolluer leurs centrales thermiques plutôt que de contraindre les Allemands à améliorer d'un point un taux de dépollution déjà excellent.

Roger Cans

(1) Air liquide, Compagnie générale des eaux, Elf-Aquitaine, EDF, EMC, Hydro-Azote, Lafarge-Coppée, Lyonnaise des eaux-Dumez, Pechiney, Renault, Rhône-Poulenc, Total, Usinor-Sacilor, Solvay.

(2) Association française des entreprises pour l'environnement, 5, esplanade Charles-de-Gaulle, 92000 Nanterre. Tél : 47-29-09-29.

HUMEUR • par Josée Doyère

La main verte

J'AI la main verte. Sur mon bureau, fort bien orienté, je dois dire, azalées, gardénia et autres hibiscus fleurissent et refleurissent allégrement. Plusieurs d'entre vous m'ont reproché de n'avoir que des « humeurs » moroses. Alors, j'ai décidé de vous parler du printemps, qui vient d'arriver. Et de l'envie qui vous saisit d'acheter chez le fleuriste du coin, ou au quai aux Fleurs (quel joli nom !) si vous habitez Paris, ou dans telle grande surface spécialisée, les plantes qui garniront votre appui de fenêtre, votre balcon ou les parterres de votre maison de campagne.

Et si un quidam, fort astucieusement invité à dîner, a la bonne idée de vous offrir une plante en pot ou – comme c'est la mode actuellement – une de ces compositions où s'empilent pêle-mêle microlierres dévorants et envahissants, boutures d'arbustes qui n'ont aucune chance de se développer dans un tout petit panier, primevères aux couleurs éclatantes et tulipes naines toutes raides et encore fermées..., vous lui sautez au cou, sans vergogne, tout à la joie des plantations du lendemain. Car vous allez, bien sûr, rempoter le tout en bonne place, pour que cela puisse se développer à l'aise et... refleurir. Et il vaut mieux les mettre dans de la bonne terre, car parfois, dans le pot d'origine (en plastique, quelle horreur !), le petit cube de terre plein de racines est tout simplement entouré d'un ramassis de mousse synthétique fort peu nourrissant.

Ça y est ! Je sens que je vais râler de nouveau. Parce qu'il est rare que l'on trouve ces splendeurs encore en bouton. Epanouies au moment de l'achat, elles ne peuvent que se faner dans les jours qui suivent. Si encore elles avaient été stockées convenablement... Mais, pour être présentables plus longtemps, elles ont parfois passé quelques nuits en chambre trop froide... et leur longévité est loin d'être assurée.

J'entends bien : le fleuriste doit vivre et la gestion de son affaire ne lui permet pas de laisser son stock si fugitif se faner prématurément (avant d'avoir trouvé preneur). Pourtant, chez certains fleuristes, qui ne sont pas forcément les plus chers mais qui sans doute ont l'amour de leur métier et des plantes, à fleurs ou non, on trouve des merveilles qui prolongent la joie de l'instant par le bonheur de nouvelles pousses vigoureuses. Cherchez-les, courez-y vite ! C'est le printemps ! ■

LOIS ET DÉCRETS

Cures thermales

La participation des caisses primaires d'assurance-maladie aux frais de séjour des assurés sociaux est désormais plafonnée à 959 francs, contre 933 francs auparavant ; d'autre part, le plafond de revenus permettant de bénéficier de ces prestations est fixé à 93 754 francs.

Les dépenses totales de remboursement des cures thermales ont dépassé le milliard de francs en 1991, soit 0,28 % des dépenses d'assurance-maladie. Sur les 104 stations thermales agréées par la Sécurité sociale, la majorité est spécialisée en rhumatologie et en soin des voies respiratoires. Le chiffre d'affaires de l'ensemble de ces stations est estimé à 6,5 milliards de francs pour 1991.

Arrêté du 2 mars 1992, **Journal officiel du 10 mars 1992**, page 3 500.

Monep

Un décret fixe les règles d'imposition des profits réalisés sur les marchés d'options négociables (MONEP). Selon ce texte, le dénouement d'un contrat sur le MONEP intervient à la date de clôture de la position ouverte. Les contribuables qui réalisent des opérations imposables sur ces marchés doivent déclarer sur une « formule spéciale » – délivrée par l'administration fiscale – le montant du profit net imposable. En cas de moins-values, les contribuables peuvent les reporter au cours des cinq années successives.

Les établissements et les personnes qui tiennent le compte des opérations, qu'elles soient réalisées en France ou à l'étranger, sont obligés de déclarer à l'administration le montant des encaissements et décaissements effectués par chacun de leurs clients. Si ces opérations sont effectuées par l'intermédiaire d'une entreprise, celle-ci doit déclarer la quote-part des encaissements et des décaissements correspondant aux droits de chacun de ses membres. Les contribuables doivent tenir à la disposition de l'administration fiscale tous les documents relatifs à ces opérations.

Décret nº 92-234 du 11 mars 1992, **Journal officiel du 15 mars 1992**, pages 3 743 et 3 744.

Emissions des titres non cotés

Un arrêté transpose dans le droit français des directives européennes concernant l'émission de titres non cotés, faisant appel à l'épargne. Est considérée comme publique une offre de valeurs mobilières diffusée au-delà d'un cercle de trois cents personnes ou placée par des intermédiaires financiers. L'offre au public de valeurs mobilières est subordonnée à l'établissement d'un document d'information appelé « prospectus simplifié », sauf si elle est destinée à des personnes dans le cadre de leurs activités professionnelles, ou si son montant est inférieur à 250 000 francs, ou dans le cadre d'une OPE, d'une fusion ou d'un apport partiel.

Ce document doit fournir, outre l'identité de l'émetteur et de l'intermédiaire financier, des renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur. Le contenu de cette note d'information peut être adapté en fonction de l'activité et de la forme juridique de celui-ci, mais les données doivent être certifiées par des commissaires aux comptes. Le prospectus simplifié est déposé à la COB (Commission des opérations en Bourse) quinze jours ouvrables au moins avant la date envisagée pour l'opération.

Il est mis ensuite à la disposition du public le jour de la souscription de l'émission ou de la mise en vente pour une cession. Il doit faire l'objet d'une publicité dans un ou plusieurs journaux économiques et financiers. Une brochure peut être demandée par toute personne qui en fait la demande auprès du siège de l'émetteur ou des organismes chargés d'assurer le service financier de ces titres. Cet arrêté prend effet à compter du 1er mai prochain.

Arrêté du 3 mars 1992, **Journal officiel du 15 mars 1992**, pages 3 745 et 3 746.

Titres de créances négociables

Un décret du 13 février annonçait la création des bons à moyen terme négociables (BMTM) et réglementait ces titres (« le Monde de l'économie » du 25 février 1992) ; une notation de ces titres est indispensable pour assurer leur promotion et leur développement. Un arrêté précise la liste des agences spécialisées indiquées ci-dessous :

- Euronation France
- Moody's France SA
- Moody's Investors Service
- Standard and Poor's
- Agence d'évaluation financière et Standard and Poor's Corporation

Arrêté du 13 mars 1992, **Journal officiel du 14 mars 1992**, page 3 684.

□ **Rectificatif.** – Une coquille, dans le Bloc-notes du « Monde de l'économie » du 17 mars, nous a fait convertir 516 millions de livres en 5 millions de francs. C'était bien sûr 5 milliards de francs qu'il fallait lire, s'agissant du prix de rachat de la division musique de Virgin.

LA COTE DES MOTS

La « cavalerie de saint Georges »

En 1817, le futur roi de Grande-Bretagne et d'Irlande George IV créait une pièce de monnaie en or : le souverain. Il portait à son avers (le côté face) le profil lauré du roi, et, au revers, un saint Georges à cheval terrassant le dragon.

L'hommage au saint martyr, réputé avoir sauvé la vie d'une princesse menacée par le monstre, alors qu'il était officier de cavalerie de l'armée romaine, en Proche-Orient (IVe s. ap. J.-C.), n'avait rien d'étonnant : n'était-il pas, depuis 1222, le patron de l'Angleterre, et la croix de Saint-Georges n'était-elle pas devenue l'emblème national ?

Les adversaires des Britanniques surnommèrent alors « cavalerie de saint Georges » les pots-de-vin, les « enveloppes » – ou plutôt les sacs de monnaie d'or, – que les représentants de la Couronne versaient aux princes, rois, généraux et hauts fonctionnaires des pays dont ils voulaient s'assurer la neutralité bienveillante, sinon une alliance plus active ; voire des Etats auxquels ils désiraient imposer leur domination. Cette expression imagée perdura au-delà du XIXe siècle, et resta appliquée à ce type de cavalerie sonnante et trébuchante autant que corruptrice.

Mais l'origine de ladite expression est peut-être « à tiroir ». N'aurait-elle pas sa source dans un ordre de chevalerie – the Most Distinguished Order of Saint Michael and Saint George – fondé le 27 avril 1818 par le régent, afin de témoigner la reconnaissance de la Couronne à des citoyens maltais et des îles Ioniennes ? Car Malte et les îles Ioniennes avaient « accédé » au statut de protectorat, en quelque sorte !

Et les titulaires de l'ordre étaient répartis en trois classes : les chevaliers grand-croix, les chevaliers commandeurs et les compagnons. Ces derniers, toutefois, étaient appelés *cavalieri* s'ils étaient maltais. Des « cavaliers de saint Georges », donc...

Jean-Pierre Colignon

BLOC-NOTES

D'une semaine... ... à l'autre

LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE DE LA FRANCE EN 1991 a atteint 131,7 milliards de francs, soit 1,9 % du PIB, contre 93,15 milliards de francs en 1990, selon les chiffres publiés le **13 mars**. Il a été en augmentation pour la première fois depuis 1987 et a été supérieur de 63,2 % aux prévisions (*le Monde* daté 15-16 mars).

PIERRE BÉRÉGOVOY VA LANCER LE PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS. Le **16 mars**, dans une entretien à *la Tribune de l'Expansion*, il a annoncé la création d'un plan d'épargne en actions afin de favoriser l'épargne longue et d'accroître les fonds propres des entreprises (*le Monde* du 17 et du 18 mars).

NESTLÉ MARQUE UN POINT SUR AGNELLI DANS L'OPA SUR PERRIER. Le tribunal de commerce de Paris a annulé le **16 mars** la cession de l'autocontrôle de Perrier au groupe Saint Louis et mis sous sequestre les 13,8 % du capital tant que durera la bataille boursière. Le **18 mars**, le Conseil des Bourses de valeurs (CBV) a rendu obligatoire le lancement d'une OPA sur 100 % du capital d'une entreprise au lieu des deux tiers (*le Monde* des 17, 18 et 20 mars).

RALENTISSEMENT DU COMMERCE MONDIAL EN 1991. Selon le rapport publié le **18 mars** par le GATT, la croissance en volume, la plus faible depuis 1983, a été de 3 %, marquant un ralentissement pour la troisième année consécutive. En valeur, le commerce des marchandises a augmenté de 1,5 % contre 13,5 % en 1990 (*le Monde* du 19 mars).

LA CEE ET LE GATT EN DÉSACCORD SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE. Un panel, instance d'arbitrage du GATT, a publié, le **18 mars**, un verdict rendu récemment, condamnant la politique de soutien de la Communauté européenne à ses quatre cent mille producteurs d'oléagineux. Les experts du GATT avaient été saisis d'une plainte américaine le 4 décembre 1991. Le 18 mars, l'échec des pourparlers euro-américains sur la limitation des aides publiques aux constructeurs d'Airbus, accroît les divergences entre les Douze et les Etats-Unis (*le Monde* du 19 et du 20 mars).

DIMANCHE 22 MARS. France. Elections des conseillers régionaux au scrutin de liste à un tour. Premier tour des élections cantonales.
Albanie. Elections législatives anticipées. Des observateurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe surveilleront la régularité des opérations.

LUNDI 23 MARS. Bruxelles. Conseil des ministres de l'environnement de la CEE.
Vienne. Reprise des négociations sur la dette de la Bulgarie avec les banques créancières.

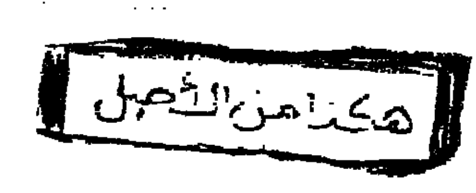
MARDI 24 MARS. Bruxelles. Session plénière du Conseil économique et social européen.
Allemagne. Reprise des négociations salariales dans la métallurgie.
Paris. Clôture de l'OPA ouverte par Pinault sur le Printemps.

MERCREDI 25 MARS. Paris. Les ministres Bruno Durieux et Jean-Louis Bianco rendent leur avis sur le dépistage du sida.
Tignes. Ouverture des Jeux olympiques d'hiver des handicapés, en présence du président François Mitterrand.
Communauté européenne. 35e anniversaire du traité de Rome. Parution du premier manuel européen d'« histoire de l'Europe », publié simultanément par huit éditeurs, dont Hachette en France.

JEUDI 26 MARS. Paris. Jugement sur le fond de la cour d'appel à propos de l'obligation faite à Exor et à ses alliés de lancer une OPA sur Perrier.
Réunion des ministres de l'agriculture des pays membres de l'OCDE : le dossier GATT est toujours au centre des débats.
Bruxelles. Conseil des ministres des transports de la CEE.
Berlin. Congrès sur la privatisation des économies planifiées organisé par la Treuhand et le patronat allemand.

VENDREDI 27 MARS. France. Comité central d'entreprise chez Thomson Sintra ASM sur l'éventuelle suppression de cinq cents emplois.

SAMEDI 28 MARS. France. Les transitaires en douane, menacés par l'ouverture des frontières intérieures de la Communauté européenne, demandent une table ronde avec le médiateur Philippe Lacarrière.

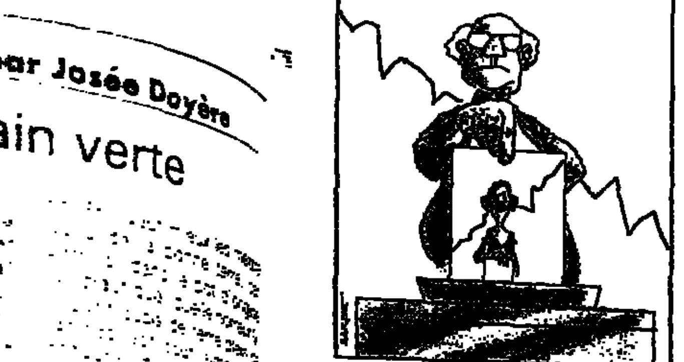


هكذا من الأصل

par Josée Doyère

La main verte

LOIS ET DÉCRETS



Le défi sud-africain

Le succès du référendum sur la poursuite des réformes obtenu le 17 mars par le président De Klerk a été accueilli avec soulagement par les milieux internationaux, qui anticipent une levée totale des sanctions. Mais cette victoire politique ne balaie pas pour autant les nuages qui pèsent sur l'économie

JOHANNESBURG
de notre correspondant

ENVOLÉE des cours du rand et des actions de grands groupes sud-africains cotés à Londres ou à New-York, hausse modeste, mais significative, de la Bourse de Johannesburg. Pas de doute : les milieux financiers internationaux ont salué positivement la victoire du «oui» au référendum, organisé le 17 mars au sein de la communauté blanche, sur la poursuite des réformes. *«C'est un soulagement énorme. Le chemin à parcourir est accidenté mais au moins l'Afrique du Sud est sur la bonne voie»*, assurait, le lendemain du vote, un spécialiste au *Wall Street Journal*. Résultat de deux années de bouleversements conduits par le président Frederik De Klerk dès son élection le 20 septembre 1989, le succès du référendum constitue une victoire économique autant que politique. Il n'en escamote pas pour autant l'ampleur des difficultés à surmonter pour remettre l'Afrique du Sud sur la voie de la croissance.

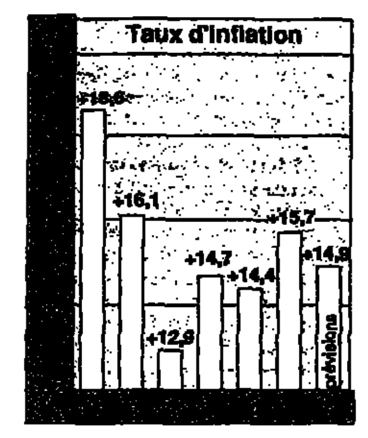
La large adhésion de la communauté blanche au processus de réformes (*le Monde* du 19 mars) donne maintenant au gouvernement les coudées franches pour négocier une nouvelle Constitution et le partage du pouvoir avec la communauté noire qui, jusqu'à présent, était complètement exclue de la vie politique sud-africaine. La perspective d'un gouvernement intérimaire multiracial se profile à l'horizon et sera certainement suivie d'élections au suffrage universel où, pour la première fois, les Noirs participeront au scrutin et éliront leurs représentants au Parlement.

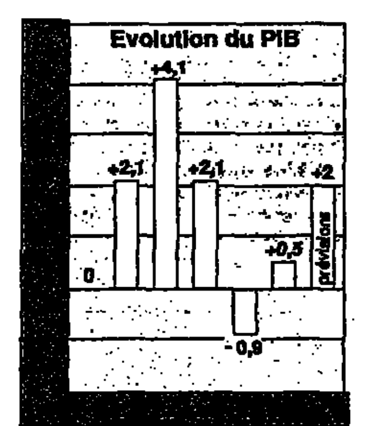
DISPARITÉS • Au plan théorique, l'Afrique du Sud de 1992 n'a donc plus rien à voir avec celle de 1989. Mais au plan pratique, rien n'a vraiment changé pour la majorité de la population, qui se débat toujours dans d'inextricables problèmes matériels. L'apartheid politique est gommé des tablettes, mais un apartheid économique *de facto* lui survit. En 1991, l'Afrique du Sud avait un PNB moyen de 2 942 dollars par habitant. Mais selon l'Urban Foundation, un organisme privé, en 1990 le PNB était estimé à 10 400 dollars par habitant chez les Blancs, contre 1 150, chez les Noirs, 3 900 chez les Indiens et 2 750 chez les métis.

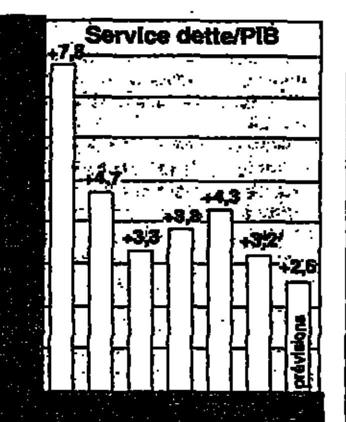
Le véritable défi est bien là ! Il n'y aura pas de nouvelle Afrique du Sud sans que les disparités ne s'estompent. Et le plus vite sera le mieux. Au deuxième trimestre 1991, le salaire moyen d'un Blanc atteignait 3 300 rands tandis que celui d'un Noir n'était que de 1 100 rands. Comment redistribuer les richesses de manière plus juste sans désarçonner l'économie ? La réponse est unanime, qui vient aussi bien du Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela que du gouvernement : le salut passe par une forte croissance susceptible de dynamiser la création d'emplois et de permettre d'importantes dépenses sociales qui minimiseraient les tensions en élevant le niveau de vie des plus défavorisés.

> **Selon certaines sources, près de 50 % de la population active noire est directement touchée par le chômage et le sous-emploi.**

Car le chômage est un fléau qui touche particulièrement les ghettos noirs où la situation est catastrophique et menace la stabilité intérieure. Il semble admis, aujourd'hui, selon certaines sources, que près de 50 % d'une population active estimée à plus de onze millions de personnes (sans compter les quatre homelands «indépendants», Transkei, Bophutatswana, Venda et Ciskei) est directement touchée par le chômage et le sous-emploi.







Mais stimuler la croissance n'est pas si facile alors que le pays est enfoncé dans la récession depuis le dernier trimestre de 1989. Le taux de croissance du PIB est devenu négatif en 1990, à – 0,9 % avant de remonter à 0,5 % en 1991. Les plus optimistes estiment cependant que le mouvement s'est inversé en fin d'année dernière et qu'une reprise de l'activité pourrait peut-être porter la croissance économique à 2 % cette année. Un résultat qui, de toute façon, resterait largement inférieur au taux d'expansion démographique, proche de 3 %.

Si l'ANC et le gouvernement reconnaissent que le niveau d'investissement n'est pas suffisant pour assurer un développement profitant à l'ensemble des communautés, les deux principaux acteurs de la scène politique divergent cependant sur la nature des méthodes à mettre en œuvre. Le gouvernement voudrait favoriser les investissements privés par des mesures fiscales incitatives, par un accès renforcé aux marchés des capitaux grâce au désengagement de l'État et par une amélioration de la productivité.

L'ANC, de son côté, table essentiellement sur la restauration de la stabilité politique et sur une relance par la consommation. L'organisation de Nelson Mandela souhaite aussi que l'État et les entreprises publiques assurent les investissements nécessaires à la satisfaction des besoins de la communauté noire en matière d'habitat, de santé et d'éducation.

REPLI • Mais les investisseurs, qu'ils soient sud-africains ou étrangers, restent en repli. Ils attendent que la situation politique s'éclaircisse et que des assurances sur l'avenir économique du pays leur soient données. Les discours successifs et contradictoires de l'ANC sur les nationalisations ont jeté le trouble dans les milieux d'affaires occidentaux. Le numéro de duettistes de Frederik De Klerk et Nelson Mandela, lors du Forum économique international de Davos, en Suisse, en février, ayant pour but de séduire le gratin du monde libéral et d'inciter les plus influents responsables économiques à participer à la résurrection d'une *«nouvelle Afrique du Sud démocratique et non raciale»* par l'investissement, a intéressé l'auditoire mais n'a pas convaincu.

En dépit de précautions oratoires, Nelson Mandela – qui a continué de prêcher pour le maintien des sanctions – est resté fidèle aux orientations traditionnelles de l'ANC. Il a préconisé l'adoption d'un système d'économie mixte – convenant peut-être bien à l'Afrique du Sud – où le spectre des nationalisations plane toujours. En précisant que *«nationaliser quelques entreprises-clés serait un pas décisif vers la réduction des inégalités dans la répartition des richesses nationales qui sont entre les mains d'une minuscule clique contrôlant cinq conglomérats»*, il a fait frissonner les patrons qui l'écoutaient. En fustigeant, à cette occasion, le secteur privé sud-africain qui *«manque de confiance»* et *«ne réinvestit pas ses bénéfices mais les transfère vers l'étranger»*, Nelson Mandela a estimé à *«55 milliards de dollars»* les sommes distraites par les entreprises *«entre 1970 et 1988»*.

La communauté internationale est pourtant plutôt bien disposée à l'égard de l'Afrique du Sud. En levant progressivement les sanctions économiques qui frappaient le pays, elle a finalement reconnu que les bouleversements intervenus depuis deux ans étaient irréversibles. Des missions commerciales étrangères se succèdent quotidiennement à Pretoria. La levée des dernières sanctions devrait être bientôt suivie de la fin de l'embargo pétrolier. Ne subsisterait alors que l'interdit de l'ONU sur les armes et les technologies nucléaires. Depuis la décision américaine de ne plus systématiquement user de son droit de veto au FMI, la route du Fonds est désormais ouverte aux Sud-Africains, si ce n'est que, pour l'instant, leur balance des paiements étant excédentaire, ils n'y sont pas éligibles.

BONNE RÉPUTATION • Les recours inéluctables au marché financier international pour relancer l'économie et mettre en œuvre les grands projets destinés à l'amélioration des conditions de vie des communautés défavorisées ne devraient pas se faire attendre outre mesure. Le pays jouit d'une bonne réputation. Sa dette extérieure, estimée à 18,3 milliards de dollars, est bien maîtrisée et, rapportée à un PIB de 115 milliards de dollars, elle est largement inférieure aux normes internationales. L'essentiel serait que l'investissement étranger soit dirigé prioritairement vers des secteurs productifs afin de ne pas compromettre, à terme, une croissance convalescente ni porter tort à des comptes extérieurs sains.

La lutte contre l'inflation, en revanche, n'a pas porté les fruits escomptés par les autorités monétaires qui maintiennent pourtant des taux d'intérêt élevés. Voisine de 16 % en 1991, l'inflation ne devrait pas descendre en dessous de 15 % cette année, en dépit de l'introduction de la TVA en septembre dernier.

Les espoirs de redressement conjoncturels ne peuvent cependant masquer les handicaps à long terme d'une économie essentiellement minière, prise en ciseaux par l'épuisement progressif de ses réserves – donc la hausse des coûts d'extraction – et la chute des cours des métaux précieux. L'Afrique du Sud, avait-on coutume de dire, avançait en politique à coups de catastrophes et en économie à coups de chance. La chance aujourd'hui semble sourire au politique. Mais les catastrophes économiques ne sont pas encore définitivement conjurées...

Frédéric Fritscher

Charles Jourdan menacé de mort lente

La ville de Romans, ancienne capitale de la chaussure de luxe, vit encore des heures d'inquiétude. La société Charles Jourdan, la plus connue de ses entreprises, vient d'annoncer un nouveau plan de restructuration qui laisse planer des doutes sur son avenir

ROMANS
de notre envoyé spécial

ON la croyait guérie. Peut-être à tort. L'industrie de la chaussure de luxe montre à nouveau des symptômes de la crise qui avait déjà failli l'emporter au début des années 70. A Romans, dans la Drôme, et à Tournon, en Ardèche, où bottines et escarpins proviennent d'une authentique tradition manufacturière, l'inquiétude a repris le dessus. Motif : les difficultés de la société Charles Jourdan, qui, après vingt années de problèmes récurrents, se trouve de nouveau en difficulté. Son personnel de production, c'est-à-dire près de 650 personnes, connaît trois semaines de chômage partiel et doit être informé des détails d'une nouvelle restructuration, d'ici la fin du mois de mars. Cela ne saurait aller sans soubresauts.

A la mi-janvier, les dirigeants du holding zurichois Portland Cement Werke (PCW), propriétaire de l'entreprise, ont déjà assisté, contraints et forcés, à un étrange pique-nique sur la pelouse du siège social de Sieggenthal. Une quarantaine d'ouvrières françaises étaient venues en autobus, souvent avec leurs enfants, afin de demander, symboliquement, quelques comptes à leur véritable employeur, M. Fritz Wassmer.

Alors que la mairie de Romans se veut rassurante, Jeanny Pedros, une fière Catalane, tête pensante de la CGT-Jourdan et conseiller municipal communiste de 1983 à 1989, envisage carrément le pire. Elle se demande vivement si les dirigeants de la société ne tentent pas de *«la faire mourir à petit feu»*. Ou, tout au moins, d'en donner l'impression, avec d'inavouables espoirs d'aides publiques, qui viendraient éloigner les menaces d'un transfert vers des pays à bas taux de main-d'œuvre.

Fille d'un ancien commandant de l'armée républicaine espagnole réfugié en France en 1939, elle a l'impression pénible de se trouver aujourd'hui coincée entre l'Espagne, à laquelle le groupe Jourdan confie désormais la fabrication des chaussures de la marque de gamme moyenne Charles Jourdan Bis, et la Suisse alémanique, où le groupe PCW conserve un secret jaloux sur ses vrais contours et sur son portefeuille, dans lequel figurent les marques d'horlogerie Eterna et de mobilier De Sede.

SOUPÇONS • Dans le local du comité d'entreprise, sur un tableau blanc digne d'une école de management, figure la structure de coût d'une paire de chaussures Jourdan, de l'achat de la matière première jusqu'au prix de vente, voisin de 1 000 francs. Le coût de la main-d'œuvre française y représente 115,62 francs, à peine, et la CGT en tire un argument massue contre un «déménagement» de la production dans la péninsule Ibérique.

Car les faits sont troublants. En 1987, un tiers de la fabrication des chaussures Jourdan était assuré en dehors des frontières françaises. La proportion «étrangère» a maintenant doublé, avec les doutes. *«La France fait les échantillons gratuits*, dit une ouvrière, *et l'Espagne fera le reste.»* Le rythme de production de l'établissement de Romans est tombé de 2 700 paires/jour, en 1987, à 1 800 paires, en 1991. Six ans auparavant, le groupe employait près de 2 100 personnes en France. Depuis lors ses effectifs ont pratiquement été divisés par trois. La crainte et le soupçon se sont accrus, car les ouvrières savent que le groupe PCW a obtenu du gouvernement français, en 1982, l'autorisation de transférer en Suisse la propriété de la marque Charles Jourdan, moyennant quelques assurances sur la pérennité de l'emploi dans la Drôme.

> **La chaussure ne représente plus maintenant que 20 % de la valeur ajoutée de l'industrie locale, contre 80 %, il y a un quart de siècle.**

«Je ne peux pas affirmer qu'il n'y aura pas de réductions d'effectifs à Romans, reconnaît Emile Mercier, le jeune directeur général adjoint de Charles Jourdan, responsable du site. *Mais s'il devait en survenir, nous nous efforcerions d'en limiter le nombre.»* M. Mercier jure que la production espagnole, environ 20 000 paires en 1992, est destinée au marché américain, où les ventes sont devenues difficiles pour le chausseur drômois. Cette production ne se substituera pas aux ventes actuelles (120 000 à 140 000 paires par an) mais viendra s'y ajouter. L'économie ibérique, en partie «souterraine», devrait permettre une réduction de 20 % sur les coûts.

Pour la suite, le groupe PCW se veut confiant. Il a confié à un Suisse, M. Max Imgrüth, le fauteuil de «directeur du style». Celui qui créa la montre Swatch, l'une des plus belles réussites de mercatique de ces dernières années, a imaginé, pour l'automne-hiver 1992-1993, «sa» première collection de chaussures de luxe, riche de cent trente modèles. Personne, à Romans, ne semble imaginer que cette collection soit celle de la dernière chance, pour l'une des entreprises locales possédant la plus forte notoriété.

RECONVERSION • *Signe des temps* : dans son hôtel de ville, Gérard Chaumontet, adjoint (PS) aux affaires économiques de Romans, se dit bien *«préoccupé»* par Charles Jourdan. Mais il ajoute aussitôt, comme pour se rassurer, que l'industrie de la chaussure ne représente plus, maintenant, que 20 % de la valeur ajoutée de l'industrie locale, au lieu de 80 %, il y a un quart de siècle. *«Nous avons réussi notre reconversion sans que le public s'en aperçoive»*, assure-t-il. L'agglomération compte désormais des transformateurs de plastiques techniques, qui ont naturellement commencé leur carrière en injectant des talons de chaussures, mais aussi deux importants ateliers du groupe Pechiney, construisant des assemblages de combustible nucléaire. Les milieux économiques et les élus ont créé en 1987 la convention Creanova, consacrée aux industries du luxe et à leurs technologies, qui a conquis une belle renommée.

Le chausseur Stéphane Kélian, installé à Romans, lui aussi, témoigne d'ailleurs que la crise du luxe n'est pas une malédiction. Il a su bâtir, depuis 1960, une entreprise de huit cents personnes, et vient de réaliser, *via* la Bourse de Lyon, une augmentation de capital d'un produit total de 46,6 millions de francs afin de financer son développement et d'accueillir une participation du groupe André. «Anti-Jourdan» selon certains, il a fait évoluer son entreprise familiale sans donner de leçons à quiconque.

Gérard Buétas

PERSPECTIVES

ÉNERGIE

Quand le gaz avait une odeur de scandale

Acheter du gaz à l'URSS en pleine répression polonaise, « surpayer » le gaz algérien pour des raisons idéologiques ? La France de 1982 l'a fait pour échapper au spectre de la pénurie d'énergie. Rétrospective d'une double crise

DEUX pays assurent chacun un tiers de l'approvisionnement gazier de la France : la Russie et l'Algérie, le dernier tiers provenant du gisement de Lacq, des Pays-Bas et de Norvège. La part des deux principaux fournisseurs est-elle excessive? Met-elle en péril l'indépendance énergétique de la France? La question ne suscite guère de débat. Russe ou algérien, le gaz, si l'on peut dire, n'a plus d'odeur. L'an passé, Gaz de France a pu, dans une totale indifférence, prolonger de dix à quinze ans trois contrats de gaz avec l'Algérie. Personne n'y a trouvé à redire alors que la stabilité politique du deuxième fournisseur de la France est peu assurée. Idem pour la Russie. Comment ne pas opposer à cette apathie les extraordinaires passions que soulevèrent, il y a tout juste dix ans, la signature avec l'Union soviétique et l'Algérie des «grands contrats gaziers». Indépendance énergétique, risques d'une interruption des approvisionnements : les problèmes étaient les mêmes qu'aujourd'hui. Les réponses étaient différentes.

« Une grave erreur pour l'intérêt national de la France » ; *« Mauvaise action et décision dangereuse »* : en janvier 1982, le gouvernement socialiste de Pierre Mauroy est en mauvaise posture. La droite l'étrille et certains de ses alliés – radicaux de gauche et CFDT – ne le ménagent pas. La cause de cette poussée de fièvre : la signature en catimini, dans la nuit du 22 au 23 janvier à Paris, d'un contrat gazier entre Paris et Moscou, ou, plus exactement entre Gaz de France et son homologue soviétique, Soyouzgas Export. Il prévoit la fourniture à compter de 1984 et pendant vingt-cinq ans de 8 milliards de mètres cubes par an de gaz soviétique, pour un montant global estimé à plus de 200 milliards de francs. La date de la signature du contrat ne pouvait pas tomber plus mal. L'Occident est encore sous le coup des événements de Pologne où l'état de guerre a été proclamé le 13 décembre 1981 par le général Jaruzelski et où se poursuivent les arrestations d'intellectuels et de militants de Solidarité.

TEMPÊTE • Le président Reagan a annoncé, le 29 décembre, des sanctions économiques à l'encontre de l'URSS, tenue pour responsable de la répression en Pologne. La tempête politico-médiatique déclenchée déborde les frontières de l'Hexagone. La Maison Blanche, usant d'un langage diplomatique, conseille de ne pas se lier *« de trop près »* aux régimes *« qui ont peur de la liberté »*. L'agence Tass réplique et s'en prend à ceux qui cherchent à *« saboter la politique économique (...) du gouvernement des socialistes de France »*. Accusé par l'opposition de *« mercantilisme »*, le premier ministre Pierre Mauroy demande benoîtement : *« Fallait-il ajouter au drame des Polonais le drame supplémentaire des Français privés d'approvisionnement en gaz ? »*

L'affaire aurait pu en rester là. En réalité, le contentieux va s'élargir avec l'annonce par Washington, le 18 juin 1982, d'un embargo sur l'exportation vers l'URSS d'équipements destinés à la construction du gazoduc de 5 500 kilomètres qui, depuis la Sibérie, doit alimenter les pays européens. Les filiales d'entreprises américaines et les sociétés étrangères travaillant sous licence américaine doivent aussi respecter l'embargo, sous peine d'être placées sur une *« liste noire »*.

Cette fois, les pays du Vieux Continent se rebiffent. Margaret Thatcher juge *« inacceptable »* la décision américaine. *« Nous ne nous associerons pas à une guerre commerciale contre l'Union Soviétique »*, prévient le chancelier Schmidt. C'est ensuite le tour des Italiens puis des

> **L'Europe engage un combat avec les Etats-Unis et le gagne.**

Français d'entonner le refrain sur l'indépendance. Les Soviétiques comptent les points et jurent que, embargo ou pas, le gazoduc *« sera prêt à fonctionner en 1983 »*.

L'épreuve de force Etats-Unis-Europe se produit fin août. S'appuyant sur une ordonnance de 1959 prise par le général de Gaulle lorsqu'il détenait les pleins pouvoirs, Jean-Pierre Chevènement, le ministre de la recherche et de l'industrie, ordonne à la société Dresser-France, filiale d'un puissant groupe américain de mécanique, de passer outre aux injonctions de sa maison mère et de livrer aux Soviétiques les compresseurs qui lui ont été commandés. Britanniques et Allemands appuient la fermeté française.

LISTE NOIRE • Les Américains ripostent et placent Dresser-France (puis Creusot-Loire, jugée elle aussi coupable d'avoir enfreint l'embargo) sur liste noire. Les deux firmes ne peuvent plus rien importer des Etats-Unis.

Pourtant, l'épreuve de force n'ira pas plus loin. Le 13 novembre, le président Reagan fait marche arrière et annonce la levée de l'embargo. Un accord entre Occidentaux sur les conditions du commerce Est-Ouest est intervenu, explique-t-il. La France dément en faire partie. Le 1er octobre 1984 les premiers mètres cubes de gaz sibérien parviennent en Europe. Les délais ont été respectés.

En même temps qu'elle négociait avec les Soviétiques, la France discutait avec l'Algérie un autre accord d'approvisionnement, tout aussi important (9,15 milliards de mètres cubes de gaz par an). Signé également en 1982 – le 3 février – entre GDF et la Sonatrach, la compagnie pétrolière algérienne, l'accord déclenche une formidable tempête dans les rangs de l'opposition. L'ancien ministre de l'industrie, André Giraud, parle d'un *« désastre »*. Le député RPR Michel Noir dénonce les conditions *« quasi léonines »* du contrat tandis que Michel d'Ornano, de l'UDF, réclame un débat au Parlement sur ce qu'il appelle *« une mauvaise négociation »*.

Mauvaise négociation ? Négociation très longue en tout cas. Voilà deux ans qu'elle empoisonne les relations entre les deux capitales. Au cœur du contentieux, le problème des prix du gaz. Mettant à profit un marché de l'énergie favorable aux producteurs de brut depuis 1979, Alger réclame un alignement des tarifs du gaz sur ceux du pétrole. GDF – comme les autres clients de l'Algérie – refuse, faisant valoir que le gaz n'est pas substituable au pétrole.

A l'automne 1980, André Giraud avait tenté avec Belkacem Nabi, le ministre algérien de l'énergie, d'enrober le problème du gaz dans un vaste programme de coopération énergétique entre les deux pays. Mais GDF et la Sonatrach avaient échoué à mettre en forme le compromis.

1981 : en France, la gauche arrive au pouvoir. Le nouvel occupant de l'Elysée veut faire de la coopération franco-algérienne un exemple du dialogue Nord-Sud, ce qui suppose le problème gazier résolu. En août, deux «sages» sont nommés dans ce but : Jean-Marcel Jeanneney, représentant personnel du président Mitterrand, et Mohamed Hadj Yala, ministre algérien des finances. Politiquement, les deux parties sont sur la même longueur d'onde, ce que confirme la visite en Algérie du président français dès novembre. Mais les modalités techniques de l'accord gazier bloquent encore sa signature. C'est Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, qui fait finalement aboutir les discussions.

DÉCONVENUES • L'Algérie a gagné sur toute la ligne. Indexé sur le prix de certains bruts, le gaz algérien coûtera 20 % à 25 % plus cher en moyenne que le gaz soviétique. *« L'accord franco-algérien n'est pas un simple accord commercial, mais un accord fondamental de coodéveloppement »*, se défend Claude Cheysson. Les déconvenues ne vont pas tarder. Côté français, GDF va en faire les frais. Dès 1984, en effet, pour cause de rigueur budgétaire, le budget de l'Etat cesse de prendre à sa charge le *« surcoût politique »* du gaz algérien. L'entreprise publique en est pour sa poche. En clair, le consommateur remplace le contribuable.

Côté algérien aussi, les déceptions ne tardent pas. L'indexation du prix du gaz sur celui du pétrole était avantageuse en période d'envolée des cours du brut. A partir de 1986, l'année du contre-choc pétrolier (le baril dégringole de 34 dollars en 1982 à 18 dollars en 1986), la formule se révèle catastrophique. L'Algérie est menacée de perdre de l'argent sur ses exportations gazières. Entre Paris et Alger, un nouveau contentieux naît de ce retournement du marché. Il faudra plus de deux ans et demi de tractations avant de parvenir, selon le mot du directeur général de GDF, Pierre Gadonneix, à *« un compromis réaliste »*.

Gaz soviétique, gaz algérien. En fin de compte, dans les deux cas, les craintes des uns, les souhaits des autres se sont révélés vains. A aucun moment, l'indépendance énergétique des pays européens n'a été menacée par l'URSS. Le robinet du gaz est toujours resté ouvert. Et l'argent des exportations soviétiques n'a pas empêché le vent de l'histoire de tourner à Moscou.

La leçon est encore plus cruelle pour l'Algérie. Son combat pour aligner le prix du gaz sur celui du pétrole a tourné court. Alger, qui avait investi des milliards de dollars dans des installations de liquéfaction, y a perdu plusieurs clients, notamment américains. Quelques années après, l'Algérie sombrait dans une crise dramatique dont elle n'est sans doute pas près de sortir.

Jean-Pierre Tuquoi

PORTRAIT

L'itinéraire d'un économiste « vert »

Alain Lipietz est passé de la critique du capitalisme à l'écologie politique. L'expert économique des Verts propose aujourd'hui un nouveau compromis entre capital et travail, fondé sur l'augmentation du temps libre

ALAIN LIPIETZ est carrément à contre-emploi dans le rôle du doux rêveur. Il parle d'écologie, c'est entendu, puisqu'il est l'un des experts économiques des Verts. Mais son écologie n'est pas de la tendance pâquerette. Sa formation de polytechnicien, d'ingénieur des Ponts et Chaussées et d'économiste mathématicien devrait lui valoir le respect généralement attaché en France aux filières d'élite. Il faut voir son œil bleu se durcir et sa mâchoire se serrer quand on le traite sur le mode condescendant, ce qui lui est arrivé tous les jours durant la campagne électorale pour les élections régionales et cantonales. Mais enfin, il en a pris son parti en choisissant son parti, celui de l'écologie politique. Et il peut toujours se consoler de n'être pas prophète en son pays en voyant ses livres traduits partout dans le monde et ses thèses sur la réforme foncière mises en application (par exemple par les autorités de Sao-Paulo, au Brésil).

L'itinéraire intellectuel d'Alain Lipietz, quarante-cinq ans cette année, l'a conduit à s'intéresser tout jeune à l'économie locale, intérêt à la fois politique et professionnel. Ses engagements de soixante-huitard l'amènent au PSU, où il s'occupe de la «commission cadre de vie» (avant Lalonde, se plaît-il à souligner, et avant de se faire «virer» sur un désaccord avec Rocard). Sa carrière d'ingénieur des Ponts est brève : dès 1972 il entre comme chercheur au CNRS.

« Tiers-mondiste de naissance et qui l'est resté », il développe dès l'origine une critique marxiste des mécanismes capitalistes. Il traque l'exploitation sous toutes ses formes : dans l'économie urbaine (*le Tribut foncier urbain*, Maspéro 1974), dans l'économie régionale (*le Capitalisme et son espace*, Maspéro 1977), dans les expériences d'industrialisation du tiers-monde (*Mirages et miracles*, 1985). Progressivement, il en vient à «spatialiser» ses analyses : oui, le capitalisme peut dans certains cas amener au développement dans le tiers-monde, mais seulement si le terreau local y est adapté. Par exemple, l'industrialisation de nombreux pays d'Asie repose sur le travail à bas prix des femmes, modèle impossible à transposer au Maghreb.

La crise mondiale, pour Alain Lipietz, est moins une crise du capitalisme qu'une crise de l'organisation fordiste-taylorienne. *« J'y vois deux causes principales : d'une part, le taylorisme, en excluant les salariés de la maîtrise de leur propre activité, a fini par tarir les gains d'efficacité ; d'autre part, l'ouverture économique. La prospérité reposait sur la capacité de réguler les salaires : une augmentation de 3 % des rémunérations se traduisait mécaniquement par une hausse à peu près équivalente de la consommation, qui tirait la production. Mais ça ne peut marcher qu'en économie relativement fermée. »*

Face à cette crise du système, il y a deux types de réponses possibles : *« Soit enrichir les tâches des salariés pour relancer la hausse de la productivité, soit à l'inverse casser les anciens compromis sociaux, miser sur la flexibilité, revenir sur l'Etat-providence, etc. »* Très concrètement, les Allemands et les Japonais ont pris la première voie ; et les Français, les Anglais, les Américains, la seconde. *« La droite et la gauche françaises ont fait le choix de la flexibilité, de l'obstination taylorienne, et c'était le mauvais choix. Il n'y a qu'à voir les pays qui gagnent... »* Quand on fait observer à Alain Lipietz que l'Allemagne et le Japon font aussi du taylorisme, il éclate de rire : *« Vous savez, dans les sciences sociales, quand on a trouvé une vérité vraie à 30 %, on est déjà content ! »*

Mobiliser la ressource humaine, tel est le secret. Et c'est surtout vrai à l'échelon régional. *« Avant le fordisme, l'Europe était un patchwork de « districts industriels », avec des compétences locales très fortes, un réseau de sous-traitance complexe. Des régions comme le Bade-Wurtemberg, mais aussi plusieurs régions de l'Italie du Nord (Emilie-Romagne, Brianza, Vénétie), ont tout fait pour développer l' « humus » industriel local : partenariat entre grosses entreprises et PME, avec une préférence « locale » marquée ; solidarité entre entreprises et salariés. Ces régions sont celles qui gagnent. A l'inverse, celles qui ont misé uniquement sur la compétitivité coût globale, en cassant la relation salariale, se sont fragilisées. »*

SACCAGES • Comment Alain Lipietz en est-il venu à l'écologie ? Façonné par les luttes du Larzac, il a baguenaudé longtemps dans les groupuscules gauchistes de la mouvance écologiste avant de se décider à rejoindre le parti Vert en 1988. *« C'est dans le tiers-monde que j'ai pris conscience de la dégradation de l'environnement. Les saccages sont affreux. Il faut voir Cubatao, le port de Sao-Paulo : les bidonvilles sont construits sur pilotis dans la baie où se déversent tous les déchets industriels de la métropole. La mer est recouverte d'une pellicule de pétrole et de temps en temps, tout flambe. La crise écologique s'accélère et se globalise. »* Pour lui, l'écologie va bien au-delà des questions d'environnement, elle oblige à une remise en cause globale : *« Je suis pour un nouveau compromis entre capital et travail. Mais il ne pourra plus se fonder sur l'augmentation du pouvoir d'achat, compte tenu de l'épuisement des ressources naturelles, de l'accélération de l'effet de serre et de la pollution. Il faudra nécessairement le chercher du côté de l'accroissement du temps libre. »*

On ne s'étonnera pas après un tel cheminement qu'Alain Lipietz, économiste et candidat « vert » dans le Val-de-Marne, soit pour des changements radicaux. *« C'est une révolution culturelle, comme le taylorisme en son temps, que nous proposons. Mais n'imaginez pas une prise du Palais d'hiver. Cela prendra des années pour convaincre les gens de penser autrement »*. Le programme national des Verts, pourtant, est rien moins que progressif : réduction immédiate de la durée du travail à 35 heures, sans compensation de salaire, sauf pour les rémunérations les plus basses. Pour éviter le choc d'une telle mesure sur les coûts de production, les cotisations pour les allocations familiales sont transférées sur l'impôt sur le revenu, et les cotisations santé sur la TVA. Seules les cotisations retraite restent attachées au travail. Presque « neutre » sur le plan des prix, le système permettrait de créer des emplois et donc d'engranger de nouvelles cotisations.

Autre idée chère à Alain Lipietz : réduire la distance qui se creuse entre un espace économique ouvert et un espace politique fermé. *« On ne peut pas continuer à mondialiser l'économie en prenant les décisions politiques au niveau national. Soit on élargit l'espace du politique en faisant des supernations, mais vraiment démocratiques, qui n'ont rien à voir avec l'escroquerie de Maastricht. Soit on restreint l'espace du capitalisme. J'entends déjà hurler : Albanie !* Hannibal ad portas ! *Non, nous ne sommes pas des méchants autarcistes. Si la communauté européenne était simplement aussi ouverte que le Japon, cela suffirait amplement... »* Supprimer les primes à l'importation, encourager les circuits économiques courts, tout cela peut se faire, affirme Alain Lipietz, en douceur.

Et quand on lui fait observer qu'à tant miser sur la « persuasion », on fait peser le danger d'une « police dans les têtes », il répond, rassurant : *« Nous ne sommes pas encore au pouvoir, vous savez. Et puis, franchement, nous disons aux gens : soyez* cools. *C'est moins violent que leur répéter sur tous les tons comme on le fait actuellement : soyez compétitifs ! »*

Sophie Gherardi

L'argent des chevaux

Suite de la page 21

Il a été obtenu grâce à l'appui du maire Jack Ralite et à l'accord de l'Agence foncière et technique de la région parisienne. Cela permet à la troupe de *« travailler et de jouer »*.

Pour un spectacle comme l'*Opéra équestre*, les répétitions durent cinq à six mois. Depuis les structures légères du cirque Alligre, depuis Bordeaux en 1984, Nîmes en 1985 et 1986 et le sacre d'Avignon en 1987 et 1989, sans oublier 1991, Zingaro a grandi et ses besoins financiers ont grossi. Le budget représente maintenant 13,5 millions de francs pour un montant de recettes de 10,75 millions en 1991 ; la différence étant comblée par les subventions. Mais *« comme elles arrivent souvent avec retard, on prend des crédits-relais »*, auprès de banques de la place, comme le Crédit lyonnais ou l'Union des banques à Paris.

« Nous ne faisons pas de bénéfices mais nous n'avons pas de dettes », souligne Marie-France Dupuy, soucieuse d'équilibre. Des établissements comme EDF, le Crédit local de France ou l'Administration des droits des artistes et musiciens interprètes ont naguère accordé des dons à hauteur de 0,5 million de francs. Maintenant, avec plus de 700 personnes par soirée, les spectacles rapportent 90 000 francs. Mais il a fallu trouver 4 millions (2 millions du ministère de la culture) pour construire le « théâtre », et la dernière création a coûté 6 millions, qu'il faut amortir sur deux ans à raison d'une centaine de représentations par an.

De début avril à mi-juillet, la troupe part en tournée en France et en Allemagne. Des contacts ont été pris avec les Etats-Unis ou le Japon. Mais il se pose des questions sanitaires pour l'entrée des chevaux... ou des oies, et financières pour le transport de 70 tonnes de matériel.

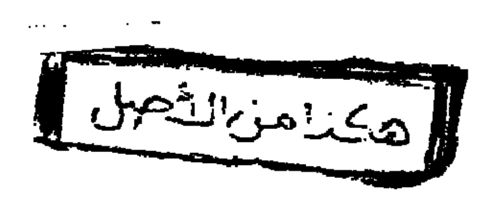
En tournée, comme pour une pièce, c'est le système du contrat qui prévaut, soit 100 000 francs pour un spectacle. Il y en aura treize à Lyon, huit à Montpellier, dix à Nancy. L'argent, le temps : quatre jours pour s'installer, trois pour démonter. Là aussi se pose une question de seuil : *« On est arrivé au maximum du point de vue des infrastructures »*, d'où l'idée de lancer des spectacles moins lourds. La croissance peut nuire, en tout cas, à l'esprit d'équipe, de « famille », qui a fait le succès de Zingaro, ce mélange de tension et d'attention.

Un noyau dur d'une douzaine de personnes, autour du directeur Bartabas et de sa femme ; les permanents, qui gagnent de 8 000 à 13 000 francs par mois mais n'ont pas de loyer à payer. Les autres, soit une trentaine de personnes, sont au cachet, de 600 à 1 500 francs par spectacle. En tout, les frais de personnel représentent 60 % du budget (4 millions pour les seuls salaires). Il s'y ajoute l'entretien des trente-cinq chevaux pour environ un demi-million, les charges fixes... et le reste.

Mais qu'importe cet alignement comptable, cette cavalcade chiffrée ; peu importe que Bartabas s'appelle *Clément Marty*, qu'il soit parisien, de père architecte et de mère médecin. Que l'argent demeure sous le sable de la piste et que la fête commence !

Dehors, des enfants jouent, des chiens circulent, un comédien-centaure brosse un cheval, non le frison bleu d'ébène qui envoûte le public, mais un autre, mince et gris. Un autobus sert d'atelier de couture pour les costumes ; des caravanes bordent les douves de l'ancien fort d'Aubervilliers, d'autres entourent le *« théâtre »* de bois en forme d'église des steppes. Dans le ciel, on croit voir passer un vol d'oies sauvages.

Michel Boyer



VIETNAM

Le futur « dragon » de la confection

Isolé sur la scène internationale avec la disparition de l'Union soviétique, distancé par Singapour, la Thaïlande ou même l'Indonésie, le Vietnam mise sur les industries du textile et de l'habillement pour assurer son décollage économique. Grâce à une main-d'œuvre nombreuse et disciplinée

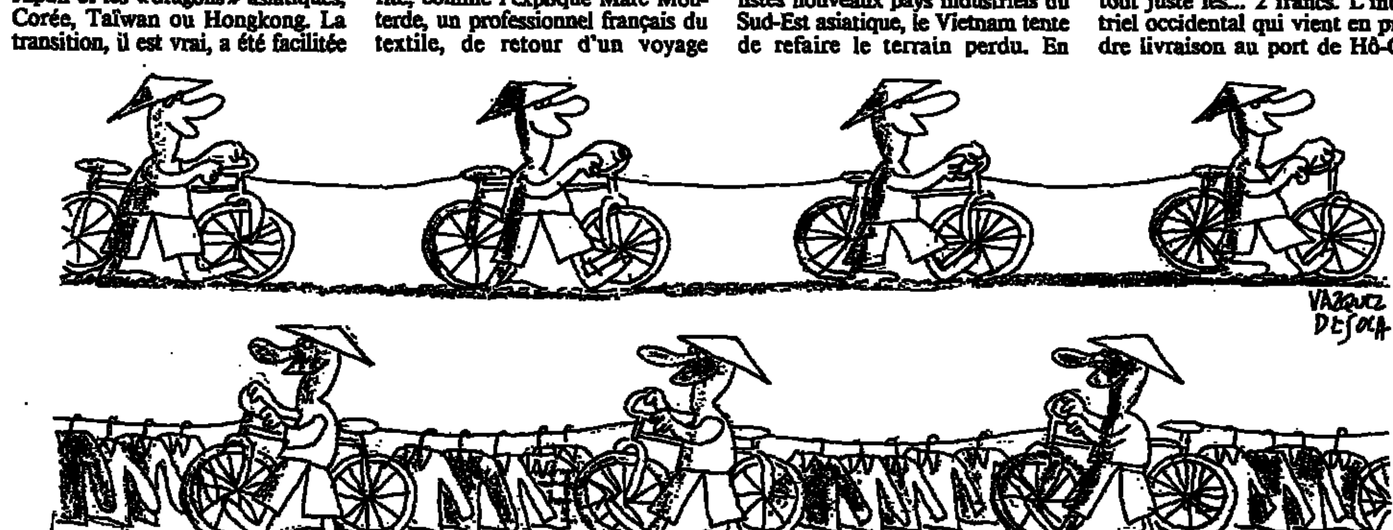
HO-CHI-MINH-VILLE
de notre envoyé spécial

LA poussière de coton voile l'atmosphère. Tapisse les murs et blanchit les mèches de cheveux noirs échappées des charlottes portées par les ouvrières. Dans la moiteur d'une fin de matinée tropicale, les 65 000 broches de la filature Dong Nam tournoient dans le bruit sourd de machines vétustes. Des bobines de fil écru s'entassent sur des chariots que des hommes, coolies de cette fin de siècle, poussent vers de grands cartons imprimés d'adresses lointaines.

Dong Nam... une usine de béton gris posée sur la terre battue d'une banlieue de Ho-Chi-Minh-Ville; 1 050 ouvriers – des femmes pour la plupart – travaillant en trois équipes; une production de 6 000 tonnes annuelles de fils de coton ou de coton-polyester. Et une histoire tourmentée, des difficultés, une capacité d'adaptation qui sont celles du Vietnam tout entier. Rien n'y manque : des anciens propriétaires taïwanais expropriés en 1975 après la *« libération »* – selon la terminologie en vigueur – de Saïgon; une pénurie de pièces détachées qui oblige l'usine à tourner au ralenti; des coupures d'électricité qui n'autorisent que cinq jours de travail par semaine au lieu des six réglementaires...

TRANSITION • L'embargo décidé par les Etats-Unis après leur défaite, l'exclusion du Vietnam du Fonds monétaire international (FMI) pour n'avoir pas remboursé ses dettes, ralentissent la vie économique. Comme celle de la filature. Pourtant, menue et comme perdue dans le décor impersonnel d'une immense pièce spartiate, la directrice de Dong Nam, Trinh Thanh Ngan, accoudée à la grande table de formica qui lui sert de bureau, n'est pas inquiète. La filature, comme l'ensemble de l'économie vietnamienne, vient de réussir un véritable tour de force : survivre à l'effondrement des pays de l'Est, à la fin des livraisons de coton soviétique et à la disparition de ses débouchés à l'Est...

« Toutes les usines de tissage ont besoin de fils », dit-elle, modeste, pour expliquer l'apparente facilité avec laquelle elle a réorienté ses exportations vers le Japon et les « dragons » asiatiques, Corée, Taïwan ou Hongkong. La transition, il est vrai, a été facilitée



par le retour à l'économie de marché, partiellement autorisé depuis 1986, amplifié en 1989, et dont les rues embouteillées des quartiers de l'ancienne Saïgon témoignent de l'indestructible vitalité. *« Depuis deux ans,* poursuit Trinh Thanh Ngan, *notre gouvernement a mis en place une politique d'ouverture économique; nous avons le droit de décider nous-mêmes de la manière d'aménager notre usine. »*

Madame la directrice a sauté sur l'occasion. Elle a conclu avec la société d'ingénierie française Cenes un premier contrat de modernisation, et est prête à le renouveler... si Paris donne son feu vert au « don » de 6 millions de francs qui doit partiellement le financer : la productivité des vieilles machines a été multipliée par cinq, mais demeure encore inférieure de 30 % à celle d'un parc d'outils neufs. Inacceptable, lorsqu'il faut se battre contre des concurrents aguerris. « Dans les pays capitalistes, la qualité est primordiale », se justifie-t-elle.

Trinh Thanh Ngan a de grandes ambitions, à l'image du gouvernement de Hanoï, qui fait du développement de l'industrie textile et de l'habillement une priorité, comme l'explique Marc Mouterde, un professionnel français du textile, de retour d'un voyage d'étude (1) : *« En ne tenant pas compte des ateliers artisanaux qui sont très nombreux mais qui ne concernent que le marché local, le nombre de personnes employées dans les grandes entreprises (non compris la soie) s'élève à 100 000. Cela est encore relativement peu. Mais (...) le Vietnam compte employer un million de salariés environ dans ce domaine d'ici quelque quatre ou cinq ans »*, dit-il. Dix fois plus.

AMBITIONS • Officiellement, trois coentreprises (« joint-ventures ») vietnamo-taïwanaises ont déjà été autorisées dans le textile par le Comité d'Etat à la coopération et aux investissements. Et sept autres l'ont été dans la confection (deux avec l'ex-URSS, deux avec Hongkong, une avec la France, une avec Taïwan et une avec le... Lichtenstein). En réalité, des coentreprises « sauvages » avec le Japon, Singapour ou la Corée du Sud ont démarré sans même attendre le feu vert des autorités. Le Vietnam est un pays pressé.

Isolé sur la scène internationale depuis la disparition de l'Union soviétique, économiquement distancé par les très capitalistes nouveaux pays industriels du Sud-Est asiatique, le Vietnam tente de refaire le terrain perdu. En misant, comme la Chine populaire, sur sa main-d'œuvre nombreuse et disciplinée pour exporter. En faisant de sa pauvreté une arme de conquête. *« Combien sont payées nos ouvrières? Cinquante dollars par mois en moyenne, pour huit heures de travail par jour et vingt-cinq jours de travail par mois »*, répond sans hésiter Nguyen Thi Son, directrice de Legamex, véritable fleuron de l'industrie de la confection vietnamienne. L'entreprise que visitent tous les officiels de passage à Ho-Chi-Minh-Ville, celle encore que découvrait le premier ministre thaï, M. Anand Panyarachun, en janvier.

Cinquante dollars par mois (280 francs), c'est sensiblement plus, semble-t-il, que les rémunérations versées à Hanoï et, à coup sûr, près du double de ce que reçoivent les ouvrières de la filature Dong Nam. Mais c'est vingt à trente fois moins qu'un salaire occidental. Et encore trois fois moins que le salaire moyen à Taïwan. Difficile, donc, de trouver fournisseur meilleur marché : en calculant large, le salaire horaire ne dépasse pas 1,30 franc de l'heure, le coût de la main-d'œuvre pour la fabrication d'une chemise atteint tout juste les... 2 francs. L'industriel occidental qui vient en prendre livraison au port de Hô-Chi-Minh Ville, acquitte un prix global de 2,40 à 4 francs l'unité. De 14,40 à 18,70 francs, tissu compris. Qui peut encore être compétitif à ce prix? Même Taïwan ou la Thaïlande ne le sont plus.

QUOTAS FRANÇAIS • Reste pour ce « dragon » en devenir à trouver des marchés. En le recevant à Hanoï, le ministre du commerce et du tourisme, Le Van Triet, apostrophait à la mi-février son homologue français Jean-Noël Jeanneney : *« Nos potentialités sont immenses. Nous exportions 300 millions d'articles vers les pays de l'Est. Depuis les bouleversements en Union soviétique, ces marchés ont disparu. Il nous faut en conquérir de nouveaux. Malheureusement, la France nous réserve une portion congrue. Pas plus de 20 000 pantalons. Pas plus de 53 000 chemises. C'est moins que n'en produit n'importe quelle petite entreprise. »* La demande est pressante. Il sera difficile d'y résister. Déjà, cette année, Paris jette du lest. Et multiplie par deux, trois ou dix certains quotas d'importation. Comment, en effet, la France pourrait-elle faire moins que l'Allemagne (qui sur ce point aussi se fait l'héritière de l'ex-RDA), quand Paris table sur un « retour » en Indochine pour accroître sa présence dans la région.

TROC • Exclu de l'Arrangement multifibres (AMF) qui encadre les exportations de textile et d'habillement des pays pauvres vers les pays riches, le Vietnam n'en subit pas les limitations. Mais il ne bénéficie pas non plus des avantages de cet accord contractuel qui autorise un accès privilégié aux marchés occidentaux. Ne produisant ni coton ni matériaux synthétiques, n'ayant pas de devises pour en acheter, le Vietnam est contraint de se débrouiller. Par des accords de troc notamment – machines japonaises ou tissus coréens et taïwanais contre livraisons de vêtements. Qui sont alors réexportés en contournant les quotas...

Des bas salaires. Une main-d'œuvre nombreuse et disciplinée. Une situation géographique qui le place au cœur des nouveaux pays industriels du Pacifique. Des produits de qualité. On ne voit pas ce qui pourrait empêcher le Vietnam de figurer, demain, parmi les grands du textile et de l'habillement. Les industriels européens l'ont compris, qui demandent désormais par la voie de l'European Clothing Association (ECLA) à la Commission de Bruxelles de conclure avec lui un accord bilatéral global. Mieux vaut, en effet, encadrer son développement que le subir.

P.-A. G.

(1) Voyage d'étude sur le textile au Vietnam (décembre 1991), réalisé par M. Marc Mouterde pour le Défi (Comité de développement et de promotion du textile et de l'habillement).

Textile : l'art de survivre

Suite de la page 21

« Les pays à bas salaire sont impossibles à concurrencer. Mais de nouvelles possibilités s'offrent à nous, affirme Henri Weil, président de l'Union des industries de l'habillement (UIH). *Autrefois, la distribution passait commande de 80 % de ses besoins d'un coup. Et achetait les 20 % restants au fil de la saison. C'est fini. Le consommateur se fait plus imprévisible. Plus changeant. Il pleut? Les magasins s'approvisionnent en imperméables. Il fait beau? Les vitrines se parent de vêtements légers. Le volume des réassorts atteint désormais 50 %. Les industriels doivent jouer ce créneau-là. »* Celui que les professionnels appellent le « circuit court » ou le « juste-à-temps ».

SOUPLESSE • « Circuit court » ou « juste-à-temps » ... impossible à satisfaire, selon les industriels, sans une organisation du travail souple, autorisant les petites séries et les délais les plus brefs. Histoire d'égaliser les chances avec le travail clandestin. Depuis janvier, l'UIH fait le siège de Martine Aubry pour obtenir du ministre du travail un assouplissement de la réglementation. Davantage de contrats à durée déterminée, de souplesse horaire, de contrats « intermittents » pour adapter en permanence les effectifs au volume de travail... même s'il faut, pour cela, alléger les procédures et contourner des organisations syndicales, souvent plus réticentes à l'échelon national que dans les entreprises. La flexibilité ne requiert-elle pas l'urgence?

La flexibilité? Les industriels allemands n'en rêvent même pas. Outre-Rhin, l'heure n'est pas aux concessions des ouvriers. Ceux de l'habillement réclamaient en début d'année une hausse de salaire de 9,7 % et une heure de travail en moins par semaine.

Déjà, avant même l'ouverture des négociations, 5 % d'augmentation semblaient acquis. *« Trouver des ouvriers qualifiés est de plus en plus dur*, s'inquiétait aux récentes « Collections premières » de Düsseldorf, Jürgen Winter, PDG de Betty Barclay, numéro trois de la confection allemande. *Coudre n'est pas une profession tellement respectée. Les femmes comme les jeunes préfèrent travailler dans les industries high tech. »* Klaus Steilmann, patron de la société qui porte son nom, faisait le même constat, et a vu – malgré lui – fondre le nombre de ses apprentis de 800 à 480 en dix ans.

> **“Le deuxième salaire n'est plus une nécessité et trouver un travail dans un rayon de 15 km ne pose aucune difficulté.”**

SAVOIR-FAIRE • Tous cherchent des parades à cette désaffection. *« Il est indispensable que nous conservions un nombre minimum d'ouvriers. Ce sont eux les dépositaires de notre savoir-faire »*, affirmait Klaus Tegtmeier, PDG de Hucke Gruppe GmbH qui ne produit plus que 8 % de ses 600 millions de deutschmarks de chiffre d'affaires (environ 2 milliards de francs) en Allemagne. Mais comment s'y prendre : les usines de confection allemandes seraient toutes dans le rouge, si les prix des produits importés ne venaient rééquilibrer les coûts de ceux fabriqués sur place?

« Certainement pas, en tout cas, en cherchant à imposer de nouvelles contraintes aux ouvriers, lâchait un patron désabusé. *Dans l'ouest de l'Allemagne, les maris préfèrent voir leurs femmes démissionner, plutôt que d'accepter de les voir travailler de nuit ou le samedi. Même s'il ne s'agit que de trois ou quatre fois par saison. » « Le deuxième salaire n'est plus une nécessité et trouver un travail dans un rayon de 15 kilomètres ne pose, de toute façon, aucune difficulté »*, ajoutait-il avant de laisser tomber : *« Jusqu'ici, nous rencontrons beaucoup moins de problèmes en Alsace. Mais Mercedes Benz menace de s'y implanter! »*

Comment être plus explicite? A une Allemagne où les professionnels de la confection ne savent plus que faire pour conserver sur place un outil industriel « minimal », gardien du savoir-faire, s'oppose donc une France où délocaliser demeure une politique plus subie que voulue. Par les industriels comme par les ouvriers. Dans une France flirtant avec les trois millions de chômeurs, la défense de l'emploi est un impératif absolu. Martine Aubry le sait, qui n'a pas repoussé d'un simple revers de main les propositions de l'Union des industries de l'habillement.

Un groupe de travail a été constitué pour recenser les besoins des entreprises, y trouver d'éventuelles solutions dans le cadre légal et inventer des contreparties en faveur des ouvriers touchés. Pour le ministère du travail, en effet, *« il ne s'agit pas seulement de moduler les horaires. Toute recherche de souplesse,* y dit-on, *passe d'abord par un effort d'organisation. Le taylorisme tue l'habillement dans les pays développés. »*

Le taylorisme? *« Pour lutter contre le Maroc ou l'île Maurice aujourd'hui, contre le Vietnam demain,* poursuit-on, *les pays développés ne disposent que de quelques leviers. Promouvoir une politique de marque, d'abord. Implanter certaines formes d'automatisation ensuite, mais la technique se diffuse et n'accorde bien souvent que quelques années d'avance à ceux qui la conçoivent. Inventer, enfin, de nouvelles formes de travail passant par d'énormes efforts de formation. »*

Pierre-Angel Gay

DOSSIER

La fonction publique

« L'usager est roi. » Tel est le thème principal de la charte de la fonction publique annoncée le mercredi 18 mars par Jean-Pierre Soisson, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'Etat. Cette charte en cinquante points, qui vise pour l'essentiel à améliorer les rapports entre l'administration et ses « clients », c'est-à-dire les usagers, s'inscrit dans le vaste programme de renouveau du service public lancé par Michel Rocard en février 1989.
Un renouveau indispensable. De tout temps le mode d'organisation de l'Etat a reflété son environnement extérieur. Jusqu'à la fin des années 70, à une organisation économique fondée sur la division du travail et la standardisation répondait ainsi une administration centralisée, impérative et productrice de règlements.
La montée du consumérisme, le désir de liberté individuelle, la diffusion de la connaissance, l'émergence de contre-pouvoirs locaux et maintenant européens, ainsi que la réhabilitation de l'entreprise, ont plongé l'Etat et ses quelque 4,7 millions d'agents dans une crise d'identité profonde. Un malaise général ressenti dans la plupart des pays industrialisés, où les gouvernements – qu'ils soient européens, japonais ou américains, – sont contraints de mener une réforme en profondeur des modes d'intervention de l'Etat dans la vie collective. Face à la complexité croissante de nos sociétés, pouvait-on se contenter de réduire le nombre et les missions de l'Etat, afin de laisser au secteur privé le soin de régler cette vie collective ? Cette thèse, défendue dans le milieu des années 80 par les ultra-libéraux, a été largement appliquée en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. En France, elle a fait long feu.
Depuis, les adeptes du « moins d'Etat » ont cédé la place à ceux du « mieux d'Etat ». Ces derniers prônent un recentrage des pouvoirs publics, en s'appuyant en particulier sur un personnel moins nombreux mais mieux formé, mieux responsabilisé, et chargé de missions plus claires. Un objectif qui se heurte toujours, toutefois, aux innombrables archaïsmes de la fonction publique.

Dossier établi par Valérie Devillechabrolle

A quoi correspond le statut de fonctionnaire ?

■ Afin d'obtenir l'adhésion de son personnel à la mise en œuvre de ses directives, l'Etat, depuis 1946, accorde à ses agents un certain nombre de garanties collectives et individuelles. Tout fonctionnaire se définit non pas par l'emploi qu'il occupe, mais par un « statut », expression juridique de son appartenance à l'administration, qui comporte un ensemble de droits et d'obligations. Mais ces dispositions ne s'appliquent pas aux contractuels *(voir lexique)*, aux personnels des établissements publics régis par le droit privé (organismes de Sécurité sociale), ni aux salariés des sociétés nationales. Les dispositions générales de ce statut ont été, en 1983, révisées et étendues aux agents des collectivités territoriales pris dans la tourmente décentralisatrice. En 1986, les personnels des hôpitaux publics ont été, à leur tour, soumis à ces principes généraux.

En vertu de cette règle commune, tous les fonctionnaires (à l'exception des magistrats, des militaires et des agents des Assemblées parlementaires qui bénéficient d'un statut particulier) sont tenus de respecter les principes d'obéissance, de discrétion professionnelle et de désintéressement inhérents à leur fonction. En contrepartie, ils bénéficient de la garantie de l'emploi afin, notamment, d'être protégés contre les changements de majorité politique à la tête de l'Etat. De même leur sont garantis la liberté d'opinion, le droit de grève, le droit syndical, l'accès à la formation permanente et le droit de participer, *via* des organismes consultatifs, à l'organisation et au fonctionnement des services publics.

Ce statut définit aussi les règles générales de leur déroulement de carrière qui distinguent position hiérarchique et emploi occupé. Chaque fonctionnaire est ainsi intégré à un *« corps »* au sein duquel il possède un *« grade »* et un échelon hiérarchique. Si l'avancement d'un grade à l'autre est fondé sur la prise en considération des aptitudes et des mérites (par le biais des concours internes et des tableaux d'avancement), le changement d'échelon est lié à l'ancienneté. Le statut précise enfin les sanctions en cas de manquement à l'une des règles de la fonction publique (la révocation constituant la sanction la plus grave). ■

Comment sont organisées les rémunérations ?

■ Les rémunérations des fonctionnaires sont, depuis 1948, fixées par une *« grille »* unique (calculée en indices) qui précise, pour chaque corps, grade et échelon hiérarchique, le montant du traitement versé en début et en fin de carrière. Les augmentations de rémunérations, négociées *régulièrement avec les sept fédérations syndicales* de fonctionnaires (CFDT, FEN, autonomes de la FGAF, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO) ou attribuées, faute d'accord, unilatéralement par les pouvoirs publics, peuvent ainsi correspondre soit à une revalorisation du point d'indice, soit à des points supplémentaires.

Ce système, par définition, ne correspond pas aux emplois occupés ni aux qualifications personnelles des agents. Pour y remédier, le gouvernement et cinq fédérations syndicales ont signé, en février 1989, un accord prévoyant d'améliorer, sur sept ans, les déroulements de carrière des agents, en prenant davantage en compte leur *« technicité »*.

En attendant, la rigidité du système est, depuis longtemps, partiellement compensée par le versement de primes et indemnités diverses, censées prendre en considération les conditions concrètes d'exercice. Ces indemnités améliorent en moyenne de 15 % la rémunération brute des fonctionnaires. Mais certains d'entre eux peuvent voir leur rémunération totale multipliée par deux par rapport au traitement de base.

Les modalités d'attribution de ces indemnités et leur répartition restent fort opaques. Le rapport réalisé sur le sujet, en 1984, par Francis Blanchard à la demande de Pierre Mauroy, alors premier ministre, a été tenu si secret... qu'aucun ministre de la fonction publique après Anicet Le Pors, détenteur de ce portefeuille à cette époque, n'a pu le retrouver. Une annexe au projet de loi de finances pour 1985 (portant sur des données de 1980) donne toutefois quelques indications. Les rémunérations annexes représenteraient plus de 25 % du total perçu par les agents du ministère des finances (et même 33,8 % pour les hauts fonctionnaires), 17,6 % pour les agents de l'équipement (27,2 % pour les cadres), 15,5 % pour ceux des PTT et 10,7 % pour ceux de l'agriculture. ■

Comment évoluent les effectifs ?

■ Au 31 décembre 1990, le nombre des fonctionnaires de l'Etat était évalué à 2 606 800 par la direction de la fonction publique : les plus gros employeurs étaient le ministère de l'éducation nationale (1 073 307 agents), celui des postes et télécommunications (474 958), celui de la défense (430 594 dont 300 993 militaires) et celui de l'économie et des finances (196 923). La fonction publique territoriale compte, pour sa part, 1 250 000 agents, dont 38 % sont contractuels. La fonction publique hospitalière rassemblait, pour sa part, au 31 décembre 1988 (dernières statistiques officielles) 909 557 personnes. Soit un total de plus de 4,7 millions.

Si les femmes représentent 51,5 % des effectifs de l'Etat, elles n'occupent qu'à peine 8 % des emplois de cadres supérieurs. Seuls 5,6 % des agents civils titulaires occupent des emplois pour lesquels aucun diplôme n'est requis. 33,7 % détiennent des emplois de niveau BEPC (catégorie C), 31,9 % des emplois de niveau du baccalauréat (catégorie B) et 28,7 % des postes du niveau de la licence (catégorie A).

Sur le plan géographique, 9,8 % des fonctionnaires civils sont concentrés sur Paris (22,9 % sur l'Ile-de-France). 2,6 % exercent leurs fonctions dans les DOM-TOM et 1,2 % à l'étranger. Au 31 décembre 1989, le nombre de retraités de l'Etat s'établissait à 1 495 013 personnes (dont 570 209 militaires). ■

> **“Je suis partisan d'une réduction du poids de l'Etat sur la société civile. (...) Le critère de la qualité n'est pas le nombre [de fonctionnaires] mais la qualité du service rendu.”**
>
> Hervé de Charette (UDF-PR, ex-ministre de la fonction publique et du Plan).

> **“L'autonomisation de la société, la montée de l'individualisme, la moindre capacité d'intégration des Eglises et des idéologies, conduisent l'Etat à être de plus en plus sollicité dans *la lutte contre l'exclusion*.”**
>
> Michel Rocard (PS, ex-premier ministre).

Pourquoi réformer l'administration ?

■ *« Faire mieux avec moins de moyens. »* Telle est, depuis le début des années 80, la philosophie générale qui a inspiré les gouvernements successifs soucieux à la fois de limiter les dépenses de l'Etat, de s'attaquer au malaise de ses agents et d'adapter l'administration au monde moderne. La dégradation des conditions de travail, une rigueur salariale accrue depuis 1982, l'amélioration à marche forcée de la productivité ont été d'autant plus durement ressenties par les fonctionnaires qu'ils font figure de « privilégiés » de l'emploi.

Les « clients » traditionnels de l'administration (usagers, entreprises, collectivités locales et maintenant les instances communautaires) ont aussi exprimé de nouvelles exigences vis-à-vis des services publics en matière de qualité d'accueil, d'efficacité et de rapidité d'exécution. La rénovation des pratiques centralisatrices et tatillonnes de l'administration s'est révélée d'autant plus nécessaire que plusieurs politiques publiques nouvelles (revenu minimum d'insertion, politique de la ville, logements des plus défavorisés...) ont contraint nombre de services extérieurs de l'Etat à travailler ensemble, et pour la première fois, en liaison avec ces « clients » extérieurs.

Après diverses expérimentations, la réforme de l'administration a été officiellement relancée, en 1989, par Michel Rocard, alors premier ministre. La politique de *« renouveau du service public »* vise à rapprocher la prise de décisions de ceux qu'elles concernent. Cette déconcentration des responsabilités doit s'appuyer sur une meilleure gestion des ressources humaines et sur une revalorisation de la formation professionnelle des agents, pour permettre à ceux-ci d'accéder à des tâches correspondant davantage à leur qualification professionnelle. ■

Traitements caractéristiques (1)

Niveaux de rémunération	Traitement mensuel net en francs (2)	
• Minimum retraité	4 701	
	début de carrière	fin de carrière
Catégorie D (sans diplôme)		
• agent de bureau	4 856	6 060
Catégorie C (BEPC)		
• agent administratif / service technique	4 939	6 615
• adjoint administratif	5 209	7 517
Catégorie B (BAC)		
• secrétaire administratif, contrôleur	5 790	10 394
• instituteur	6 829	10 953
Catégorie A (licence)		
• inspecteur	7 323	14 024
• professeur agrégé	7 989	20 574
• administrateur civil	9 600	20 574

(1) Au 1er décembre 1990. Ce tableau concerne tous les agents de l'État, des collectivités territoriales et de la fonction publique territoriale à l'exception des quelque 18 000 hauts fonctionnaires situés « hors échelle ». Il ne tient pas compte non plus de l'accord salarial signé le 22 octobre 1991 et qui prévoit une augmentation générale de 6,5 % des traitements d'ici au 1er février 1993.
(2) Indemnité de résidence incluse, mais hors indemnités liées aux charges de famille.

BIBLIOGRAPHIE

■ *La Fonction publique d'Etat 1991*, publié par le ministère de la fonction publique et de la modernisation de l'administration, La Documentation française, août 1991.
■ *Les Contractuels*, de Jean Cabanel et Jean-Loup Gourdon, Economica, 1991.
■ « Les fonctions publiques de l'Europe des Douze », dans la *Revue française d'administration publique*, nº 55, juillet-septembre 1990, La Documentation française.
■ *Etat modeste, Etat moderne*, de Michel Crozier, Fayard, 1991.
■ *Les Nouvelles Fonctions publiques*, de Marcel Piquemal et François Lecot, Berger-Levrault, 1986.

LEXIQUE

CARRIÈRE. – Ambition première de tout haut fonctionnaire. Une carrière « réussie » se construit non pas tant sur la qualité des postes occupés que sur la vitesse à laquelle les étapes sont franchies. L'accélérateur de carrière le plus prisé des hauts fonctionnaires demeure le passage dans un cabinet ministériel... en dépit des aléas liés à l'alternance politique.

CONCOURS. – Mode de sélection traditionnel des candidats à l'administration, le concours est le garant de l'égalité de traitement des fonctionnaires. Au niveau subalterne, le concours interne est, en l'absence de toute gestion individualisée des ressources humaines, le principal moyen de promotion, dans la limite toutefois des postes disponibles.

CONTRACTUELS. – Personnel embauché sous contrat par l'État ou les collectivités locales pour faire face à l'insuffisance des effectifs ou recruter des spécialistes que ne fournissent pas les concours de recrutement. D'une façon générale, la résorption du nombre de contractuels constitue l'un des serpents de mer de la fonction publique.

Comme ils ne relèvent ni du statut général de la fonction publique ni du droit du travail ordinaire, ces quelque 825 000 contractuels permettent d'abord à l'État et aux collectivités locales de disposer d'un volant de personnel plus souple à gérer. Mais les contractuels peuvent se retrouver privés d'indemnités de licenciement ou de chômage en cas de rupture de contrat. Leurs rémunérations sont, en moyenne, inférieures de près de 20 % par rapport à celles des fonctionnaires de niveau équivalent. Ils ne possèdent pas de représentants de contractuels et ne sont pas admis dans les instances de concertation de la fonction publique. La seule possibilité d'échapper à cette précarité réside dans une titularisation toujours aléatoire.

CORPS. – Au nombre de 1 690 dans l'administration d'État. Chaque corps définit la nature des emplois susceptibles d'être exercés par un fonctionnaire et possède des règles spécifiques de recrutement, d'avancement, de sanction et de déontologie. Les plus importants sont ceux de l'enseignement, qui comptent plusieurs centaines de milliers de personnes. A l'inverse, d'autres corps ne comptent que quelques dizaines de membres. Les corps les plus prestigieux sont ceux issus de l'ENA (Conseil d'Etat, inspection des finances, Cour des comptes, etc.) ou de l'Ecole polytechnique (Mines, Ponts et Chaussées, armement, etc.).

GLISSEMENT-VIEILLESSE-TECHNICITÉ (GVT). – Le GVT mesure l'accroissement global de la masse salariale liée à l'ancienneté et à l'amélioration des compétences ou des qualifications des fonctionnaires. En moyenne, le GVT représente une augmentation automatique annuelle de 1,8 %. L'un des débats traditionnels entre les gouvernements et les fédérations syndicales de fonctionnaires porte sur la prise en compte de ce GVT dans les hausses de salaires.

PANTOUFLER. – Se dit d'un fonctionnaire qui quitte l'administration pour exercer son métier dans le secteur privé. Le « pantouflage » était naguère considéré comme un crime. Ex-crime de lèse-fonction publique. Si 20 000 agents le commettent chaque année (soit 0,75 % seulement du total), ce phénomène, depuis le début des années 80, touche particulièrement les grands corps de l'État. En 1991, 21 % des anciens élèves de l'ENA travaillaient hors de l'administration contre 13 % en 1985. A la même date, 48 % des cadres du corps des Mines exerçaient leurs activités dans une entreprise, la proportion atteignant 60 % chez ceux sortis de l'école depuis 1980.

LIVRES
Passions, do
Le journal d'un économ
d'économie du dévelo
nourris au droit et à la mo

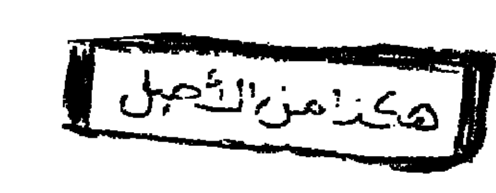
L'ENJEU DES CHANGEMENTS

A BAS LE DOGMATISME !

NOTES

L'EUROPE DES SOCIALISTES

L'EUROPE DES LIBÉRAUX



OPINIONS

LIVRES

Passions, doutes et certitudes

Le journal d'un économiste chrétien et un manuel dense d'économie du développement, dus à deux « anciens » nourris au droit et à la morale. Tous deux riches et stimulants

L'ENJEU DES CHANGEMENTS
Exigences actuelles d'une éthique économique et sociale,
d'Alain Barrère.
Erès, 325 pages, 149 F.

A BAS LE DOGMATISME !
Les politiques de développement des pays du tiers-monde,
d'André Tiano.
Economica, 400 pages, 195 F.

Dans le film de Visconti *Violence et Passion* apparaît, au soir de sa vie, un professeur, incarné par Burt Lancaster, dont le visage usé de mille lectures oscille entre fougue et lassitude : qu'on nous permette de songer à Alain Barrère, homme de science, de doute et de foi, comme à André Tiano, homme de passion, de doute et de science.

Légitimité : le mot qualifie une génération d'économistes nourrie au droit et à la morale, avant la technique ; il sied à « l'inventeur » de Keynes en France et au voyageur-chercheur du tiers-monde : ils ont qualité pour écrire sur leur science à la première personne. Et ils ont du style : chaleur chez Barrère, flammes chez Tiano. Ils ont en commun également une lacune : jamais question d'écologie. Le slogan repris par chacun d'eux, *« Il n'est de richesse que d'hommes »*, interdit au chrétien de parler de la nature hors de la personne, au penseur du développement de ne pas poser celui-ci en priorité, indépendamment des conséquences.

L'économie parle d'individus, Alain Barrère parle de personnes. Au lieu d'accéder à la société par la mécanique des individus rationnels, il accède à l'économie par la voie sociale.

Trois étapes pour une critique radicale du capitalisme. D'abord, repenser le travail : dans un chapitre qui est un peu le cœur du livre, Barrère démontre que le travail n'est pas une marchandise, que *« le marché du travail est un anachronisme théorique »* et que le salaire n'est pas un prix.

Ensuite, rappeler que la propriété n'est pas un droit absolu ni intangible et *« s'acquiert avant tout par le travail et pour le travail »* : forte réflexion sur le public et le privé (Barrère a lu le grand juriste Hauriou), l'Etat, et la fonction sociale de la propriété.

Troisièmement, le capitalisme, comme son nom l'indique, *« surestime le capital »* : ici, ce lecteur inlassable de Keynes nous fait redécouvrir Schumpeter qui parlait... de *« l'âme humaine »* ! Ringard ? Alain Barrère, qui fait une subtile distinction entre *« les jeunes »* et *« la jeunesse »*, est un jeune économiste. Ni formol ni formules, mais un journal d'économiste chrétien, à savourer au fil de la pensée.

SANS MODÈLES • Pas de laideur ou de jargon chez Tiano non plus. Ici la première impression de lecture est celle d'un manuel extraordinairement dense, complet, référencé, le livre que tout professeur d'économie du développement devrait conseiller : un modèle d'économie rigoureuse sans modèles. La seconde est celle d'une réflexion personnelle forte, poignante presque, qui ponctue tous les chapitres (sauf ceux consacrés à l'Algérie, au Chili, à la Côte-d'Ivoire et à la Corée du Sud) d'un paragraphe « Doutes et certitudes ». Ce sont les conclusions d'une recherche dont l'auteur dit : *« Elle n'est pas un moment de ma vie, mais ma vie entière. »*

HÉSITATIONS • Certitudes sur la croissance insuffisante, la fausse alternative cultures d'exportation/cultures vivrières, la nécessité d'une forte production agricole, la réforme agraire, la protection, la formation, l'acceptation des contrats « produits en mains », la nécessité absolue de collaborer avec les multinationales. Doutes sur la redistribution et dans le domaine monétaire en général. Mais ces hésitations sont riches, fruits d'une dialectique serrée, porteuses de mille pistes, notamment dans deux chapitres vraiment originaux sur l'industrialisation et les transferts de technologies. Ces voies tracées reposent sur deux postulats qu'on ne peut refuser à Tiano : il existe une marge d'action pour le Sud ; les dirigeants des pays en voie de développement ne sont pas totalement entre les mains du Nord.

Le livre s'achève sur quatre monographies, parmi lesquelles on aime particulièrement – actualité ou investissement personnel de l'auteur, qui vécut à Alger ? – celle sur l'Algérie. Un livre de rire – rire à ces allers-retours des Chiliens qui renationalisent ce qu'ils privatisèrent il y a cinq ans. Pour ceux qui ont espéré et qui ont désespéré de tout, et *« où la passion fait bon ménage avec la science »*. Jeunes gens d'Algérie et des pays de passion, c'est votre livre.

Bernard Maris

NOTES DE LECTURE

L'EUROPE DES SOCIALISTES
de Michel Dreyfus.
Editions Complexe (1),
350 pages, 65 F.

L'EUROPE DES LIBÉRAUX
de Nicolas Rousselier.
Editions Complexe,
226 pages, 65 F.

Une nouvelle façon de regarder l'Europe. Le prisme des grands courants politiques sert cette fois de révélateur. L'Europe des socialistes de Michel Dreyfus part de la naissance de la seconde Internationale (1889) pour aller jusqu'à l'implosion des systèmes communistes (1989). Cent ans de rêves et d'affrontements, de fractures et d'embellies.

L'auteur a le souci de rester dans le cadre strict du travail de référence et non d'habiller son sujet d'anecdotes. A travers les diverses colorations que le temps et l'espace ont données au courant socialiste, Michel Dreyfus dégage fort bien les questions-clés de son histoire : la lutte pour la démocratie politique ; le combat pour une protection sociale accrue ; l'opposition aux diverses formes de nationalisme qui divisent l'Europe (défi qui n'a toujours pas été relevé) ; la rivalité avec le communisme. Partout aujourd'hui, l'identité du mouvement socialiste est à redéfinir.

Depuis beaucoup plus longtemps, le courant libéral est à la recherche de son identité. C'est ce qui apparaît fort bien dans le livre de Nicolas Rousselier consacré à l'Europe des libéraux. Son histoire commence pratiquement après la chute de Napoléon Ier, mais très vite le libéralisme ne peut exister qu'en se liant avec d'autres composantes politiques. Depuis le début du siècle, la réalisation des grands projets libéraux – institutions démocratiques stables, protection sociale généralisée, « économie sociale de marché » – revient paradoxalement non aux partis se réclamant du libéralisme, mais aux grandes familles dominantes de la vie politique européenne : démocrates-chrétiens, sociaux-démocrates, conservateurs et... gaullistes, pour ce qui concerne la France.

(1) Dans la même collection a été publié *l'Europe de l'extrême droite*, de A.-M. Duranton-Cabrol. A paraître : *l'Europe de la démocratie chrétienne*, de J.-D. Durand, et *l'Europe des communistes*, de J. Gotovitch, P. Delwit et J.-M. Dewaele.

LA COMMUNICATION
Sous la direction
de Lucien Sfez.
PUF, 256 pages, 420 F.

C'est d'abord par le toucher et la manipulation des pages que l'on « communique » avec cet ouvrage-album, publié sous la direction de Lucien Sfez. Puis viennent les images en noir et blanc ou en couleurs qui illustrent abondamment le livre. Enfin les écrits. Ces derniers proviennent des meilleurs auteurs (1). Ils n'ont pas cette fonction de remplissage dévolue parfois aux publications style cadeau de Noël. Chaque article livre l'essentiel de son objet dans une langue accessible à tous.

Trois grandes parties structurent l'ouvrage qui a été édité à l'occasion de l'exposition « Machines à communiquer », présentée à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette : « les objets » (imprimerie, machines électroniques, machines organiques) ; « les champs scientifiques » (informatique, intelligence artificielle, communication biologique, économie de la relation et rapports avec les organisations) ; « les domaines d'applications » (poste, audiovisuel, presse écrite, monnaie, création artistique).

Une petite « somme », belle et maniable.

P. D.

(1) Outre Lucien Sfez, les auteurs sont, dans l'ordre d'apparition dans le livre : Henri-Jean Martin, Pierre Musso, Marc Chopplé, Phillipe Breton, Joanna Pomian, René Passet, Bernard Paulré, Jacques Chevallier, Jean-Marc Vernier, Brigitte Le Grignou, Rémy Rieffel, Lionel Levasseur, Jean-Louis Boissier, Anne Cauquelin.

DETTE EXTÉRIEURE ET AJUSTEMENT STRUCTUREL
de Marc Raffinot.
Universités francophones,
UREF, 1991,
238 pages, 140 F.

Sur un sujet aussi chaud que la dette du Sud, écrire dans l'introduction que *« la cessation de paiements du Mexique de 1982, qui marque l'ouverture de la crise, est surtout le résultat de politiques internes inadéquates »* et plaider dans la conclusion pour des abandons de dette démontre une volonté d'éviter, comme dit l'auteur, les « a priori *idéologiques* ». Cet ouvrage de référence contient une description très complète de la crise de la dette : sa genèse liée à la convergence d'intérêts très variés, son traitement par des techniques financières traditionnelles ou plus novatrices, et par les fameux « programmes d'ajustement », ses conséquences sur les perspectives économiques et les équilibres sociaux. La générosité profonde de l'auteur ne le conduit ni à l'indulgence vis-à-vis des couches dirigeantes de certains pays endettés ni à une critique facile du FMI, des banques ou des gouvernements occidentaux. Au total, un livre remarquable, documenté et équilibré.

J.-M. Ch.

CHRONIQUE • par Paul Fabra

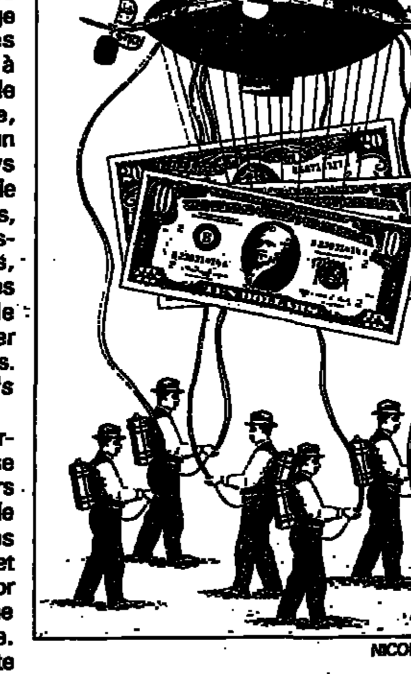
Le scandale monétaire international

ROBERT TRIFFIN oppose, dans une courte étude récemment publiée, *« le système (ou scandale) monétaire international au système (ou succès) monétaire européen »* (1). Agé de plus de quatre-vingts ans, le célèbre économiste belgo-américain n'a rien perdu de sa faculté d'indignation. Puisse sa voix isolée être entendue ! Puisse-t-elle sauver l'honneur d'une profession ! Pour un seul Juste, le Seigneur n'avait pas voulu épargner Sodome.

Pour prendre la mesure du scandale, l'ancien professeur de Yale a depuis longtemps montré le chemin. Outre une analyse rigoureuse qui rejoignait (sauf pour les solutions) celles de ses contemporains Jacques Rueff et Fritz Machlup, sa méthode consiste à systématiquement compléter, à l'aide de chiffres à la portée de tout bon spécialiste, les statistiques tronquées du FMI.

Inquiet de l' *« aveuglement de pratiquement tous les économistes, auquel est imputable la calamiteuse orientation des conseils et avis par eux donnés aux hommes de la politique »*, l'actif retraité de l'université de Louvain ne fait pas mystère de son ambition : *« Cette brochure vise à rendre compréhensibles, même pour l'homme de la rue, les causes essentielles auxquelles on doit un petit nombre de décisions politiques et de dispositions institutionnelles qui elles-mêmes expliquent... les perspectives plutôt sombres de sa vie quotidienne : effrayants taux de chômage rappelant ceux des années 30 ; inflation mondiale ; niveau suicidaire des dépenses militaires jusque dans les pays les plus pauvres, etc. »*

Le phénomène dominant, c'est le formidable essor, déjà constaté pendant les années 20, de l'usage consistant pour les banques centrales à conserver, à titre de réserves de change, des créances sur un petit nombre de pays dénommés « centres de réserve ». Ces derniers, au premier rang desquels les Etats-Unis, n'ont qu'à signer des reconnaissances de dettes pour perpétuer leurs déficits respectifs. On comprend qu'ils tiennent à ce régime.


NICOLAS GUILBERT

Trois périodes fortement contrastées se sont succédé. Au cours de la première, allant de 1949 à 1969 (années de grande prospérité et de relative stabilité), l'or continue d'occuper une place très importante. Au début, il représente 73 % des réserves de change existant dans le monde ; à la fin, 49 %. Ce recul se produit au profit du dollar. Concrètement, cela signifie que les instituts d'émission font entrer dans leurs actifs, à côté du métal précieux, de plus en plus de bons et obligations du Trésor américain qui rapportent un intérêt. Triffin parle à ce propos de la constitution de *« réserves de crédit »*.

Cette dernière expression, il faut la prendre à la lettre. Il ne serait pas exact de soutenir qu'à l'or s'est substitué, comme moyen de règlement ultime des soldes, une autre forme de « monnaie », en l'occurrence le dollar. Tout se passe comme si, à l'échelle du monde, les déficits de balance des paiements étaient réglés par cession de titres de la dette américaine. Supposons qu'un pays créancier quelconque, éprouvant des doutes sur la valeur de cette dette (parce que les taux d'intérêt sont en hausse) exige d'être payé en cash. Le pays débiteur serait obligé d'offrir les titres qu'il détient sur le marché pour obtenir les dollars demandés. Leur vente aurait précisément pour effet de pousser les taux à la hausse.

Ainsi apparaît le paradoxe d'un système dit monétaire fondé sur l'endettement indéfini du ou des pays « centres de réserves » : au fur et à mesure que s'accumulent les « avoirs de réserve », le système risque, en réalité, de devenir de moins en moins « liquide ». Voilà, identifiée, une cause permanente de tension sur les taux d'intérêt, elle-même facteur défavorable au plein emploi. Cette évolution pernicieuse, Robert Triffin la met en lumière par une présentation comptable sans laquelle on tombe dans la fantasmagorie suspecte du Fonds monétaire. Il fait apparaître que l' « avoir » libellé en dollars de la Banque de France ou de la Banque du Japon est un « doit » pour le Trésor des Etats-Unis.

Dans cette optique, l'augmentation du montant des réserves brutes ne fait qu'exprimer la montée parallèle de l'endettement international, et notamment du pays le plus riche de la terre. Le Fonds monétaire affecte d'ignorer cet aspect des choses. Dans ses statistiques, il ne donne que le montant des réserves brutes, sans défalcation du passif. Cette omission en dit long sur la dégradation intellectuelle – et morale – qui a conduit au scandale dénoncé par la voix solitaire de Louvain.

La deuxième période mise en évidence par le professeur Triffin, c'est celle qui s'étend entre 1969 et 1979. A la faveur de la « suspension » de la convertibilité-or, l'« étalon de change-devises » (*foreign exchange standard*) connaît une extraordinaire extension. L'inflation aux Etats-Unis, sous la présidence de Jimmy Carter, amène les banques centrales du monde entier, comme cela avait été le cas sous Nixon, à soutenir massivement le dollar : en d'autres termes, à prêter sans discuter au Trésor américain par achat des titres de sa dette. Résultat : pendant la décennie, le système monétaire international voit le montant de ses « réserves » décupler. De 79 milliards de dollars, elles passent à quelque 845 milliards (y compris les plus-values sur l'or). Ces réserves servent de contrepartie, dans chaque pays, à l'émission interne de monnaie et de crédit. Le lien avec l'inflation s'impose à l'esprit.

Pour la troisième période, celle qui commence en 1979 et se prolonge jusqu'à aujourd'hui, les tableaux clairs et probes établis par Triffin mettent en évidence au moins trois évolutions capitales :

1°) On note une *« augmentation extrêmement modérée depuis lors des réserves, sauf en 1987 où elles ont augmenté de 33 % et en 1990 de 10 % »* (total des réserves fin 1990 : 1267 milliards de dollars). Est-ce un hasard si cette « modération » a coïncidé avec le mouvement également mondial de « désinflation », si le nouvel accroissement observé en 1987-1988 s'est produit au moment où les banques apportaient sans compter leurs crédits à la spéculation sur les valeurs mobilières, les biens immobiliers, les objets d'art ?

2°) Les pays du tiers-monde les plus pauvres, ceux qui ne produisent pas de pétrole, deviennent les principaux créanciers nets. Le système engendre des mouvements de capitaux *« contraires au bon sens »*, note Triffin.

3°) Même si l'Allemagne et, dans une moindre mesure, le Japon restent de très importants créanciers, ces pays, malgré leurs réticences, voient s'accroître leur rôle de « centres de réserves ». Telle est une cause majeure du niveau désormais élevé des taux germaniques.

A d'autres époques, les abus auxquels un tel régime monétaire donne forcément naissance suscitaient la réflexion des plus grands esprits. Triffin cite un texte d'Emmanuel Kant, extrait de son *Essai sur la paix perpétuelle* (1795). Le philosophe avait observé la méthode mise en œuvre par *« une grande nation commerçante »* (l'Angleterre) pour financer la guerre sur le continent. Il écrit : *« Un système de crédit, s'il est utilisé comme un instrument de conquête et s'il implique une accumulation indéfinie des dettes, toujours liquides sur l'instant (parce qu'on suppose que les créanciers ne se présenteront pas tous en même temps), constitue un pouvoir monétaire dangereux. Il est susceptible de dépasser la capacité de paiements de tous les autres Etats ensemble. »*

LE système monétaire flétri par le penseur de Königsberg a permis au plus grand pays débiteur de se procurer en quelque sorte automatiquement les fonds nécessaires pour couvrir de gigantesques dépenses d'armement. Triffin estime que, de 1987 à 1990, les banques étrangères (à commencer par les banques centrales) ont financé, à concurrence des deux tiers, le déficit budgétaire des Etats-Unis et, à concurrence des quatre cinquièmes, leur déficit de balance des paiements.

Mais les pays créanciers acquiescent aussi au système scandaleux. Quel avantage peuvent-ils bien en tirer ? Ils ne sont pas prêts, selon Triffin, à renoncer à la *« surcompétitivité »* que leur assure la *« surévaluation du dollar »*. Pourtant, ces pays, Allemagne, Japon et quelques autres dont la France, ne sont-ils pas ceux dont la monnaie ne cesse guère de se revaloriser vis-à-vis de la monnaie américaine ? Triffin, dans ce texte, ne donne pas la clef de ce paradoxe. La voici : comme le dollar est une devise soutenue, son cours, si bas soit-il, est toujours plus élevé que celui qui s'établirait spontanément sur le marché ! La politique de « désinflation compétitive » chère à Pierre Bérégovoy s'inspire de cette idée.

(1) Publié en anglais dans le bulletin (daté de décembre 1991) de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) de l'université catholique de Louvain, ce texte a pour titre : « The IMS (the International Monetary System – or Scandal) and the EMS (the European Monetary System – or Success) ». De nombreuses fautes d'impression devraient être corrigées.

C O N J O N C T U R E

INDICATEUR • Les prix

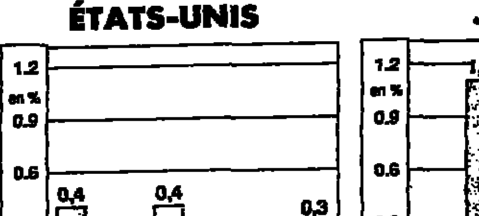
Calme plat

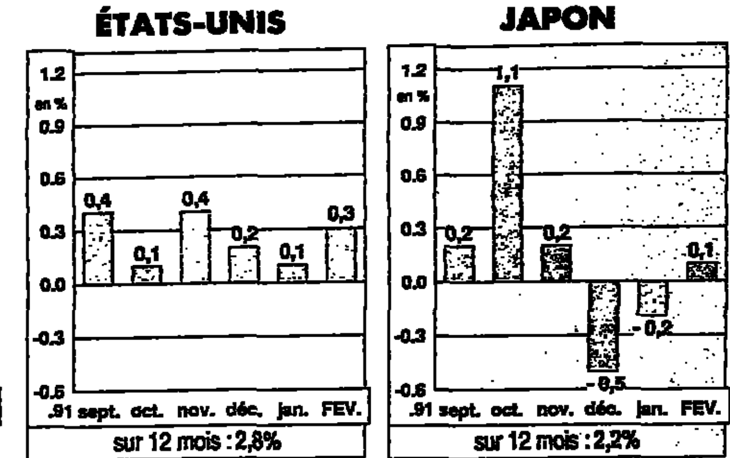
LE calme règne du côté de l'inflation. Mis à part l'Allemagne où l'incertitude persiste, les pays industrialisés bénéficient depuis plusieurs mois d'une amélioration notable de leurs résultats. Cette situation peut-elle durer? L'évolution dépend de deux variables essentielles.

La première tient aux conditions dans lesquelles s'effectuera le redressement de l'activité : avec ou sans tensions sur les capacités et les salaires. Dans les pays où la production ne s'est que faiblement ou récemment dégradée, les marges sont assurément plus faibles du côté de l'offre : c'est le cas en Allemagne, au Japon et, dans une certaine mesure, en France. Il faudrait cependant que le redressement de l'activité soit rapide et soutenu, ce qui est encore peu vraisemblable, pour réveiller des tensions sur l'appareil productif. Ailleurs, les capacités libérées laissent plusieurs mois de répit. Du côté des rémunérations le contexte actuel est de même plutôt rassurant : *le gonflement* du chômage devrait contenir plusieurs mois durant les exigences salariales. Dans une phase de reprise, les coûts des entreprises pourraient s'en trouver allégés.

La seconde variable est externe. Elle est plus difficile à anticiper mais ne révèle aucun risque majeur à court terme. Les prix du pétrole et des matières premières pourraient se raffermir quelque peu du fait du redressement de la demande à venir, mais les hausses attendues ne constituent pas une menace imminente.

Une appréciation du dollar, monnaie de facturation d'une part importante des importations mondiales des produits de base, est à même d'amplifier le mouvement. Cette appréciation est fortement probable et déjà enclenchée, mais elle sera sans doute progressive. Les perspectives d'évolution des prix pour 1992 sont en définitive plutôt encourageantes à l'heure actuelle.





(en %)	.91 sept.	oct.	nov.	déc.	jan.	FEV.	sur 12 mois
ALLEMAGNE	0,3	0,3	0,4	0,1	0,4	0,6	4,3%
FRANCE	0,2	0,4	0,3	0,1	0,3	0,3	3%
GRANDE-BRETAGNE	0,5	0,5	0,3	0,1	-0,1	0,1 (est.)	5,1% (estimation)
ITALIE	0,4	0,8	0,7	0,3	0,8	0,3	5,4%
ÉTATS-UNIS	0,4	0,1	0,4	0,2	0,1	0,3	2,8%
JAPON	0,2	1,1	0,2	-0,5	-0,2	0,1	2,2%

Evolution mensuelle des prix à la consommation tous produits, sauf Grande-Bretagne (remboursements hypothécaires exclus). Données nationales non corrigées des variations saisonnières, sauf Etats-Unis.

RÉGION • L'Asie du Sud

Vent d'ouverture

ON l'oublie volontiers, l'Asie «qui marche» ne se résume pas à Singapour et aux autres «dragons». Au Pakistan et en Inde, le produit national brut s'est accru en moyenne de plus de 5 % par an au cours des années 1980-1991. En Inde, l'industrie a doublé en volume durant la même période. Le très pauvre Bangladesh, malgré inondations et cyclones, ne reste pas immobile. Au Sri-Lanka, l'économie se reprend.

Sur l'ensemble de l'Asie du Sud souffle le vent des réformes économiques amorcées autour de 1980. Celles-ci sont entrées, depuis un an ou deux, dans une seconde phase qui, cette fois, va bien au-delà des demi-mesures. Les dogmes socialo-populistes ont cédé sous la poussée de courants favorables à plus d'ouverture et de déréglementation, qui semblent résister aux aléas de la politique.

On ne saurait néanmoins négliger les facteurs non économiques : budgets de défense très lourds, tensions entre Islamabad et New-Delhi, foyers de troubles à l'intérieur du Pakistan et de l'Inde, insurrection tamoule au Sri-Lanka, rivalités devenues violentes au Bhoutan entre les autochtones et les émigrés népalais...

Un des objectifs des réformes est une plus grande ouverture sur le monde. Le mot d'ordre *«export or perish»* est de rigueur dans toutes les capitales. Mais pour exporter, il faut d'abord importer : moderniser les usines vétustes, en créer de nouvelles, jouer des coudes face à la forte concurrence. Ainsi, parti de zéro en 1980, le Bangladesh exporte pour 170 millions de dollars de vêtements en 1991, malgré des filés ou tissus de coton dans une large mesure importés. Tous les pays maritimes développent leurs exportations de crustacés. Les articles de cuir figurent en non moins bonne place. Et des Indiens astucieux ont trouvé un nouveau créneau : les exportations de ce beau granit rose dont les énormes blocs ponctuent les plateaux semi-arides du sud de la péninsule.

Filés et tissus de coton occupent une grande place dans les exportations du Pakistan comme de l'Inde. Et de celle-ci sortent également des machines, des scooters et même quelques automobiles Maruti-Suzuki. Enfin, l'Inde se fait remarquer par ses exportations de programmes sur ordinateur (software).

Pour accentuer le mouvement, l'Asie du Sud recherche, plus que par le passé, les investissements privés étrangers. Le Pakistan leur ouvre ses portes, pratiquement sans conditions, tout comme le Sri-Lanka. L'Inde autorise maintenant les multinationales à détenir 51 % du capital de sociétés indiennes, contre 40 % auparavant.

Pour le moment, les multinationales font preuve de réserve. BMW, General Motors, IBM, Suzuki, Xerox, Du Pont de Nemours, augmentent *leurs mises en Inde ou y font leur apparition.* D'autres firmes internationales réalisent des sondages. A elle seule, l'Inde constitue pour les articles de consommation (au-delà des biens de première nécessité) un marché solvable de 150 millions à 200 millions d'habitants (sur une population totale de 860 millions). Au Pakistan (dont la *population totale* est de 115 millions), la proportion de *consommateurs potentiels est plus élevée.*

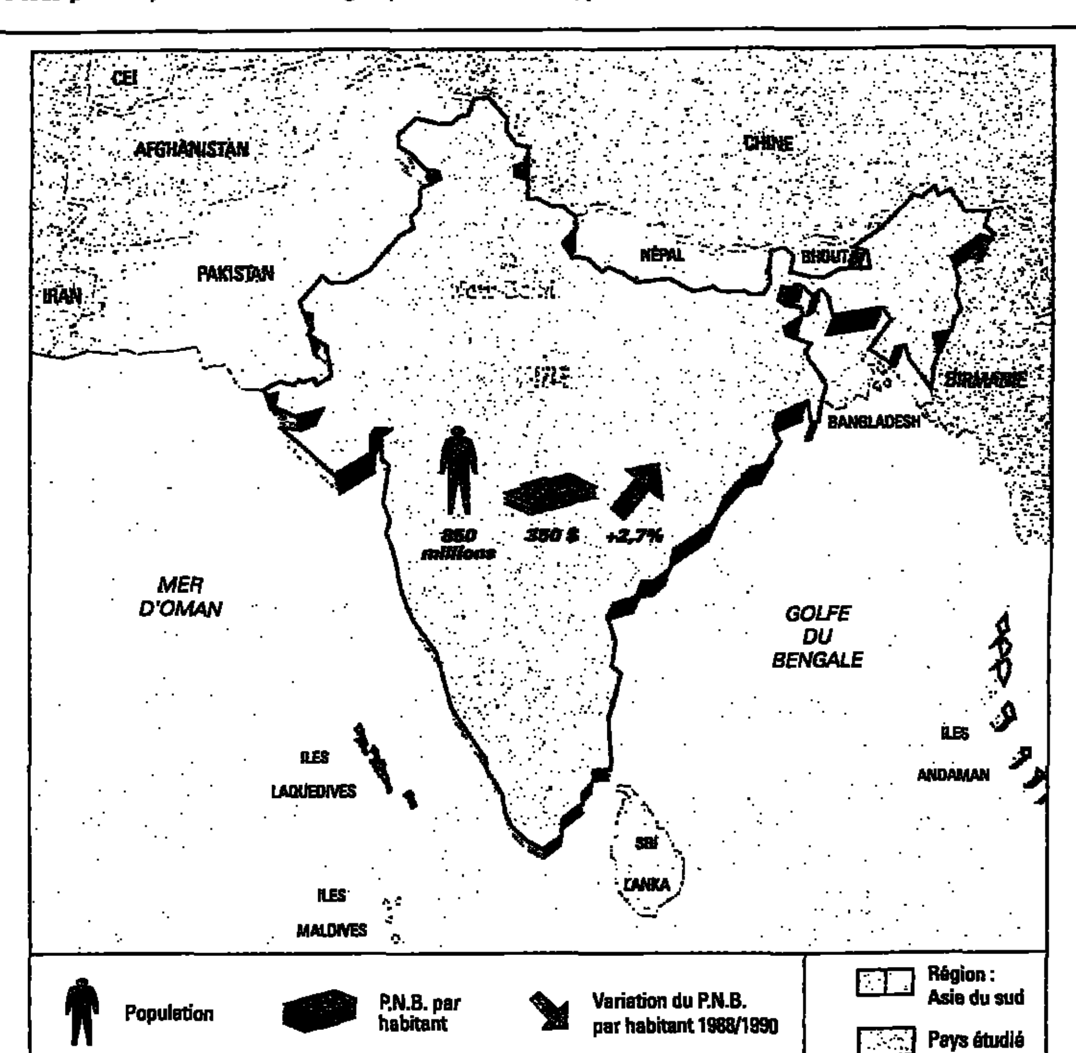
Non moins intéressants sont les accords de sous-traitance pour la manufacture de pièces détachées et de composants destinés à l'exportation. En matière d'infrastructure, l'Inde et le Pakistan ouvrent au secteur privé (local et étranger) la construction de routes et de centrales électriques, domaines où les besoins sont énormes.

Européens, Américains et Japonais ne sont pas les seuls concernés. Le groupe coréen Daewoo est en pourparlers avec le Pakistan pour créer un complexe industriel à Port-Qasim, nouveau port à côté de Karachi, afin d'y fabriquer textiles et vêtements, dont les coûts de production deviennent trop élevés en Corée. La même entreprise vient de commencer la construction d'une autoroute de 340 kilomètres entre Lahore et Islamabad. Une *entreprise canadienne participe à l'exploitation* des nouveaux gisements de gaz naturel au Bangladesh.

Si encourageantes que soient ces tendances, il reste de sérieux obstacles à surmonter. Les craquements d'ordre politique effarouchent, parfois à tort, les multinationales. Les pesanteurs bureaucratiques *ne disparaissent pas* d'un jour à l'autre. Et d'autres marchés en Asie du Sud-Est, en Extrême-Orient restent fort attirants. La *montée* des exportations (qui ont doublé en cinq ans pour atteindre près de 19 milliards de dollars pour l'Inde en 1990-1991, 6,1 milliards pour le Pakistan et 1,7 milliard pour le Bangladesh) ne suffit pas à éliminer le déficit de la balance commerciale, ce qui restreint certaines importations nécessaires. En revanche, le large soutien du FMI et de la Banque mondiale à tous les pays de la région constitue un gage précieux et un témoignage justifié de confiance.

Les Japonais, plus pour le commerce que pour les investissements, les Américains pour les deux, jouent les premiers rôles. Même les Coréens, déjà actifs au Bangladesh, s'installent au Pakistan. L'Europe n'est certes pas absente, mais n'aurait-elle pas intérêt à affermir sa présence dans cette partie du monde?

Gilbert Etienne
Professeur aux Instituts des hautes études internationales et du développement (Genève)



PAYS • L'Inde

Budget courageux

D*ÈS* son arrivée au pouvoir, *le* nouveau gouvernement issu des élections indiennes de juin 1991 a provoqué un coup de tonnerre en amorçant une très profonde réforme économique d'inspiration libérale : déréglementation du secteur privé, réduction du déficit budgétaire, ouverture plus large aux investissements étrangers. Soutenues par le FMI (2,2 milliards de dollars de crédits) et par la *Banque mondiale* (6,7 milliards avec la participation du consortium d'aide à l'Inde), ces mesures ont permis un certain assainissement économique. L'inflation a baissé, passant de près de 16 % à 12 %, les réserves en devises ont été reconstituées à un niveau acceptable (4 milliards de dollars en février 1992). Certes, l'industrie subit un gros coup de frein du fait des restrictions d'importations et de crédits, mais ces mesures sont en voie d'être assouplies.

Après le classique état de grâce, le gouvernement s'est trouvé, dès la fin de 1991, en butte aux critiques des partis de l'opposition et même de certains membres du Parti du Congrès. On pouvait craindre un temps d'arrêt dans les réformes. Mais, avec courage et lucidité, le premier ministre Nara*simha Rao* et son grand argentier *Manmohan* Singh, chef d'orchestre des réformes, sont allés encore plus loin en présentant, le 29 février dernier, le budget pour l'année 1992-1993 (avril-mars). La déréglementation du secteur privé se poursuit. Le système fiscal est simplifié et rendu plus efficace, en s'accompagnant de stimulants à l'expansion industrielle. Les droits de douane, extrêmement élevés, *sont réduits de manière à faciliter l'importation des* biens essentiels. La roupie devient en partie convertible et les importations d'or sont autorisées, moyennant une taxe de 15 %. Après avoir ouvert aux multinationales étrangères et au secteur privé local la construction de centrales électriques et de routes, ce sont maintenant le pétrole et le gaz naturel qui leur deviennent accessibles. D'autres mesures de libéralisation sont annoncées en faveur des investissements privés étrangers.

Comment réagissent les milieux politiques et l'opinion publique? L'opposition et certains membres du Congrès s'indignent de *«cet asservissement au FMI et aux multinationales»*. Néanmoins, il paraît assez douteux que le budget soit rejeté. En effet, les dirigeants peuvent compter sur un large soutien de l'opinion publique. La Bourse de Bombay s'envole, et les milieux d'affaires ainsi que bon nombre d'autres Indiens qui ont à cœur les intérêts de leur pays, soutiennent les réformes.

L'Inde n'est certes pas au bout de ses peines, avec notamment un fort ralentissement de la croissance en 1991-1992 et une inflation encore trop élevée. Mais les chances de relance ne relèvent pas de l'utopie, ce qui devrait renforcer l'intérêt que ce pays présente pour ses partenaires étrangers. Il ne fait plus de doute que l'Inde est en train de changer selon un processus irréversible, quels que soient les aléas de la politique.

G. E.

SECTEUR • La construction navale

En haut de la vague

APRÈS de longues années d'atonie, le marché mondial de la construction navale retrouve du souffle. Et même une certaine frénésie. Les observateurs n'en croyaient pas leurs yeux lorsqu'ils ont vu, fin février, le célèbre bureau de classification maritime de Londres, le Lloyd's Register of Shipping, annoncer que le carnet de commandes mondial de navires avait atteint à la fin de 1991 son plus haut niveau depuis... juin 1977, avec 43,2 millions de tonneaux de jauge brute (TJB). La nécessité pour la plupart des armateurs de renouveler une flotte qui commençait à vieillir dangereusement et l'euphorie économique des années 1989-1990 ont incité les transporteurs à commander cargos et pétroliers il y a trois ans. Ce sont ces navires qui arrivent aujourd'hui sur le marché. Les chantiers navals en ont livré en 1991 autant qu'en 1990, et l'année 1992 sera encore bonne.

Mais des statistiques globales sont trompeuses et peuvent inciter à un optimisme excessif. Additionner des tonnages de pétroliers, de navires transporteurs de voitures et de paquebots n'a pas grand sens. Voilà pourquoi les constructeurs ont mis au point une nouvelle unité de mesure, le tonneau de jauge brute compensé (TJBC), qui valorise les bâtiments sophistiqués (méthaniers, paquebots) et relativise proportionnellement les bateaux assez simples, tels les pétroliers ou les minéraliers.

Comme le carnet de commandes mondial de pétroliers est très important en valeur absolue, *«il faut donc faire une analyse plus prudente»*, souligne avec raison Alain Grill, président des Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire et président de l'Association des constructeurs de l'Europe de l'Ouest. De fait, les commandes nouvelles engrangées dans le monde en 1991 n'ont atteint que 11,9 millions de TJBC contre 14,3 l'année précédente.

A qui profite cette reprise? Non au Japon (qui reste cependant le numéro 1 mondial incontesté), mais surtout à la Corée du Sud, *qui s'est approprié 18,6 %* des contrats nouveaux l'an dernier, au lieu de 15,9 % en 1991. Bénéficiaires aussi, des constructeurs plus modestes comme Taïwan, la Chine, la Pologne et spécialement la Roumanie, où le très bas coût de l'heure de travail a séduit de nombreux armateurs occidentaux, belges notamment. En effet les prix mondiaux atteignent des sommets : un grand porte-conteneurs neuf, qui valait 48 millions de dollars début 1990 et 51,5 un an plus tard, en coûtait 54 en juin 1991. Malgré cela, trois points préoccupent Alain Grill : *«La boulimie coréenne, une certaine surcapacité mondiale chronique des chantiers d'environ 30 % et l'incohérence de la politique de la Communauté européenne.»*

En effet, les aides que les gouvernements des Douze sont autorisés à verser à leurs entreprises régressent régulièrement; elles sont descendues à 9 % au maximum depuis le début de cette année, un chiffre inférieur au tarif extérieur commun qui protège l'Europe. *«La baisse des aides européennes, décidée en vertu du dogmatisme de la Commission qui voit rouge dès qu'elle détecte ici ou là des subsides, aboutit en fait à aider le Japon et la Corée»*, explique Alain Grill. Seuls les Danois ne partagent pas ce point de vue.

Parmi les Douze, les chantiers français comptent moins que les Allemands (y compris ceux de l'ex-RDA jadis puissants), les Italiens ou les Danois. Mais la principale entreprise – les Chantiers de l'Atlantique, avec 4 500 salariés – bénéficie d'un carnet de commandes qui va au-delà de 1994. Ce carnet est composé de navires de haute valeur ajoutée (3 paquebots, 3 frégates militaires, 5 méthaniers pour la Malaisie). Avec l'espoir de décrocher la commande prochaine d'un car-ferry algérien et quelques-uns des 7 méthaniers que voudrait acquérir le Qatar.

François Grosrichard

Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par l'agence de presse Idé et le service infographique du *Monde*.

